face à l'Eglise belge

a béatifié le Père Damien, apôtre des lépreux

e roi Baudouin un jour ?

Des mouches rendues homosexuelles par transplantation d'un gène

i qui défendrait

: ouvrière »

Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15664 – 7 F

MERCREDI 7 JUIN 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Intenses négociations en Bosnie

Alors que de multiples tractations se poursuivent à Pale et à Belgrade pour la libération des 256 otages de l'ONU, le ministre russe des affaires étrangères a exprimé des réserves à propos de la création d'une Force de réaction rapide (FRR). p. 4

Jean Tiberi et les attributions de logements sociaux

Maire de Paris depuis l'élection de Jacques Chirac à l'Elysée, Jean Tiberi (RPR) affirme, dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, sa volonté d'« *expliquer mieux* » et de « *clarifier* » les procédures d'attribution de logements sociaux dans la capitale. Il indique notamment : « *En reportant à plus tard les grands équipements, je maintiendrai la pression fiscale au niveau modéré où nous l'avons gardée depuis douze ans* ». p. 7

Les diasporas asiatiques à Paris

Avec 150 000 personnes, l'Ile-de-France fait figure de capitale pour les communautés originaires du Sud-Est asiatique installées en Europe. p. 9

Les pièges du travail précaire

Les employeurs multiplient le recours à toutes les formes d'emploi précaire, au risque de provoquer une explosion sociale. p. 12

La croissance perd son rythme

L'activité industrielle en France perd de son dynamisme en raison du tassement de la demande étrangère et du ralentissement du marché automobile, en hausse de 1,3 % depuis le début de l'année. p. 15

L'avenir des disques compacts

Avant l'an 2000, les CD de douze centimètres connaîtront une capacité de dix à vingt fois supérieure et donneront à l'ordinateur une capacité de stockage infinie. p. 20

Peter Sellars à Montréal

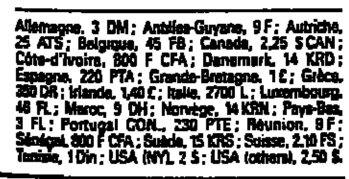
Le tollé qu'a suscité la comédie musicale mise en scène par l'Américain Peter Sellars a été l'événement de la sixième biennale du Festival de théâtre des Amériques. p. 25

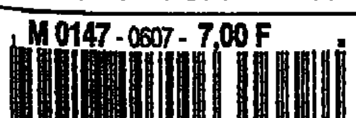
Les éditoriaux du « Monde »

Un défi transatlantique ; Pour une justice sereine. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0607 - 7,00 F





M. Toubon ébauche une politique pénale plus respectueuse des droits de l'homme

Le garde des sceaux s'engage à réformer les cours d'assises et à limiter la détention provisoire

INVITÉ, lundi 5 juin, du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », Jacques Toubon a donné les grandes lignes de son action au ministère de la justice. Le garde des sceaux a annoncé que les condamnations criminelles devraient désormais faire l'objet d'un appel. Cette réforme mettra fin à une spécificité française qui est en contradiction avec l'un des protocoles de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : au nom de la souveraineté nationale, les décisions des jurys français ne bénéficient pas du double degré de juridiction.

M. Toubon a également annoncé une réforme de la détention provisoire. La décision restera aux mains du juge d'instruction mais le critère d'ordre public, qui permet actuellement d'incarcérer sans motiver expressément sa décision, sera précisé. M. Toubon estime que ce critère est actuellement « *trop large* ». La durée en France des détentions provisoires, entraînant des emprisonnements sans jugement, est souvent critiquée.

Au chapitre des « affaires », le garde des sceaux a confirmé qu'il ne s'opposerait jamais à l'ouverture d'une information judiciaire et qu'il ne réformerait pas la législation sur le secret de l'instruction. « *Compte tenu des positions que j'ai prises et de celles que Pierre Méhaignerie a prises avant moi, il n'y a aucune raison que les magistrats se sentent contestés dans leur mission*, a-t-il souligné. *On peut parfaitement, sans changer les lois, sans bousculer les choses, retrouver la sérénité qui est nécessaire à la justice.* »

Malgré les demandes du patronat, M. Toubon a précisé qu'il ne modifierait pas la législation sur les abus de biens sociaux. « *Je ne crois pas qu'il faille réagir à l'émotion par une réaction instantanée*, a-t-il souligné. *Si, dans ce pays, on faisait un peu plus confiance à la justice, on verrait moins de magistrats vouloir s'affirmer contre les pouvoirs établis, le pouvoir politique, le pouvoir économique ou le pouvoir social.* »



Lire pages 8 et 14

L'euthanasie des anencéphales et la morale médicale

UNE ÉTAPE CRUCIALE vient d'être franchie dans le champ de la morale médicale avec la décision que vient de prendre le comité d'éthique de la puissante Association médicale américaine (AMA). Cette dernière a en effet autorisé le prélèvement d'organes sur les nouveau-nés anencéphales vivants (c'est-à-dire nés sans la partie du système nerveux central contenue dans la boîte cranienne, comprenant le cerveau, le cervelet et le tronc cérébral). Il en naîtrait entre mille et deux mille par an aux Etats-Unis.

La jurisprudence américaine interdisait, jusqu'à présent, de telles pratiques. Depuis 1988, le comité de l'AMA estimait que ces prélèvements ne pouvaient, pour des raisons éthiques, être réalisés qu'après le décès. La pénurie chronique et croissante d'organes transplantables, l'allongement des listes des enfants en attente de greffons conduisent aujourd'hui l'AMA à modifier sa position. Si elle ne manque ni de logique ni de cohérence, puisque cette « méthode » offre de meilleures chances de succès de transplantation, cette décision est à bien des égards inquiétante. Elle revient en effet à abréger l'existence d'un nouveau-né dans le seul but de pouvoir disposer au plus vite de ses organes.

Deux arguments majeurs sont avancés par le comité d'éthique américain. Le premier fait valoir que les anencéphales sont porteurs de malformations majeures qui réduisent le plus souvent leur espérance de vie, après la naissance, à quelques heures. Moins de la moitié d'entre eux survivent plus d'un jour et moins de 10 % plus d'une semaine. Il y a quelques jours, le *Washington Post* rapportait cependant le cas d'un anencéphale ayant vécu deux ans et demi.

Le second argument tient au fait que de telles malformations privent ceux qui en souffrent de toute forme de sensation, sentiment, désir ou émotion. Tout en disposant des principales fonctions végétatives de l'espèce humaine, les anencéphales ne possèdent pas le substrat organique qui leur permettrait de faire l'expérience de la conscience. Quel est, dès lors, leur statut ? Peut-on accepter – et si oui, à quel titre ? – d'assimiler le cas d'un anencéphale à celui d'une personne en état de mort cérébrale ?

Le dernier numéro du journal de l'AMA développe un long argumentaire pour justifier les conclusions adoptées par son comité. « *L'utilisation d'un anencéphale nouveau-né en tant que donneur vivant est une exception limitée aux règles générales, compte tenu du fait que l'enfant n'a jamais eu et n'aura jamais l'expérience de la conscience* », peut-on lire. Ce faisant, la médecine et l'éthique américaines déplacent ici, avec les meilleures intentions du monde (tenter de sauver des enfants irrémédiablement condamnés), les frontières universellement reconnues de la définition de la mort humaine.

Jean-Yves Nau

Le sanglot de l'homme blanc américain

LE GOUVERNEUR de Californie, le républicain Pete Wilson, qui ne fait pas mystère de ses ambitions présidentielles pour 1996, a pris la semaine dernière une ordonnance historique. Accompagnée d'une « *lettre ouverte au peuple de Californie* », cette mesure abolit la pratique du traitement préférentiel pour les minorités ethniques et les femmes dans le domaine de l'emploi et dans l'attribution de contrats publics. Il s'agit de la première attaque frontale aux Etats-Unis contre la politique d'*affirmative action* lancée, il y a trente ans, par le président Lyndon Johnson.

La portée concrète de l'ordonnance de Pete Wilson est limitée, car elle ne peut annuler les programmes créés par des lois, californiennes ou fédérales. Mais elle mettra un terme à la pratique consistant à réserver la moitié des emplois saisonniers de pompiers en forêts aux femmes et aux minorités ethniques, et à celle d'accorder 47 % des petits contrats du ministère californien des transports à des entreprises appartenant auxdites minorités. La Californie, qui doit se prononcer par référendum en novembre 1996 sur une proposition de démantèlement de l'ensemble de la politique d'*affirmative action*, se trouve résolument à la pointe du combat dans ce débat, qui agite les milieux politiques nationaux depuis six mois.

Parti en trombe, dans la foulée du raz-de-marée républicain aux élections législatives de novembre 1994, ce débat a marqué un temps d'arrêt ces dernières semaines, tant ses implications politiques s'avèrent délicates. Après avoir ordonné, en février, une vaste révision de l'ensemble des programmes fédéraux de traitements préférentiels pour les minorités, le président Clinton tarde à en publier les conclusions.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 14

La Cour suprême abolit la peine de mort en Afrique du Sud

L'AFRIQUE DU SUD est devenue, mardi 6 juin, le cinquante-cinquième pays au monde à abolir la peine de mort. Dans un arrêt, la Cour constitutionnelle sud-africaine, instituée par la Constitution intérimaire, a en effet jugé qu'« *il était interdit à l'Etat et à tous ses organes de procéder à toute exécution* ». Sous la présidence d'Arthur Chakalson, les onze magistrats de la Cour examinaient un recours présenté par deux condamnés à mort pour un quadruple homicide commis lors d'un hold-up.

La Constitution sud-africaine était restée muette en 1994 sur la question de la peine capitale, à la suite d'un désaccord entre le Congrès national africain de Nelson Mandela et le Parti national de Frederik De Klerk. Il revenait donc à la Cour d'examiner sa conformité avec la déclaration des droits contenue dans la loi fondamentale. L'Afrique du Sud, qui est longtemps resté l'un des pays où le taux des exécutions capitales était le plus élevé, compte 453 condamnés à mort dans ses prisons.

Sur le continent africain, seuls quatre pays avaient jusqu'à présent aboli la peine de mort. Il s'agit du Cap-Vert, du Mozambique, de la Namibie et de Sao Tomé et Principe. Cinq autres pays ont une pratique abolitionniste : la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Lire page 30

Le nouveau roi du 10 000 mètres



HAÏLÉ GÉBRÉSÉLASSIÉ

L'ATHLÉTISME, et plus particulièrement le demi-fond long, s'est trouvé un nouveau roi. Lundi 5 juin, à Hengelo (Pays-Bas), le coureur éthiopien Haïlé Gébrésélassié a pulvérisé le record du monde du 10 000 mètres, en bouclant les 25 tours de piste en 26 min 43 s 53. Il améliore ainsi de près de 9 secondes le précédent record, établi, il y a moins d'un an, par le Kenyan William Segei. Haïlé Gébrésélassié, qui est âgé de vingt-deux ans, détenait déjà le record du 5 000 mètres. Après le Kényan Henry Rono, le Finlandais Lasse Viren et l'Australien Ron Clarke, il entre ainsi au panthéon de l'effort prolongé.

A un an des Jeux olympiques d'Atlanta, l'affrontement des coureurs des hauts plateaux africains devrait être un des moments forts des championnats du monde d'athlétisme, en août, à Göteborg (Suède). Haïlé Gébrésélassié, champion du monde sur 10 000 mètres et vice-champion du monde sur 5 000 mètres à Stuttgart (1993), retrouvera ses rivaux, les Kényans Yobes Ondieki et William Sigei, ainsi que le Marocain Khalid Skah, dans des courses peut-être moins rapides parce que tactiques.

Lire page 21

PROCHE-ORIENT Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, entame, mercredi 7 juin, un voyage qui doit le conduire en Israël, en Egypte, en Syrie et dans l'un des territoires autonomes palestiniens de Gaza et de Jéricho. Cette treizième tournée est destinée à relancer le processus de paix, notamment entre l'Etat juif et la Syrie. ● LA POLITIQUE des Etats-Unis provoque cependant un malaise grandissant au sein du monde arabe. Elle est en effet jugée trop favorable aux thèses israéliennes et *risquée* à l'égard de l'Irak et de l'Iran, que Washington veut maintenir dans les limites d'un « double endiguement ». ● LA SURENCHÈRE des républicains américains influence l'attitude de l'administration Clinton et peut handicaper, notamment sur la question de Jérusalem, le rôle de courtier impartial que sont censés jouer les Etats-Unis.

Les Etats-Unis veulent relancer le dialogue entre Israël et les pays arabes

Le secrétaire d'Etat américain, M. Christopher, devra d'abord démentir, lors de sa treizième tournée dans la région, les accusations de partialité en faveur d'Israël, pour donner un nouveau souffle au processus de paix

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Incompréhension, doute, amertume nourrie par l'impuissance, les pays arabes sont de plus en plus incommodés par la politique américaine dans la région. Du refus de toute mention de l'armement nucléaire d'Israël, lors de la récente conférence sur la prorogation illimitée du traité de non-prolifération nucléaire (TNP), au veto mis à la résolution de l'ONU déplorant la confiscation de terre à Jérusalem-Est, en passant par l'embargo imposé à l'Iran et par l'hostilité fondamentale à l'encontre de l'Irak, les récentes actions de Washington n'ont fait qu'accroître un certain ressentiment.

Cinq ans après la guerre du Golfe, le « sauveur » américain demeure l'allié indispensable des monarchies pétrolières. Mais, même au Koweït, les critiques contre Washington se font acerbes. « *Les Etats-Unis nous tiennent en otage*, affirme, amer, un avocat. *C'est à se demander si tous nos malheurs n'étaient pas programmés pour leur permettre de s'implanter durablement dans le Golfe.* »

L'embargo contre l'Iran a été très mal accueilli dans cette région, où l'on ne souhaite pas affronter une nouvelle crise. « *En annonçant ces sanctions devant le Congrès juif mondial, M. Clinton a renforcé l'impression qu'il agissait avant tout au nom d'Israël* », souligne cet avocat. Au moment où l'Etat juif est accusé de « *nombreuses violations de la loi internationale, c'est une provocation, non seulement vis-à-vis de l'Iran, mais aussi de tous les Arabes et musulmans* », écrivait récemment le journal saoudien *El Chark el Aousat.*

Les pressions américaines qui visent à convaincre les monarchies pétrolières de normaliser leurs relations avec Israël ne tiennent aucun compte d'un sentiment populaire toujours hostile à l'Etat juif. « *Nous devons faire comprendre au peuple américain que son intérêt est de soutenir la démocratie et que, s'il veut la paix, il doit parler avec les peuples et pas seulement avec les gouvernements*, affirme le député d'opposition koweïtien Abdel Mohsen Jamal. *Les pressions pour nous entraîner à soutenir Israël et le processus de paix sont beaucoup trop fortes.* » Le Koweït et l'Arabie saoudite n'entendent prendre aucune initiative importante en direction de l'Etat juif avant la conclusion d'un accord syro-libano-israélien. La question de Jérusalem demeure aussi un obstacle de taille.

PERTE DE CONFIANCE

Nombreux sont ceux qui s'insurgent aussi contre les ventes massives d'armes américaines aux gouvernements de la région et les dépenses militaires exorbitantes, au moment où s'imposent des restrictions budgétaires. Les Etats-Unis « *savent bien que cela est en contradiction avec les programmes de développement et alimente la colère des islamistes* », commente un homme d'affaires saoudien. A Riyad comme à Koweït, on a peu apprécié le très coûteux déploiement américain d'octobre 1994 contre l'Irak, alors que les Etats-Unis ont reconnu plus tard que la menace d'une nouvelle invasion de l'émirat était douteuse.

A deux reprises, au cours des derniers mois, l'Arabie saoudite a manifesté sa mauvaise humeur vis-à-vis de Washington : début avril, elle a refusé une autorisation d'atterrissage à un avion à bord duquel voyageait, selon Washington, Imad Moughniyé, le chef des preneurs d'otages lors de la guerre du Liban. Cela lui a valu de vifs reproches de la part du secrétaire américain à la défense, William Perry. Quelques jours plus tard, en dépit de l'embargo aérien imposé à la Libye, les autorités saoudiennes ont accepté d'accueillir, avant même le feu vert du comité des sactions de l'ONU, un avion libyen transportant des pèlerins.

Les critiques envers les Etats-Unis sont encore plus vives dans les pays voisins d'Israël. Le changement de ton est très net en Egypte. « *Pour la première fois, le consensus est total chez l'élite égyptienne sur deux points* », écrivait récemment, dans *El Ahram*, Hassan Nafia, professeur de sciences politiques à l'université du Caire. Selon lui, cette élite a « *perdu confiance dans la neutralité du rôle américain dans le processus de paix et est convaincue que ce processus est dans l'impasse* ».

L'amertume n'est pas moins grande en Jordanie, où, sept mois après la signature du traité de paix avec Israël, les dividendes annoncés se font attendre. Les difficultés rencontrées par Bill Clinton pour honorer l'engagement pris d'annuler la dette du royaume hachémite ont été ressenties ici comme humiliantes et ce d'autant plus qu'Israël s'est cru obligé d'intervenir en faveur de son voisin. Comparés aux pertes de l'économie jordanienne à cause de l'embargo imposé à l'Irak, les 7,2 millions de dollars d'assistance économique américaine, proposés pour 1996, paraissent dérisoires. Les Jordaniens sont convaincus que les bénéfices de la reprise du commerce avec Bagdad seront bien plus grands que ceux à attendre de la paix. « *Il est clair que les Etats-Unis traitent les Arabes non comme des gens qui veulent la paix, mais comme des gens qui n'ont pas le choix et qu'on peut donc manier à sa guise* », déplore un professeur.

Le soutien total des Etats-Unis à l'Etat juif embarrasse d'autant plus les régimes arabes qu'il donne des arguments aux militants islamistes, principaux opposants au processus de paix. La « prudence » américaine envers les Serbes de Bosnie, alors que Washington affiche une fermeté de roc vis-à-vis d'Etats tels que la Libye, le Soudan, l'Irak, ou l'Iran, ne joue pas non plus en faveur de Washington. Et si les Etats-Unis restent l'allié privilégié, ils sont un allié pesant et qu'on supporte, parce qu'on n'a pas d'autre choix.

Françoise Chipaux

M. Kohl, ambassadeur de l'Europe sur le Jourdain

BAKOURA
de notre envoyée spéciale

Au confluent du Jourdain et du Yarmouk, sur un territoire récupéré par la Jordanie en vertu du traité de paix avec Israël, signé le 26 octobre 1994, le lieu était symbolique. En ce jour anniversaire de la guerre israélo-arabe de 1967, la date l'était aussi. Le sommet tripartite qui a réuni, à Bakoura, le roi Hussein de Jordanie, le chancelier allemand, Helmut Kohl, et le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, l'a été tout autant, pour souligner l'appui de l'Allemagne et de l'Union européenne (UE) aux efforts de paix, notamment pour le développement des ressources en eau de la région.

Le chancelier Kohl l'a souligné : « *Des signes visibles sont nécessaires pour persuader les gens des avantages de la paix.* » Mais il faudra sans doute encore plusieurs années pour que se matérialisent les grands travaux hydrauliques envisagés, notamment deux barrages et l'adduction d'eau, côté jordanien, et une usine de dessalement côté israélien. La Commission européenne a débloqué, en mai, 26,5 millions d'écus (environ 175 millions de francs) sur deux ans pour soutenir des projets régionaux. Elle a accordé 11 millions d'écus pour financer les études de faisabilité qui, selon M. Kohl, pourraient durer jusqu'à la mi-1996.

Se posera alors le problème du financement, soit environ 400 millions de dollars. « *L'Union européenne y contribuera mais il faudra d'autres donateurs* », a averti, dimanche, à Amman, le chancelier allemand, venu en représentant de l'UE. Autre question : comment entreprendre ces travaux en l'absence d'accord avec la Syrie, le Liban et les Palestiniens, tous directement concernés par l'exploitation des eaux du bassin du Jourdain.

L'accord de 1987 entre la Jordanie et la Syrie pour la construction d'un barrage sur le Yarmouk est resté lettre morte, en l'absence d'une approbation d'Israël, exigée alors par les bailleurs de fonds. On laisse entendre, de source diplomatique, que le problème va se reposer avec la Syrie, qui contrôle la plus grande partie du Yarmouk. Déjà, les Palestiniens s'inquiètent de voir l'étude régionale sur les ressources hydrauliques pilotée uniquement par un comité israélo-jordanien alors qu'ils sont tout aussi intéressés. « *Chacun sans le dire essaye d'avoir le plus grand nombre de projets chez lui*, affirme un expert proche des négociateurs, *et, pour le moment, on tourne en rond.* »

La seule réalisation, depuis le traité de paix, pourrait toutefois être inaugurée dans un mois, avec la fin des travaux de construction de 3,5 kilomètres de conduites amenant l'eau du lac de Tibériade, dans le canal du roi Abdallah, qui irrigue la vallée du Jourdain côté jordanien. Par ce biais, Israël, qui, d'après le traité, doit fournir à la Jordanie 50 millions de mètres cubes d'eau par an et participer à des travaux destinés à lui en donner 100 millions de plus, livrera 20 millions de mètres cubes au royaume hachémite pendant l'été. Entreprise par le gouvernement jordanien, cette réalisation de 3,5 millions de dollars sera payée par l'UE qui, pour concrétiser son soutien au processus de paix, a accordé, en mai, à la seule Jordanie un don de 20 millions d'écus.

F. Ch.

Les ressources en eau de la région

barrages existants
barrage en projet
Maqarin Dam Site
Oum Qaïs
Bakoura
Irbid
JORDANIE
CISJORDANIE
10 km
Mer Morte

L'administration Clinton handicapée par le jeu des républicains

WASHINGTON
de notre correspondant

Comme en Bosnie, la diplomatie des Etats-Unis au Proche-Orient est influencée par la politique intérieure américaine. Dans le premier cas, Bill Clinton s'inquiète des conséquences électorales négatives qu'entraînerait l'envoi de soldats américains dans l'ex-Yougoslavie. Dans le second, le gouvernement démocrate craint que ses efforts pour relancer le processus de paix soient menacés par l'insistance avec laquelle les républicains soulèvent la délicate question du statut de Jérusalem. Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, entame, mercredi 7 juin, sa treizième tournée au Proche-Orient avec un optimisme très relatif.

Un jeu politique complexe a lieu aux Etats-Unis et en Israël, en prévision des échéances électorales dans les deux pays. Certes, le principe de l'aide financière américaine à l'Etat juif n'a pas été remis en cause par la nouvelle majorité républicaine. Le projet de loi sur l'aide étrangère, qui traduit l'obsession du Grand Old Party de réduire le train de vie de l'Etat, reconnaît le statut privilégié dont bénéficient Israël et l'Egypte dans le budget de l'assistance américaine (respectivement de 3 milliards et 2,1 milliards de dollars par an).

Mais la double proposition de Newt Gingrich, speaker de la Chambre des représentants, et de Robert Dole, chef de la majorité sénatoriale, qui visaient à transférer, avant mai 1999, de Tel Aviv à Jérusalem, l'ambassade des Etats-Unis en Israël, est potentiellement explosive. Outre que le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) a menacé de « *frapper* » les intérêts américains au Proche-Orient, Damas a officieusement indiqué que ce transfert porterait « *gravement atteinte au rôle et à la crédibilité des Etats-Unis* » et provoquerait « *l'effondrement du processus de paix* ».

La question est hautement symbolique : si le gouvernement américain allait dans ce sens, cela signifierait que Washington accepte, une fois pour toutes, de reconnaître que la capitale de l'Etat juif est constituée de l'intégralité de la Ville sainte, au mépris des revendications palestiniennes sur sa partie orientale. Les dirigeants israéliens sont d'accord avec M. Christopher pour dire que l'insistance des républicains est « *mal inspirée et préjudiciable* » au processus de paix, mais il leur est difficile de critiquer publiquement une initiative, dont ils approuvent le principe.

M. Dole a, pour sa part, remporté un triomphe, le mois dernier, devant le comité de liaison Amérique-Israël, qui est le principal groupe de pression juif aux Etats-Unis : le sénateur du Kansas, qui fait figure de favori dans la course à l'investiture républicaine pour le scrutin présidentiel de 1996, cherchait à redorer son blason auprès de l'électorat juif. Les républicains ont aussi été l'objet d'une campagne de pression de la part de l'opposition de droite israélienne. Le Likoud voit dans cette affaire un moyen de faire capoter les négociations avec les Palestiniens et d'affaiblir M. Rabin.

Ce dernier attend de M. Christopher qu'il l'aide à convaincre l'opinion israélienne de la nécessité d'un retrait de l'armée du plateau syrien du Golan. Mais, là encore, la capacité de négociation de Washington est affaiblie par des considérations de politique intérieure. En cas d'accord syro-israélien, l'administration Clinton et le gouvernement Rabin sont favorables au déploiement d'observateurs américains sur le Golan. Or Jesse Helms, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, qui sait à quel point les Américains sont *a priori* hostiles à l'envoi de troupes sur un « terrain d'opérations » extérieur, a indiqué qu'il ferait tout pour s'opposer à ce projet.

Laurent Zecchini

Israël veut être la tête de pont du « double endiguement » de l'Irak et l'Iran

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Publiquement, le premier ministre israélien n'a jamais adressé qu'un seul reproche à Bill Clinton : l'intégrisme antitabac de son épouse, Hillary. « *On ne peut plus fumer à la Maison Blanche* », se plaignait récemment Itzhak Rabin, et, pour un homme qui consomme trois paquets de cigarettes par jour, c'est la torture.

Pour le reste, pas de nuage à l'horizon. Les relations israélo-américaines « *n'ont jamais été meilleures* », se félicitent régulièrement les dirigeants de l'Etat juif. Israël a redéfini son rôle stratégique au Proche-Orient. Il se présente comme un avant-poste occidental et démocratique dans une région menacée par deux régimes dictatoriaux, en Irak et en Iran.

Depuis un an environ, tous les discours des dirigeants israéliens destinés à la communauté internationale mettent l'accent sur « *la sanglante menace terroriste islamiste qui se lève* » et sur la nécessité, pour l'Occident judéo-chrétien, « *de combattre avec* [l'Etat juif] ». Le message passe d'autant mieux auprès de l'administration américaine que c'est en son sein que fut développée la stratégie dite du « *double endiguement* » *(dual containment).* En clair, il s'agit de tout faire pour affaiblir l'Irak, et surtout l'Iran, avant que ces Etats « *menacent sérieusement Israël, le monde arabe et les intérêts occidentaux au Proche-Orient* ».

L'expression est de Martin Indyk, le premier expert à avoir énoncé publiquement cette stratégie. Né, il y a quarante-quatre ans, à Londres, citoyen australien jusqu'en 1993, naturalisé américain depuis lors, l'homme que tout le monde s'accorde à reconnaître « *brillant* », tel est l'ambassadeur de Washington à Tel Aviv, en poste depuis deux mois. Premier représentant juif des Etats-Unis en Israël, M. Indyk étudiait l'hébreu à Jérusalem en 1973, quand la « guerre du Kippour » a éclaté. Les archives israéliennes auraient conservé la lettre presque insultante que le jeune homme, bouleversé par ce qu'il voyait, avait envoyée à Golda Meïr, l'accusant d'avoir laissé passer toutes les chances de faire la paix avec les Arabes, notamment l'Egypte et la Syrie.

Sur ce point, M. Indyk n'a pas changé. Selon lui, la paix entre Israël et la Syrie est à la fois, l'un des impératifs du « *double endiguement* », et la clef du problème israélo-arabe en général. M. Indyk, qui fut longtemps l'un des cadres de l'AIPAC, principal groupe de pression juif américain, naguère dénoncé par George Bush, passe l'essentiel de son temps sur ce dossier et n'aborde quasiment jamais la question palestinienne. « *Pour lui comme pour bon nombre de ténors au département d'Etat*, explique-t-on dans son entourage, *le problème palestinien sera réglé lorsque la Syrie sera satisfaite de son sort et l'aura décidé.* »

En attendant, vis-à-vis de Yasser Arafat et des territoires de Gaza et de Cisjordanie, Israël peut quasiment faire ce que bon lui semble, l'Amérique se tait. « *Finie la coercition à la Kissinger*, se plaignait récemment un éditorialiste du prestigieux quotidien *Haaretz, finies les pressions déclarées à la James Baker* [ancien secrétaire d'Etat de George Bush], *voici venu le temps du leadership passif* ».

COMPLICATION

Pour être sommaire, la formule illustre la perception qu'ont, aussi bien les Arabes qu'une partie de la gauche israélienne, de la nouvelle politique américaine au Proche-Orient. « *Celle-ci*, résument les plus sévères, *est exactement ce que Rabin a décidé qu'elle soit.* » Excessif, le jugement s'appuie sur du concret. Exemple le plus frappant du glissement américain continu vers les positions israéliennes : la colonisation des territoires arabes occupés depuis 1967.

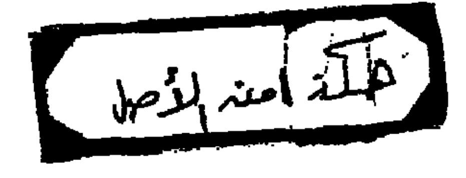
« *Illégales* » du temps de Ronald Reagan, *qui n'était pourtant pas un* ennemi de l'Etat juif, les colonies juives sont devenues des « *obstacles à la paix* » – dans le langage en vigueur sous George Bush –, puis, aujourd'hui, de simples « *facteurs de complication* ». « *Peu à peu*, relève un diplomate européen, *on va vers la reconnaissance complète de la stratégie du fait accompli, employée par Israël depuis vingt-sept ans* ».

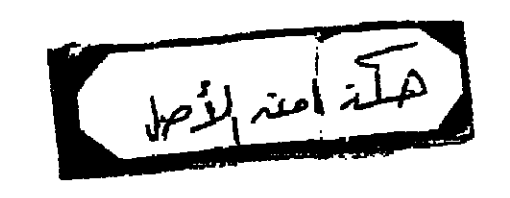
Même Jérusalem-Est, dont l'administration Bush, dans une lettre aux premiers négociateurs palestiniens de Madrid, en octobre 1991, précisait qu'elle « *ne reconnaissait ni l'annexion, ni l'extension de ses limites municipales* » sur la Cisjordanie occupée, est devenue virtuellement intouchable pour la diplomatie américaine. En mai, pour la première fois depuis cinq ans, l'administration Clinton a utilisé son *veto* au conseil de sécurité de l'ONU, pour « couvrir » la dernière expropriation de terres arabes dans la partie annexée de la ville.

Cette mesure fut finalement suspendue pour des motifs de politique intérieure en Israël, mais elle a laissé un profond ressentiment chez les Palestiniens, qui fustigent « *le parti pris américain* ». « *Nous n'avons plus confiance en l'Amérique* », a déclaré M. Arafat. Mais, coincé dans ses deux territoires autonomes de Gaza et Jéricho, persuadé qu'en fin de compte il recevra ce qui lui a été promis, à savoir les grandes villes arabes de Cisjordanie, le chef de l'Autorité palestinienne ne peut aller plus loin.

Les Etats-Unis qui versent gracieusement trois milliards de dollars par an à Israël, n'ont-ils pas promis cinq cents millions de dollars d'aide à l'Autorité palestinienne sur cinq ans ? Pour l'heure, seule une petite centaine de millions ont été débloqués par le Congrès. Pour le reste, la nouvelle majorité républicaine se fait tirer l'oreille. Elle veut des gages et, comme le réclame M. Rabin, une politique de plus en plus musclée à l'encontre des opposants islamistes.

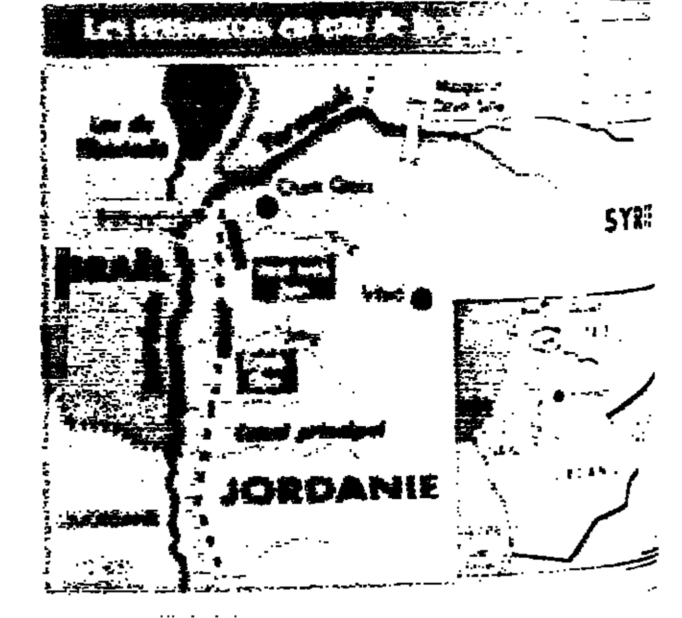
Patrice Claude

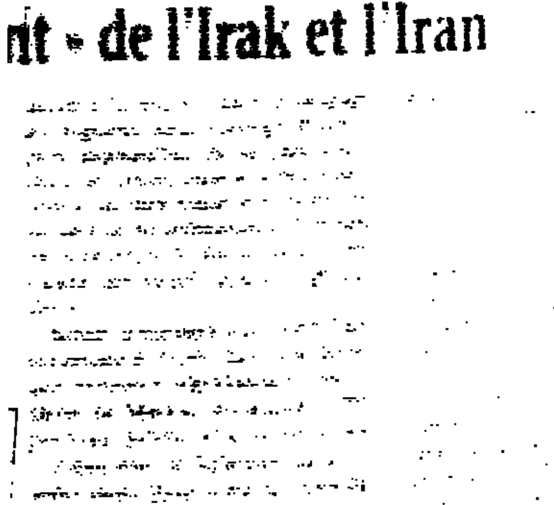




sraël et les pays arabes

l'Europe sur le Jourdain





nt » de l'Irak et l'Iran

Le président sud-africain voudrait reprendre le contrôle de la province zouloue du Natal

La sanglante lutte entre l'ANC et l'Inkatha a repris à l'approche des élections locales

Le gouvernement d'union nationale est menacé d'éclatement par les rivalités, avivées par l'approche des élections locales, qui continuent d'opposer le Congrès national africain (ANC) du président Nelson Mandela et le parti Inkatha à dominante zouloue du chef Mangosuthu Buthelezi pour le contrôle politique de la province du Natal. Ces luttes ont provoqué un regain de violences au cours des dernières semaines.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Pour la première fois depuis sa formation en mai 1994, le gouvernement d'union nationale est sérieusement menacé d'éclatement. En deux mois, le ton n'a cessé de monter entre le président Nelson Mandela et Mangosuthu Buthelezi, ministre de l'intérieur et chef du parti Inkatha à dominante zouloue. Leurs griefs réciproques sont aujourd'hui chargés de tant d'aigreurs personnelles qu'ils font douter d'un compromis. Les observateurs politiques ne s'y trompent pas, pour lesquels le départ de l'Inkatha du gouvernement est désormais plus qu'une simple hypothèse.

Depuis des semaines, menaces et mises en demeure se succèdent. Il y a quelques jours, en visite en Tanzanie, M. Mandela dénonçait la responsabilité de son ministre dans la nouvelle flambée de violences au Natal. *« Le problème là-bas, ce n'est pas l'Inkatha, mais le chef du parti »*, confiait-il. L'intéressé réagissait en qualifiant ces propos de *« belliqueux »* et « d'irresponsables ». Au même moment, Frank Mdlalose, premier ministre (Inkatha) de la province du Kwazoulou-Natal, décidait de boycotter la réunion régulière de coordination qui rassemble le gouvernement et les premiers ministres des neuf provinces.

La tension a monté depuis que M. Mandela a reconnu avoir personnellement donné l'ordre au service d'ordre de l'ANC de défendre par les armes les locaux de son parti lors de la manifestation zouloue, le 28 mars 1994, à Johannesburg. Ce jour-là, l'Inkatha, qui appelait alors à boycotter les premières élections multiraciales, avait convoqué ses partisans pour exiger le rétablissement de la monarchie dans le Natal.

Plusieurs milliers de guerriers déferlèrent dans le centre de la ville. Des manifestants se dirigèrent vers Shell House, siège de l'ANC, où ils furent reçus par une fusillade qui fit huit morts. Dans d'autres quartiers, des tireurs inconnus faisaient feu sur les protestataires. En fin de journée, on devait relever plus de cinquante morts.

Mangosuthu Buthelezi appelle les autorités locales à « résister » au pouvoir central

Ces événements avaient tout d'une sanglante provocation destinée à faire capoter le processus électoral. Mais l'épisode de Shell House, où la responsabilité du service d'ordre de l'ANC était clairement engagée, a, depuis lors, servi d'abcès de fixation, le parti de M. Mandela ayant tout tenté pour entraver l'information judiciaire. Dans ces circonstances, l'aveu du président ressemble fort à une nouvelle bravade à l'égard de M. Buthelezi. Du coup, ses partisans ont aussitôt exigé la démission et l'inculpation du chef de l'Etat.

La crise a pour origine, une fois encore, la lutte que se livrent l'ANC et l'Inkatha pour le contrôle politique de la province du Kwazoulou-Natal. A l'approche des élections locales, prévues pour le 1er novembre, chacun des deux partis essaie d'y élargir son influence. Arc-bouté sur l'appareil, notamment policier, de l'ancien bantoustan du Kwazoulou, et appuyé par les chefs coutumiers, M. Buthelezi tente de préserver un fief que guignent ses adversaires et que menace l'évolution d'une société au sein de laquelle la tradition féodale commence à s'essouffler.

Après le refus de l'ANC, en février, d'honorer sa promesse d'accepter une médiation internationale sur le dossier de la monarchie zouloue et, plus généralement, sur les rapports entre les autorités centrales et la province, le chef de l'Inkatha a appelé ses partisans à *« résister »* au pouvoir de Pretoria. Un document interne, opportunément transmis a la presse, indique que l'Inkatha envisage de renforcer les pouvoirs locaux et de faire du Kwazoulou-Natal un royaume.

L'ANC a répliqué en multipliant les rassemblements sur le terrain et en lançant dans les campagnes des brigades de jeunes militants chargés d'inscrire les gens sur les listes électorales. M. Mandela a donné de sa personne en se rendant plusieurs fois au Natal, déclarant qu'il ne tolérerait aucune *« zone interdite »*. Continuant son offensive, il a fait déposer un projet de loi aux termes duquel les chefs traditionnels seraient désormais payés par le pouvoir central, et non plus par les provinces. Il a aussi évoqué la possibilité de couper les fonds gouvernementaux au Kwazoulou-Natal. M. Buthelezi en a aussitôt appelé au Conseil constitutionnel. Ce à quoi le chef de l'Etat a répondu que la Constitution pouvait toujours être changée...

Personne n'est aujourd'hui en mesure de dire où s'arrêtera cette dangereuse escalade verbale. Tout donne cependant à penser que M. Mandela est décidé à en finir avec une situation qui fait du Kwazoulou-Natal une région à part. Alors que dans les autres provinces les différentes forces politiques réussissent à cogérer leurs différences, le Kwazoulou-Natal est paralysé par les multiples divergences qui opposent, au sein du gouvernement local, les ministres de l'Inkatha et ceux de l'ANC. Ces derniers, mal remis de leur défaite aux élections provinciales d'avril 1994, reprochent à l'Inkatha d'utiliser tous les moyens, y compris la terreur armée, pour les empêcher d'exister.

Moins désireux de faire sécession – pour des raisons économiques – que de construire un bastion inexpugnable, l'Inkatha, si l'on en croit l'ANC, tenterait d'arracher au pouvoir central des garanties constitutionnelles qui donneraient au Kwazoulou-Natal les avantages d'une ample autonomie, largement subventionnée par Pretoria. Selon les propres termes des responsables zoulous, les menaces du chef de l'Etat prouvent, en revanche, que, quoi qu'il en dise, il ne tolère aucune opposition et s'apprête à imposer, *« avec l'aide des communistes, un pouvoir dictatorial »*.

Au-delà des récriminations des uns et des autres demeure une certitude : le Natal est de nouveau à feu et à sang, entraîné dans une dangereuse spirale d'attaques et de représailles. Entre avril 1994 et avril 1995, la lutte entre les partisans de l'ANC et ceux de l'Inkatha y a fait 1 275 morts et plusieurs centaines de blessés. Après les élections de l'an dernier et la participation, *in extremis*, de l'Inkatha, le nombre des victimes avait fortement diminué, passant de 338 en avril 1994 à 111 en mai, puis à 79 en juin. Après une nouvelle poussée en juillet, la courbe avait continué de baisser jusqu'en octobre (52 morts), pour remonter en janvier (116 morts). Puis un répit de trois mois avait de nouveau fait baisser le nombre des victimes.

Mais, depuis lors, la macabre statistique, fidèle baromètre de la situation politique locale, est de nouveau à la hausse. Soixante-dix-neuf personnes sont mortes en avril, et, selon des chiffres provisoires, le bilan de mai devrait être très lourd, malgré la présence de l'armée qui tente vainement de s'interposer.

Georges Marion

Le gouvernement kenyan s'enferme dans une politique répressive et xénophobe

NAIROBI
de notre correspondant

« Nous sommes perplexes », avoue ce diplomate occidental, devant le regain de répression contre l'opposition et les attaques virulentes du président Daniel arap Moi contre les étrangers. Depuis le début de l'année, le pouvoir multiplie les menaces à l'égard de ses adversaires ou supposés tels : plusieurs parlementaires qui s'étaient rendus auprès des victimes de violences ethniques ont été arrêtés, un patron de presse accusé d'avoir publié un article *« séditieux »* a été l'objet d'une véritable chasse à l'homme, et les Kikouyous continuent d'être chassés de la vallée du Rift, territoire des nomades masaïs et kalenjins.

Depuis la création, en mai, d'un nouveau parti politique par l'avocat Paul Muité et Richard Leakey, un *« Kenyan blanc »*, l'Occident est régulièrement conspué dans les discours du président et de ses fidèles, et accusé de vouloir *« recoloniser le Kenya par l'intermédiaire de Leakey »*. Un document, visiblement faux, a été publié dans la presse progouvernementale, dans lequel le Ku Klux Klan américain assurait M. Leakey de son soutien. M. Moi déclarait lui-même, un peu plus tard, que l'opposition, de concert avec des hommes d'affaires italiens de la côte, complotaient contre lui. Aux yeux des diplomates en poste à Nairobi, ces violences verbales et physiques sont des erreurs tactiques dont profite l'opposition, mais celle-ci est si divisée, si décrédibilisée, qu'elle ne *« compte plus »* pour la population. L'annonce de la création d'un nouveau parti qui, en fragmentant encore davantage ses ennemis, aurait dû réjouir le pouvoir, semble au contraire l'avoir paniqué : la vieille garde jure ses grands dieux que cette formation ne sera jamais légalisée.

RIVALITÉS

Si le régime tient parole, les pays donateurs ne manqueront pas de durcir le ton. L'Allemagne a déjà suspendu son aide hors projet. Le Danemark, le Canada et même le Japon hésitent à continuer leur assistance. Tous se réuniront, le 24 juillet, en présence des Kenyans, pour une évaluation à *« mi-parcours »* avant la traditionnelle rencontre du comité consultatif de fin d'année. On s'attend à ce que Nairobi reçoive un avertissement.

L'irritation des bailleurs de fonds remonte à fin 1994 lorsque, quelques jours après qu'ils eurent débloqué 800 millions de dollars pour le Kenya, la police avait dispersé les déplacés Kikouyous de Maela, victimes, un an plus tôt, d'une éviction ethnique et pour lesquels les donateurs finançaient un programme de réhabilitation. Chargées sur des camions en pleine nuit, les familles avaient été dispersées sur les routes pendant que, sous les yeux de la presse officielle, quelques centaines d'autres étaient réinstallées sur des parcelles à cultiver.

« Depuis le retour du multipartisme, fin 1991, constate un diplomate, *la répression est cyclique au Kenya. Elle se durcit pendant les six premiers mois de l'année, puis s'adoucit entre juillet et octobre, le temps d'amadouer les donateurs avant leur réunion de fin d'année. »* La *« leçon »* des bailleurs de fonds qui ont gelé leur aide de 1991 à 1993 ne semble pas avoir été comprise par le chef de l'Etat, déplore-t-on dans les chancelleries.

Mais M. Moi sait qu'il peut jouer sur les rivalités entre donateurs. Si certains, comme l'Allemagne, estiment que des remontrances publiques auront plus d'impact, d'autres, comme la Grande-Bretagne – le plus gros investisseur privé – ou la France préfèrent intervenir discrètement auprès de la présidence. Ces derniers sont aussi moins enclins à sanctionner le Kenya, un des pays les mieux développés du continent et le plus stable de la région.

Jean Hélène

Le gourou de la secte japonaise Aum a été inculpé de meurtre et de tentative de meurtre

Cent vingt de ses disciples sont désormais emprisonnés

TOKYO
de notre correspondant

Le gourou de la secte Aum Shinri-kyo, Shoko Asahara, a été inculpé, mardi 6 juin, de meurtre et de tentative de meurtre. Le parquet estime qu'il est responsable de l'attentat du métro de Tokyo, qui causa la mort, le 20 mars, de douze personnes et l'intoxication de cinq mille autres. Avec lui, onze de ses disciples ont été inculpés sous les mêmes motifs et quatorze autres de préparation à homicide.

Les enquêteurs ont réparti la quarantaine de dirigeants de la secte directement impliqués dans l'attentat en cinq groupes : les organisateurs de l'opération, les exécutants, les responsables de la production du gaz toxique sarin, les fournisseurs de matières premières et les fabricants d'équipements. Au total, cent vingt fidèles d'Aum Shinri-kyo sont sous les verrous.

Shoko Asahara a été inculpé le jour de l'expiration de la période de détention provisoire après son arrestation, le 16 mai. Bien que le gourou continue de nier son implication dans l'attentat et refuse de répondre aux questions des enquêteurs, le parquet l'a inculpé sur la base des témoignages d'autres membres de l'organisation, notamment de Seichi Endo, « ministre de la santé » selon l'organigramme de la secte, calqué sur celui d'un Etat.

Inculpé de meurtre, lui aussi, Yoshihiro Inoue, chef des « services de renseignements » de la secte, a reconnu avoir dirigé l'attentat dans le métro. Il semble que l'action ait été décidée par Asahara comme une opération tactique qui visait à détourner l'attention de la police, dont le gourou avait appris qu'elle allait perquisitionner le site de Kamikuishiki dans le cadre de l'enquête sur l'enlèvement du secrétaire d'un cabinet de notaire de Tokyo.

Ces inculpations ne sont qu'un premier pas qui permettra d'éclaircir les agissements de la secte Aum Shinri-kyo. Si l'on commence à savoir comment celle-ci a perpétré des actes criminels – les deux attentats au gaz à Matsumoto et dans le métro –, les personnes victimes d'enlèvement dont elle paraît responsable n'ont toujours pas été retrouvées. Il reste en outre des zones d'ombre : l'infiltration de la secte dans les forces d'autodéfense – trois militaires ont été arrêtés pour avoir détourné des documents confidentiels –, ses liens avec la pègre et avec la Russie.

Philippe Pons

Première rencontre entre les factions de Timor-Oriental

LES DISCUSSIONS, sous l'égide des Nations unies, entre Timorais favorables ou opposés à la présence indonésienne à Timor-Oriental ont pris fin, lundi 5 juin, à Stadt-Schlaining, à 100 kilomètres au sud de Vienne, en Autriche, par l'adoption d'une déclaration commune insistant notamment sur la nécessité du respect des droits de l'homme. Il s'agissait de la première rencontre de ce type jamais organisée depuis l'annexion de Timor par l'Indonésie en 1976. Certaines déclarations lors de la conférence de presse de clôture laissent entendre que les participants ont débordé l'ordre du jour initialement fixé, qui excluait une discussion du statut politique de Timor-Oriental. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : six jours d'affrontements** entre milices hutues et forces gouvernementales à majorité tutsie ont fait 33 morts et plusieurs dizaines de blessés à Kinama et Kamenge, deux quartiers de Bujumbura, selon la radio gouvernementale. Le premier ministre, Antoine Nduwayo, a demandé lundi 5 juin aux habitants *« civils »* de Kamenge d'évacuer ce quartier hutu de Bujumbura, indiquant que l'armée allait *« bientôt libérer »* ce secteur des *« terroristes »* qui l'occupent. Selon une source bien informée, l'intervention militaire devait avoir lieu mardi. – *(AFP, Reuter.)*

■ **FAO : la production céréalière mondiale** atteindra 1,93 milliard de tonnes en 1995, soit une diminution de 20 millions de tonnes par rapport à 1994, selon les dernières prévisions de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a annoncé lundi 5 juin son directeur général, Jacques Diouf. Il a précisé que quinze pays d'Afrique subsaharienne auront besoin d'une aide alimentaire. – *(AFP.)*

■ **NIGÉRIA : vingt-trois officiers et civils ont été inculpés,** lundi 5 juin, de *« trahison »* et de *« conspiration »* pour leur implication dans la tentative de coup d'Etat avorté de mars 1995 par un tribunal militaire. La première audience du procès devait s'ouvrir mercredi. – *(AFP.)*

■ **SOMALIE : des milliers de partisans du général Mohamed Farah Aïdid** se sont réunis, lundi 5 juin, dans le sud de Mogadiscio pour célébrer le deuxième anniversaire de la mort de 24 casques bleus pakistanais tués par les miliciens d'Aïdid. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : les avocats du sous-lieutenant Lembarek Boumaarafi,** condamné à mort samedi 3 juin (*Le Monde* du 6 juin)par le tribunal criminel d'Alger pour l'assassinat du président Boudiaf, vont se pourvoir en cassation. Selon la presse locale, la partie civile aurait l'intention d'en faire autant. Par ailleurs, d'après un bilan non officiel, quelque 650 islamistes armés ont été tués par les forces de sécurité en mai. – *(AFP.)*

ASIE

■ **JAPON : le gouvernement a exprimé mardi 6 juin ses *« remords »*** pour la colonisation de la péninsule coréenne entre 1910 et 1945, cherchant ainsi à appaiser la tension apparue avec la Corée du Sud à la suite des propos de Michio Watanabe, ancien ministre des affaires étrangères. Celui-ci avait déclaré que l'annexion de la Corée par le Japon en 1910 s'était effectuée *« de manière amicale »*. – *(AFP.)*

■ **MALAISIE : quelque 4 000 boat people vietnamiens** se sont échappés lundi 5 juin d'un camp à Kuala Lumpur, menaçant de se suicider collectivement si les autorités malaisiennes essayaient de les rapatrier de force au Vietnam. La police a contraint par la force les plus récalcitrants d'entre eux à regagner le camp. – *(AFP, Reuter.)*

■ **SRI-LANKA : le navire affrété** par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui avait été touché, dimanche 4 juin, par une mine au large de la côte nord de l'île a coulé, a annoncé mardi 6 juin un porte-parole de la marine. Onze des douze membres indonésiens de l'équipage avaient pu quitter le navire. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : la police a arrêté,** au cours du week-end, un dignitaire religieux, cheikh Hammoud ben Abdallah el Aqla el Chouaïbi, militant d'un courant réformateur saoudien, a annoncé, lundi 5 juin, le Comité de défense des droits légitimes (CDDL, opposition d'inspiration islamiste). Dans un communiqué publié à Londres, le CDDL a précisé que cheikh Hammoud est signataire de plusieurs pétitions préconisant des réformes dans le royaume. – *(AFP.)*

■ **CISJORDANIE : un synode des communautés catholiques de Terre sainte** s'est ouvert dimanche 4 juin, jour de Pentecôte, à l'église de Beit Jala, en présence de Mgr Di Montezemolo, nonce apostolique, de Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, des responsables des églises grecque melkite, copte catholique, arménienne, maronite et chaldéenne. Ce synode est consacré au renouveau de la foi et aux relations des catholiques avec les autres communautés chrétiennes, ainsi qu'au dialogue avec l'islam et le judaïsme. – *(AFP.)*

■ **GAZA : le chef de l'OLP, Yasser Arafat,** a échappé la semaine dernière au Yémen à un accident d'avion, selon l'hebdomadaire palestinien *El Hayat el Jadida*, proche de l'Autorité palestinienne, paru lundi 5 juin à Gaza. L'avion, selon la revue, a dû faire un atterrissage forcé à l'aéroport de Sanaa, en raison de problèmes techniques dans le train d'atterrissage. – *(AFP.)*

■ **Trois Palestiniens** – deux femmes et un homme – arrêtés dans le cadre d'attentats perpétrés en juillet 1994 contre l'ambassade d'Israël et un centre juif de Londres, ont été placés en détention provisoire, lundi 5 juin, par un tribunal londonien. Ils avaient été arrêtés vendredi par la branche antiterroriste de Scotland Yard, après la découverte d'explosifs et d'armes dans une maison de l'ouest de Londres, le 25 mai. – *(AFP.)*

Moscou conteste la création de la Force de réaction rapide en Bosnie

Le sort des 256 « casques bleus » retenus en otage fait l'objet d'intenses négociations

Le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, a rappelé son attachement au seul mandat des Nations Unies dans un règlement du conflit bosniaque, et exprimé des réserves quant à la création d'une Force de réaction rapide. A Pale et à Belgrade, d'intenses négociations se poursuivent par ailleurs pour la libération des 256 otages de l'ONU, tandis que les Serbes de Bosnie ont refusé de laisser atterrir à Sarajevo l'émissaire de l'ONU, Chinmaya Gharekhan, qui venait demander la libération des otages.

MOSCOU a critiqué le projet de création d'une Force de réaction rapide (FRR), arrêté par les Occidentaux samedi 3 juin à Paris. Le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, a estimé, lundi, qu'une force dotée *« de fonctions offensives pour garantir la sécurité de la Forpronu est irréaliste »*, et que la FRR constituait *« un adieu définitif »* au plan de paix du groupe de contact. Toutefois, si un haut responsable du ministère russe a envisagé un veto de Moscou au Conseil de sécurité de l'ONU, M. Kozyrev n'a pas évoqué une telle hypothèse, en expliquant que *« probablement, certaines des craintes de la Russie pourront être levées par le secrétaire général de l'ONU et par des experts militaires »*. Le chef d'état-major interarmes américain, le général John Shalikashvili, et son homologue russe Mikhaïl Kolesnikov, ont eu lundi des entretiens discrets à l'ambassade américaine de Vienne, et le ministre russe est attendu mercredi à Londres pour des entretiens avec le premier ministre John Major.

Les Serbes de Bosnie n'ont *« pas besoin d'une force multinationale de réaction rapide »*, a pour sa part affirmé Radovan Karadzic. Le chef des Bosno-Serbes a indiqué que la création de la FRR était *« une tentative de l'Europe de créer le noyau d'une force européenne qui relèguerait au second plan l'OTAN et la domination américaine dans le règlement de la crise yougoslave »*. M. Karadzic a rappelé qu'il avait fait savoir au commandant des « casques bleus » en Bosnie, le général Rupert Smith, que *« la partie serbe traitera l'ONU en ennemie si elle se retourne contre les Serbes. Jusqu'à présent, nous les avons traités avec assez de clémence. La prochaine fois, ce sera sévère »*. Le président de Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegovic, a pour sa part invité l'Occident à être ferme face aux Serbes bosniaques, même si cela implique un certain risque. A Washington, le président Bill Clinton a défendu avec vigueur, lundi dans la soirée, la politique de l'Occident en Bosnie-Herzégovine, affirmant qu'elle était loin d'être *« un échec colossal »*, parce qu'elle avait endigué un bain de sang dans l'ancienne République yougoslave, même si elle *« n'avait pas été un succès »*. Le président américain, dont la gestion de la crise en Bosnie est sévèrement critiquée par le Congrès à majorité républicaine, a estimé dans son interview à la chaîne CNN, que les Etats-Unis faisaient des progrès sur trois fronts : empêcher que la guerre ne se propage dans les Balkans, soulager la souffrance humaine et garder viable une solution politique à la crise. Washington a par ailleurs demandé au gouvernement grec de renforcer le contrôle de l'embargo imposé par l'ONU à la Serbie en se disant *« préoccupé »* par l'attitude d'Athènes : *« Bien que n'étant pas en mesure de confirmer la complicité du gouvernement grec dans les trangressions des sanctions, nous aurions préféré de sa part une approche plus dynamique de l'application »* de l'embargo, souligne un rapport du département d'Etat.

DÉNOUEMENT PROCHE ?

Le chef de la Sûreté serbe, Jovica Stanisic, a rejoint à Pale le fief des Serbes de Bosnie, les ministres grecs des affaires étrangères et de la défense, Karolos Papoulias et Gerasimos Arsenis, qui ont eu six heures de discussions avec Radovan Karadzic sur le sort des 256 soldats et observateurs de l'ONU encore détenus. En réponse à leur mission de médiation, le chef des Serbes de Bosnie a posé une nouvelle fois comme condition à la libération des otages *« des garanties qu'il n'y aura plus de frappes aériennes »* contre les Serbes. Les deux ministres grecs devaient se rendre à Belgrade pour des entretiens avec le président Milosevic, qui a déclaré s'employer à *« accélérer »* la libération des « casques bleus », et a une nouvelle fois laissé entrevoir, lundi dans la soirée, un proche dénouement. Campant sur leurs défis, les Serbes de Bosnie ont refusé de laisser atterrir à Sarajevo l'émissaire de l'ONU, Chinmaya Gharekhan, qui devait se rendre dans leur fief de Pale pour demander la libération des otages, et a été contraint de regagner Zagreb.

Près de Sarajevo, deux « casques bleus » français étaient toujours encerclés dans leurs postes de Bare par une vingtaine de soldats serbes (*Le Monde* du 6 juin). Les deux hommes ont des réserves d'eau et de nourriture qui devraient leur permettre de tenir au moins vingt-trois jours dans leur casemate, selon un porte-parole de la Forpronu. Les réserves de farine sont en revanche pratiquement épuisées à Sarajevo et, faute de réapprovisionnement, la grande boulangerie industrielle qui alimente la moitié de la ville devra être arrêtée samedi. L'aéroport de la capitale bosniaque et toutes les routes normalement utilisées par les convois du HCR sont en effet fermés depuis plusieurs semaines par les Serbes de Bosnie. La situation humanitaire s'est par ailleurs dégradée dans les enclaves musulmanes de Gorazde et Srebrenica (à l'est de la Bosnie).

L'envoyé spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, a appelé lundi les belligérants à un *« maximum de retenue »* à la suite d'une offensive croate contre les positions serbes en Croatie. Il a affirmé avoir reçu des assurances de Zagreb que les soldats croates n'envahiront pas le sud de la Krajina, la région de Croatie aux mains des Serbes sécessionnistes.

Rocambolesque retour à Sarajevo pour les « casques bleus » libérés

SARAJEVO
de notre correspondant

Les soixante-trois « casques bleus » français libérés, vendredi 2 juin, par les Serbes, ont réintégré leurs unités. Interdits d'aéroport, interdits de territoire serbe, interdits de piste des monts Igman, les soldats de la paix ont dû se frayer un chemin dans la montagne, à l'ouest de Sarajevo. Durant cinq heures, dans la nuit de lundi à mardi, ils ont emprunté des pistes caillouteuses et ont marché dans les rochers afin de regagner la capitale bosniaque. *« Nous n'allions tout de même pas supplier les Serbes de traverser leur territoire, alors qu'ils nous ont pris en otages »*, explique un officier de l'état-major. Lundi, pourtant, des contacts furent établis avec les autorités militaires serbes, sans résultat. Refusant que les « casques bleus » soient bloqués à l'extérieur de Sarajevo, la Forpronu s'est résolue à organiser ce retour nocturne.

Le lieutenant Beauregard, cet officier qui fut forcé, il y a dix jours, d'agiter un drapeau blanc dans la caserne de Lukavica et de se rendre aux combattants serbes avec son unité, raconte : *« Ce fut une forme d'humiliation, mais nous n'avions pas le choix. Pour un soldat, déposer les armes est une immense déception mais nous ne ressentons plus aucune aigreur. Nous n'avons pas d'état d'âme. »* Le lieutenant et ses hommes s'affirment tous prêts à reprendre dès que possible leur mission, y compris à Lukavica, avec les soldats qui furent leurs geôliers. *« Ils nous ont bien traités,* commente un « casque bleu », le caporal Save. *Nous pouvions faire de la musculation et jouer au ping-pong. Le lieutenant nous donnait des cours d'anglais et de serbe. Et nous pouvions regarder la télévision française, retransmise par satellite. »*

Si un officier évoque *« une confiance trahie »* et la difficulté de se retrouver face à ceux qui les firent prisonniers, la plupart des soldats français ne paraissent pas animés par un désir de revanche. *« Nous ne pensons pas à une vengeance, parce qu'il n'y a pas eu de blessés ni de mauvais traitements,* raconte un sous-officier. *Tout s'est passé entre soldats. »* Certains rêvent toutefois d'en découdre ou aimeraient récupérer par la force leurs amis détenus en territoire serbe. *« Un seul signe de nos chefs, et nous fonçons,* dit un soldat. *J'aimerais bien qu'on leur montre ce que nous savons faire. »*

En attendant d'accomplir d'hypothétiques exploits guerriers, les « casques bleus » se reposent. Ils sont fatigués par une semaine de détention puis par deux jours de voyage à travers l'ex-Yougoslavie et enfin par leur retour rocambolesque à Sarajevo. *« Quand je pense qu'ils ont dû maculer de boue les véhicules blancs de l'ONU et traverser la montagne de nuit...* soupire un officier. *Encore une belle démonstration d'impuissance »*, conclut-il. Mardi 6 juin, en début de matinée, 257 soldats de l'ONU étaient toujours otages des Serbes de Bosnie, dont 105 Français.

Rémy Ourdan

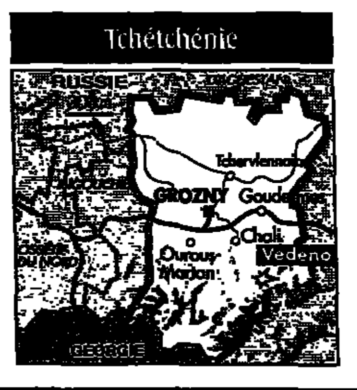
Après la chute de Vedeno, l'armée russe accentue son offensive en Tchétchénie

MOSCOU
de notre correspondante

La prise par l'armée russe de Vedeno, le QG du général Doudaev dans les montagnes du Caucase, a bien sûr été saluée, lundi 5 juin, comme un succès *« stratégique »* par Moscou. Même s'il a fallu six mois de bombardements journaliers à la première armée d'Europe pour détruire Grozny et atteindre Vedeno, à 50 kilomètres seulement de la capitale tchétchène. Et ce au prix de dizaines de milliers de morts dont personne ne fera le compte exact. Mais la guerre menée contre quelques milliers de combattants tchétchènes, privés de sanctuaire et de moyens antiaériens, ne s'arrêtera pas pour autant, même si, dans les montagnes, il n'y a plus de témoins étrangers pour en rendre compte.

Vendredi, la veille de l'assaut sur Vedeno, Médecins sans frontières, la dernière organisation humanitaire à opérer les blessés dans les montagnes, a été sommée de partir. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'avait jamais pu s'y installer, car les Russes n'accordaient aucun « corridor de sécurité ». Le CICR a estimé, lundi, que la *« majorité »* des civils sont désormais descendus dans la plaine. La mission sur place de l'OSCE avait obtenu *in extremis*, vendredi, l'évacuation d'un unique convoi de trois cents femmes, enfants et vieillards de Chatoy, l'autre localité importante en montagne, les seuls hommes étant quelques blessés, eux-mêmes menacés car soupçonnés d'être des combattants. Selon MSF, certains blessés de Chatoy ont refusé d'être évacués par crainte d'être arrêtés.

Vedeno, se trouvant à l'aplomb d'une profonde vallée que des combattants tchétchènes défendaient encore plusieurs points en aval, a été prise par des chars russes, soutenus par des hélicoptères. Une route leur est désormais ouverte pour occuper Chatoy, plus à l'ouest, où les combats se poursuivent aussi. *Mais les pertes russes ont considérablement augmenté depuis le début de la phase de la guerre des montagnes.* Avant même la prise de Vedeno, le général Boris Gromov, le dernier « héros » d'Afghanistan en semi-disgrâce auprès du ministère des affaires étrangères, estimait qu'elles atteignaient vingt-cinq morts par jour. Il a appelé en même temps à un retrait immédiat de l'armée russe et à l'ouverture de vraies négociations. Car, à la *« guerre de partisans »* qui commence désormais dans les montagnes, s'ajoute celle qui se mène déjà dans les plaines occupées et qui ne donne guère de signes de répit, malgré les arrestations incessantes, les « disparitions », voire les assassinats d'hommes en âge de porter les armes. Mais l'état-major russe continue de répondre que tout sera rentré dans l'ordre dans *« quelques mois »*...



Sophie Shihab

Trois journalistes occidentaux arrêtés

Deux journalistes français et une journaliste américaine ont été arrêtés, samedi 3 juin, par des policiers russes à la frontière de la Tchétchénie, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Grozny. Il s'agit de Laurent Hamida, vingt-neuf ans, journaliste-cameraman indépendant dont les images devaient être distribuées à son retour par l'agence londonienne Front Line News, de Noël Quidu, trente-neuf ans, photoreporter de l'agence Gamma, et de Stéphanie Heymann, reporter américaine de l'agence Independant Media. Samedi, aux environs de 18 heures, alors que la ville de Vedeno tombait aux mains de l'armée russe, les trois journalistes, qui s'y trouvaient, ont repassé à pied la frontière avec le Daghestan. C'est alors que des policiers russes les ont interpellés. Mardi 6 juin, ils ont été transférés à l'hôtel Léningrad de la ville, où ils attendent que leur situation soit régularisée.

Le gouvernement turc sort renforcé d'un scrutin partiel

Le parti au pouvoir résiste mieux que prévu au vote islamiste

EN REMPORTANT 22 des 36 sièges, avec 39,6 % des voix, lors des élections municipales partielles du 4 juin, le premier ministre turc, Tansu Ciller, a renforcé sa position et écarté le danger immédiat d'une tentative de prise de pouvoir, au sein de son Parti de la juste voie (DYP), par une faction d'opposition, alors que le Parti de la prospérité (RP, islamiste), dont la montée spectaculaire avait choqué l'opinion publique turque lors des élections municipales de mars 1994, n'a obtenu que 17,4 % des voix.

Forte de ce succès – tout relatif puisque le scrutin touchait moins de trois pour mille de l'électorat turc et que le résultat est dû en partie aux promesses que le gouvernement a fait miroiter à la quarantaine de municipalités concernées –, Mme Ciller va pouvoir s'attaquer au passage de diverses lois nécessaires pour obtenir la ratification de l'accord d'union douanière avec l'Europe communautaire. Au cours des jours à venir, elle devrait demander au Parlement d'octroyer à son gouvernement le pouvoir d'introduire des lois – notamment les lois techniques relatives à l'union douanière – par décret gouvernemental.

Les amendements constitutionnels dont il est question depuis des mois devront cependant être approuvés par les deux tiers du Parlement. Peu susceptibles d'être jugées satisfaisantes par les défenseurs des droits de l'homme, ces réformes n'en représentent pas moins un progrès, puisqu'elles permettraient aux étudiants de participer à la vie politique, libéraliseraient la formation d'associations et abaisseraient l'âge du vote de vingt ans à dix-huit ans. Cette série de réformes a déjà passé le cap d'une commission parlementaire multipartite et devrait être débattue prochainement par l'Assemblée nationale.

Reste le tristement célèbre article 8 de la loi antiterroriste, fréquemment utilisé pour envoyer en prison intellectuels ou écrivains accusés de *« propagande séparatiste »*. Les conservateurs au sein du Parlement, et notamment du parti de Mme Ciller, demeurent fermement opposés à une libéralisation qui, affirment-ils, ne ferait que renforcer le pouvoir du PKK. La levée de l'article 8 ne mettrait pas fin aux procès d'opinion puisque la législation turque comprend d'autres lois similaires. Mais sa disparition permettrait la libération d'intellectuels actuellement détenus pour délit d'opinion. De plus, à l'avenir, de tels cas seraient traités par les tribunaux ordinaires, moins zélés dans l'exercice de leurs fonctions que le bastion de l'orthodoxie étatiste qu'est la Cour de sûreté de l'Etat.

Nicole Pope

Allemands et Tchèques progressent sur la question des Sudètes

PRAGUE
de notre correspondant

Après plusieurs mois d'intense activité diplomatique de Prague pour régler avec Bonn le contentieux sur la question des Allemands des Sudètes expulsés après 1945 de Bohême-Moravie et sur celle de l'indemnisation des victimes tchèques du nazisme, ces derniers jours ont apporté un début de satisfaction. Le rassemblement annuel de l'association des Sudètes, la Landsmanschaft, pendant le week-end de Pentecôte à Munich (*Le Monde* du 6 juin) a contribué à redonner espoir, même si les positions entre Tchèques et Sudètes demeurent très éloignées. Ce rassemblement est intervenu dans la foulée du discours du chancelier Helmut Kohl, jeudi dernier, qui a montré une réelle volonté politique de trouver une issue acceptable pour les deux parties, volonté dont on commençait à douter à Prague.

La proposition du ministre allemand des finances, Theo Waigel, chef de file de la CSU bavaroise, protectrice des Sudètes, de nommer un représentant officiel chargé des négociations avec Prague est un premier pas concret que Prague attendait. Ce représentant, probablement choisi parmi les responsables de la Landsmanschaft, permettrait aux Sudètes de participer directement aux négociations, alors que Prague refuse depuis toujours de discuter avec cette organisation. Il donnerait également au cabinet de Bonn la possibilité de contrôler les discussions entre les Parlements tchèque et allemand en vue de la signature d'une déclaration commune condamnant politiquement et moralement l'occupation nazie et l'expulsion qui s'est ensuivie. Ce projet, présenté le mois dernier par le ministre tchèque des affaires étrangères, Josef Zieleniec, bénéficie d'un fort soutien des Verts et des sociaux-démocrates allemands, de même qu'au Parlement de Prague, et ce malgré les réticences du chancelier Kohl et du premier ministre tchèque, Vaclav Klaus.

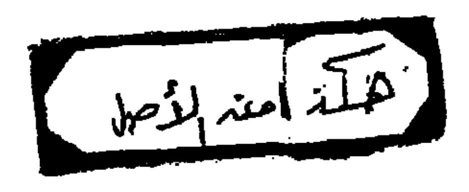
CONTENTIEUX

Même si l'adoption d'une telle déclaration est probable dans les semaines à venir, les négociations en elles-mêmes devraient vite buter sur la question des « décrets » du président Benes et sur la loi d'amnistie couvrant les crimes commis contre des Allemands par des Tchèques lors de l'expulsion. Ces « décrets », promulgués à l'été 1945 par le gouvernement provisoire tchécoslovaque, ont permis de confisquer des biens des Allemands et de les déchoir de la citoyenneté tchécoslovaque. La validité de ces « décrets », dont Prague exclut la révision, est l'obstacle majeur à la restitution aux Sudètes de leurs biens. D'ailleurs, pour se prémunir contre toute réclamation, Prague a limité ses restitutions à la période postérieure à la prise du pouvoir par les communistes en février 1948 et aux seuls citoyens tchèques.

Une révision de la loi d'amnistie qui permettrait de juger des personnes responsables de crimes sur les Allemands de Bohême serait possible, même si certains juristes excluent le jugement de crimes amnistiés. Son impact serait faible : beaucoup d'acteurs et de témoins des exactions sont morts, et l'inexistence de documentation fiable prolongerait les enquêtes de plusieurs années.

Néanmoins, chaque geste a son importance dans ce délicat contentieux historique. Pour la République tchèque – le seul pays que l'Allemagne n'a pas encore indemnisé –, c'est à Bonn de faire le premier pas. Les excuses, dès 1990, du président Vaclav Havel pour l'expulsion des Allemands et la récente condamnation par M. Klaus des exactions commises contre les Allemands après 1945 attendent une réponse des dirigeants allemands. M. Kohl, qui a affirmé vouloir *« saisir la main tendue »* par les leaders tchèques, doit encore montrer comment il entend le faire.

Martin Plichta



Allemands et Tchèques progressent sur la question des Sudètes

...s » libérés

...Tchétchénie

...n scrutin partiel

Faute de filières de recyclage, l'Allemagne ne sait plus quoi faire de ses emballages

Les déchets, bannis par la loi, sont exportés jusqu'en Chine

Voilà près de cinq ans que les industriels allemands ont mis sur pied un système de collecte et de recyclage des emballages, connu sous les initiales DSD. Mais les citoyens allemands ont été plus rapides à trier que les industriels à mettre en place des filières de recyclage. Il a donc fallu procéder à des ajustements, recourir massivement à l'exportation... et commettre quelques entorses aux règles établies.

COLOGNE
de notre envoyé spécial

Lorsque le ministre fédéral de l'environnement, Klaus Töpfer, annonce en 1990 qu'il prépare une ordonnance obligeant les commerçants à reprendre les emballages vides, c'est l'émoi. « *Nous ne sommes pas des décharges !* », clament-ils en chœur. Sentant venir une législation qui, de toute façon, fera payer les pollueurs, les industriels volent au secours des distributeurs en faisant une proposition : Vous payez une contribution pour chaque emballage vendu et nous nous chargeons de la collecte et du recyclage des matériaux récupérés. Ainsi est née, le 28 septembre 1990, une société privée à but non lucratif baptisée Duales System Deutschland ou DSD.

Son principe est simple : chaque distributeur de produits mis en vente sur le marché allemand doit payer une taxe qui financera la collecte et le recyclage de l'emballage vide. Le paiment de cette taxe est matérialisé sur l'emballage par un point vert, qui indique au consommateur que le fabricant a payé pour son élimination « écologiquement correcte ». Ainsi, le consommateur a la garantie que, s'il remet ses emballages après usage dans le réceptacle *ad hoc*, il ne seront pas mis en décharge ni brûlés en pure perte.

Lorsque l'ordonnance Töpfer entre en vigueur, le 12 juin 1991, les ménages allemands se ruent sur les « poubelles jaunes » (conteneurs sur la voie publique ou sacs-poubelles distribués à domicile) pour y mettre bouteilles, boîtes de conserve, cartons et tous les emballages dits « de vente ». Le point vert touche pratiquement tous les matériaux : verre, papier, carton, fer-blanc, aluminium et plastique. Même les journaux, qui ne sont pas des emballages, sont récupérés, moyennant un financement particulier, partagé entre le DSD (25 %) et les collectivités locales chargées de l'enlèvement des ordures ménagères (75 %).

Dès la fin de 1992, les seize Länder ont leur réseau DSD, et des montagnes d'emballages s'accumulent. L'industrie allemande ne peut faire face à ce soudain afflux. Verriers et sidérurgistes, habitués de longue date à la récupération, absorbent sans mal le surplus. Mais les plastiques et les vieux papiers, en une période où les cours s'effondrent, ne trouvent guère preneur. DSD, qui s'est engagé à reprendre les matériaux collectés, se voit contraint d'en exporter une partie. Et c'est ainsi que des camions allemands franchissent les frontières et, moyennant finances, écoulent les surplus chez les voisins. Des exploitants français de décharge sont alors trop heureux de gagner 300 à 400 francs par tonne venue d'Allemagne.

AU BORD DE LA FAILLITE

Fin 1993, cependant, le DSD frôle la faillite. Beaucoup d'entreprises utilisent le point vert sans payer. Les autres payent un forfait calculé sur le volume, qui ne tient aucune compte du poids ni du coût du recyclage. Enfin, les consommateurs ont tendance à jeter dans les poubelles jaunes des déchets qui n'ont rien à voir avec les emballages et grèvent d'autant le budget en obligeant DSD à payer leur élimination. Il faut tout reprendre. Les entreprises cotisantes recapitalisent DSD avec un apport de 500 millions de marks. La taxe du point vert est calculée sur de nouvelles bases. Le fabricant paie aujourd'hui une taxe basée sur le matériau, ainsi que sur le volume par unité d'emballage. Enfin, les dettes de DSD (640 millions de marks) ont été converties en crédits à long terme par les entreprises privées chargées de l'élimination des déchets.

De l'aveu même du porte-parole de DSD, Edelgard Bially, « *le point noir reste le recyclage des plastiques* ». La société qui garantissait la reprise des matières plastiques a fait faillite et il a fallu la remplacer par une autre, détenue à 50 % par les éliminateurs, à 25 % par l'industrie du plastique et à 25 % par DSD. Malgré cela, la filière d'élimination allemande est vite saturée. En 1994, 125 000 tonnes de plastiques ont été recyclées en Allemagne et 255 000 tonnes exportées.

Le premier importateur est ... la Chine (85 000 tonnes en 1994), qui reçoit entre 400 et 800 marks par tonne. Que font les Chinois de ces emballages ? « *Ils les trient par matière et même par couleur, et en refont des granulés* », affirme-t-on au siège de DSD, où l'on montre pour preuve des échantillons de granulés multicolores « *made in China* ». Mais qui peut garantir que les Chinois ne se contentent pas d'empocher l'argent et d'enfouir les emballages ou de les brûler ?

Fin mars, les douaniers français ont intercepté près de Mulhouse 400 tonnes de balles compressées de plastique dégageant une forte odeur. Elles avaient été transportées d'Allemagne par camion et devaient embarquer sur une péniche à destination d'Anvers, puis sur un cargo pour la Chine. La législation allemande est si rigoureuse qu'il devient plus intéressant d'envoyer des emballages perdus aux antipodes plutôt que de les éliminer en Allemagne !

Ce qui n'empêche pas l'entreprise DSD de se féliciter des résultats obtenus. En 1994, elle a collecté 3,2 milliards de marks, dont 80 % ont été utilisés pour la collecte et le tri des emballages. Pour 1995, le budget devrait frôler les 4 milliards de marks, ce qui, rapporté aux 80 millions d'Allemands, revient à moins de 50 marks par tête. « *Une dépense raisonnable,* constate Mme Bially, *si l'on songe que cela nous a permis l'an dernier de collecter 57 % des emballages usagés et d'en recycler l'essentiel.* »

Dans certains Länder, grâce au DSD, la quantité d'ordures ménagères à traiter a diminué de 30 %, ce qui représente un sérieuse économie pour les collectivités locales. Enfin, la consommation d'emballages plastiques a baissé en Allemagne (823 000 tonnes en 1994 contre 922 700 tonnes en 1991), au profit du papier, du carton, voire des sacs de toile. C'est la plus grande victoire de Klaus Töpfer, ce brave professeur devenu ministre et qui a fait trembler l'industrie allemande.

Roger Cans

Surenchère contre la pollution automobile

Le ministre allemand de l'environnement, Angela Merkel, a annoncé dimanche 4 juin son intention de proposer « *une interdiction légale de tous les véhicules qui ne sont pas équipés de pot catalytique d'ici au 31 décembre 1999* ». En attendant, la circulation de ces véhicules serait interdite lorsque la concentration d'ozone dans l'air dépasse 270 microgrammes par mètre cube. Réunis à Kassel le 5 juin, les ministres de l'environnement de onze *Länder* (sur seize) ont décidé de prendre avant l'été – et unilatéralement, si aucun accord n'est conclu avec le gouvernement fédéral – des mesures plus draconiennes encore. Ils envisagent de limiter la vitesse à 90 km/h sur autoroute et 60 km/h sur route lorsque la concentration d'ozone dépassera 180 microgrammes par mètre cube. L'interdiction de circuler pour les véhicules sans catalyseur interviendrait à partir de 240 microgrammes d'ozone par mètre cube d'air.

Une majorité de Suisses soutiennent l'évêque de Bâle

DES PAROISSIENS de l'église Sainte-Marie, à Berne, où Mgr Vogel, l'évêque de Bâle qui a démissionné pour cause de paternité, a officié cinq ans, ont demandé au Vatican, dans une pétition adressée lundi 5 juin au nonce apostolique, de reconsidérer le principe du célibat des prêtres. 69 % des personnes interrogées par l'hebdomadaire zurichois *Sonntags Blick* souhaitent que Mgr Vogel conserve son poste et 86 % sont hostiles au célibat des prêtres. – *(Corresp.)*

AMÉRIQUES

■ **CUBA : jugeant que « la politique du tout ou rien »** vis-à-vis de Cuba « *n'a mené à rien* », le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), César Gaviria, s'est prononcé en faveur d'une « *plus large ouverture* » vers cette île, lundi 5 juin, lors de la séance inaugurale de l'assemblée générale de l'OEA. Ce geste devrait aller de pair avec une « *indispensable ouverture politique en vue de la réconciliation de la nation cubaine* », a souligné M. Gaviria. – *(AFP.)*

■ **GUATEMALA : le Français Jean-Philippe Bernard,** condamné à trente ans de prison, s'est évadé lundi 5 juin. Il avait été condamné avec son compatriote Philippe Biret pour avoir assassiné, en décembre 1991, un couple de restaurateurs français de Ciudad de Guatemala. Ils ont toujours nié leur culpabilité. – *(AFP.)*

■ **NICARAGUA : la présidente Violeta Chamorro a accepté,** lundi 5 juin, 52 des 67 articles réformant la Constitution de 1987 votés par le Parlement en février mais rejetés jusqu'à présent par l'exécutif. Sous la médiation de l'archevêque de Managua, les deux parties sont convenues de poursuivre les discussions sur les amendements restants, portant notamment sur les limitations à la candidature pour la présidence. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : le procureur du tribunal de Tirana** a requis, lundi 5 juin, trois ans de prison contre Ilir Hodja, quarante-deux ans, un des fils de l'ancien dictateur Enver Hodja. Ilir Hodja avait insulté les dirigeants albanais actuels dans la presse, en avril, les traitant de « *bande de vandales* » et de « *forces obscures* ». – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : des colis piégés ont été adressés** aux responsables des minorités allemande et hongroise de Roumanie, a indiqué, dimanche 4 juin, l'agence Rompres. Ces colis, envoyés la semaine dernière depuis l'Autriche, ont été adressés à Paul Philippi, le président du Forum démocratique des Allemands, et à Bela Marko, le président de l'Union démocratique des Magyars. Dans les deux cas, les fils des engins étaient aux couleurs roumaines, bleu, jaune et rouge. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ARGENTINE : l'Etat argentin va réduire certaines dépenses** et différer le paiement de fournisseurs pour respecter les échéances de remboursement de la dette convenues avec le FMI, a annoncé, lundi 5 juin, un collaborateur du ministre de l'économie. Les recettes fiscales ont, en effet, diminué de 6 % à 10 % en avril et en mai, et le gouvernement a accepté de laisser un délai aux contribuables en retard faute de liquidités, notamment les entreprises.

■ **ETATS-UNIS - EUROPE : Washington déposera une plainte** devant l'OMC si l'Union européenne ne lève pas d'ici à la fin de l'année son interdiction, datant de 1989, d'importer de la viande de bœuf américaine (traitée aux hormones), a déclaré le secrétaire américain à l'agriculture, Dan Glikman, qui a rencontré, lundi 5 juin, le commissaire européen, Franz Fischler. – *(AFP)*

Un rapport commandé par le Pentagone estime que les Etats-Unis auraient tout intérêt à encourager une libéralisation progressive à Cuba

WASHINGTON
de notre correspondante

Au moment où à Washington le Congrès se penche sur un projet de loi républicain visant à renforcer l'embargo américain dans l'espoir de déstabiliser Fidel Castro, les partisans du dialogue avec Cuba défendent l'argument inverse : il serait plutôt dans l'intérêt américain d'encourager une libéralisation progressive, disent-ils, afin de favoriser une transition en douceur sans débordements susceptibles d'affecter les Etats-Unis.

Un rapport réalisé à la demande du Pentagone par un institut de recherche privé vient à l'appui de cette thèse. Fidel Castro a surmonté l'épreuve de l'effondrement du bloc soviétique et, tenant fermement les commandes, a amorcé une transition progressive vers une économie mixte, constate ce rapport rédigé par des experts américains et russes.



Terminé en mars dernier, avant la décision de l'administration Clinton de rapatrier d'office les boat-people cubains, ce rapport de 300 pages, dont *Le Monde* a pris connaissance, a été réalisé par l'institut international Research 2000 Inc., dirigé par un ancien responsable de la CIA, Nestor Sanchez, qui fut aussi vice-secrétaire adjoint à la défense dans l'administration Reagan. Les auteurs envisagent sept « *scénarios de transition* » à Cuba, trois avec Fidel Castro et quatre sans lui. Le scénario qu'ils considèrent comme le plus probable est celui d'une poursuite de la libéralisation économique et du *statu quo* politique. Viennent ensuite, dans un ordre décroissant de probabilité, le scénario d'une réforme économique radicale, de type thérapie de choc, avec un gouvernement autoritaire, et celui de l'abandon des réformes économiques, accompagné de troubles populaires et de divisions au sein du régime. Les « *scénarios sans Fidel Castro* » sont également jugés improbables.

L'étude établit un constat de départ : « *Cinq ans après l'effondrement du bloc soviétique et au bout de dix ans de crise économique. Fidel Castro conserve le contrôle total du pouvoir à Cuba et ce, très probablement, pour encore de nombreuses années, peut-être jusqu'à sa mort naturelle, comme Staline, Ho Chi Minh, Mao, Kim Il-sung et, plus proche de l'idiosyncrasie cubaine, Franco* », estime l'un des auteurs, Humberto Leon, de l'université de Miami.

Depuis la crise de l'été 1994, le pouvoir a permis une « *lente transition de l'économie planifiée vers une économie mixte* », car des réformes plus radicales risqueraient de lui faire perdre le contrôle de la société. Mais pour l'instant, souligne Jaime Suchlicki, également de l'université de Miami, « *Cuba a du mal à attirer l'investissement étranger* ». Le numéro un cubain ne donne aucune indication d'ouverture du système politique et, malgré l'attrait d'un assouplissement de l'embargo, ne semble pas prêt à des concessions majeures, par crainte d'ouvrir la porte à l'influence américaine, qui risquerait de l'affaiblir personnellement.

Les analyses des spécialistes russes sont particulièrement intéressantes, car ils ont pu étudier Cuba de près à l'époque soviétique, puis ont vécu, chez eux, la chute du communisme. Ils voient dans les récentes décisions de Fidel Castro une variante des modèles chinois et vietnamien, et estiment que « *la transition a déjà commencé* ». Mais, soulignent-ils, fort de l'expérience de l'effondrement des « ex-pays frères » européens et de l'URSS, où l'accélération des réformes politiques a fait perdre le pouvoir aux communistes, Fidel Castro est déterminé à ne pas se laisser déborder. « *Il y a à Moscou la conviction croissante que le régime Castro a surmonté l'épreuve la plus dure et va maintenant dans la bonne direction,* estime Vladimir Soudarev, spécialiste de l'Amérique latine à l'Académie des sciences de Russie. *Récemment, le Kremlin a relevé un plus grand pragmatisme chez Fidel. Le processus du changement est perçu comme plus stable et plus prévisible.* » Les analystes russes notent d'ailleurs un réchauffement des relations russo-cubaines, après l'abandon de la période 1991-1993, en partie motivé par la dépendance de la Russie à l'égard de Cuba pour ses importations de sucre et de nickel.

Pour l'un des experts américains, Henry Goethals, Castro a tué dans l'œuf toute velléité de « perestroïka » en 1988-1989 avec l'affaire Ochoa, même si cela a entamé son prestige auprès des intellectuels et d'une partie des officiers. Cet analyste souligne d'autre part qu'à la différence des élites au pouvoir en Europe de l'Est ou en URSS en 1989, « *les dirigeants cubains appartiennent à la première génération des révolutionnaires, arrivés au pouvoir par une lutte de libération nationale* ». Selon Andreï Shoumikhine, président du Centre russe pour la résolution des conflits, tant que la « *mentalité de siège* », encouragée par l'embargo américain, persistera, le régime castriste pourra continuer à jouer avec le patriotisme des Cubains. « *Au stade actuel,* constate-t-il, *le soutien au régime au sein de la bureaucratie, du parti communiste et des forces armées est plus grand que ne devrait l'autoriser la misérable situation économique.* »

Sylvie Kauffmann



MUNICIPALES Trop de communes en France ? C'est la question qui revient périodiquement quand on constate que, sur 36 763 municipalités, plus de 25 000, en quasi-totalité situées dans les campagnes, comptent moins de 700 habitants. Pour certains, cet émiettement est source de fragilité financière, voire d'impuissance à agir (surtout quand les habitants vont travailler dans la grande ville voisine). Pour d'autres, c'est un gage de démocratie. ● REPRÉSENTATION. Ce déséquilibre au détriment des grandes villes explique que 72 % des conseillers municipaux ne représentent que 21 % de la population du pays. ● INFLUENCE. Les associations de maires se livrent une « guerre de lobbying », les maires ruraux cherchant à préserver leur influence politique, notamment pour l'élection des sénateurs.

Les petites communes rurales veulent préserver leur influence politique

La multitude de collectivités municipales est une spécificité française en Europe. Sur un total de 36 763, plus de 25 000 comptent moins de 700 habitants et leurs maires affichent en majorité une étiquette conservatrice

C'EST, selon les uns, une richesse précieuse pour l'exercice quotidien de la démocratie, et, pour d'autres, un grave handicap en termes d'efficacité économique : l'émiettement de la carte communale constitue une spécialité bien française. Les deux cinquièmes des municipalités européennes, en effet, sont françaises. Et sur les 36 763 communes de métropole et d'outre-mer, selon le recensement de 1990, 25 255 comptent moins de 700 habitants.

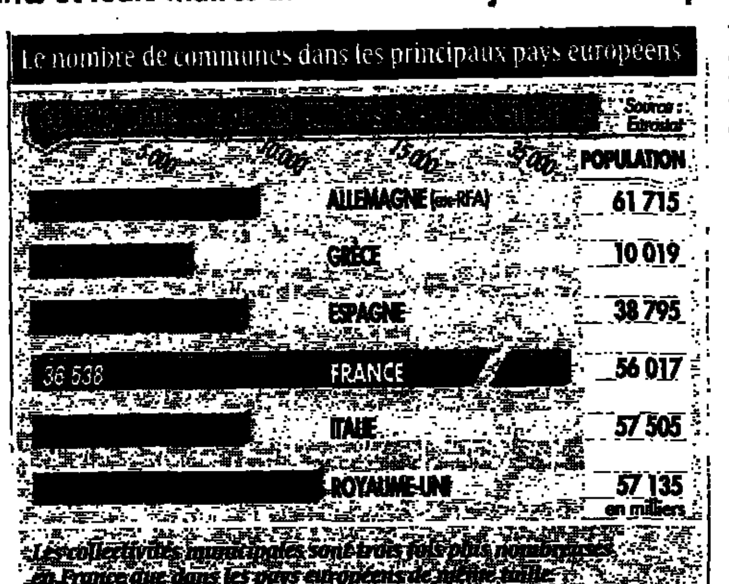
C'est Midi-Pyrénées qui détient la palme de ce nombre de « mini-mairies » de poupée, alors que la concentration apparaît plus forte en Bretagne ou en Ile-de-France. En raison de traditions historiques, le nombre de communes par département n'est pas homogène, indique l'Insee. Ce sont les départements du Nord, de Normandie et de l'Est qui comptent le plus de municipalités. Le Pas-de-Calais doit élire, fin juin, 895 maires, l'Aisne (qui détient, selon l'Association des maires de France, le record du nombre de communes de moins 500 habitants, considérés par beaucoup d'experts comme le seuil minimal d'autonomie administrative et financière), 783, la Moselle, 727.

La spécificité rurale française trouve une concrétisation politique, administrative et financière à la fois dans les organismes représentatifs et dans les dispositions législatives en vigueur. Au sein de l'Association des maires de France existe une influente commission des communes rurales, que préside Jacques Pelletier, ancien ministre et actuellement médiateur, maire de Villers-en-Prayères (Aisne), dont les travaux de prédilection touchent le logement, les critères de répartition des dotations publiques, la formation des élus, et le maintien des service publics. Pour sa part, François Paour, maire de Saint-Bernard (Ain), a créé une Fédération des maires ruraux qui essaye, par une action de lobbying, de contrecarrer la puissance de l'Association des grandes villes de France. Martin Malvy, ancien ministre du budget, maire PS de Figeac (Lot) et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, est, lui, à la tête de l'Association des petites villes de France.

ZÉRO HABITANT

Les amateurs de curiosités administratives devront aussi savoir que dans l'Aude, Caunette-sur-Lauquet a... zéro habitant mais 19 électeurs inscrits et un conseil municipal de 9 membres, qui est le nombre minimal. Dans le canton de Charny (Meuse), 4 communes dévastées pendant la guerre de 1914-1918, où il n'y a plus âme qui vive, ont été fictivement maintenues en vertu d'une loi de 1919 et sont administrées par une commission municipale de 3 personnes, nommées par le préfet.

Les petites communes bénéficient d'une bien meilleure représentation, puisque 368 700 élus (sur 512 850) vont gérer 30 919 communes de moins de 1 500 habitants. Depuis l'échec de la loi Marcellin (du nom du ministre de l'intérieur de l'époque) du 16 juillet 1971 sur les fusions de communes, les gouvernements successifs ont toujours adopté une position balancée, préférant les incitations financières et fiscales au regroupement et à la coopération intercommunale plutôt que les rapprochements forcés. Chaque premier ministre a veillé à faire figurer dans son gouvernement un ministre chargé des collectivités locales, qui avait précisément pour mission d'entretenir des relations étroites avec les innombrables associations d'élus locaux, et notamment les associations départementales de maires, tremplins des scrutins cantonaux et sénatoriaux. C'est pourquoi l'absence d'un ministre nommément en charge des collectivités dans l'équipe de M. Juppé a été ressentie par beaucoup comme une maladresse. Faux pas qu'on peut considérer comme partiellement compensé par la nomination d'un secrétaire d'Etat au développement rural, Raymond-Max Aubert, dont on remarquera cependant qu'il brigue – étrangeté ? – la mairie du chef-lieu de la Corrèze, Tulle, qui n'est pas une bourgade en regroupant quelque 20 200 habitants.



Les collectivités municipales sont trois fois plus nombreuses en France que dans les pays européens de même taille.

La loi du 31 décembre 1993 a créé, entre autres dispositions, une dotation de solidarité rurale (DSR), qui, dans le budget de 1994, a représenté la coquette somme de 990 millions de francs. Une partie de cette enveloppe est destinée aux « bourgs-centres » de moins de 10 000 habitants qui peuvent constituer des points d'ancrage pour la politique d'aménagement du territoire. La seconde fraction allait à l'origine aux communes de moins de 3 500 habitants, mais a été étendue en 1995 à l'ensemble des villes de moins de 10 000 habitants. Cette subvention spécifique de l'Etat représente 27,9 francs par habitant.

La grande majorité des maires des petites communes se disent « sans étiquette » ou défenseurs des « intérêts locaux », ce qui signifie qu'ils se situent au centre ou dans la mouvance conservatrice. Mais leur couleur politique n'est pas sans conséquence sur d'autres scrutins, notamment les élections sénatoriales, puisque les membres du palais du Luxembourg sont désignés par un collège de grands électeurs composé essentiellement de maires et de conseillers municipaux. L'importance numérique des communes rurales et de leurs élus municipaux explique aisément qu'on dise toujours du Sénat qu'il est le grand conseil des communes de France, et que la droite y soit indéfectiblement majoritaire.

François Grosrichard

Lilliput-en-Cantal, ou la chronique municipale en miniature

VALJOUZE
de notre envoyé spécial

Ce n'est pas la commune la plus fantomatique de France mais, à coup sûr, elle est l'une des plus représentatives de ce qu'on pourrait appeler la « quasi-fiction » municipale : Valjouze, avec ses vingt-sept habitants officiellement recensés, ferme la liste des communes du Cantal par ordre démographique.

Dans ce département auvergnat le plus rural de France (63 % de la population réside dans des communes de moins de 2 000 habitants), les métropoles appartiennent à un autre monde, les villages lilliputiens sont monnaie courante et Aurillac se veut le seul chef-lieu où, depuis le bureau de Mme le préfet, on voit sur la montagne voisine brouter paisiblement des troupeaux de vaches. Mais là, comme à Paris, Lyon ou Marseille, la vie municipale suit son cours, le maire travaille, les électeurs font leur devoir et les élus ne peuvent s'affranchir du droit des collectivités locales. Artisan électricien, maire depuis 1983, Fernand Pignol, quarante-neuf ans, parle avec une assurance teintée de nostalgie. La salle à tout faire de la mairie était, jadis, l'école à classe unique sur les bancs de laquelle il a usé ses culottes. Plus tard il est descendu dans la vallée vivre à Ferrières, la commune voisine où la *« gare est à vendre »*, indique l'affiche du notaire. La voix du maire se fait lasse : *« Je vais fermer mon entreprise cet été pour aller à Paris. Si je trouvais quelqu'un de valable et déterminé, je passerais bien la main à la mairie... »* Mais il a encore le temps pour se décider : dans les *mini-communes, non seulement tous les* panachages de listes sont permis, mais le dépôt des candidatures n'est pas soumis à une date butoir. Le code électoral autorise des comportements à la bonne franquette et le sous-préfet chargé de veiller à la légalité, ne fronce en général pas les sourcils.

Trente-deux habitants en fait (puisqu'une maman et ses quatre enfants sont arrivés il y a quelques mois), mais trente-cinq électeurs, parmi lesquels deux chômeurs, un couple au RMI, dix retraités agricoles et un exploitant actif, une aide-soignante à domicile... *« Même avec neuf élus seulement au conseil municipal, il me faut deux adjoints. La loi impose au moins une réunion du conseil par trimestre. La dernière fois c'était pour voter le budget, le 2 avril »*. M. Pignol ouvre le recueil jaune : *« Voilà le budget 1995. On doit tout marquer : 160 705 francs de recettes de fonctionnement, dont 103 534 de subventions de l'Etat et 41 353 francs d'impôts directs. Il faut inscrire les indemnités du maire et des adjoints, les emprunts, les frais de téléphone, les vacations de la secrétaire de mairie qui vient deux heures par semaine le mercredi. »*

La mairie ne roule pas sur l'or, mais est équipée d'un téléphone avec répondeur, d'une photocopieuse, d'une machine à écrire, et derrière la table du conseil, deux ou trois rayonnages de livres constituent la bibliothèque.

LA FIN D'UN PRIVILÈGE

M. Pignol est fier de la restauration de l'église protégée par saint Antoine de Padoue. Ce fut son premier grand chantier lorsqu'il est arrivé en 1983, avec la réfection des murs du cimetière qui *« fichaient le camp et risquaient d'entraîner nos morts avec »*. Les travaux de l'église auront coûté 400 000 francs, *« mais maintenant elle tient »*. Elle est même bien jolie, avec ses murs clairs et ses pierres apparentes. Avec son retable aussi et les tableaux du chemin de croix, dont Fernand Pignol a redoré lui-même les cadres *« pour que les choses aillent plus vite »*.

Membre de la communauté de communes de Massiac, Valjouze va devoir mettre un terme à une vieille habitude appréciée des administrés mais désormais incompatible avec les nouvelles règles de la comptabilité publique, dites « M 19 », applicables en 1996. En 1968, en effet, le maire de l'époque avait exigé que l'eau soit gratuite pour ses concitoyens, et depuis ce privilège n'a jamais été remis en cause. Mais maintenant, il faut séparer le budget de l'eau de celui de la commune. Valjouze devra créer une régie. *« Mais qui ira relever les compteurs chez les gens puisqu'on n'a pas d'employé communal, et puisque les élus ne peuvent s'en charger sous peine d'être soupçonnés de magouille ? »*, se demande le maire. *« Voilà le dossier de demain le plus épineux. »*

De droite, ou de gauche, ce maire comme il y en a des centaines ? *« On me l'a souvent demandé à la préfecture, mais je ne leur ai jamais dit. Il ne faut pas faire de politique dans les petites communes, ce serait le meilleur moyen de tout casser. Il y a du bon à gauche, du bon à droite. »* Le bon sens, quoi !

F. Gr.

Le duc de Noailles, maire d'Epinay-Champlâtreux

L'HISTOIRE se passe au coeur du Pays de France. Un paysage vallonné verdoyant et boisé, à une trentaine de kilomètres au nord de Paris, dans le département du Val-d'Oise.



CARTE POSTALE

Au détour de la RN 16 qui conduit à Chantilly, un village caché par un rideau d'arbres, avec son église, son café et, plus loin, son château du XVIIIe siècle, dressé tout au bout d'une allée de gravier. Nous sommes à Epinay-Champlâtreux, soixante-six habitants, où l'ancienne régie du château est devenue mairie par un décret impérial de 1801, où M. le maire s'appelle, surtout et avant tout, M. le duc.

Quatre-vingt-neuf ans passés, le pas hésitant mais l'esprit alerte et l'humour fécond, François, duc de Noailles, se présentera de nouvau le 11 juin. Une pure formalité pour les cinquante-sept électeurs qui lui accorderont, une fois de plus, leur confiance. Depuis soixante-trois ans, sans jamais une seule liste d'opposition, le duc de Noailles est invariablement réélu. La tradition familiale a commencé en 1904 avec son père et elle n'est pas près de s'arrêter. Son épouse Charlotte, duchesse de Noailles, et leur fils Hélie, duc d'Ayen, cinquante-deux ans, sont conseillers municipaux. Et tous les Champlâtreusiens réunis savent déjà que M. Hélie dirigera lui aussi un jour la municipalité.

Le château appartenait à la famille Molé, dont un des descendants, le comte Louis-Mathieu, maire lui aussi en son temps, fut à deux reprises président du conseil sous Louis-Philippe. Sa fille Clotilde, épouse de Jules, duc de Noailles, fut la grand-mère de l'actuel édile, qui se souvient des étés passés en famille au château, où rayonnait déjà une de ses tantes, la poétesse Anna Brancovan : Anna de Noailles. En 1904, Hélie, le deuxième fils de Clotilde, accède à la mairie. A son décès en 1932, son fils François lui succédera.

Emile Marcot, l'ancien garde-chasse du château, est adjoint au maire depuis 1951. Plus de deux cents ans après la Révolution, un petit coin de royaume, frappé du sceau de la République, survit encore dans la nostalgie des grandes familles. Charlotte et François avouent : *« Nous servons la France parce que la France est au-dessus des partis, mais, au fond du cœur, nous restons sans doute des royalistes. »*

Au premier tour de l'élection présidentielle, Jean-Marie Le Pen est arrivé en tête, au second tour, Jacques Chirac a obtenu 75,47 % des suffrages. Jacques Chirac, dont les ancêtres corréziens ont dû un jour croiser ceux de Charlotte et François, du côté du berceau familial des Noailles, à neuf kilomètres de Brive-la-Gaillarde. C'est du moins ce que Mme la duchesse aime à croire.

Frédérique Lombard

Des « rurbains » au Pays basque

La difficile intégration de la ville au village

BAYONNE
de notre correspondant

Une église commencée en 1628, le fronton pour jouer à la pelote, une auberge et de solides maisons basques aux volets rouges groupées autour de la place : Louhossoa apparaît comme le village basque type, au creux des collines, sur la route de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. Cinq cent vingt et un habitants y ont été recensés, mais, en pleine journée, la localité serait presque déserte et silencieuse, sans les enfants de l'école et leurs récréations.

« Dans notre commune, 95 % des habitants qui sont salariés vont travailler chaque matin à Cambo-les-Bains et surtout sur la côte, à Bayonne et Biarritz », explique le maire, François Césat. Ici, au seuil des montagnes basques, les agriculteurs ne représentent guère plus de 10 % des actifs et encore, la plupart ont souvent un deuxième métier. Le noyau de la population est aujourd'hui constitué de salariés qui travaillent en ville. Les retraités sont également plus nombreux qu'autrefois, certains venus de Paris ou de Bordeaux.

« Louhossoa attire : nous sommes à 24 kilomètres de Bayonne ; le prix du sol est accessible, le cadre est agréable », continue François Césat. Pourtant, s'installer au village n'est pas facile : à condition d'avoir trouvé un terrain à acheter ou une location à l'année, il faut vouloir s'intégrer. *« La moitié de la population au moins parle basque et, au début, cela décontenance l'arrivant*, souligne un commerçant. *De la ville, les urbains gardent leurs habitudes : ils restent chez eux, disent rarement bonjour aux voisins, ne sortent qu'en voiture, vont faire leurs courses dans les supermarchés, ailleurs. Et leur migration quotidienne domicile-travail n'arrange rien. »*

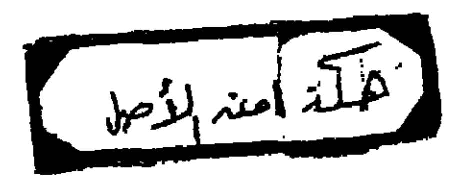
> « Avec le panachage, un candidat trop nouveau n'a aucune chance d'être élu »

Le conseil municipal sortant est à l'image de la population : les salariés y sont majoritaires, mais la plupart sont d'une famille originaire du village. A l'inverse, les retraités récents et ceux qui viennent de s'installer au village n'ont pu encore y trouver toute leur place : *« Avec le panachage, un candidat trop nouveau n'a aucune chance*, estime François Césat. *Pour être élu, il faut être d'ici ou s'être intégré de longue date, autrement dit être reconnu et inspirer confiance. »* Les voies de l'intégration passent par l'école ou par la vie associative. *« Amener ses enfants tous les matins crée un minimum de liens*, assure un instituteur. *Nous aurons ici l'an prochain une classe bilingue basque-français : les non-bascophones n'ont pas été les derniers à la réclamer. »*

Sur un autre axe de développement périurbain, à l'est de Bayonne, Labastide-Clairence subit également l'influence de la ville. Au sein du conseil municipal de cette bourgade de huit cent cinquante-deux habitants, à la fois basque et gasconne, un tiers d'agriculteurs côtoient un gros tiers de salariés migrants quotidiens. Le maire, Léopold Darritchon, un Bastidot pure souche, est professeur de gestion à l'IUT de Bayonne : plans d'occupation des sols et droits de préemption à l'appui, il est parvenu jusqu'à présent à contenir la pression de l'agglomération bayonnaise, distante de 26 kilomètres par autoroute.

Ses concitoyens apprécient aussi son opiniâtreté à doter cette localité médiévale d'une activité économique propre. Ainsi une base de télétravail va-t-elle bientôt voir le jour. Autant de nouveaux villageois en perspective mais à doses homéopathiques et sans lotissement. Résultat : *« Ici l'équilibre se maintient*, estime Léopold Darritchon, *et progressivement chacun accepte l'autre sans se renier. »*

Michel Garicoix





ur influence politique

en Europe.

en majorité une étiquette conservatrice

iniature

urbains - au Pays basque

Jean Tiberi, maire de Paris

« Je veux mieux expliquer et clarifier les procédures d'attribution des logements sociaux »

Devenu maire de Paris à la suite de l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, Jean Tiberi, député (RPR) du Ve arrondissement, premier adjoint au maire depuis 1983, élu au Conseil de Paris depuis 1965, affronte sa première bataille électorale en tant que chef de file de la majorité. Dans l'entretien qu'il nous a accordé – auquel répondra celui avec le chef de file de la gauche, Bertrand Delanoë –, M. Tiberi affirme, notamment, sa volonté de « clarifier » les procédures d'attribution des logements sociaux.

« Après dix-huit ans de gestion chiraquienne de la capitale, à laquelle vous avez étroitement participé, quels « changements » proposez-vous aux Parisiens ?

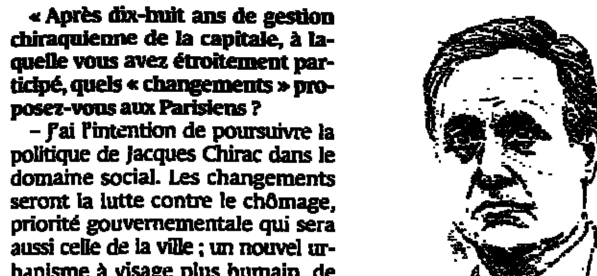
– J'ai l'intention de poursuivre la politique de Jacques Chirac dans le domaine social. Les changements seront la lutte contre le chômage, priorité gouvernementale qui sera aussi celle de la ville ; un nouvel urbanisme à visage plus humain, de petite taille et de proximité ; le combat contre la pollution atmosphérique et, enfin, le développement de la concertation.

– Compte tenu de la suspicion entourant le système des attributions de logements sociaux, quelle réforme proposez-vous pour redonner confiance aux Parisiens ?

– Les affaires sont entre les mains de la justice. Celle-ci est indépendante et fera son travail. Les défaillances personnelles de quelques-uns ne mettent pas en cause le système des attributions de logements aidés. Il y a des interventions d'élus, de la majorité comme de l'opposition ; ce droit-là ne doit pas être remis en question. Pour le reste, nous appliquons la loi : dans la commission d'attribution de l'OPAC siège le représentant du syndicat national des locataires, moi pas, alors que je suis président de l'OPAC.

» Une partie de l'opinion estime que le système n'est pas assez transparent. La réalité est celle-ci : nous avons beaucoup plus de demandes que d'offres, quel que soit l'effort de construction de la Ville. Ceux qui n'obtiennent pas satisfaction pensent que les bénéficiaires le sont par le fait du prince, à la suite d'un obscur arrangement ou d'une recommandation. J'ai la volonté de mieux expliquer et de clarifier ces procédures.

– Utiliserez-vous à nouveau la procédure de réquisition de logements vides ?





JEAN TIBERI

– La réquisition n'était pas une fin en soi, mais un signal fort, un coup de poing sur la table pour amener les banques et les assurances à remettre sur le marché leurs locaux vacants. Je ne relancerai pas de réquisitions mais je maintiendrai la pression sur les propriétaires institutionnels.

– Comment inciter les propriétaires à transformer leurs bureaux vides en logements ?

– La Ville n'a pas les moyens d'agir seule. Elle donne l'exemple en transformant son propre patrimoine et elle attend que l'Etat prenne des initiatives, qu'elle appuiera de toutes ses forces. En période de crise, il n'est pas acceptable de voir de grandes surfaces de bureaux inoccupés, souvent dans un but spéculatif, alors que des familles sont à la rue.

– Il y a une forte demande de transparence dans le mode de gestion de la municipalité. Comment y répondrez-vous ?

– Désormais, une demi-douzaine d'adjoints au maire de Paris disposeront de délégations de signature et formeront un comité de sages, suivant de près le fonctionnement de la municipalité. Quant à l'opposition, j'en prends l'engagement, elle disposera de tous les documents nécessaires à sa tâche : critiquer et faire des propositions.

– Au Conseil de Paris, les amendements de l'opposition ne sont jamais pris en considération. Assouplirez-vous cette pratique ?

– Je prendrai volontiers en considération les propositions de l'opposition dès lors qu'elles seront constructives et qu'elles n'entraîneront pas de dépenses excessives.

– Communiquerez-vous aux élus les rapports de l'inspection générale ?

– Dans l'affaire de la Semidep, le rapport a été remis au président de cette société. Il en a communiqué les principaux éléments à son conseil d'administration et en a tiré les conséquences en portant plainte contre X...

– Les Parisiens et leurs élus réclament davantage de pouvoirs locaux dans les arrondissements. Etes-vous partisan de cette décentralisation-là ?

– Il ne faut pas que l'Hôtel de Ville écrase les arrondissements, mais ceux-ci ne doivent pas mettre en cause l'unité de Paris. Déconcentrer, oui ; décentraliser, non. La loi n'a prévu qu'un budget parisien, et il ne peut y avoir des politiques différentes au gré des arrondissements. Cependant, lors de la conférence budgétaire annuelle, qui répartit les crédits entre les arrondissements, j'ai toujours tenu compte des demandes des maires. Ceux-ci sont des relais entre la population et la mairie centrale. Leurs souhaits seront pris davantage en considération.

– Les élus de l'Ile-de-France veulent prendre le contrôle du Syndicat des transports parisiens. Qu'en pensez-vous ?

– L'éclatement du système actuel ne se traduira-t-il pas par des augmentations de tarifs ? En outre, le transfert des pouvoirs suppose que les élus auraient autorité sur la RATP. J'y suis totalement hostile.

– Les Parisiens veulent, à la fois, garer leur voiture au pied de leur immeuble, rouler facilement dans une capitale animée et vivre dans des quartiers tranquilles. Comment résoudre ces contradictions ?

– En continuant à pratiquer une politique équilibrée. Je veux à la fois permettre aux Parisiens de se réapproprier leur rue, leur quartier, leur espace de vie quotidien. Nous avons illustré la notion de quartier tranquille dans le XIIIe arrondissement (quartiers Nationale et Butte-aux-Cailles). Je veux l'étendre à l'ensemble de la capitale, mais il faut aussi fluidifier la circulation (grâce aux « axes rouges »), faciliter le stationnement, notamment résidentiel, et, naturellement, développer les transports en commun, en concertation avec la RATP. Par exemple, il faut mettre sans délai à l'étude un projet de tramway sur la petite ceinture, entre le XVe et le métro Météor.

– Une proposition de loi visant à transférer les pouvoirs de réglementation du préfet de police au maire de Paris a été votée par le Sénat. La présenterez-vous à l'Assemblée nationale ?

– Je suis contre une police municipale à Paris. En revanche, le RPR a passé accord avec l'UDF de Paris pour demander que la réglementation en matière de circulation, de stationnement et d'hygiène appartienne au maire. Je souhaite que la proposition de loi correspondante vienne devant l'Assemblée. Pour la sécurité, préoccupation majeure, je fais confiance au ministre de l'intérieur, au préfet de police et à tous leurs fonctionnaires.

– Que pouvez-vous faire pour l'emploi, domaine qui, en fait, échappe aux responsabilités municipales ?

– La Ville a ouvert des missions locales pour l'emploi destinées à informer et à aider les jeunes de moins de vingt-cinq ans. En outre, il y aura dans chaque mairie des « maisons pour l'emploi », recevant et informant les plus de vingt-cinq ans, notamment les cadres. Enfin, je vais créer, au sein des services de la municipalité, une délégation pour l'emploi, qui marquera formellement ma volonté politique de lutter en priorité absolue contre le chômage, qui frappe 143 000 personnes à Paris, dont 22 % de cadres.

> « En reportant à plus tard les grands équipements, je maintiendrai la pression fiscale au niveau modéré où nous l'avons gardée depuis douze ans »

– Le grand projet Seine-Rive gauche est menacé par la mévente des bureaux. Quelle est votre solution de rechange ?

– Je ne peux pas imaginer que ce projet n'aboutisse pas. Nous voulons créer là un pôle économique et culturel international pour le Paris de demain. Le comité d'expansion que nous allons instituer y favorisera les implantations d'entreprises, et pas seulement celles du tertiaire.

– Pensez-vous que la création d'une « commission scientifique » suffira à rassurer les Parisiens que la pollution atmosphérique rend malades ?

– Non. D'abord, nous voulons inciter les Franciliens à prendre les transports en commun. Je veux aussi faire avancer le véhicule électrique. La commission, elle, dira la vérité et formulera des suggestions. Tout cela sera public.

– Vous êtes partisans de freiner l'augmentation de la pression fiscale sur les Parisiens (plus de 40 % en quatre ans). Sur quels services ou quels investissements ferez-vous des économies ?

– En conservant à Paris son rôle de capitale économique et culturelle, mais en reportant à plus tard les grands équipements, je maintiendrai la pression fiscale au niveau modéré où nous l'avons gardée depuis douze ans.

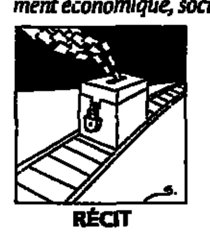
– Pour la première fois depuis 1977, des listes concurrentes se réclamant de la majorité se présentent dans trois arrondissements parisiens. Que pensez-vous de cette situation ?

– Les trois têtes de liste que vous évoquez ont pendant six ans voté les délibérations et les budgets. Ce sont donc des questions de personnes, qui ne me paraissent ni sérieuses ni convenables. »

Propos recueillis par Françoise Chirot et Marc Ambroise-Rendu

Agir et rassembler, disent-ils

L'AVENIR sera bien joli, cette fois, c'est promis. A Sainte-Marie (1 692 habitants), en Ille-et-Vilaine, la *« liste d'union pour le développement économique, social et culturel »* s'engage à rénover le presbytère. A Maresché (586 habitants), dans la Sarthe, la liste *« Agir pour que Maresché vive »* soutient à la fois *« les personnes âgées, le cadre de vie et l'arrivée de l'autoroute »*. A Bordeaux (210 336 habitants), en Gironde, Alain Juppé promet... Alain Juppé, ce qui, à entendre le premier ministre, est en soi une garantie d'avenir. A Clermont-Ferrand (136 181 habitants), Valéry Giscard d'Estaing assure enfin que seule sa *« bonne pointure »* remettra la capitale du pneu *« sur les rails »*.



RÉCIT

Mieux, meilleur, ensemble, tous, demain, agir, partager, gérer, défendre, construire. Partout, on ouvre, on rassemble, on aime. Le glossaire de campagne municipale pourrait tenir en quelques mots moins un : politique. A Tremblay, toujours dans l'Ille-et-Vilaine, la liste *« Tremblay, demain, ensemble »* affronte une liste *« d'union et de progrès »* sur la question du rond-point de la route Rennes-Avranches. A Saint-Malo, on ne fait pas non plus de politique. Les deux sections socialistes de la ville, celle du nord et celle du sud, ont d'ailleurs chacune leurs candidats.

A Neuilly-sur-Seine, à Antony et à Levallois-Perret, on en fait encore moins. Nicolas Sarkozy, Patrick Devedjian et Patrick Balkany, tous fervents balladuriens et maires sortants, se voient opposer des listes RPR « chiraquiennes », toujours conduites par des personnalités de feu le comité de soutien au candidat à l'élection présidentielle Jacques Chirac. Qui, bien sûr, n'ont pour seul objectif que de construire, rassembler, partager .

Pas un sigle, pas une étiquette. A Lyon, le candidat socialiste, préfère décliner son identité plutôt que de brandir sa carte de parti. Gérard C. O. L. L. O. M. B. ou *« Gérer la Cité, Organiser les Libertés à Lyon pour Offrir un Maximum de Bonheur »*. Il a cru malin de reprendre un modèle qui avait réussi, en 1965, à Louis Pradel (*« Pour la Réalisation Active Des Espérances Lyonnaises »*). Ses adversaires de la majorité, Raymond Barre et Michel Noir ont bien eu le même réflexe, mais hélas aucun d'entre eux n'a la chance de compter le « L » de Lyon dans son patronyme. La tradition lyonnaise est tout de même respectée. Les affiches de l'ancien premier ministre recommandent de voter pour *« R. B. A. R. R. E. »* et celles du maire sortant, qui ne se cache pas derrière son adjoint Henry Chabert, invitent à soutenir *« M. N. O. I. R. »*.

A Chamonix, on n'a pas ce genre de difficulté. Les électeurs de la station alpine connaissent déjà le nom de leur futur maire. Quel qu'il soit, ce sera un Charlet : Michel (divers droite), le maire sortant, Jean-Claude (sans étiquette), ancien président de la Compagnie des guides, ou Sylviane (PS), sans qu'aucun lien de parenté ne lie les trois candidats. Au pied du Mont Blanc vivent une quarantaine de familles Charlet. Selon Maurice Gay, généalogiste local, les premières traces écrites attestant la présence des Charlet à Chamonix remontent à 1351. Du XIVe au XIXe siècle, ils ont souvent occupé les fonctions de scribe ou notaire réservées aux notables, mais deux seulement ont été maires.

UN PRÉCIPITÉ DE CÉLÉBRITÉS

A Saint-Chamond (Loire), pour défendre, gérer, agir, rassembler, un seul nom s'impose, celui d'Antoine Pinay. L'ancien président du conseil de la IVe République, l'homme du franc fort, avait déjà soixante-trois ans à la naissance d'Alain Duret, en 1954. Alain Duret, importateur de balayeuses autoportées américaines, candidat à la mairie, personne ne connaît. Il a donc décidé d'être un précipité de célébrités, de parler comme Pinay, en *« gestionnaire avisé »* qui affirme doctement *« qu'on ne peut pas dépenser l'argent qu'on n'a pas »*, de citer Alain Prost, *« un ami d'enfance »* dont il pourrait s'assurer les services *« pour remettre Saint-Chamond dans la course »*, et de s'abriter derrière la carrure compétente du commissaire Van Loc, ancien grand flic de Marseille, autrefois réquisitionné pour les besoins électoraux de Michel Mouillot à Cannes.

En Nouvelle-Calédonie, on se bouscule pour rassembler. Près d'un électeur calédonien sur trente, soit 3 226, est candidat aux élections municipales. Un record, paraît-il, dans l'histoire électorale locale. Ce souci d'autrui est même venu bouleverser les habitudes du maire sortant de Farino, la plus petite commune du territoire calédonien (274 électeurs). Son maire sortant, Henri Mariotti, qui sollicite gaillardement un septième mandat, se voit opposer une liste concurrente. Cela ne lui est arrivé qu'une seule fois en trente-quatre ans et il *« ne se souvient plus exactement quand »*.

Construire. Dans le Jura, à Molamboz, tout le monde s'y est mis. La mairie se retrouvant sans domicile fixe après avoir été renvoyée par le propriétaire de la maison qui l'abritait jusqu'alors, les soixante-dix habitants de la commune ont décidé de construire eux-mêmes un hôtel de Ville. Les engins agricoles du village ont été mis à contribution pour transporter les matériaux de construction, les retraités de tous les corps de métier du bâtiment ont repris du service, les épouses ont apporté le café et les gâteaux. En tout, près de quatre mille heures de bénévolat ont été consacrées à l'édification de cette mairie, pour un coût total de 500 000 francs, au lieu du devis de 900 000 francs établi par la Direction départementale d'équipement (DDE). L'inauguration est prévue le 14 juillet.

Dans la série des belles histoires municipales à raconter aux enfants en cours d'instruction civique, on peut encore retenir l'exemple de Séné, un port de 7 572 habitants au fond du golfe du Morbihan. A l'initiative du maire socialiste, Marcel Cartau, soixante et un ans, un technicien agricole en retraite qui sollicite un second mandat, les deux listes en compétition ont conclu un code de bonne conduite qui prévoit *« un accord de limitation d'affichage et de respect des personnes »*. Le maire candidat et Philippe L'Hermite, un chef d'entreprise chef de l'opposition, s'engagent notamment *« à respecter l'affichage de la liste concurrente, que ce soit sur les panneaux officiels ou d'affichages libres »*. Sous la houlette du maire, les chasseurs, pourtant coriaces, avaient déjà accepté de s'associer aux écologistes de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) pour cogérer une vaste réserve naturelle pour oiseaux marins de 250 hectares de marais et de terres. Agir et rassembler, vous dit-on.

Récit de nos correspondants

A Marseille, M. Juppé apporte son soutien à MM. Gaudin et Muselier

MARSEILLE
de notre correspondant

Parmi les grandes villes que la majorité espère ravir à la gauche lors des élections municipales des 11 et 18 juin, Marseille figure en tête de liste. C'est du reste la seule sur laquelle la droite parlementaire fonde de réels espoirs. Alain Juppé en a administré la preuve, lundi 5 juin, en participant, sur place, à une réunion publique de soutien à la liste « Marseille ambition », conduite par Jean-Claude Gaudin, sénateur (UDF-PR), président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et par Renaud Muselier, député (RPR). Le premier ministre ne devait faire aucun autre déplacement en province – en dehors de Bordeaux, dont il brigue la mairie – dans le cadre de cette campagne municipale. M. Juppé a apporté son *« soutien personnel et celui du gouvernement »* au « ticket » Gaudin-Muselier.

Dans la deuxième ville de France, qui connaît un taux de chômage proche de 22 %, les difficultés vécues par les Marseillais sont, aux yeux du chef du gouvernement, *« symboliques des défis que la France doit relever »*. Devant deux mille personnes environ, M. Juppé a rappelé que le *« programme d'action globale contre l'exclusion et pour l'intégration »* reposera sur *« deux préoccupations : l'autorité et la générosité »*. *« Aux forces chargées de la sécurité et de la tranquillité de nos concitoyens, il faut redonner les moyens de l'action et les moyens de la proximité sur le terrain*, a poursuivi le premier ministre. *S'il faut de la détermination et de la fermeté dans la lutte contre ceux qui violent nos lois, y compris ceux qui violent les lois relatives à l'entrée sur le territoire, nous devons ouvrir notre cœur à ceux qui ont choisi d'être nos compatriotes* (...), *faire l'effort de la main tendue et de l'intégration, ce qui crée réellement les conditions du pacte républicain. » « J'ai fait de cette politique d'intégration l'une des priorités de mon action gouvernementale, que le Parlement a approuvée* (...). *Depuis, le gouvernement s'est mis au travail. Dès le mois de septembre, nous serons en mesure de présenter un programme global »*, a-t-il précisé.

« ENTHOUSIASME » ET « LUCIDITÉ »

Evoquant *« la première batterie de mesures pour l'emploi »*, qui sera présentée dans quinze jours, M. Juppé a renouvelé l'intention de son gouvernement de relever *« sensiblement »* le SMIC au 1er juillet, afin de *« faire participer un peu aux fruits de la prospérité »* ceux qui n'en bénéficient pas. En conclusion de la présentation de ce double défi pour l'emploi et pour l'intégration, le premier ministre a mis en garde : *« L'enthousiasme ne doit pas effacer la lucidité, cela ne va pas être facile. Il faut du courage pour réaliser tout cela »* (...) dans un pays *« miné par des déficits considérables »*.

Luc Leroux

M. Toubon souhaite introduire un appel pour les décisions criminelles

Le garde des sceaux veut réformer la détention provisoire

Invité, lundi 5 juin, du « Grand Jury *RTL-Le Monde* », le garde des sceaux, Jacques Toubon, a annoncé qu'il comptait introduire une procédure d'appel pour les décisions des cours d'assises et réformer la détention provisoire. Sur les « affaires », M. Toubon a confirmé qu'il n'empêcherait jamais l'ouverture d'une information judiciaire et déclaré qu'il ne modifierait pas la législation sur les abus de biens sociaux.

DÈS SON ARRIVÉE au ministère de la justice, Jacques Toubon avait annoncé qu'il ne souhaitait pas devenir le ministre des *« affaires »*. Invité du Grand Jury RTL-*Le Monde*, le garde des sceaux a donc soigneusement évité de se placer sur ce terrain miné : il a précisé qu'il ne s'opposerait jamais à l'ouverture d'une information judiciaire, qu'il ne réformerait pas les textes sur le secret de l'instruction et qu'il ne toucherait pas à la législation actuelle sur les abus de biens sociaux. Jacques Toubon, qui estime que la justice traverse une crise sans précédent, affirme vouloir se consacrer entièrement à la préparation de la *« justice pour l'an 2000. »*. Il compte ainsi proposer prochainement deux réformes de fond : d'abord l'introduction d'un double degré de juridiction en matière criminelle, puis la réforme de la détention provisoire.



UNE JURIDICTION À PART

Héritée de la Révolution et reprise par le code d'instruction criminelle de 1808, la cour d'assises est l'incarnation de la souveraineté nationale telle qu'elle a été définie en 1789. A ce titre, la cour d'assises échappe à la plupart des règles qui régissent les juridictions pénales : elle ne correspond à aucune juridiction civile, elle n'est ni fixe ni permanente, elle accueille des citoyens non professionnels, et ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel. La dimension symbolique du jury est si forte – au départ, les jurés étaient douze, un chiffre biblique faisant écho aux douze apôtres ou aux douze étoiles de la couronne de la Vierge dans l'Apocalypse de saint Jean – que les réformes sont extrêmement difficiles à mettre en œuvre : on a longtemps considéré qu'il était impossible de remettre en cause la décision d'un jury, puisqu'il représentait le peuple tout entier.

Cette vision mythique résiste cependant mal à l'exigence de justice : aujourd'hui, un voleur condamné à trois mois de prison avec sursis par un tribunal correctionnel peut faire appel, mais un meurtrier condamné à la réclusion criminelle à perpétuité doit s'accommoder de la décision non motivée d'un jury, qui tranche au nom de l'*« intime conviction »*. Cette spécificité française est, en outre, en contradiction avec le septième protocole de la Convention européenne des droits de l'homme : dans son article 2, ce texte précise que toute personne déclarée coupable d'une infraction pénale par un tribunal a le droit de faire examiner par une juridiction supérieure la déclation de culpabilité ou la condamnation.

Jacques Toubon a donc décidé de mettre fin à cette anomalie de la procédure française. *« On reproche aux cours d'assises d'avoir des décisions qui sont totalement variables en fonction des lieux où elles siègent*, a-t-il souligné. *On leur reproche également, en fonction de l'évolution du temps, à cinq ans, de prendre des décisions tout à fait différentes sur le même crime. Il faut avoir, en matière criminelle, deux degrés de juridiction, car un principe fondamental de notre droit n'est pas aujourd'hui respecté. »*

Techniquement, la réforme n'est pas aisée : la décision du jury, qui a, en France, un caractère presque sacré, n'est pas motivée, ce qui interdit toute procédure d'appel classique. Le garde des sceaux envisage donc de créer des tribunaux criminels départementaux, composés à la fois de magistrats professionnels et de citoyens qui seront chargés d'examiner les dossiers criminels en première instance. La cour d'assises deviendra donc la juriction d'appel de ce tribunal, ce qui lui permettrait de conserver ses particularités.

LA DÉTENTION PROVISOIRE

Le second grand chantier lancé par Jacques Toubon concerne la détention provisoire. Cette question est si sensible qu'elle suscite depuis une décennie une intense activité législative : depuis 1984, le Parlement a adopté six textes modifiant ce chapitre du code de procédure pénale. Jacques Toubon ne souhaite pas renouer avec le principe de la collégialité, instauré – et jamais appliqué – en 1985 par Robert Badinter et en 1987 par Albin Chalandon : cette solution, qui nécessite un gros investissement financier, bouleverserait en effet l'équilibre actuel du code de procédure pénale, ce que le garde des sceaux veut éviter. La détention provisoire restera finalement entre les mains du juge d'instruction, mais le critère d'ordre public, qui autorise aujourd'hui le juge à écrouer sans motivation précise, sera modifié. *« Ce critère est à mon sens trop large »*, a estimé M. Toubon.

Le changement est certes modeste, mais l'expérience prouve que ce ne sont pas forcément les textes les plus audacieux qui modifient le plus les pratiques : en matière de détention provisoire, la loi qui a pesé le plus lourd est un petit texte de 1984, qui impose un débat contradictoire entre le parquet et l'avocat avant chaque incarcération. Jusqu'en 1985, la part des prévenus au sein de la population carcérale n'avait cessé d'augmenter, passant de 40 % en 1971 à 52 % en 1984. Mais, à partir de cette réforme, elle a baissé avec une constance sans faille : en moins de dix ans, la détention provisoire a retrouvé les chiffres des années 70. La part des prévenus s'établit aujourd'hui à un peu moins de 40 %. Le problème n'est pas réglé pour autant puisque la durée moyenne de la détention provisoire continue, elle, à augmenter : elle est passée de 2,5 mois en 1971 à 3,7 en 1989.

Jacques Toubon a également annoncé les grandes lignes de sa politique pénale en insistant notamment sur l'exécution des peines. *« Je suis très favorable à tous les systèmes de travail collectif pénal et aux jours-amendes*, a-t-il noté. *Il faut également que nous soyons meilleurs que nous ne le sommes en matière de libération conditionnelle, d'exécution des peines en semi-liberté et de toutes les formules de ce type. Enfin, le contrôle judiciaire est utilisé aujourd'hui d'une manière latérale. Je pense qu'il peut devenir, à partir du moment où il est vraiment contrôlé, une forme de privation de liberté, donc de punition, qui peut parfaitement s'adapter à un certain nombre d'infractions. »* La chancellerie s'intéresse également au port du bracelet électronique, qui avait été préconisé, dans un rapport, par le sénateur de l'Isère, Guy Cabanel.

Anne Chemin

Un projet d'amnistie plus restrictif

Le projet de loi d'amnistie, qui devrait être examiné par le conseil des ministres du 14 juin, sera, comme le veut la tradition, le premier texte à être examiné par le Parlement. Les contraventions infligées avant le 17 mai, date de l'installation de Jacques Chirac à l'Elysée, seront amnistiées. Les infractions ayant entraîné la perte de moins de deux points du permis de conduire seront, elles aussi, amnistiées, mais les points ne seront pas pour autant restitués. En matière de délits, le projet de loi sera plus restrictif que les amnisties de 1981 et 1988. *« Je considère que notre politique pénale doit être plus ferme qu'elle ne l'a été »*, a indiqué le ministre de la justice, Jacques Toubon. Seront exclues de cette amnistie les infractions relatives à l'environnement, à la contrefaçon et aux droits d'auteur, ainsi que les délits économiques et financiers. *« Le texte ne pourra pas être utilisé pour effacer les affaires »*, a finalement conclu M. Toubon.

« Commençons par appliquer les textes qui existent ! »

INTERROGÉ sur l'opportunité d'une réforme du délit d'abus de biens sociaux, qui viserait notamment à réduire la prescription qui s'y attache, le garde des sceaux a estimé : *« Pour ce qui concerne la prescription, il faut voir comment évolue la jurisprudence de la Cour de cassation (...). Quant à la définition du moment à partir duquel soit on abuse par rapport à l'argent des actionnaires, soit on utilise l'argent de la société pour remplir ce qui est, ne serait-ce que de manière extensive, son objet social. Là aussi, je fais confiance aux tribunaux (...). Je ne crois pas, là non plus, qu'il faille réagir à l'émotion par une réaction instantanée. Si, dans ce pays, on faisait un peu plus confiance à la justice, on verrait moins de magistrats vouloir s'affirmer contre les pouvoirs établis, le pouvoir politique, le pouvoir économique ou le pouvoir social (...). »*


VERBATIM

A propos des instructions données par la chancellerie aux parquets dans le cours des « affaires », M. Toubon a affirmé vouloir tirer les leçons du passé : *« Quand des faits ont commencé à être révélés qui mettaient en cause des hommes politiques, de grands élus, des chefs d'entreprise importants, les gardes des sceaux de l'époque (...) ont donné des instructions pour que ces faits soient étouffés et qu'ils ne fassent pas l'objet de poursuites. C'est l'origine de tout. Aujourd'hui, compte tenu des positions que j'ai prises, et de celles que Pierre Méhaignerie a prises avant moi, il n'y a aucune raison que les magistrats se sentent contestés dans leur mission. »* Le ministre a d'ailleurs annoncé son intention de *« défendre systématiquement les magistrats »* lorsque ceux-ci sont attaqués par telle ou telle personnalité.

M. Toubon s'est enfin montré défavorable à une réforme du secret de l'instruction, estimant que, pour *« protéger la présomption d'innocence »*, *« il existe déjà un certain nombre de moyens, et en particulier de moyens civils que l'on n'utilise pas suffisamment, que ce soit la loi de 1881 sur la presse ou les textes sur la protection de la vie privée »*. Selon lui, ces textes *« permettent, en référé, si c'est très urgent, comme au fond, de mettre en cause la responsabilité de ceux qui, par exemple en publiant des documents, violent le secret de l'instruction »*. *« Il n'est pas besoin de prévoir un nouveau texte*, a-t-il conclu. *(...) Commençons par appliquer les textes qui existent ! »*

Le groupe UDF soutiendra activement le gouvernement

LE RÔLE DU GROUPE UDF de l'Assemblée nationale sera *« de proposer et d'exister dans un soutien C.L.E.R. »* à la majorité et à la politique du gouvernement, a déclaré, lundi 5 juin, Gilles de Robien, en précisant *« C pour constructif, L pour loyal, E pour exigeant et R signifiant "dans un esprit de rénovation" »*. S'exprimant au « Club de la presse » d'Europe 1, le président du groupe UDF a expliqué que son objectif était d'organiser les six *« courants »* qui forment l'UDF en *« un long fleuve tranquille qui bosse »* et qu'il ne serait *« le chef d'aucune chapelle »*. *« L'UDF aurait tort de se priver des conseils, de l'avis, de Valéry Giscard d'Estaing »*, a-t-il cependant ajouté.

■ **RÉPONSE : le FN estime** que le premier ministre, Alain Juppé, *« commet une bourde »* en refusant de passer des accords avec lui pour les élections municipales. *« Il prend délibérément le risque de laisser un certain nombre de municipalités aux mains des socialo-communistes »*, déclare le parti d'extrême droite dans un communiqué du 5 juin, qui considère qu'*« une telle attitude prouve à l'évidence que M. Juppé et ses amis se trouvent pieds et poings liés par les forces obscures qui ont l'ambition de diriger la France à la place du peuple »*.

MUNICIPALES

■ **DIVISIONS : la droite apparaît divisée** à l'occasion des élections municipales de Château-Thierry (Aisne). Renaud Dutreil (UDF-PR), proclamé député en août 1994 à la suite du décès d'André Rossi, dont il était le suppléant, a obtenu l'investiture de l'UDF et du RPR. Nicole Bastien (UDF, adhérents directs) conduit une autre liste réunissant des candidats de sensibilité UDF ou RPR. Ces derniers se présentent comme des fidèles de Jacques Chirac. M. Dutreil, favorable à Edouard Balladur à la même époque, avait refusé la présence de quelques-uns d'entre eux sur sa liste. Cette division pourrait permettre la réélection de Dominique Jourdain, maire (PS) de Château-Thierry. Colette Fecci-Pinatel, conseillère régionale (FN), espère elle aussi tirer profit de ce bras de fer à droite. – *(Corresp.)*

■ **ENGAGEMENT : à l'initiative de Jean Kahn,** président du Congrès juif européen et du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), une centaine d'élus locaux et régionaux d'Alsace ont pris l'engagement de ne pas pactiser avec le Front national entre les deux tours des élections municipales. Dans une région où Jean-Marie Le Pen a réalisé 25,41 % des suffrages exprimés au premier tour de la présidentielle, la communauté juive alsacienne estime exemplaire la dénonciation, par les maires des principales villes, des conseillers généraux et régionaux, d'une idéologie *« dangereuse, irresponsable et amorale »*. Dans le texte signé, les élus s'interdisent *« toute alliance ou allégeance avec toute personne ou groupe politique se reconnaissant dans cette idéologie »*.

■ **PARIS : les socialistes** du 17e arrondissement de Paris sont en conflit avec leurs instances fédérales et nationales. Celles-ci ont voulu faire un subtil dosage de femmes et de personnalités de la société civile. En désaccord, les militants locaux, à seulement quatre exceptions près, ont refusé de se présenter sur la liste ainsi constituée.

■ **SONDAGES :** Nous avons omis de préciser que le sondage sur la situation municipale à Strasbourg évoqué dans *Le Monde* du 6 juin avait été réalisé du 20 au 23 mai par l'institut CSA pour le quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et Europe 2 et publié dans les *DNA* le samedi 3 juin.

Le groupe UDF soutiendra activement le gouvernement

IMMIGRATION Comment s'organise l'immigration asiatique en France ? Une étude récemment remise au ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion analyse les modes de vie des différentes communautés – chinoise, vietnamienne, cambodgienne... – qui sont pour l'essentiel issues d'une immigration récente. Avec 150 000 personnes originaires du Sud-Est asiatique, l'Ile-de-France fait figure de capitale pour les diasporas installées en Europe. ● SOUVENT MISE EN AVANT, l'intégration économique repose sur des solidarités familiales très fortes. Ainsi, à Roubaix, des dizaines d'ateliers textiles se sont créés et ont pris la relève des grands groupes laminés par la concurrence du tiers-monde. ● CETTE INTÉGRATION a également ses revers. Le poids prépondérant des structures familiales est de moins en moins supporté par les enfants.

Paris est devenue la capitale des diasporas asiatiques européennes

400 000 personnes originaires d'Asie du Sud-Est vivent en France : Chinois, Laotiens, Vietnamiens... Une vaste étude présente les forces de ces communautés, leur dynamisme économique et le poids des structures familiales

DES RESTAURATEURS prospères, une « communauté » modèle d'intégration mais terriblement opaque, des enfants premiers de classe et de sombres jeux d'argent... Les clichés ne manquent pas pour évoquer la présence asiatique en France. Pourtant, une analyse précise de la vie des quelque 400 000 personnes issues de l'immigration d'Asie du Sud-Est (dont 142 000 étrangers) donne un tableau extrêmement riche et contrasté. Toutes les dimensions de la diversité du monde asiatique en France apparaissent au fil de l'imposante étude que vient de remettre à la direction de la population et des migrations du ministère des affaires sociales (aujourd'hui ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion) Le Huu Khoa, trente-neuf ans, maître de conférences en sociologie à l'université de Nice.

L'histoire de l'immigration asiatique en France apporte un premier éclairage. Qui sait qu'en 1916 100 000 Chinois et 50 000 Vietnamiens du Tonkin ont été recrutés comme soldats ou comme ouvriers dans les usines d'armement ? Une minorité d'entre eux a ouvert les premiers restaurants dans le quartier ouvrier de la gare de Lyon. Dans les années 50, un autre regroupement chinois s'est créé rue du Temple, autour d'ateliers de maroquinerie. Après Dien Bien Phu, des réfugiés vietnamiens se sont installés au Quartier latin, où leurs restaurants et commerces ont employé et servi de nombreux compatriotes étudiants.

Avec la chute de Saïgon en 1975, on passe des petits regroupements à un afflux de réfugiés, massivement devenus français depuis lors. Les nouveaux arrivants ont peuplé les tours neuves du quartier Italie. Naît ainsi l'actuelle « Chinatown », appellation abusive d'un arrondissement dont 3 % de la population possède la nationalité d'un pays asiatique. Le quartier accueille néanmoins 35 000 des 150 000 Asiatiques que compte l'Ile-de-France. Aujourd'hui, la « communauté » est issue à 80 % de cette immigration récente des boat people qui a essaimé tant à Belleville, où les commerçants asiatiques supplantent les Maghrébins, qu'à Marne-la-Vallée, Lille et Lyon. Cette expansion fait de Paris « *la capitale des diasporas asiatiques européennes* ».

CHINOIS ET VIETNAMIENS

A la réalité visible d'une concentration ethnique des commerces et activités dans certains quartiers, M. Le Huu Khoa en superpose une autre, celle d'une « *dispersion géographique en unités familiales visant à une intégration en profondeur dans l'appareil productif français* ». Son analyse décrit des modèles d'insertion économiques distincts selon les origines. *Grosso modo*, les Chinois, qu'ils soient originaires de Chine continentale ou du Cambodge, tiennent le haut du pavé. Leur réussite commerciale repose sur la synergie d'une diaspora répartie sur les cinq continents. Dans le treizième arrondissement de Paris, ils ont implanté de grandes sociétés d'importation de produits alimentaires qui jouent un rôle de plaque tournante entre l'Asie et l'Europe.

Cette implantation chinoise contraste avec la présence plus discrète mais plus massive des Vietnamiens dans de petits commerces ou entreprises des secteurs technologique et tertiaire. Leur réussite repose avant tout sur la cohésion familiale et sur une stricte morale confucéenne qui valorise l'exil et magnifie « *l'éducation, l'ardeur au travail, le sens de l'épargne, le respect des maîtres et des aînés, et la loyauté* ». Enfin, les Cambodgiens et Laotiens présentent la particularité de n'être pas de culture confucéenne. La majorité d'entre eux représentent « *le prolétariat* » de l'émigration de l'Asie du Sud-Est, et tient la place de client ou d'employé des autres Asiatiques.

La place des Asiatiques dans la restauration, les commerces d'alimentation et la confection, connue de longue date, est en forte expansion. Mais de nouveaux secteurs ont été explorés : l'informatique, où les techniciens vietnamiens ont été détrônés par des grandes surfaces chinoises ; les officines de change qui proposent aussi des billets d'avion vers l'Asie ; les souvenirs de Paris, avec plus de 300 emplois implantés près des sites touristiques ; la bijouterie.

LA TENTATION DU RETOUR

Cette diversité ne masque évidemment pas certains caractères communs. Le désir d'ascension sociale est marqué dans la confection par « *une farouche volonté d'échapper à la situation d'employé pour devenir indépendant* », note Le Huu Khoa. L'unité de la vie familiale et professionnelle est aussi un point remarquable. Un logement, si possible acheté, puis des machines à coudre et une clientèle de compatriotes procurent les premiers moyens de vivre. Dans le quartier Italie, un retraité a acquis un F4, l'a divisé en petites chambres qu'il loue à des serveurs de restaurant, à des compatriotes nouvellement arrivés et à des touristes asiatiques. Prix de la pension complète : 150F.

Ce paysage connaît actuellement des bouleversements liés à l'ouverture économique du Vietnam et de la Chine. Ils suscitent des désirs de retour et des tentations spéculatives attisées par la généralisation de la corruption dans ces pays. Quel sera le rôle des Français d'origine asiatique dans la construction de liens nouveaux avec ces pays ? Cette opportunité, que les Américains savent utiliser sans complexe avec leur propre communauté asiatique, reste encore éloignée des pratiques françaises.

Ph. B.

★ « L'immigration asiatique. Espaces économiques communautaires et stratégies d'ascension professionnelle ». Etude réalisée par le Groupe de recherches sur l'immigration du Sud-Est asiatique (Grisea), présidé par Richard Pottier, professeur à l'université Lille-I. Une synthèse a été publiée dans le bulletin *Migrations Etudes* de mars-avril 1995 publié par l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI). Tél. : (1) 43-48-49-19.

Le Huu Khoa, sociologue, enseignant à l'université de Nice

« Deux mondes cohabitent, celui de l'entraide et celui de l'exploitation »

« On présente souvent les Asiatiques comme des modèles d'intégration. Où s'arrête le cliché, où commence la réalité ?

– Le tableau est plus contrasté. D'un côté, il y a l'indéniable réussite de la population asiatique de culture confucéenne. Cent noms vietnamiens figurent dans l'annuaire des anciens de Polytechnique et l'on compte près de 9 000 médecins pour une communauté de 150 000 personnes. L'envers du décor, c'est le retard scolaire des enfants de survivants du génocide des Khmers rouges, ou d'autres familles asiatiques d'origine rurale.

– Quel est le rôle exact de la famille dans la réussite ?

– *La famille* se trouve au centre du processus à travers quatre éléments : la stabilité professionnelle des parents ; la naturalisation, qui est systématique, avec adoption de prénoms français ; l'achat d'une maison, qui réunit trois générations ; et la culture confucéenne, qui magnifie la réussite scolaire. Mais ce carcan ne joue qu'en faveur de l'intégration professionnelle. Si la solidarité permet à des Asiatiques de vendre les fruits et légumes les moins chers de Paris, le tabou qui pèse parfois sur les mariages mixtes ou les divorces cause des drames. Une grand-mère peut vivre depuis quinze ans dans le « Chinatown » parisien sans parler un mot de français tout en préparant des plats cuisinés à domicile. A l'inverse, son petit-fils de dix-huit ans peut rejeter les pressions de sa famille qui refuse sa vocation d'artiste et devenir clochard aux Halles. Certains Asiatiques présentent toutes les apparences de la réussite mais sont malheureux dans leur vie professionnelle ou personnelle, car le poids du réseau familial ne leur a jamais permis d'assumer des choix personnels et de s'opposer à leurs parents.

– Comment expliquez-vous la soif de réussite scolaire ?

– La prééminence de la culture scolaire sur la réussite matérielle est une constante de la culture confucéenne. Des commerçants, des agriculteurs totalement ignorants du système éducatif poussent autoritairement leurs enfants vers le secteur scientifique. L'échec scolaire existe mais il est géré dans le secret et peut être vécu tragiquement.

– L'absence des Asiatiques de toute revendication sociale étonne. Est-ce un signe d'intégration ou de conformisme ?

– « *Quand tu entres dans une nouvelle maison, tu dois en suivre les habitudes* » : il existe des centaines de proverbes dans ce sens, qui professent la soumission aux lois du pays d'accueil et la simplicité. A cela s'ajoute la tradition des pays totalitaires d'origine. Le résultat est que les Asiatiques sont inconnus dans les services sociaux. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont aucun problème mais plutôt qu'ils ne revendiquent rien.

– L'exploitation forcenée de la main-d'œuvre immigrée, en particulier des clandestins, n'explique-t-elle pas l'essentiel des succès économiques ?

– C'est vrai, des serveurs de restaurant peuvent être employés quinze heures par jour sept jours sur sept moyennant 3 500 francs par mois. Mais il faut savoir que le patron est capable de leur prêter sans intérêt le capital nécessaire pour créer un fonds de commerce juste à côté de chez lui. Ainsi cohabitent deux mondes, celui de l'entraide et celui de l'exploitation. »

Propos recueillis par Philippe Bernard

Le Thanh Tam, oncle François, et la bonne fortune des ateliers textiles de Roubaix

ROUBAIX
de notre envoyé spécial

D'UN GESTE habitué, Le Thanh Tam a saisi le téléphone. Il a écouté son interlocuteur, hoché la tête et lâché quelques mots : « *Oui, ça ira...* » L'autre main a attrapé le second combiné. En vietnamien, cette fois, il a donné ses consignes. Il est sorti une minute, puis s'est recalé dans son siège, en s'excusant : « *On a nos propres ouvriers, là derrière, et les sous-traitants à prévenir. C'est toujours comme ça. Tout fonctionne à flux tendu. Deux mille jupes à faire en trois jours. Vu de l'extérieur, ça tient du miracle mais en vérité, ce n'est pas compliqué. Pas pour nous en tout cas.* »

Nous... Dans le triangle Lille-Roubaix-Tourcoing, le pronom parle de lui-même. En moins de dix ans, en effet, cette région, où planent encore les fantômes des familles Motte, Wattine, Masurel et autres grandes dynasties du textile, a dû s'habituer à des patronymes d'une tout autre consonance. N'Guyen, Sananikone, Phanita Vong... Arrivés dans le nord de la France à la fin des années 70, ces familles originaires du Vietnam ou du Laos se sont progressivement taillé une place de choix.

Pendant que fermaient les grands ateliers traditionnels, une myriade de petites unités sont venues proposer leurs services. Prix imbattables, délais stupéfiants, capacité de réaction instantanée, elles ont profité de la mise en place de la « *filière courte* » – stocks presque nuls – pour prospérer. Aujourd'hui, à la tête d'une communauté d'environ dix mille personnes, les grandes familles asiatiques du Nord affichent fièrement leur réussite, au moment où une deuxième génération d'entrepreneurs prend la relève.

Le Thanh Tam est de ceux-là. De ceux qui parlent un français impeccable et traînent les pieds pour se rendre à la pagode. Il a treize ans lorsqu'il quitte le Laos avec ses parents et douze frères et sœurs. Pendant un an, la famille attend dans un camp de réfugiés en Thaïlande la possibilité d'entrer en France. Finalement, la Belgique lui ouvre ses portes. Le Thanh Tam va au lycée, puis commence des études d'ingénieur. Mais il doit tout arrêter : « *Il restait dix enfants à charge, il fallait quelqu'un pour gérer le restaurant.* » Pendant cinq ans, il paye donc son tribut à la famille.

En 1992, c'est le grand saut. Il traverse la frontière et lance, avec deux beaux-frères et un ami, son premier atelier. Ils sont sept, et vivent de la sous-traitance de l'entreprise de son oncle, François N'Guyen. C'est lui, « *Monsieur François* », qui a trouvé les locaux ; lui qui a dégoté les machines d'occasion ; lui qui fournit le travail. A l'écouter, l'oncle n'aurait même pas vu d'un mauvais œil leur décision, un an plus tard, de devenir « *indépendants* ». « *C'est comme ça, on est concurrent mais on se rend service*, sourit le jeune homme. *S'il a besoin d'un coup de main pour la coupe, je le fais sur ma machine. C'est la famille.* »

Ah, la famille ! Quand « *Monsieur François* » prononce ce mot, sa pâle moustache se relève. Pas tant pour cette Porsche grise que sa femme lui a offert le jour de son anniversaire que pour cette « *réussite générale* » dont il tire toute sa fierté. Lui, le petit tailleur vietnamien du Laos, premier du clan à mettre les pieds en France, en 1977, a fait en sorte que ses six frères et sœurs le rejoignent. Sa femme vend les machines et le fil, ses cousins assurent la sous-traitance. « *On avait rien*, explique-t-il. *Aujourd'hui, on a une trentaine d'ateliers. Et une pagode. Tout ça parce qu'on s'aide. Jamais je ne refuse une commande. Il suffit de travailler plus.* »

Travailler toujours plus. Depuis sept ans qu'il est à son compte, Paul Phouang Keo n'a jamais compté les heures. Quand la gestion ou l'organisation ne l'occupe pas, il emballe ou repasse. « *Un atelier européen de cette taille, c'est tout de suite un directeur et une secrétaire. Nous, on est tous productifs.* » Sur ses vingt employés, dix-huit sont Cambodgiens, Vietnamiens ou Laotiens. « *Quand on a trois jours pour faire quatre mille débardeurs, il faut venir plus tôt le matin, rester plus tard le soir. Les Asiatiques sont toujours d'accord. Ils s'arrangent pour faire garder les enfants... Les autres, c'est toujours difficile.* »

> « Jamais je ne refuse une commande. Il suffit de travailler plus »

Cette réussite a pourtant sa face sombre. Clandestins thaïlandais sous-payés, employés non déclarés, blanchiment d'argent sale et fausses factures : la police et la presse locale ont fait leur miel des « *secrets* » de la communauté asiatique. De quoi provoquer la colère des entrepreneurs français. « *En proposant des prix aussi bas et des délais aussi serrés, ils ont peut-être évité certaines délocalisations*, concède-t-on à l'union régionale des industries de la confection. *Mais ils ont surtout accéléré la mort de nombreux ateliers français.* » « *Ils nous ont donné l'exemple pour ce qui est du courage*, reconnaît Jean-Roberto Cuervo, patron d'une plate-forme de vingt-cinq ateliers. *Mais ils ont massacré la région. Heureusement, les distributeurs en ont pris conscience et ne leur donnent plus de travail. Des dizaines de leurs ateliers ont dû fermer.* » « *Quarante-cinq exactement, pour la seule année 1994* », précise Brigitte Castaing. L'inspectrice du travail de Tourcoing sourit et ajoute : « *Mais trente-sept autres se sont ouverts. Lorsqu'au bout de deux ans, ils n'ont plus droit aux exonérations fiscales et de charges, ils ferment et rouvrent aussitôt sous un autre nom, en confiant la gérance à un cousin. Ils ont intégré le système. Alors on vérifie tout : les locaux, les machines, les employés. Et la plupart du temps on refuse.* » Autant dire qu'elle ne croit guère à la mort des ateliers asiatiques, qui continuent, selon elle, à employer 1 500 à 2 000 personnes. Mieux, elle souligne les efforts accomplis en matière d'hygiène et de conditions de travail. « *Je suis sûre qu'il existe encore des machines planquées dans des appartements. Mais des gros ateliers qui emploient des clandestins et les hébergent, on n'en trouve plus.* »

La confection asiatique rentrerait donc dans le rang ? « *Ils font davantage appel à nous et se fichent de savoir d'où viennent les gens qu'on leur envoie* », souligne-t-on à l'ANPE de Wattrelos. « *Ceux avec qui nous travaillons fonctionnent comme tout le monde* », assure Patrick Dambrine, directeur des achats chez Pimkie. Une forme d'intégration qui désole une partie de la communauté asiatique. Comme les autres, en effet, certains employés de Le Thanh Tam commencent à grogner devant les heures supplémentaires. Comme les autres, « *Monsieur François* » a dû faire face à son premier dépôt de bilan. Comme les autres, Paul Phouang Keo a pris deux semaines de vacances, l'an dernier. « *Avant je ne pouvais pas*, soupire-t-il. *Je ne restais pas en place deux jours. J'ai changé. Et vous verriez mon fils... A dix-huit ans, il lui faut la télé, la musique. Il est français.* »

Nathaniel Herzberg

« Chinatown », lumières d'Asie

« On n'apprend pas du jour au lendemain les règles de la démocratie, dans le travail comme dans d'autres secteurs (...). On a commencé à travailler avec les gens de la famille. Naturellement, on ne compte pas les parents, considérés comme des aides, pas comme des employés. Les charges sociales sont aussi très lourdes et il fallait gagner de l'argent vite (...). Aujourd'hui, on a des conseils en gestion, des experts-comptables, des avocats (...). Malheureusement, la réglementation du travail, il n'y a pas seulement les Asiatiques qui l'ont ignorée ! (...) » **Tels sont les propos d'un gérant de restaurant chinois installé depuis quinze ans près de la place d'Italie, rapportés dans le livre que la revue *Autrement* vient de consacrer au « Chinatown » parisien. Cet ensemble de témoignages et de documents replace l'immigration asiatique dans la longue tradition d'accueil des étrangers de ce quartier parisien.**

★ *Paris XIII*[e], *lumières d'Asie* **par Jacqueline Costa-Lascoux et Live Yu-Sion. Editions Autrement, 167 pages, 89 F.**

MUNICIPALES

VENTES PAR ADJUDICATION

IP

APPARTEMENT à PARIS

2 APPARTEMENTS à PARIS
25 - 25, rue de l'Université

UN HÔTEL PARTICULIER à NEUILLY-SUR-SEINE

La FCPE se mobilise contre les projets du gouvernement en matière d'éducation

La Fédération se prononce pour un « grand pôle laïque de vigilance, de réflexion et d'action »

Lors de son 49e congrès, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a mis en garde ses adhérents contre les projets du gouvernement, avec lequel elle *« ne partage pas les mêmes valeurs »*. Première organisation de parents d'élèves, la FCPE est hostile à l'organisation d'un référendum sur l'éducation, qui, affirme-t-elle, risquerait de *« court-circuiter les organisations démocratiques et les relais sociaux »*. Elle s'oppose aussi à la généralisation de la semaine de quatre jours et revendique un rôle de *« coéducateur »*.

PLUS qu'une mise en garde, c'est un message d'hostilité déclarée qu'ont adressé au nouveau gouvernement les délégués de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) réunis pour le 49e congrès de cette organisation du samedi 3 au lundi 5 juin à Tarbes (Hautes-Pyrénées). Centré initialement sur le thème de *« la construction, avec tous les jeunes, de l'école de la citoyenneté »*, il a fourni l'occasion à son président, Bernard Borecki, de préparer ses adhérents à se mobiliser en vue de *« lendemains difficiles »* et d'en appeler à la *« création d'un grand pôle laïque de vigilance, de réflexion et d'action »*.

« D'IMMENSES DIFFICULTÉS »

« Nous jugerons le nouveau pouvoir à ses actes, mais nous n'accepterons pas une politique éducative ségrégative ou élitiste contraire à l'intérêt des jeunes et de notre pays », avait déclaré, samedi, M. Borecki dans son discours d'ouverture. Deux jours plus tard, en guise de conclusion, il a durci son propos : *« Nous serons dès demain, soyez-en sûrs, confrontés à d'immenses difficultés face à des pouvoirs publics conservateurs et ultralibéraux*, a-t-il lancé. *C'est un leurre de penser qu'ils ont changé d'avis. Nous ne partageons pas les mêmes valeurs, notre conception de l'homme n'est pas la même. Plus grave encore, et contrairement aux commentaires lénifiants et rassurants, le racisme politicien, le racisme social et le racisme ordinaire de trop nombreux citoyens se développent comme une véritable gangrène. »*

Cette réaction de défiance s'exerce bien évidemment à l'égard du projet de référendum sur l'éducation. Jacques Henrard, secrétaire général de la FCPE, l'a clairement affirmé : *« Pour des problèmes aussi importants que ceux de l'éducation, la voie du référendum nous paraît inadaptée »*, dans la mesure où elle présente le risque de *« court-circuiter les organisations démocratiques et les relais sociaux »*. Selon lui, *« le débat, la recherche d'accords, la réunion d'états généraux seraient plus appropriés, à condition que les réponses ne soient pas apportées avant le débat »*. C'est notamment le cas de la question des rythmes scolaires et de l'aménagement du temps de l'enfant, *« totalement abandonnée au jeu des lobbies corporatistes »*. Toujours fermement opposée à la semaine de quatre jours, dont elle demande *« le gel de l'extension »*, en attendant une évaluation sérieuse, la FCPE n'est pas hostile à *« l'expérience »* d'Epinal – qui sert de référence au gouvernement – a condition d'y *« mettre les moyens »*.

320 000 ADHÉRENTS

Dix-huit mois après le succès de la manifestation contre la révision de la loi Falloux, la FCPE ne s'est visiblement pas satisfaite de la mise en sommeil du *« collectif du 16 janvier 1994 »*. Entre les deux organisations rivales d'enseignants, la Fédération syndicale unifiée (FSU) et la Fédération de l'éducation nationale (FEN), elle entend préserver sa position de *« médiateur »* et, lors d'une rencontre prévue à son siège, mardi 6 juin, devait proposer la création d'un *« carrefour laïque de vigilance, de réflexion et d'action »*.

Avec ses 320 000 adhérents et 32,04 % des voix lors des élections de conseils d'école et de conseils d'administration des lycées et collèges, la FCPE, qui a conforté sa position de première organisation de parents, revendique désormais, face aux enseignants, un rôle de *« coéducateur »*, qui devrait se traduire par la reconnaissance d'*« un véritable statut de délégué-parent »*. Après avoir confirmé ses réticences à la réforme du collège engagée par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, et manifesté ses réserves à l'égard du *« nouveau bac »*, la fédération de parents attend, en revanche, une plus grande ouverture de l'institution à l'égard des familles, une meilleure information et un accueil plus soutenu des plus défavorisées d'entre elles, une façon de *« lutter contre les inégalités et l'exclusion »*.

M. D.

Evasion d'un jeune Français incarcéré au Guatemala

JEAN-PHILIPPE BERNARD, un Français âgé de vingt-cinq ans, condamné au Guatemala à trente ans de prison pour un double assassinat commis en décembre 1991, s'est évadé, lundi 5 juin, de la prison de Pavon, le principal pénitencier du pays, après avoir coupé un grillage et franchi une grille électrifiée. Les autorités, qui se sont lancées à sa poursuite, ont mis en place un dispositif pour l'empêcher de quitter le pays. Le ministre de l'intérieur, Carlos Reynoso Gil, a estimé que le prisonnier avait bénéficié dans sa fuite *« d'aide intérieure et extérieure »*. Jean-Philippe Bernard avait été condamné en 1992 avec un autre Français, Philippe Biret, pour avoir assassiné un couple – Bernard Beraud et Marie-Antoinette Perriard – propriétaire d'un restaurant.

Les parents des deux Français, qui leur ont rendu visite à plusieurs reprises, ont affirmé qu'ils avaient été *« condamnés sans preuves »*. Ils venaient de lancer un appel au président de la République, Jacques Chirac, lui demandant d'intervenir. Le 30 mars, la Cour suprême de justice du Guatemala avait rejeté un pourvoi en cassation interjeté par les deux Français.

■ **AGRESSION : un homme âgé de** 87 ans a tiré avec une arme à grenaille de plomb sur quatre enfants qui jouaient au bas de son immeuble, lundi 5 juin, à Villefranche-sur-Saône (Rhône) parce qu'il trouvait qu'ils faisaient trop de bruit. Légèrement atteints, ils ont été examinés dans un hôpital de la ville. Le vieillard, était toujours interrogé dans la soirée dans les locaux du commissariat.

■ **PROFANATION : des symboles** nazis ont été peints sur le monument au morts de Roanne (Loire) dans la nuit de dimanche 4 à lundi 5 juin. Huit des neuf stèles du monument ont été recouvertes de croix gammées tracées à l'aide de peinture verte. Ces actes semblent avoir été commis par une ou plusieurs personnes qui auraient escaladé le mur d'enceinte du cimetière où se trouve le monument. Jean Auroux, le maire (PS) de Roanne, a annoncé que la ville et les associations d'anciens combattants allaient déposer une plainte auprès du procureur de la République.

Les parents d'élèves du privé sont d'accord pour le référendum

STRASBOURG
de notre envoyée spéciale

La musique à fond, les gradins surchargés, l'écran géant sur la scène et cette espèce d'électricité qui gagne la foule : il ne manquait plus que les cornes de brume pour se croire revenu, lors de la clôture du 10e congrès de l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre (Unapel), qui a réuni au Parc des expositions de Strasbourg, du 3 au 5 mai, quatre mille participants, au temps de la campagne présidentielle.

En dehors de cette dernière séance, à mi-chemin entre meeting et kermesse, l'ambiance a été plutôt studieuse lors de ce congrès qui rassemble, tous les quatre ans depuis 1959, les membres de la « communauté éducative » de l'enseignement catholique, parents, enseignants, chefs d'établissement, gestionnaires et directeurs diocésains. « Le projet personnel de l'enfant », thème choisi cette année, expliquait la présence de deux cent cinquante jeunes qui ont donné une coloration particulière à ce congrès. Transformés en musiciens, pour animer les pauses, en journalistes, pour rédiger et imprimer le journal du congrès, ou en peintres, pour créer une fresque de 12 mètres de long sur 3 mètres de large, ils se sont surtout impliqués avec enthousiasme et sérieux.

LA QUESTION DES RYTHMES SCOLAIRES

Pour leurs parents et leurs éducateurs, le congrès a surtout fourni l'occasion de lancer des propositions concrètes, dont les thèmes rejoignent ceux indiqués par Alain Juppé dans sa déclaration de politique générale, pour le référendum sur l'éducation, notamment les rythmes scolaires et la relation école-entreprise. Philippe Toussaint, président de l'Unapel, jugeant propice *« le moment-clé du nouveau septennat présidentiel »*, a ainsi suggéré d'étudier *« la mise en place d'observatoires régionaux école-entreprise, pour favoriser les contacts réguliers avec toutes les formes d'activité économique tout au long de la scolarité des jeunes »*. Le président de l'Unapel ne cache pas qu'il a déjà développé cette hypothèse avec Bertrand Collomb, PDG de Lafarge-Coppée, présent la veille lors d'une des tables rondes.

M. Toussaint a vigoureusement apostrophé les pouvoirs publics à propos des rythmes scolaires. *« L'acquisition d'une méthode de travail, l'apprentissage de langues étrangères et les activités de créativité doivent enfin trouver une place au sein d'une journée scolaire mieux équilibrée »*, a-t-il affirmé. Ces perspectives ont été bruyamment approuvées et n'auraient sans doute pas déplu à Luc Ferry, président du Conseil national des programmes, venu lui aussi, l'avant-veille, assister à un débat.

Et pour bien marquer le retour de l'enseignement privé sur le devant de la scène, M. Toussaint a pris date pour le référendum, en tempérant son volontarisme d'une étrange réserve. *« Si le président de la République et le gouvernement prennent la décision de relancer la procédure de référendum,* a-t-il dit, *je vois mal pourquoi nous, parents, nous serions hostiles à une consultation sur un problème de société qui nous concerne tous. » « L'enseignement privé sous contrat,* a-t-il ajouté, *souhaite être associé dès le départ et de plain-pied à cette concertation, de façon à faire valoir les préoccupations de tous les parents que nous représentons. »*

Philippe Toussaint est revenu à l'offensive sur la question des moyens alloués à l'enseignement privé sous contrat. *« L'existence de la liberté et de la différence* [de l'enseignement privé] *n'ira jamais de soi* [...]. *Les moyens nous seront toujours comptés »*, a-t-il averti. Françoise Hostalier, secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire, était pourtant venue tout spécialement à Strasbourg, samedi 4 juin, pour rassurer les parents du privé : *« Votre rôle contribue pleinement au service public d'éducation, et nous considérons que les établissements privés sont une composante à part entière du système éducatif. »*

Béatrice Gurrey

Les catholiques de France ont exprimé leurs diverses sensibilités à l'occasion de la Pentecôte

Les rassemblements les plus importants ont eu lieu au Palais omnisports de Paris-Bercy, à Lille, dans le Var et à Chartres

LES RÉCENTES CRISES traversées par l'Eglise n'ont pas compromis la participation aux multiples rassemblements et pèlerinages des fêtes de Pentecôte, qui servent toujours de revue d'effectifs et qui ont à nouveau illustré la division des sensibilités dans le catholicisme français. L'un des plus nombreux a attiré, dimanche 4 juin, au Palais omnisports de Paris-Bercy, en présence de huit évêques de la région Ile-de-France, douze mille fidèles originaires du Val-de-Marne. C'est la première fois qu'un « diocèse » investissait ainsi, pour une manifestation religieuse, le temple du sports et du music-hall.

Minoritaires dans les départements de la « couronne » parisienne, les catholiques avaient, pour une fois, voulu faire nombre et se prouver la diversité de leurs engagements sociaux et militants. Quant à son promoteur, Mgr Frétellière, évêque de Créteil, il avait souhaité faire de cette « fête » de Bercy une étape de la prise de conscience de l'insertion de l'Eglise dans les banlieues aisées ou difficiles du Val-de-Marne, de Vincennes à Vitry. Clôturant la célébration, il a invité ses fidèles à témoigner *« sans triomphalisme, ni fausse pudeur »* de leur foi chrétienne et à être, pour les non-croyants, des *« compagnons d'humanité »*.

VOLONTIERS CONTESTATAIRE

Ainsi ce catholicisme des paroisses et des mouvements est-il à la recherche de nouvelles formes de participation et de « visibilité ». Volontiers contestataire et critique de la hiérarchie, inquiet par l'image souvent négative de l'Eglise, il n'a guère compris la sanction contre Mgr Gaillot et une partie a manifesté, en janvier, à Evreux. Mais il n'entend pas rompre. Au pire, juge-t-il trop envahissantes les sensibilités charismatiques ou spiritualistes.

A ses côtés, s'expriment d'autres traditions également enracinées. L'une des plus vivantes aujourd'hui est celle de saint Ignace de Loyola, fondateur au XVIe siècle de la Compagnie de Jésus, dont s'inspire le mouvement Vie chrétienne, qui s'est aussi réuni pendant trois jours en congrès à Lille. Composé de « communautés » de célibataires et de couples mariés, de niveau intellectuel et social plutôt élevé, ce mouvement Vie chrétienne a progressé et il est passé de mille sept cents membres, en 1986, à quatre mille. Son succès s'explique par la diversité des engagements professionnels (cadres d'entreprise, éducateurs, milieu de la santé), sociaux et familiaux de ses adhérents. Mais c'est son projet de formation théologique et de « relecture » chrétienne d'une vie militante ou professionnellement active qui attire. Il correspond à l'un des besoins les plus souvent exprimés aujourd'hui dans les Eglises.

LA PROCHAINE VISITE DU PAPE

Il va de pair avec la reprise de pèlerinages qui regroupent aussi, en cette saison, des foules de plus en plus nombreuses, exprimant un fort besoin de racines et d'identité. Plusieurs milliers de fidèles ont ainsi participé, ce week-end de Pentecôte, à un pèlerinage exceptionnel destiné à marquer le septième centenaire de l'installation des dominicains au monastère de Saint-Maximim et à la Sainte-Baume (Var), devenu dans le midi un grand site de rassemblements.

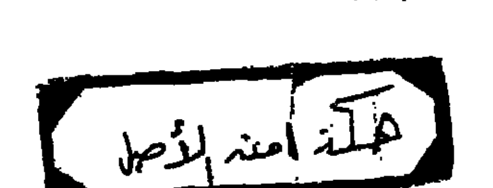
De même, entre Paris et Chartres, se sont à nouveau croisés les deux pèlerinages concurrents des deux branches issues de la mouvance traditionaliste de Mgr Lefebvre. Le pèlerinage dit de *« chrétienté »* (Paris-Chartres) a réuni dix mille participants, des catholiques qui n'ont pas suivi Mgr Lefebvre dans le schisme de 1988, mais dont la nostalgie pour l'Eglise d'avant le concile Vatican II (1962-1965) s'exprimait dans le thème de ce pèlerinage : *« France, éducatrice des peuples »*. De même, avaient-ils fait de cette manifestation une étape de la préparation du mille cinq centième anniversaire du baptême du roi Clovis, dont ils font *« l'acte fondateur »* de la France, et qu'ils risquent de vouloir s'approprier en 1996 au moment de la visite du pape qui, en septembre 1996 à Reims, s'associera à cette commémoration.

Ce catholicisme dit de *« tradition »* est encadré par le clergé de la Fraternité Saint-Pierre, que le Vatican a créée pour accueillir les prêtres et séminaristes dissidents d'Ecône (Suisse). Il est représenté par des personnalités comme Dom Gérard Calvet, abbé du monastère intégriste du Barroux qui, en 1989, s'était réconcilié avec le Vatican sur des bases floues et qui, depuis longtemps, dénonçait à Rome Mgr Gaillot. Avec la complicité de quelques évêques régulièrement invités à ses manifestations, ce catholicisme de *« chrétienté »* tire « à droite » l'Eglise de France. A leur arrivée à la cathédrale de Chartres, ses pèlerins ont d'ailleurs célébré la messe dans le rite ancien de saint Pie V, qui est autorisé par le Vatican dans certaines conditions, avant d'être accueillis par Mgr Jacques Perrier, évêque de Chartres.

Dans l'autre sens, de Chartres à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, ont aussi marché et prié, pendant trois jours, cinq mille autres fidèles, dans la mouvance des intégristes qui occupent toujours les églises paroissiales de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, et de Saint-Louis de Port-Marly, dans les Yvelines. Eux se targuent de n'avoir jamais « pactisé » avec Rome et se disent dépositaires de la vraie « Tradition » de l'Eglise. Ils étaient conduits par les prêtres de la Fraternité Saint Pie X ordonnés à Ecône et par Mgr Bernard Fellay, l'un des quatre évêques consacrés par Mgr Lefebvre en 1988 et qui avaient valu à l'évêque rebelle, décédé en 1991, son excommunication.

H. T.





DISPARITIONS

Ugo Stille

Un grand journaliste italien

UGO STILLE, l'un des grands journalistes italiens de l'après-guerre, est mort vendredi 2 juin, à New York, à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'une attaque cardiaque. Il fut directeur du *Corriere della sera* entre 1987 et 1992, années de redressement pour le quotidien milanais, éclaboussé par le scandale de la loge P2. Mais c'est surtout comme correspondant aux Etats-Unis, pendant plus de quarante ans, qu'il est resté célèbre. Ses articles étaient si bien informés que le comte Sforza, ministre des affaires étrangères d'Alcide De Gasperi, aurait paraît-il envisagé de fermer l'ambassade d'Italie à Washington, dont les dépêches arrivaient toujours deux jours après les articles d'Ugo Stille ! Ceux qui le connaissaient l'appelaient Misha, car son vrai nom était Mikhaïl Kamenetzki : il était tout enfant quand son père avait fui Moscou, au début des années 20, pour échouer en Italie. Brillant élève du lycée classique Le Tasse, à Rome, où il eut pour condisciple Giulio Andreotti, il dut changer de nom au moment des lois raciales de 1937-1938, puis se réfugier aux Etats-Unis, en 1941. Revenu en Italie sous l'uniforme américain, il écrivit son premier article dans le *Corriere* en 1946. Installé à New York, cet ami d'Hannah Arendt et de Mary McCarthy fut membre – et non seulement observateur – de l'intelligentsia des deux côtés de l'Atlantique. *« Je déteste les scoops*, disait-il. *Mieux vaut réfléchir, mieux vaut analyser. »*

S. Gh.

Carol Heitz

Un spécialiste de l'art médiéval

CAROL HEITZ, professeur émérite et président honoraire de l'université Paris X-Nanterre, est mort le 31 mai, à l'âge de soixante-douze ans. Ceux qui l'ont connu garderont de cet éminent spécialiste de l'histoire de l'art médiéval, né le 19 août 1923 en Roumanie, le souvenir d'un homme d'une grande affabilité. Docteur ès lettres et agrégé d'allemand, il a d'abord enseigné cette langue dans les lycées de Nancy et de Metz avant d'entrer à la faculté de lettres de Nancy. Germaniste au début de sa carrière, Carol Heitz a très vite orienté ses recherches vers l'histoire de l'art et de l'architecture du Moyen Age, et participé à de nombreuses fouilles. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui font référence, parmi lesquels *La France préromane, archéologie et architecture religieuse du Haut Moyen Age du IVe siècle à l'an mille*, paru en 1988 aux éditions Errance. Chargé d'enseignement d'histoire de l'art à la faculté des lettres de Poitiers en 1966, il fut nommé, en 1972, professeur à l'université Paris-X, dont il dirigea, de 1975 à 1978, l'unité d'enseignement et de recherche de philosophie-histoire de l'art-mathématiques. Elu président de cette université en février 1981, réélu en mars 1982, il s'était démis de ses fonctions l'année suivante pour raisons de santé. Membre de la Commission supérieure des monuments historiques, Carol Heitz était commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques et officier des Arts et des Lettres.

■ **EMILIO GARCIA GOMEZ**, qui est mort le 31 mai, à Madrid, devait fêter ses quatre-vingt-dix ans dimanche 3 juin. Conseiller culturel depuis quarante ans de la chaîne de télévision SER, directeur de l'Académie royale d'histoire (Real Academia de la Historia), Emilio Garcia Gomez était reconnu internationalement comme l'un des plus grands spécialistes du monde arabe et de l'islam. Historien philologue, traducteur, écrivain d'envergure exceptionnelle, membre de la génération 27 avec Ortega et Garcia Lorca, Garcia Gomez connaissait parfaitement la culture classique. Grand traducteur des œuvres poétiques d'Horace, il pouvait citer de mémoire des passages entiers de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. Parmi ses nombreuses traductions on peut signaler : *Poemas Arabigo-Andaluces, El Collar de la Paloma* et *Memorias de Abd Allah*. Emilio Garcia Gomez a été enterré à Grenade dans l'enceinte arabe de l'Alhambra, comme il en avait exprimé le souhait à plusieurs reprises.

■ **FRANÇOIS GONNET**, chroniqueur littéraire, créateur du « Jardin des écrivains » sur France-Inter, est décédé dimanche 4 juin, à l'âge de quarante-neuf ans, à son domicile parisien. François Gonnet était entré à dix-huit ans à *L'Est républicain*. Il a travaillé dans les années 70 à Europe 1. Devenu l'assistant de François Chalais, il a ensuite été engagé à France-Inter. Au début des années 80, il a créé « Le Jardin des écrivains », une émission estivale au cours de laquelle il rendait visite, dans leur maison de vacances, aux romanciers les plus célèbres. Il animait une rubrique quotidienne sur Radio bleue.

NOMINATIONS

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Loïc Rossignol a été nommé directeur de cabinet de Roger Romani, ministre chargé des relations avec le Parlement.

[Né le 31 mai 1936 à Saint-Marcel (Morbihan), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et d'études supérieures de droit, Loïc Rossignol est chef de cabinet du préfet de l'Aube (1959), puis du préfet de la Sarthe (1959) et de celui du Lot-et-Garonne (1963). Sous-préfet en 1964, il est chargé de mission au secrétariat général de la défense nationale (1965), avant de devenir chef adjoint, chargé des relations avec le Parlement, du cabinet de Jean-Marcel Jeanneney, ministre des affaires sociales (1966), puis ministre d'Etat (1968). Chargé de mission au cabinet du président de l'Assemblée nationale, Achille Peretti, entre 1969 et 1973, il est conseiller technique auprès de Joseph Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement (1973), puis auprès de ses successeurs au même poste, René Tomasini (1974), Robert Boulin (1976), enfin Christian Poncelet. En 1978, M. Rossignol est détaché auprès de la Ville de Paris, comme directeur des affaires culturelles, avant d'être nommé à la Cour des comptes en 1979. En 1987, il est appelé au cabinet de Jacques Chirac, alors premier ministre, pour coordonner les relations avec le Parlement. Depuis 1988, il avait regagné la Cour des comptes.]

COMMERCE EXTÉRIEUR

Agnès Arcier a été nommée directeur de cabinet de Christine Chauvet, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, auprès du ministre de l'industrie, Yves Galland.

[Née le 23 septembre 1961 à Caen (Calvados), Agnès Arcier est diplômée de l'Essec et ancienne élève de l'ENA (1984-1986). Attaché commercial à Tokyo en 1989, puis conseiller commercial de deuxième classe, elle devient ensuite adjoint au chef des services d'expansion économique au même poste. Elle est l'auteur de deux ouvrages, *Le Japon et le bassin Asie-Pacifique*, dans la collection des Notes des postes d'expansion économique et, en collaboration, *Exporter au Japon*, à la Documentation française.]

ANCIENS COMBATTANTS

Jean-Yves Audouin a été nommé directeur du cabinet de Pierre Pasquini, ministre des anciens combattants et des victimes de guerre.

[Né le 4 juillet 1942 aux Sables-d'Olonne (Vendée), Jean-Yves Audouin est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. A sa sortie de l'ENA, il entre dans la préfectorale. Directeur de cabinet de plusieurs préfets de 1968 à 1974, il est secrétaire général de la préfecture du Tarn-et-Garonne jusqu'en 1977, date à laquelle il devient chargé de mission auprès du préfet d'Ile-de-France. De 1980 à 1982, il est sous-préfet de Narbonne, puis secrétaire général de la préfecture de la Réunion de 1982 à 1985, puis de celle de la Loire-Atlantique. Nommé préfet du Lot en février 1989, il occupe le même poste en Vendée d'avril 1992 à décembre 1993. Depuis janvier 1994, M. Audouin était chargé de mission auprès du secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne pour la convention de Schengen et les affaires intérieures et de justice.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Marie YMONET, Jean-Marc BERLIOUX et Paul,
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fils et frère

Jacques, André, Fernand

le 24 mai 1995.

« Il rira. » Genèse 21.

Mariages

– M. et Mme Charles MEUNIER
Mme Anne MEUNIER,
M. et Mme Pierre B. CATINAT
M. Jean-B. CATINAT
M. et Mme G. REZA BAYAT
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Charlotte B. CATINAT
et
Sam BAYAT,

le 20 mai 1995, à Varces-Allières-et-Risset (Isère).

12, rue Lakanal,
38000 Grenoble.
109 Starlyn Dr.
Pleasant Hill,
CA 94523, USA.

Décès

– La famille Barrière
a la douleur d'annoncer la disparition de sa chère mamie,

Mme Gilberte BARRIÈRE TSIEN,

survenue le 1er juin 1995. Elle avait quatre-vingt-deux ans.
Une cérémonie civile aura lieu le mardi 6 juin, à 16 heures, dans l'église de Courtempierre (Loiret), et l'enterrement aura lieu, à 17 heures, au cimetière.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Louis BAUDON,

survenu en son domicile le 2 juin 1995, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 7 juin, à 14 heures, en l'église Sainte-Geneviève, à Asnières (Hauts-de-Seine), sa paroisse, et sera suivie de l'inhumation, à 16 h 30, au cimetière de Saintry-sur-Seine (Essonne), dans le caveau de famille.

– Mme Marie-Thérèse Boulangé,
M. et Mme Daniel Boulangé
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de

M. Marcel BOULANGÉ,
ancien sénateur du Territoire-de-Belfort,
membre honoraire du Parlement,
ancien agent P1 du réseau NAP,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,

survenu le 29 mai 1995, à La Croix-Valmer (Var).

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

M. et Mme Daniel Boulangé,
4, place Saint-Vincent,
57000 Metz.

– Bertrande Estampes,
Jean-Luc, Dominique, Anne Brun,
ses enfants,
Odette Brun,
Sa famille,
Ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Philippe BRUN,
directeur de recherche à l'INSERM,
ancien résistant,

survenu le 31 mai 1995, à l'âge de soixante-neuf ans.

Il sera incinéré, mercredi 7 juin, à 15 heures, au crématorium de Valenton (Val-de-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Ses collègues et amis du service d'explorations fonctionnelles du CHU Henri-Mondor, 51, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, à Créteil,
ont la tristesse de faire part du décès, le 31 mai 1995, du

Docteur Philippe BRUN
directeur de recherches à l'INSERM.

51, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
94010 Créteil.

– Hélène Eristov et Gilbert Lascault,
Agathe Eristov G.K.,
Ariane Eristov G.K. et Yannick Denis,
Delphine Eristov G.K.,
André et Suzanne Schmid,
Gérard et Christine Schmid,
et leurs enfants,
ont la très grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Madeleine
ERISTOV GENGIS-KHAN,
née Schmid,

dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 2 juin 1995, à Rueil-Malmaison.

Le président, le conseil d'administration de la fondation Tuck,
Et l'Institut français du pétrole
se joignent à la famille pour faire part du décès de

Madeleine
ERISTOV GENGIS-KHAN,
cofondatrice et bienfaitrice
de la fondation Tuck,

qu'elle a toujours soutenue avec une grande détermination.

– Le président de la Société des amis des universités de Paris,
Et les membres du conseil d'administration,
Les personnels enseignant et administratif des cours de civilisation française de la Sorbonne,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Madeleine ERISTOV,
professeur et directrice adjointe honoraire
aux cours de civilisation française
de la Sorbonne,
membre honoraire du conseil
d'administration de la Société
des amis des universités de Paris.

– Claudine et Philippe Marvaud,
Françoise et Marc Crouïgneau,
ses enfants,
Sophie et Philippe Garnier,
Juliette et François Martin,
Olivier et Evelyne Marvaud,
Brigitte Marvaud,
Ivan et Nicolas Crouïgneau,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Andrée-Blanche HENRION,
née Valour,
professeur de littérature anglaise,
fondatrice de l'ICO,

survenu le 1er juin 1995.

Les obsèques auront lieu, en l'église de Mouroux, le 6 juin, dans l'intimité.

– Mme Benjamin Josefsohn,
Pierre Josefsohn,
Jean-Raphaël et Anne Hirsch,
Yaël, Michaël et Jonathan,
Mme André Lajunie
et sa fille,
Mme Eliane Josefsohn
et ses enfants,
Et toutes les familles apparentées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Benjamin JOSEFSOHN,

leur époux, père, grand-père, beau-frère et oncle,

survenu le 2 juin 1995, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 7 juin, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse (on se réunira à la porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e).

Cet avis tient lieu de faire-part.

12 *bis*, avenue Bosquet,
75007 Paris.

– Annie et Jean-Michel Lwoff,
Jean-Marie et Monique Pauti,
ses enfants,
Jean-Yves et Marianne,
Laurence et Jean-Luc,
Nicolas, Anne et Alain,
Marie-Dominique, Christine,
ses petits-enfants,
Théo, Jules et Laure,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Julienne PAUTI,

le 2 juin 1995.

« Heureux vous qui pleurez maintenant, vous serez dans la joie »
(Luc-6-21)

119, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.
91, avenue de La Bourdonnais,
75007 Paris.

– M. Gérard Larcher,
sénateur et maire de Rambouillet,
Mme Christine Boutin,
député de la 10e circonscription des Yvelines,
Le conseil municipal,
Les anciens conseillers municipaux de Rambouillet,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jacqueline THOME-PATENÔTRE,
officier de la Légion d'honneur,
ancien ministre,
député honoraire des Yvelines,
membre honoraire
du Parlement européen,
conseiller général honoraire,
maire honoraire de Rambouillet,

survenu en son domicile à Paris, le 2 juin 1995.

Un hommage public lui sera rendu par le conseil municipal, à l'hôtel de ville de Rambouillet, le mercredi 7 juin à 14 h 30.

Une chapelle ardente sera ouverte aux Rambolitaines et aux Rambolitains, le même jour de 10 h 30 à 14 h 30 à la mairie.

La cérémonie religieuse sera célébrée à 15 h 45, en l'église Saint-Lubin de Rambouillet.

Selon les volontés de la défunte, des dons peuvent être adressés à l'association d'entraide à la vieillesse de Rambouillet.

Hôtel de ville,
Place de la Libération,
78120 Rambouillet.

– Mme Odette Touzeau,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles TOUZEAU,
ingénieur général à l'ORTF,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 2 juin 1995 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Il sera inhumé le 7 juin à Saint-Sulpice (Loir-et-Cher).

– Mme Geneviève Vuillermoz-Pichon,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude VUILLERMOZ,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 1er juin 1995, à l'âge de soixante-quinze ans.

Une messe sera célébrée le jeudi 8 juin à 14 h 15 en l'église de Verrières-le-Buisson.

113, rue d'Estienne-d'Orves,
91370 Verrières-le-Buisson.

Anniversaires

– Pour le cinquantième anniversaire du rappel à Dieu de

Michel VOISIN,
élève de l'Ecole normale supérieure
(42 S),
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de la Résistance,
citation à l'ordre de la Nation,
déporté-résistant au camp
de Buchenwald,

décédé quarante jours après son retour en France, le 7 juin 1945, à l'âge de vingt-quatre ans.

Une pieuse pensée est demandée pour Michel et tous ses compagnons de déportation.

Antoinette et Christian Ripoche-Voisin,
ses sœur et beau-frère,
Anne et Thierry Caniard,
et leurs enfants,
ses neveux.

1 *bis*, rue Paul-Couderc,
92330 Sceaux.
22, rue Pierre-Curie,
92330 Sceaux.

Messes anniversaires

– Tous ceux qui ont connu et aimé

Philippe BARBET-MASSIN

pourront assister ou s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le premier anniversaire de sa disparition le vendredi 9 juin à 18 heures à la chapelle Saint-Symphorien de l'église de Saint-Germain-des-Prés (Paris-6e).

Communications diverses

– « A l'école des vins », avec le président de l'Union des sommeliers de France. Stage de douze heures (6 séances). Début de cours : 14 juin 1995, 18 h 30. Appeler Euroscope Communication : 44-59-81-10. **Sensations du Paris culturel.** Présentation des cultures alternatives avec écrivains et artistes en juin. Euroscope communication. Tél. 44-59-81-10.

– Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris, jeudi 8 juin 1995 à 20 h 30, sous la présidence de A. Rayski, pdt de l'URJDF : « 50 ans après, la guerre est-elle finie ? » avec un historien et A. Banet, pdt de l'A.A.C.J.R. 39-45 ».

Conférences

La Société des études renaniennes vous invite à la conférence de Mlle J. Lalouette, « Les épouses protestantes des républicains libres-penseurs », le jeudi 15 juin, à 17 h 15, au Musée de la vie romantique, maison Scheffer-Renan, 16, rue Chaptal, Paris-IXe. Entrée libre.

Thèses

Nathalie Alexandre-Bourhis soutiendra, le jeudi 15 juin 1995, à 15 heures, salle des actes à l'université de Caen, une thèse de doctorat en sciences de gestion intitulée : « La gestion des extensions de marque ». Le directeur de recherche est M. Patrick Joffre, professeur et directeur de l'IAE de Caen. Le jury, présidé par M. le professeur Papillon est composé de MM. les professeurs Biardeau, Merunka et Wickham.

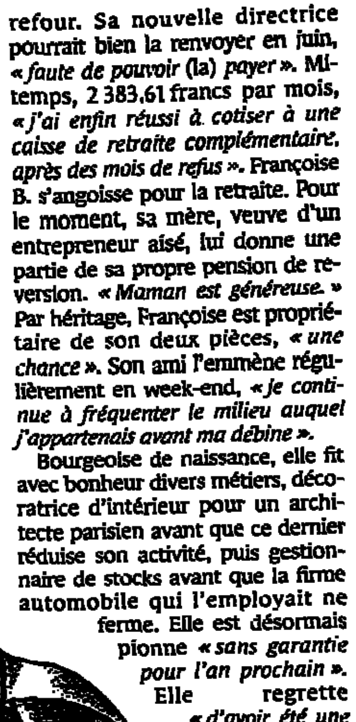
Le samedi 1er juillet, à 14 heures, à l'université Paris-IV-Sorbonne, M. Jacques Logie soutiendra une thèse de doctorat d'Etat en histoire ayant pour sujet : « Les magistrats des cours et tribunaux en Belgique, 1794-1814. Essai d'approche politique et sociologique. »

HORIZONS

ENQUÊTE

Les galères de l'emploi précaire

A Valence comme ailleurs, les employeurs ont tendance à pratiquer « l'empilage » de toutes les formes d'emplois précaires, subventionnés ou non. Certains d'entre eux s'efforcent de limiter cet usage pour éviter une explosion sociale



PETIT, nerveux, « forcément » souriant après des années de galère, où il lui a fallu *« rentrer les poings dans la poche »*, Patrick A. vante son travail comme agent d'entretien dans un collège de Valence (Drôme). Avec le statut d'un contrat emploi-solidarité (CES) depuis trois ans, il gagne, pour un mi-temps, 2 617,89 francs par mois. Ni congés payés ni paiement des jours de maladie, et à chaque fin d'année scolaire le risque que son poste ne soit pas renouvelé. Patrick A., quarante ans, après des intérims de quelques jours, n'a pas eu le choix. D'emblée, il affiche le ton d'un professionnel du *curriculum vitae*, à l'affût du *« vrai »* emploi, *« fixe, à durée indéterminée »*. En attendant, il se contenterait bien d'un contrat emploi consolidé, un CES garanti pour cinq ans. Dans le même temps, il passe des concours administratifs pour être titularisé. *« Difficile à mon âge... »*

En 1989, il a été licencié après quinze années d'activité dans une entreprise frappée par la récession. *« J'ai morflé »*... Ce chômeur longue durée, ainsi qualifié par l'administration, refuse de *« baisser pavillon »*. Il lui a fallu revoir à la baisse ses besoins de consommateur, changer d'appartement, de famille même. Sa nouvelle *« copine »* comprend, partage la frugalité du présent. Patrick A., Valentinois de souche, ouvrier très qualifié, fier de son savoir-faire passé, est l'une des victimes ordinaires de la crise sévissant dans une préfecture banale, ni plus ni moins touchée que tant d'autres.

L'homme, ancien délégué cégétiste, se veut témoin. Valence est une des premières villes en France à avoir inventé dès 1979 des recettes d'urgence qui *« évitent aux jeunes de basculer sans retour dans l'exclusion parce qu'ils n'ont pas de boulot »*. Sous l'impulsion du maire socialiste, Rodolphe Pesce, la ville a su, dès le premier choc, ouvrir des lieux, recruter des équipes, puis au fil du temps convaincre des chefs d'entreprise de *« tout faire pour accompagner le retour coûte que coûte à un travail »*, fût-il éphémère, sous-rémunéré, précaire. Valence se veut actrice de l'adaptation forcée à la perte d'emploi, qu'elle espère transitoire, comme un mauvais moment de la vie à passer sans perdre espoir.

Ici comme ailleurs, *« la production industrielle est en hausse, à tel point que l'outil de production est presque partout saturé »*, affirme Michel Garnier, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTE). Mais ce responsable du service public, à l'inverse d'autres collègues, ne courbe pas l'échine. *« La petite reprise de l'emploi s'est, hélas, faite l'an passé, presque exclusivement avec des contrats de travail précaires (60 %), intérim ou contrats à durée déterminée, ce qui à l'évidence n'est pas de nature à favoriser la consommation des ménages. »* En ville, des boutiques ferment une à une, et des grandes surfaces réduisent leurs effectifs.

« En CES, on n'a pas le droit de manifester ou de se syndiquer. Si on le fait, c'est la porte assurée. Envolée, notre dignité ! », témoigne un ancien délégué syndical

Michel Garnier refuse sans ambages le credo air du temps que le discours dirigeant, à Valence et plus encore au plan national, tente d'imposer : *« Le travail devient structurellement précaire à l'aube du troisième millénaire. »* L'évolution serait irréversible, en raison de la concurrence acharnée qui oblige à la réduction des coûts de main-d'œuvre. *« Si l'on veut éviter les fermetures pour délocalisation dans des pays pauvres... »*

La peur gagne le cœur de certains, arc-boutés dans leur emploi fixe, ou jetés dehors du jour au lendemain. Patrick A. n'y échappe pas. Il doute. Faut-il tourner définitivement la page, apprendre à vivre dans la précarité jusqu'à la retraite ?

« Encore heureux d'avoir trouvé ce CES. Tout, plutôt que ne rien avoir à faire, c'est une question de dignité ! », affirme-t-il d'emblée. Comme beaucoup, il ne croit plus aux stages de formation : *« Du temps perdu, jamais d'emploi à la clef. »* Il salue l'accueil jovial, les démarches efficaces du Carrefour emploi-formation, un des lieux d'insertion municipaux, où il se rend régulièrement pour poursuivre ses recherches.

Nathalie Robert, psychosociologue, trente et un ans, dirige dans ces bureaux une équipe de trente animateurs sous statut temporaire. Ceux-ci s'agitent à régler au cas par cas, et au jour le jour, le sort des milliers de chômeurs qui défilent à l'affût d'un plus, qui les différencierait de la centaine de milliers d'inscrits à l'ANPE voisine. Dans la pénurie, il faut à tout prix sortir du rang... *« Et leur maintenir la tête hors de l'eau »*, revendique Nathalie, entre deux rendez-vous à la chambre des métiers ou à la mairie. Elle y croit, Nathalie. Force est de s'habituer à changer d'emploi tous les six mois, d'apprendre à vivre sereinement sans possibilité d'investir dans l'achat d'un logement, *« puisqu'il n'y a pas d'autre solution dans l'immédiat »*.

La précarité peut avoir des vertus. Patrick A. occupe son loisir forcé de mi-temps à lire, rencontrer des copains différents qui s'intéressent au cinéma, *« ma passion, via la télé puisque je n'ai pas les moyens de me payer une séance »*. Il s'ouvre, dans la douleur, à de nouveaux horizons.

Très vite, pourtant, affleure l'amertume. Au collège, *« aimé des élèves, apprécié des parents »*, Patrick A. se dit blessé par l'indifférence des collègues. *« Pour eux, on n'est qu'un bouche-trou. »* Il a beau faire du zèle, accepter *« pour le bien commun »* de lessiver les salles de cours ou balayer la cour au-delà de l'horaire prévu, *« il n'y a pas de solidarité pour nous faire intégrer »*. Récemment, les professeurs sont descendus dans la rue pour revendiquer. *« J'y serais volontiers allé. Mais en CES on n'a pas le droit de manifester ou de se syndiquer. Si on le fait, c'est la porte assurée. Envolée, notre dignité ! »*, dit l'ancien délégué syndical. *« Et pour les jeunes, c'est encore pire. »*

Françoise B., cinquante-deux ans, pionne sous contrat-solidarité depuis cinq ans dans une école privée de la banlieue valentinoise, revient, elle aussi, consulter au Carrefour. Sa nouvelle directrice pourrait bien la renvoyer en juin, *« faute de pouvoir* (la) *payer »*. Mi-temps, 2 383,61 francs par mois, *« j'ai enfin réussi à cotiser à une caisse de retraite complémentaire, après des mois de refus »*. Françoise B. s'angoisse pour la retraite. Pour le moment, sa mère, veuve d'un entrepreneur aisé, lui donne une partie de sa propre pension de réversion. *« Maman est généreuse. »* Par héritage, Françoise est propriétaire de son deux pièces, *« une chance »*. Son ami l'emmène régulièrement en week-end, *« je continue à fréquenter le milieu auquel j'appartenais avant ma débine »*.

Bourgeoise de naissance, elle fit avec bonheur divers métiers, décoratrice d'intérieur pour un architecte parisien avant que ce dernier réduise son activité, puis gestionnaire de stocks avant que la firme automobile qui l'employait ne ferme. Elle est désormais pionne *« sans garantie pour l'an prochain »*. Elle regrette *« d'avoir été une mauvaise écolière. Trop tard pour rectifier »*. Par gentillesse, elle s'occupe chaque jour de sa vieille voisine impotente. *« Pourquoi je ne trouverais pas un emploi comme ça, payé ? »* Françoise se verrait bien travailler comme aide à domicile, ou agent à l'hôpital. Elle rêve encore.

Comme l'éducation nationale ou La Poste, l'hôpital de Valence use, voire abuse, de ces CES (250 en 1994), qui sont interdits dans le privé. L'Etat ne donne pas l'exemple en matière de lutte contre la précarité. Même l'ANPE du centre-ville, pourtant fortement mobilisée, recourt à quelques agents temporaires, pour assurer ses moments de pointe. Autant dire que le secteur privé n'a guère d'états d'âme à recruter précaire.

Ainsi, Crouzet-Automatismes, hier le plus gros employeur valentinois, devenue, au fil de restructurations successives, filiale de Sextant-Avionique, a-t-elle recours aux contrats à durée déterminée, missions d'intérim et sous-traitances variées. Certains dirigeants, qui ne veulent pas être cités, voient dans cette pratique la seule façon d'éviter le traumatisme d'un plan social de plus. Mieux vaut s'installer, selon eux, dans le temporaire pour satisfaire les carnets de commandes, que d'avoir à mettre les gens dehors au prochain repli. Pour deux ans, les carnets sont pleins. Oui, mais après ? Dans le passé, ces dirigeants faisaient appel à l'intérim, pour quelques semaines de bourre. Tout au plus renouvelaient-ils une fois le contrat de l'intérimaire qui pouvait espérer ensuite une embauche définitive. Désormais, ces dirigeants multiplient l'empilage, selon le jargon en usage, comme dans la majorité des entreprises françaises, de toutes les formes existantes d'emplois précaires, voire subventionnés.

A Valence, la direction départementale du travail veille au grain, sollicitant le contrôle d'inspecteurs pour faire échec à ce qu'on peut qualifier de détournements de la réglementation. Souvent, cette administration obtient la redéfinition – en durée indéterminée – du contrat suspect. A défaut, Michel Garnier, son directeur, prône l'ouverture, pour les précaires, des mêmes droits que ceux des autres salariés, comité d'entreprise et aide au logement inclus. Par ailleurs, il sait pouvoir compter sur le civisme d'une nouvelle génération de chefs d'entreprise, sociaux par réalisme autant que par vocation.

Tel, par exemple, Gérard Coq, trente-huit ans, un ancien ouvrier qui a monté sa PME de plomberie avec deux autres collègues. Il préside le très actif Club d'entreprises pour l'insertion, une des originalités de Valence la pionnière. *« Nous sommes au bord de l'explosion sociale, et nous nous devons d'agir ensemble pour l'éviter »*, dit cet homme discret. Fractures sociales, société à plusieurs vitesses, désespoirs de jeunes et de quartiers entiers, il connaît. Il part en guerre. Dans son bureau attenant au hangar où est stocké le matériel, il balaie rapidement l'argumentation patronale dominante, la crise ? Il la vit de plein fouet. Il lui a fallu s'adapter. Les chantiers de plomberie sont aujourd'hui plus de réfection que d'installation. Ils nécessitent plus de main-d'œuvre, et les marges s'en ressentent. La gestion se fait au plus près, la prospection plus active.

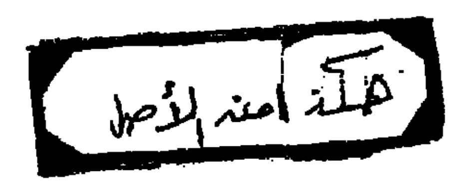
GÉRARD Coq refuse *« la confusion »*. Il réserve comme avant quelques-uns de ses postes à un emploi d'insertion pour un ancien détenu ou un handicapé, subventionné par les pouvoirs publics. Il embauche, à titre temporaire, quelques jeunes à la recherche d'un premier emploi, ou des chômeurs longue durée, circuits aidés eux aussi. Mais, comme par le passé, il s'en tient à un seul renouvellement de contrat. Ensuite, il renvoie, ou embauche définitivement. Bref, il refuse l'empilage et critique ceux qui le pratiquent après avoir épuisé leurs salariés fixes : *« Les commandes reviennent, et pour plus de trois mois ! L'incertitude n'est pas plus forte que dans le passé. Alors, pourquoi choisissent-ils de tourner au-delà des capacités humaines avec un noyau dur de salariés fixes réduit au minimum ? »*

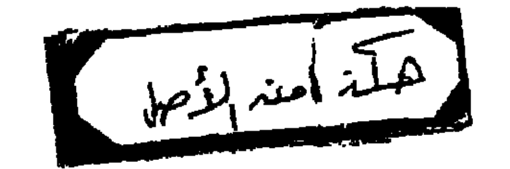
Chez Imaje, inventeur du marquage par jet d'encre, en plein essor après un sévère plan social, on préfère ne plus évoquer les licenciements passés. Traumatisme des uns, image volontariste pour les autres. On s'en tient à un usage restreint de l'intérim, et on recourt à des embauches, prudemment, mais sans condition de durée. L'esprit d'initiative en paraît requinqué, et la nécessaire compétence protégée.

Fin avril, des salariés d'Alcatel (machines à trier le courrier) à Bourg-lès-Valence ont bloqué la production. Ils réclamaient d'abord une substantielle augmentation de salaires, puisque la firme affichait d'importants bénéfices. Mais ils demandaient aussi l'embauche définitive des dizaines de temporaires circulant dans les ateliers de haute technicité. Les piquets laissaient passer ces derniers, *« sans droit de grève »*. L'un d'eux, vingt-sept ans, jeune père de famille, fils d'un technicien de la société, en est à sa huitième mission ! Il s'accroche, il *« espère »*. Firmin Perez, délégué CFDT, un battant imaginatif, responsable de ventes, affirme que *« non, le travail précaire n'est pas une nécessité structurelle. D'ailleurs, l'embauche sous contrat à durée indéterminée ne coûte pas plus cher que ses concurrentes précaires. Socialement parlant, elle l'est même beaucoup moins. Et l'entreprise conserve son savoir-faire »*.

Le maire, les entrepreneurs du Club et d'autres de la chambre de commerce et d'industrie, Michel Garnier de la DDTE, Marc Zampolini directeur adjoint de l'ANPE, Nathalie Robert, animatrice du Carrefour, en sont convaincus. *« Il est temps d'utiliser tous ces fonds d'insertion et d'assistance pour créer de « vrais » emplois. »* Valence, pionnière hier des actions de soutien, veut encore innover. Aux portes des écoles, des gardiens recrutés sans condition de durée renforcent depuis peu la sécurité des enfants. Au Royaume-Uni, de jeunes Valentinois, jusque-là sans emploi et grâce à l'aide de la mairie, viennent de trouver des *jobs* stables dans des hôtels et des agences de tourisme.

Danielle Rouard





Maire, une fonction mise en examen

par Christophe Bouchet

LES élections municipales sont proches. Il y aura une élection dans chaque commune, d'où émergera un conseil municipal qui choisira un maire. Il y a peu de chances que fin juin certaines communes n'aient pu pourvoir à l'élection, faute de candidats. Pourtant 40 % des conseillers municipaux et maires sortants ne se représenteront pas, soit une proportion double du renouvellement habituel. Quelles sont les raisons de cette désaffection du citoyen pour la fonction municipale ?

Au fil du temps, et surtout depuis une vingtaine d'années, le rôle de l'élu local a changé. Certes, il y a eu la décentralisation accompagnée de nouvelles responsabilités. Cela n'explique pas tout, car le maire a toujours eu deux fonctions : il est l'exécutif des délibérations du conseil municipal, mais il est également un agent de l'Etat dans la commune et, à ce titre, il est officier d'état-civil, officier de police judiciaire, etc.

Ces deux fonctions s'étant développées, sa charge de travail s'est considérablement alourdie pour une indemnité d'abord non imposable, puis pour un revenu réduit. Le risque pénal lié à ses responsabilités s'est accru avec le nouveau code pénal et un arsenal législatif découlant des « affaires ». Pour l'exercice d'un mandat rendu plus difficile par les difficultés économiques. Tout cela conduit à une nette dévalorisation de la fonction.

Le maire perçoit un revenu désormais imposable, comme un salaire ordinaire, encore appelé pudiquement « indemnité de fonction » pour rappeler le principe (malmené) de la gratuité des fonctions électives.

Ce revenu varie de 2 600 F pour les communes de moins de cinq cents habitants à 9 320 francs pour celles de 3 500 à 9 999 habitants et jusqu'à 20 000 F pour celles de plus de deux cent mille habitants. La grande majorité des communes (35 710 sur 36 571, soit 97,6 %) comportant moins de dix mille habitants, on constate donc que la rémunération courante du maire varie de la moitié du SMIC à une fois et demie ce même SMIC. Ce ne sont là que des maximums autorisés par la loi, et comme le conseil municipal vote annuellement la rémunération du maire et des adjoints, rien ne l'oblige à atteindre ce maximum.

En contrepartie, l'élu est amené à consacrer à sa commune un nombre d'heures de présence qui, même dans les plus petites collectivités, est déjà conséquent. Il peut atteindre rapidement un temps complet, pour peu que la cité ait quelques milliers d'habitants ou des problèmes particuliers.

Le temps est loin où le maire, édile local, était un personnage respecté, véritable émanation de l'âme communale. Combien d'élus sont aujourd'hui *« en examen »* ? Plusieurs centaines assurément. Certes, quelques-uns ont puisé dans la caisse et confondu argent public et deniers personnels, se sont fait construire mur ou maison, ou bien ont fait prospérer leurs affaires personnelles de manière éhontée. Mais la proportion des maires malhonnêtes est-elle plus importante que dans les autres professions ? Cela n'est pas sûr. En revanche, les élus municipaux sont victimes de leur exposition aux risques.

Le maire, même scrupuleux, peut être mis en cause et responsable de tout. Qu'on en juge :

● tout acte mettant en évidence *« maladresse, imprudence, inattention ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence »* est sanctionné par le code pénal (art. 221-6, 222-19, 20) d'un an à trois ans de prison selon le dommage causé. Ainsi – on l'a vu récemment – le maire est responsable si une fête se termine mal, si un taureau (lors d'un abrivado) renverse une personne, ou si un couvercle de poubelle municipale blesse quelqu'un, pour peu que le manquement à une obligation de sécurité puisse être établi, ce qui est très facile.

Le temps est loin où le maire, édile local, était un personnage respecté, véritable émanation de l'âme communale

Le maire, lui, est dans l'incapacité quasi absolue de se prémunir. Il sera mis en examen et peut-être même condamné personnellement.

● La *« prise illégale d'intérêt »* définie par l'art. L 432-12 du nouveau code pénal, qui remplace le *« délit d'ingérence »*, expose également les maires à des risques pénaux non négligeables. Hormis dans les communes de moins de trois mille cinq cents habitants où, à certaines conditions drastiques, l'élu peut vendre ou acheter à la commune, dans les autres communes, le maire est réduit à n'avoir aucune activité qui puisse interférer avec la conduite des affaires municipales. Son épouse, ses enfants, ses parents proches ne peuvent avoir aucune relation d'affaires avec la commune sous peine de risquer cinq ans de prison et 500 000 francs d'amende.

Ce n'est pas le fait de *« faire une bonne affaire »* qui est sanctionné, mais le seul fait d'avoir une relation financière avec la commune. Ainsi le maire d'une commune audoise, qui avait loué un appartement municipal pour un loyer strictement identique à celui que payait le précédent locataire, a-t-il été condamné pour ingérence, certes sans peine.

La mise en examen qui précède le jugement ressemble trop souvent pour l'élu au couperet de la guillotine, à la seule différence que ce couperet n'est pas net et qu'il peut provoquer la mort politique après de longs moments, entraînant la tête de l'élu dans les abîmes du suffrage universel, surtout sensible aux effets d'annonce.

● *« Le délit de favoritisme »*, créé par l'article 7 de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption, qui se définit au sens de l'article L 432-14 du code pénal comme le fait de procurer « un avantage injustifié à autrui », notamment dans l'attribution des marchés, présente, lui aussi des risques sérieux pour l'élu honnête. Attribuer un marché au *« moins-disant »* (le moins cher) semble être la seule solution pour respecter la loi, alors qu'il semble préférable de choisir le *« mieux-disant »* (celui qui présente le meilleur rapport qualité/prix). Comment l'élu pourrait-il prouver sa bonne foi, quand on sait que l'analyse des offres ne peut sérieusement résulter d'un simple calcul mathématique ? Devra-t-il être en permanence assisté d'un avocat ?

Une fonction difficile, dévaluée dans l'opinion publique, et présentant un risque pénal sérieux pour des revenus médiocres : quatre éléments qui conduisent aujourd'hui bien des maires à renoncer à briguer un autre mandat et qui dissuadent d'autres candidats... Alors que seront les maires de demain ?

Ces élus qui géreront nos communes auront pourtant un rôle primordial pour l'aménagement de notre territoire, le bien-être quotidien des habitants, bref pour la vie politique locale, au sens grec du terme où *politis* signifie *« administration de la cité »*. Mais, indirectement, les élus municipaux ont aussi une autre fonction potentielle : même s'il n'est pas nécessaire d'être maire pour devenir conseiller général, régional ou parlementaire, il est très courant que ce premier mandat municipal soit le point de départ d'une carrière. Ce mandat de base, de terrain, sert d'assise à la vie publique de l'élu et de vivier à la fonction politique nationale. Il est donc important que cette pépinière de grands élus que sont les maires soit d'un bon niveau.

Cela sera-t-il possible quand on connaît les difficultés et les désagréments de la fonction et cela ne risque-t-il pas d'entraîner vers le bas notre représentation politique par la défection de femmes et d'hommes de qualité refusant de courir de tels risques ?

Christophe Bouchet *est conseiller général du canton de Quissac et maire de Carnas (Gard).*

Ebola oublié, Zaïre abandonné !

par Didier Cannet

LE Zaïre (ancien Congo belge) est un pays immense et varié, grand comme quatre fois la France, peuplé de 42 millions d'habitants. Il possède dans son sol les plus grandes richesses du continent africain (mines de diamant, de cuivre et de cobalt) et sa terre est fertile.

La longue crise politique, économique et sociale que traverse le pays depuis 1990 a détruit les infrastructures et, en particulier, le système sanitaire du Zaïre (qui était entre 1975 et 1988 un modèle en Afrique).

Les nombreux pillages à travers le pays, et en particulier ceux de septembre 1991 à Kinshasa, n'ont fait qu'accélérer cette chute. Aucune structure publique ne s'est relevée depuis : hôpitaux sans aucun matériel ni médicaments, employés non payés depuis de nombreux mois.

L'ampleur de l'épidémie due au virus Ebola est révélatrice de cette crise zaïroise : retard d'un mois dans la déclaration du premier cas de fièvre hémorragique ; impossibilité d'imposer une « quarantaine » à la région de Kikwit (les barrages policiers restant aussi perméables qu'à l'accoutumée moyennant finance).

Cette épidémie n'est que la partie visible d'un phénomène beaucoup plus vaste. La mortalité infantile s'accroît. Elle est due principalement à l'apparition de la malnutrition associée aux maladies infectieuses les plus courantes. La vaccination n'étant plus pratiquée depuis cinq ans, les épidémies massives de poliomyélite, de rougeole, flambent un peu partout à travers le pays.

La trypanosomiase (maladie du sommeil) se développe rapidement dans la région de l'équateur, la tuberculose et le sida deviennent les principales causes de morbidité et de mortalité de l'adulte à travers le pays.

Passée la première peur occidentale, il ne faudrait pas négliger la perspective d'un désastre sanitaire total

La survie de la population n'est due qu'au développement d'une économie populaire informelle, dont le mécanisme repose sur la solidarité dans la pauvreté.

La société civile (en particulier les Eglises) fait preuve d'une extraordinaire capacité d'adaptation et c'est avec elle que quelques organisations non gouvernementales (ONG), comme Médecins du monde, agissent en faveur des victimes de cette crise.

Mais pour combien de temps encore ? L'aide internationale a été interrompue. La difficulté de travailler dans le pays et les mauvaises perspectives d'avenir découragent les ONG de développement. L'effondrement massif du pays est malgré tout trop progressif pour que les ONG orientées vers l'urgence puissent intervenir.

La peur occidentale envers le virus Ebola s'est déjà cristallisée ailleurs. La population zaïroise est à nouveau abandonnée. Elle est condamnée à mourir loin de tout intérêt médiatique. Faudra-t-il attendre l'explosion de la violence, qui surviendra inexorablement dans ce climat, et les milliers de victimes qu'elle entraînera, avant toute réaction ?

Didier Cannet *est responsable de mission de l'organisation Médecins du monde.*

Que veut-on faire de l'audiovisuel ?

par Jean Cluzel

LA préparation des grands affrontements du multimédia (la télévision et bien au-delà) ne s'est pas ralentie pour attendre que la France soit prête. Et pourtant l'issue de cette bataille, qui déjà fait rage, commande l'avenir de la France.

Il est vrai que, depuis le début des années 80, le paysage audiovisuel français a connu bien des bouleversements, sans avoir jamais réussi à trouver son point d'équilibre. Trois autorités de régulation se sont succédé, une chaîne commerciale a fait faillite, deux chaînes publiques ont été créées. On a connu une demi-douzaine de lois, plusieurs centaines de décrets, sans parler de la valse des responsables de chaînes.

La volonté de couper le cordon ombilical entre le gouvernement et les chaînes du secteur public n'a pas donné tous les résultats espérés. De plans de sauvetage en rallonges budgétaires, l'Etat a repris d'une main ce qu'il avait donné de l'autre.

Comment l'audiovisuel peut-il être économiquement équilibré si chaînes publiques et chaînes privées se disputent sans cesse une ressource publicitaire qui ne suffit plus à la tâche et que l'on rationne ou contingente entre l'image et l'écrit ? Pourra-t-on encore longtemps se permettre d'affecter 1,7 milliard de francs à deux chaînes publiques qui ont si peu d'audience ? Que veut-on faire de l'audiovisuel et que peut-on en faire ? Si les réponses n'existent pas à ces questions, c'est parce que les dérives constatées et l'omniprésence des corporatismes ont étouffé, en ce secteur comme ailleurs, la voix du Parlement.

La France a raté le câble et le satellite. Elle ne doit pas manquer la révolution du numérique et du multimédia

Et pourtant, la révolution technologique du numérique et du multimédia va diversifier les supports de diffusion, multiplier les canaux et les services, introduire l'interactivité, tout en attirant de nouveaux acteurs.

Après avoir raté le câble et le satellite, la France ne doit pas manquer cette mutation. Mais, pour autant, l'Etat n'a pas à jouer, ici plus qu'ailleurs, au mécano industriel.

Comment marquer une volonté nouvelle, sinon par quelques décisions, à condition que celles-ci soient prises rapidement, car ce seront peut-être celles de la dernière chance. La concurrence de demain n'aura rien à voir avec celle d'aujourd'hui. Avec dix ou vingt fois plus de chaînes, il peut y avoir en Europe, d'ici cinq ans, des faillites aussi retentissantes – et pas seulement financières – que celle de La Cinq, y compris parmi les chaînes publiques pour lesquelles l'impératif de l'audience risquerait bien d'être hors de portée.

Pour conduire une politique ambitieuse – qu'en ce domaine nous n'avons jamais eue – nous n'avons besoin ni de nouvelles structures ni d'une nouvelle batterie d'aides financières. Le soutien aux industries de programmes est déjà massif. Il pourrait être mieux adapté tout en s'inspirant de meilleurs critères pour attirer un public français plus important, avec en prime l'ouverture à l'exportation. Car, si le Canada est le deuxième exportateur mondial de programmes audiovisuels, la France arrive loin derrière ! L'audiovisuel est autant une industrie qu'un art. Davantage que de quotas-ligne Maginot, nous avons besoin de respirer l'air du large. Seuls le dynamisme et la compétitivité assureront la pérennité de l'identité de nos chaînes et l'identité culturelle de notre pays, en même temps que la défense efficace de notre économie (via les émissions de fiction et la publicité).

De même, l'osmose croissante entre audiovisuel et télécommunications rend nécessaire une extension de la compétence du CSA. Dès lors que les programmes seront transportés par satellites ou par des réseaux câblés et que l'émetteur sera situé hors de France, le mode actuel d'attribution des fréquences et l'autorisation d'émissions ne sont plus adaptés.

De façon complémentaire, il serait utile de mettre en place une autorité européenne chargée de contrôler l'application de la directive « Télévision sans frontières ».

Quand au mandat des dirigeants de l'audiovisuel public, il devrait être porté à cinq ans, durée nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie à moyen terme. Cette mesure a du reste fait l'objet d'une proposition de loi déposée au Sénat.

Allant dans le même sens de l'efficacité, nous aurions intérêt à « désincarcérer » les chaînes du secteur privé afin que celles-ci puissent, en dehors de l'Hexagone, affronter avec quelques chances de succès la compétition mondiale.

A l'instar du Canada, nous devrions examiner les conséquences, pour les enfants, d'émissions violentes, médiocres ou vulgaires. Et ne pas considérer l'éducation dispensée ailleurs comme un alibi.

Enfin, pour couronner le tout, une stratégie offensive serait la bienvenue pour notre audiovisuel extérieur. Plus cohérente – on compte aujourd'hui une quinzaine d'intervenants –, elle aurait pour mission d'étendre la présence francophone aux dimensions du monde.

Si nous n'avions pas le courage de mener cette politique en fonction d'une stratégie logique, en y consacrant efforts et moyens nécessaires, combien de foyers français seraient encore, dans vingt ans, fidèles aux programmes francophones ? Telle est la question. Ce n'est donc pas un pré carré qu'il faut défendre, mais une ambition qu'il faut affirmer.

A la France de le savoir.

Jean Cluzel *est sénateur (Union centriste) de l'Allier et membre de l'Académie des sciences morales et politiques*

AU COURRIER DU MONDE

CLIGNOTANTS INVISIBLES

Depuis une dizaine d'années, je roule à vélo dans Paris. Malgré les accidents, les altercations quotidiennes entre voitures et deux-roues, pourquoi donc les constructeurs automobiles continuent-ils à produire des voitures dont les clignotants avant sont totalement hors du champ visuel de tout conducteur de deux-roues se trouvant rouler à côté ?

Quelques trop rares modèles sont équipés de clignotants latéraux, un peu en avant de la portière avant, et donc visibles lorsqu'on se trouve à côté. Mais, dans la plupart des cas, les clignotants se trouvent aux angles (bien plus à l'avant que sur le côté d'ailleurs). On peut donc arriver à les deviner à condition d'être suffisamment en avant par rapport à la voiture. Si l'on roule à côté, à la hauteur des portes arrière, cela devient impossible.

Pire même, dans bien des cas, le clignotant est complètement à l'avant. Si donc on se trouve rouler à côté de ce genre d'engins, ils peuvent à tout instant se rabattre à droite, donc sur soi, sans que l'on puisse le moins du monde connaître à l'avance les intentions du conducteur. Qu'un détail aussi simple, mais aussi grave de conséquences, échappe aux constructeurs automobiles est vraiment consternant.

Quant aux acheteurs d'automobiles, ils devraient savoir qu'acheter une voiture dépourvue de clignotants latéraux, c'est s'exposer à bien des ennuis.

Hervé Daufart
Issy-les-Moulineaux
Hauts-de-Seine

LES VENTES D'ARMES ALLEMANDES

Dans l'article sur « L'industrie américaine de l'armement en ordre de bataille » paru dans *Le Monde* du 10 mars, vous établissez, sur la base des données de l'Institut suédois pour la paix (Sipri), pour la période 1989-1993, que la République fédérale d'Allemagne a pu augmenter ses exportations d'armes à partir de 1991 et se placer au troisième rang mondial. (...) Connaissant la politique restrictive de mon pays en matière d'exportation d'armes, ce troisième rang m'a surpris et j'ai cherché à savoir comment le Sipri arrive à ces chiffres (...).

Le chiffre de 8,7 milliards de dollars, cité pour la période 1989-1993, comprend 45 % de cessions de matériels excédentaires de la Bundeswehr provenant principalement des réserves de la Nationale Volksarmee (NVA) de l'ex-République démocratique allemande. Ce matériel est cédé à des Etats amis, le plus souvent membres de l'alliance de l'Atlantique nord. (...) Alors que toutes les autres nations industrielles mentionnées dans votre article ne pratiquent de telles cessions qu'en très petites quantités (selon les indications du Sipri, la France ne livre aucun matériel provenant de réserves excédentaires), celles-ci ont, en effet, atteint en République fédérale d'Allemagne, pour un temps limité, un volume considérable. (...) Il faut en chercher les raisons dans les obligations de l'Allemagne, en vertu de l'accord sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe, et dans l'engagement pris vis-à-vis de l'ancienne Union soviétique de ne pas exploiter le surcroît de pouvoir militaire résultant de la réunification allemande. Entre-temps, ces cessions de matériel sont, pour l'essentiel, terminées. La cession du matériel militaire allemand se faisait le plus souvent à titre gratuit, dans l'intérêt de remplir, dans les délais prévus, l'engagement de réduction pris dans le cadre de l'accord de droit international. Rarement du matériel était cédé moyennant paiement et, dans ce cas-là, le prix restait bien en dessous de la valeur réelle. Les Etats destinataires recevaient le matériel contre l'engagement de détruire leur équipement plus ancien. (...) En outre, des cessions à titre gratuit se faisaient également dans le cadre des programmes de l'OTAN. (...) En réalité, l'industrie allemande de l'armement et ses exportations se placent à un rang inférieur à l'échelle internationale.

Général Hans Speidel,
ambassade d'Allemagne
en France

Le Monde

Un défi transatlantique

LANCÉE à la fin de 1994 par le Canada, l'idée de créer une zone de libre-échange entre l'Amérique du Nord et l'Union européenne vient d'être officiellement reprise par les Etats-Unis. Dans le discours qu'il a prononcé le 2 juin à Madrid, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a proposé aux Européens d'engager un *« nouveau dialogue transatlantique »*, cinquante ans après la fin de la seconde guerre mondiale.

Si la proposition américaine concerne l'essentiel des rapports entre les deux continents – politiques, économiques et militaires –, il apparaît clairement que les relations commerciales euro-américaines sont la principale, sinon l'unique motivation de Washington. Le secrétaire d'Etat ne l'a d'ailleurs pas caché, énumérant consciencieusement les domaines qui bénéficieraient de l'intégration des deux blocs commerciaux en train de se constituer de part et d'autre de l'Atlantique : les investissements, l'accès aux marchés, les échanges d'information technologique, les accords aériens.

Il n'est nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que l'administration Clinton, qui saisit régulièrement toutes les occasions pour développer les ventes de produits et de services américains dans le monde, cherche ainsi à revenir sur les concessions faites à l'Union européenne lors des négociations du cycle de l'Uruguay. Signé à Marrakech en avril 1994, l'accord qui clôtura plus de sept années de travaux consacrés à la libéralisation du commerce mondial, a permis à d'importants secteurs d'échapper aux règles du libre-échange. Ces « exceptions » – provisoires ou définitives – touchent des intérêts vitaux de l'économie américaine : l'agriculture, en dépit des concessions faites par l'Europe, l'audiovisuel, les services financiers, l'aéronautique, les télécommunications. Le pacte transatlantique proposé par M. Christopher permettrait d'atteindre ce que les négociations du GATT ont été incapables d'obtenir et qui reste la priorité de la Maison Blanche : l'accès aux marchés.

L'agriculture européenne, qui continue de bénéficier d'un régime relativement protégé, est évidemment la première visée. Le nouveau pacte transatlantique, s'il voyait le jour, aurait comme conséquence à peu près certaine de démanteler la PAC (politique agricole commune) et de supprimer les taxes perçues à l'importation, ce qui permettrait aux produits agricoles américains de se déverser sans retenue en Europe. De ce point de vue, il n'est pas surprenant de retrouver, au sein même de la Commission de Bruxelles, des partisans d'un tel accord : sir Leon Brittan, libéral pur et dur, a toujours voué la PAC aux gémonies, voyant dans ses mécanismes compliqués une source de dépenses infinies.

Il est peu probable pourtant que l'offensive américaine aboutisse, tant il est vrai que nombreux sont ceux qui, au sein de l'Union, refusent de voir ramenée la construction européenne, qui est aussi politique et culturelle, à une simple zone de libre-échange.

Pour une justice sereine

PLUS que la plupart de ses autres collègues du gouvernement, un nouveau garde des sceaux se doit, dès son arrivée Place Vendôme, de prendre ses marques en délivrant une espèce d'instruction générale sur la politique judiciaire qu'il entend mener. Hautement politique, l'exercice est examiné « à la loupe », inévitablement comparé aux déclarations similaires de ses prédécesseurs. Autant le reconnaître d'emblée : la prestation de Jacques Toubon, lundi 5 juin, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », a dû rassurer tous ceux qui sont attachés à l'indépendance de la justice. Mieux, les projets du garde des sceaux ont surpris par leur opportunité.

Sur le fond, on retiendra tout d'abord la volonté de M. Toubon de mettre fin à cette « exception française » qui fait que, actuellement, une personne condamnée par un jury populaire en cour d'assises ne peut faire appel. En contradiction formelle avec l'un des protocoles de la Convention européenne des droits de l'homme, cette situation pourrait, comme le propose M. Toubon, être améliorée grâce à la création d'un tribunal criminel départemental, dont la cour d'assises serait la juridiction d'appel. Une telle réforme permettrait enfin de réintroduire dans notre droit, en matière criminelle, le principe fondamental des deux degrés de juridiction. De la même manière, M. Toubon a raison de vouloir limiter les circonstances et les conditions dans lesquelles un mis en examen peut être placé en détention provisoire, c'est-à-dire emprisonné sans jugement. Sur la forme, force est, également, de reconnaître l'habileté du garde des sceaux. Se sachant attendu sur les « affaires », il a réussi à contourner l'obstacle en affirmant qu'il respecterait à la lettre les grands principes d'indépendance des magistrats. Abandonnant l'idée, un moment caressée, de légiférer sur le secret de l'instruction et la présomption d'innocence sur la base des propositions d'une mission sénatoriale, il a fort opportunément préféré en appeler à la simple application des textes existants. De la même manière, et toujours dans l'intention de préserver la sérénité des juges, il a clairement indiqué qu'il ne s'opposerait pas à l'ouverture d'une information judicaire, pas plus qu'il n'ordonnerait un classement. Il s'est également engagé à ne pas mettre en chantier une redéfinition du délit d'abus de biens sociaux et de son délai de prescription, malgré les espérances du monde patronal qui en attendait une entrave aux curiosités des magistrats. Enfin, tirant les leçons du passé, M. Toubon a su ne pas tomber dans le piège de l'amnistie déguisée, qui avait coûté si cher aux socialistes.

Plaidant pour que davantage de moyens soient alloués au budget de son ministère, le garde des sceaux a donc placé très haut la barre des grands principes et des réformes qu'il entend mettre en œuvre. Prenons-le donc au mot, en sachant que, de la part du « premier des ministres » du gouvernement Juppé, toute entorse à cette déclaration sera interprétée comme un reniement.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

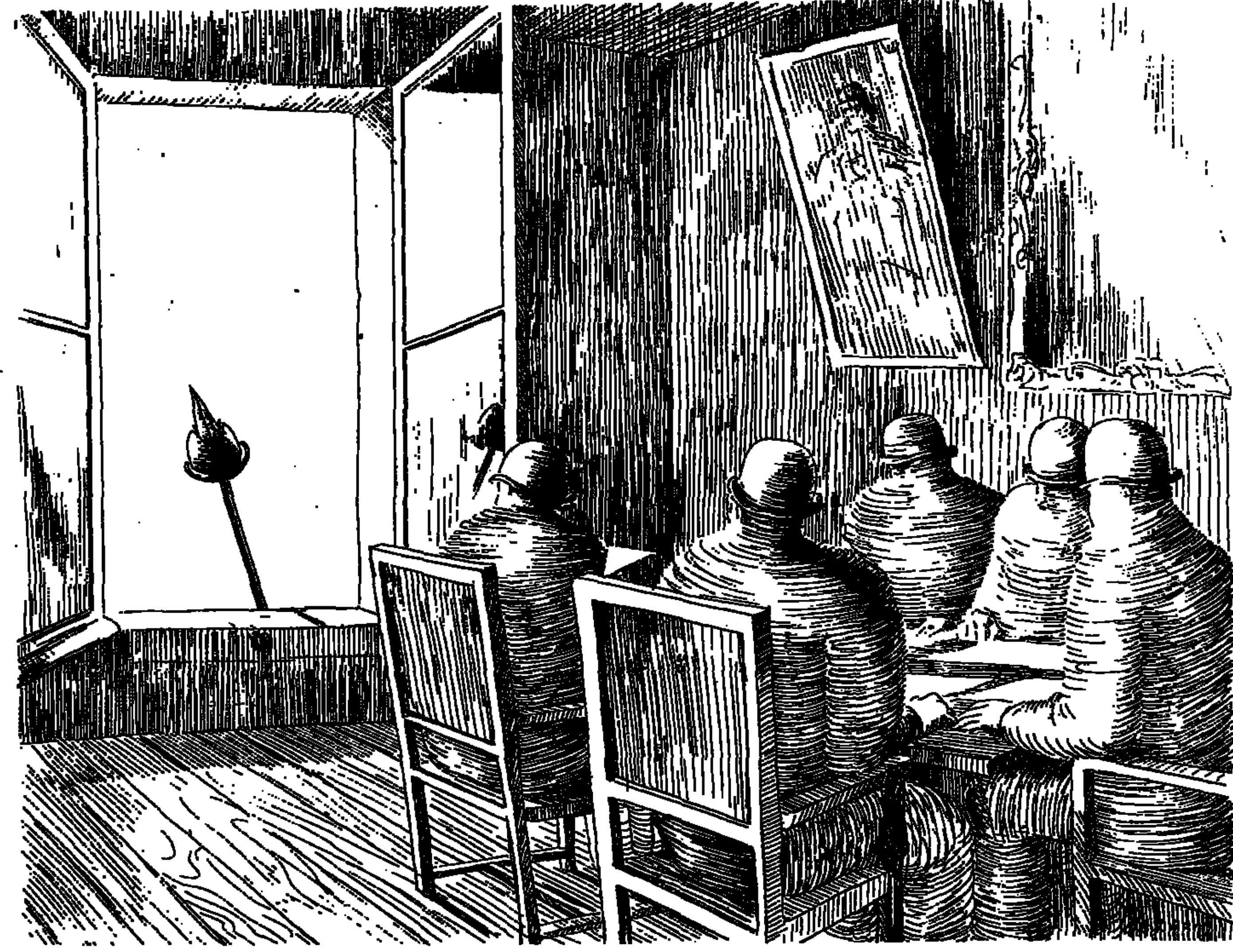
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

La vie vulgaire *par Cardon*



Révolution culturelle

Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

SELON le président de la République, la lutte contre le chômage exige une *« révolution culturelle »*. A la chinoise, avec renvoi autoritaire des dirigeants à la base ? On suppose que l'expression se veut plutôt une incitation vigoureuse à changer radicalement de mentalité, de logique.

Un autre problème de l'heure mériterait pareille inversion des priorités, notamment dans une ville que le chef de l'Etat connaît bien : la circulation. L'automobiliste le plus intoxiqué doit bien admettre que le « tout-bagnole » a plus qu'échoué : il tue, il saccage la liberté et l'avenir qu'il devait assurer. Heures perdues à pester et à empester, à s'abêtir, à haïr l'autre ; couloirs de bus, trottoirs et limitations de vitesse outrageusement violés ; poussettes asphyxiées, promenades supprimées, milliers de piétons assassinés, confiscation de l'espace, du silence, de l'air pur, des plaisirs de la flânerie... La coupe devrait être pleine !

Samedi 3 juin, des milliers de cyclistes ont tourné paisiblement dans Paris pour rappeler leurs droits bafoués et démontrer que la liberté, l'égalité et la fraternité étaient de leur côté, de même que l'intelligence, l'art de vivre, le souci des autres. Il y avait une évidence radieuse, attirante, dans le vrombissement d'abeilles de toutes ces roues libres, modèles et générations mêlés.

D'abord enragés et klaxonneux, les prisonniers du volant n'ont pas tardé à se trouver gênants, risibles, démodés, piégés, exclus d'une fête. Il suffirait en effet d'une simple... « vélorution » des esprits et de quelques pistes cyclables pour que se règlent instantanément, comme par contagion du bonheur, l'encombrement asphyxiant des villes, les affections respiratoires des pollués, les maladies nerveuses et vasculaires des pollueurs, sans parler de la fantaisie et de l'art de vivre soudain retrouvés. Sans parler du droit élémentaire, actuellement interdit, de s'arrêter prendre un verre avec un ami perdu de vue !...

Tous ces avantages éclatants passent pour des lubies d'écolos hirsutes ou de Scandinaves culturistes. Plus exactement, ils sont réputés tels par une coalition insidieuse des constructeurs d'autos, des vendeurs de carburant et de l'Etat, directement intéressé à la gabegie présente. Face à ces géants et à leur mainmise sur les esprits, le pédaleur en famille, bien qu'il ait raison et qu'il convainque tous les passants, NE PEUT apparaître que comme un marginal illuminé, un doux rêveur. Communication et publicité ont réussi à écraser sa sagesse sous une réputation de nostalgie archaïque, condamnée à terme par l'idéal tueur du 180 chrono...

La même dictature de la modernité obligatoire pèse sur d'autres choix raisonnés et riches d'avenir, en leur collant, à grands frais, l'étiquette infamante de passéistes. Ainsi des *études classiques* et gréco-latines, dont il serait réactionnaire, paraît-il, de regretter le déclin. Le mouvement qui entend les sauvegarder (le SEL, 15, rue du Pré-aux-Clercs, 75007 Paris) a rassemblé nombre d'arguments en leur faveur. Il est clair, par exemple, qu'avec la connaissance approfondie de la langue française risquent de se perdre le passé et toute pensée. Apprendre à mieux se raconter à soi-même sa propre vie, c'est s'enrichir corps et âme, c'est enrichir la relation avec les autres, avec l'universel, sans bouder ni empêcher l'innovation technique, au contraire. La Renaissance l'avait compris, qui conciliait humanités et découvertes scientifiques. Non et non ! le progrès n'oblige pas à parler le langage factice des affiches, des dépliants et des fax !

La démocratie n'y gagne pas. Elle y perd. Le recrutement des élites, la conquête des pouvoirs et les privilèges culturels sont toujours autant réservés aux élèves issus de l'enseignement classique. Sous couvert d'égalité des chances, la propagande anti-humanités vise et aboutit à affaiblir les défavorisés devant les injonctions à consommer et à penser comme tout le monde.

Entre des cyclistes parlant d'Hérodote sur de vieilles bécanes, et un couple de top-models bronzés rêvant de cocotiers dans un cabriolet rouge, les premiers ne sont pas seulement l'intelligence, la liberté, la vraie joie de vivre, ils sont l'avenir, la survie. Pour en convenir, c'est en effet une révolution culturelle qu'il faudrait... telle que la rationalité économique actuellement triomphante ne peut la tolérer.

Le sanglot de l'homme blanc américain

Suite de la première page

Il s'agit, ni plus ni moins, de revenir sur toute une philosophie sociale héritée des années 60, celle de la nécessité de corriger, par voie administrative thérapeutique, les effets de deux siècles de racisme et de discrimination à l'égard des Noirs, qui constituent 13 % de la population américaine.

L'*« affirmative action »* est née en 1965 d'une ordonnance prise par Lyndon Johnson, l'Executive Order 11246, interdisant la discrimination raciale dans l'attribution des contrats fédéraux ; Richard Nixon *l'étend* en 1968 à la discrimination contre les femmes. Au fil des années, les tribunaux et les règlements administratifs font une interprétation de plus en plus contraignante de cette disposition, qui finira par aboutir, dans certains secteurs, à l'institution de quotas réservés aux minorités. *« Pour dépasser le racisme, il faut commencer par tenir compte de la race »*, explique alors le juge Harry Blackmun de la Cour suprême.

Aujourd'hui, 160 programmes fédéraux de traitement préférentiel fondé sur la race ou le sexe (dont 60 incluent spécifiquement les femmes) sont officiellement recensés, comme ceux réservant 10 % des contrats fédéraux, et parfois plus, aux entreprises *« socialement et économiquement défavorisées »*. Parallèlement, les valeurs du multiculturalisme et de la *« diversité »* passant dans les mœurs, les administrations et les grandes entreprises privées ont adopté des politiques actives de recrutement et de promotion de Noirs ou de femmes.

Objet d'un consensus depuis trente ans, le fondement moral de cette politique est remis en cause : *« L'argument*, écrit Pete Wilson, *veut qu'il soit parfaitement convenable d'imposer une discrimination injustifiée aux membres d'un groupe* [les hommes blancs] *pour compenser ceux d'un autre. C'est une prémisse inacceptable. C'est ne pas reconnaître le mérite individuel. C'est monter un groupe contre l'autre, une race contre l'autre, c'est porter atteinte à l'idéal américain, selon lequel quiconque travaille dur et accepte les règles du jeu a la même chance que les autres de réaliser le rêve américain. »*

Le « malaise de l'homme blanc », tellement célébré depuis un an qu'il a maintenant son sigle – AWM (*Angry White Male*) – suffit-il à expliquer cette offensive ? Paradoxalement, si l'*« affirmative action »* a sans aucun doute favorisé l'émergence de classes moyennes noires, les statistiques démentent que les hommes blancs en aient été les grands perdants. Selon un rapport officiel publié en mars, 95 % des emplois de cadres supérieurs du secteur privé restent aux mains des hommes blancs.

En Californie, des projections de l'université Berkeley montrent que l'élimination de l'*« affirmative action »* bénéficierait surtout aux Asiatiques, très performants à l'école et sur les campus : si le mérite était le seul critère d'admission, sans tenir compte de l'impératif de *« diversité sociale »*, les Asiatiques deviendraient nettement majoritaires à Berkeley (54,7 %, contre 41,7 % admis en première année en 1994), les Noirs passant de 6,4 % à 1 %.

Les hommes blancs reportent peut-être sur les Noirs ou les femmes des frustrations qui découlent de l'évolution du marché du travail américain : les emplois des classes moyennes y sont moins stables, moins bien payés. Mais la mise en œuvre de l'*« affirmative action »* a surtout été bouleversée par d'importantes modifications démographiques. En trente ans, les minorités ethniques sont passées de 10 à 30 % de la population des Etats-Unis ; les Asiatiques sont passés de 1 à 8,5 millions, les Hispaniques de 3,5 à 23 millions. Si l'on ajoute les femmes à ces 30 %, on arrive à... deux tiers de la population.

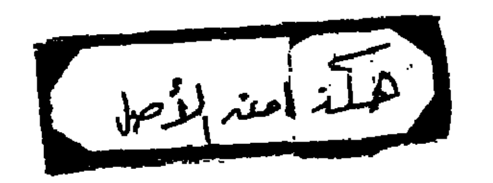
« Cela fait une grosse minorité », relève le sénateur démocrate Patrick Moynihan. Il y a eu aussi des excès de zèle. Pour les deux universitaires auteurs de la proposition de référendum en Californie, Thomas Wood et Glynn Custred, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été le vote, en 1991, d'une loi californienne (à laquelle le gouverneur Wilson a mis son veto) exigeant des universités qu'elles produisent des diplômés noirs, hispaniques ou asiatiques dans les mêmes proportions que les bacheliers sortant des lycées.

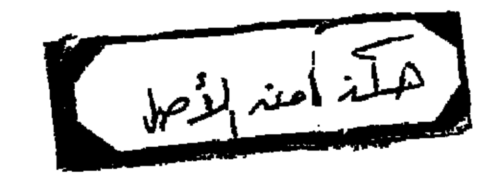
L'humeur politique, aux Etats-Unis, n'est plus à l'égalitarisme ni à la compassion, mais à la responsabilité et au mérite individuels. A deux reprises, en avril et en mai, la Cour suprême a reconnu que des pratiques de traitement préférentiel pour les Noirs étaient injustes pour les Blancs. Pourtant, faire table rase de l'*« affirmative action »* paraît difficile. D'abord, parce que, même parmi les conservateurs, peu de gens contestent que la discrimination raciale existe encore. Ensuite, parce que cela favoriserait la re-ségrégation. Et aussi parce que l'opinion publique est divisée, au-delà des clivages partisans.

Selon un sondage récent du *Los Angeles Times*, 52 % des Américains sont favorables à une politique de traitement préférentiel pour les minorités, 61 % pour les femmes. Mais quelle politique ? Deux solutions sont parfois suggérées, sans soulever l'enthousiasme : une politique non plus fondée sur la race ou le sexe, mais sur la classe sociale ou les revenus ; et le modèle militaire, généralement considéré comme le seul franc succès de l'*« affirmative action »* : en septembre 1994, les forces armées américaines comptaient 29,2 % de Noirs et 22 généraux noirs. La variante militaire de l'*« affirmative action »* ne fixe pas de quotas mais des *« objectifs »* sans calendrier contraignant.

Selon le *New York Times*, le rapport préparé par la Maison Blanche réaffirme, dans ses grandes lignes, la valeur de l'*« affirmative action »*, tout en admettant qu'il faut en corriger les excès, en particulier la pratique des quotas et celle des contrats publics. Une manière de reconnaître que, quelles que soient ses velléités libertaires, la société américaine n'est pas encore mûre pour se passer totalement d'incitations légales ou administratives dans le traitement de ses minorités ethniques.

Sylvie Kauffmann





CONJONCTURE A cause du ralentissement du marché automobile en France (en hausse seulement de 1,3 % depuis le début de l'année) et du tassement de la demande étrangère, l'activité industrielle perd de son dynamisme. La croissance n'est pas remise en question, mais son rythme sera moins soutenu. ● LA PRIME BALLADUR arrivant à son terme, un sursaut du marché automobile est possible : en mai, les prises de commandes se sont redressées, en hausse de 10 %. ● LES PRIX des aciers, qui ont augmenté de 20 % en moyenne l'an dernier, devraient malgré tout encore monter en septembre. Ceux de la pâte à papier pourrait atteindre les 1 000 dollars à la fin de l'année, en hausse de 7,5 % en sept mois. La demande reste donc soutenue ● LE MANQUE de confiance subsistant, la consommation reste atone et freine la croissance.

La morosité du marché automobile pèse sur la croissance industrielle

Trois mois de recul successifs des ventes de voitures ont des conséquences sur l'activité de nombreux secteurs de l'économie française. Les biens de consommation continuent de souffrir de la faiblesse de la demande

RAREMENT comme depuis deux ans la conjoncture française n'aura dépendu de l'industrie automobile. Que les concessionnaires remplissent leurs carnets de commandes et la France entière roule. Qu'ils voient leurs clients hésiter, elle s'arrête. Depuis quelques semaines, les chefs d'entreprise remarquent que *« l'activité industrielle semble perdre un peu de son dynamisme »*, comme le note l'Insee dans sa dernière enquête mensuelle, à cause du repli dans la branche automobile. Une autre cause, explique la Banque de France dans son enquête sur avril, est le tassement de la demande étrangère, qui provient de la moindre croissance de nos partenaires. Toutefois, les perspectives restent positives. Les chefs d'entreprise prévoient une croissance de leur production dans tous les secteurs, mais à un rythme moins soutenu.

INDUSTRIE

Selon l'Insee, l'investissement productif dans l'industrie, qui avait diminué de plus de 30 % au cours des quatre dernières années, devrait progresser de 12 % en 1995. Les fabricants de biens d'équipement, qui avaient connu un début d'année assez calme, ont vu leurs carnets de commandes augmenter, notamment pour le second semestre.

En revanche, les producteurs de biens intermédiaires, qui avaient bénéficié d'une reprise très forte à la fin de 1994 et au cours du premier trimestre de cette année, commencent à enregistrer une stabilisation de leur activité. Dans le verre, la croissance de l'activité de Saint-Gobain, de 10 % en Europe au cours des trois premiers mois de l'année, a été limitée à 4 ou 5 % seulement en avril. Les producteurs d'acier ou de verre, qui ont profité de la forte demande du secteur automobile, anticipent une baisse de production des constructeurs.

Malgré les incertitudes sur la demande française, les usines tournent à plein régime grâce aux exportations en Europe et en Asie. Les capacités de production dans l'industrie papetière sont utilisées au taux record de 95 %. Pour certains aciers, notamment inoxydables, les délais de livraison atteignent quatre à cinq mois. Malgré le ralentissement de l'économie américaine, les producteurs de biens intermédiaires ne s'attendent pas à voir disparaître les tensions sur les approvisionnements et ont l'intention d'en profiter.

Les prix des aciers, qui ont augmenté de 20 % en moyenne l'an dernier, devraient encore monter en septembre. La pâte à papier, qui est passée à 925 dollars la tonne au 1er juin, pourrait atteindre les 1 000 dollars à la fin de l'année.

AGROALIMENTAIRE

Malgré l'inquiétude du consommateur, *« nous constatons depuis la fin de 1994, une reprise de la consommation. Ce phénomène s'est confirmé par une croissance de 4,4 % de notre chiffre d'affaires au premier trimestre 1995 »*, a déclaré Antoine Riboud, président de Danone, le 11 mai 1995. Cet optimisme mesuré est partagé par le groupe Pernod-Ricard : *« Nous ne sentons pas de franche reprise, mais les mois d'avril et mai sont plutôt meilleurs que le premier semestre. »* Les fédérations professionnelles sont plus nuancées. *« Pour reconquérir les consommateurs, les marques ont augmenté leurs investissements publicitaires de 8 % »*, précise Victor Scherrer, président de l'Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA).

Les semaines à venir seront déterminantes : les performances de certains secteurs dépendront des conditions climatiques de l'été. En France, l'évolution de la TVA à taux normal qui frappe certains produits risque de diminuer la consommation ou de laminer les marges.

Plus que jamais, le secteur agroalimentaire est tiré par ses performances internationales. *« Les entreprises ont fait une performance extraordinaire à l'exportation en 1994, et cela se poursuit cette année »*, se réjouit Victor Scherrer. Le solde français des échanges a été excédentaire de 46 milliards de francs en 1994.

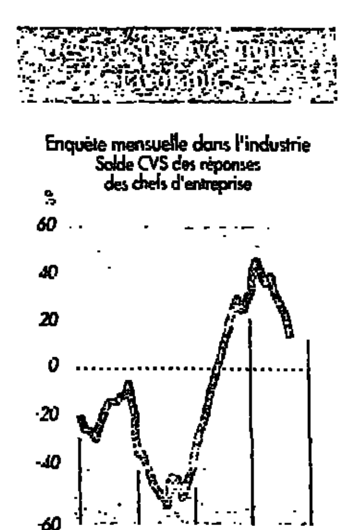
TOURISME

Les réservations pour les mois de juillet et août ont à peine commencé, mais les agents de voyages s'en inquiètent peu. *« Le choix du « dernier moment » par les clients est une donnée que les tours opérateurs ont désormais intégrée »*, commente René Poulhet, de Look Voyages. Ainsi, le mois de mai a été « vendu » deux semaines seulement avant les départs.

Les consommateurs sont en quête du meilleur prix, avant même d'avoir choisi une destination. Selon le Syndicat national des agents de voyage (SNAV) et le Centre d'observation économique de la Chambre de commmerce et d'industrie de Paris, le premier trimestre 1995 se traduit par une hausse de 5,6 % du chiffre d'affaires, soit un rythme de croissance plus de deux fois supérieur à celui du dernier trimestre 1994.

Cette hausse globale est à mettre au seul crédit de la billetterie (vols « secs »), dont la progression est de 7,2 %.

F. Bn, Ar. L. et M. O.



Selon les opinions des chefs d'entreprise, l'activité a perdu de son dynamisme mais reste positive.

L'effet « balladurettes » s'épuise

LE MARCHÉ automobile français a régressé pour le troisième mois consécutif. Après avoir diminué de 1,1 % en mars et de 7,7 % en avril par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, les immatriculations françaises ont encore perdu 4,2 % en mai. Certes, comme au mois d'avril, la comparaison mérite d'être nuancée compte tenu de l'impulsion donnée au marché en avril et mai 1994 par l'introduction de la prime Balladur. Mais depuis le début de l'année 1995 la progression des ventes n'est plus que de 1,3 %.

Tous les marchés européens sont aujourd'hui confrontés à une morosité inattendue. Fin décembre 1994, Jacques Calvet, PDG de PSA Peugeot-Citroën, prévoyait une progression des immatriculations européennes de 3 à 3,5 % en 1995, contre 5,9 % en 1994. Le mois dernier, il ramenait ses prévisions à 1,9 %. Le cabinet d'études Eurostaff, qui vient de publier une étude sur le marché automobile européen, envisage même un recul.

Unanimes, les constructeurs invoquent le manque de confiance des consommateurs dans la reprise. *« Il est vrai que les acheteurs d'automobiles à crédit empruntent légèrement moins qu'avant. De surcroît, compte tenu de la fiabilité des voitures aujourd'hui, un achat peut sans aucun problème être repoussé de six mois »*, estime Vincent Becquey, directeur du marketing de Cofica, filiale de la Compagnie bancaire. Et l'effet de la prime Balladur s'est ralenti : les commandes de voitures *« balladurettes »* sont passées de 52 600 en avril 1994 à 39 500 en avril 1995.

Les prises de commandes de mai ont toutefois progressé de près de 10 %

Le mois de juin devrait toutefois marquer un répit dans ce mouvement baissier. La perspective de la fin de la prime Balladur au 30 juin peut déclencher des achats de dernière minute. Les prises de commandes du mois de mai (qui se traduiront en immatriculations en juin) ont d'ailleurs enregistré une progression de près de 10 %. Chez Peugeot, par exemple, 40 % des commandes du mois de mai portent sur des *« balladurettes »* contre 28 % en moyenne depuis le début de l'année. Chez Fiat, les commandes en mai ont augmenté de 30 %. Autres éléments qui pourraient réveiller le marché en juin : la hausse des prix des voitures, qui intervient à chaque 1er juillet avec le changement de millésime, et la perspective d'une hausse de la TVA annoncée par M. Juppé.

Virginie Malingre

La distribution de crédit a encore diminué

LA MOROSITÉ est toujours de mise du côté des établissements de crédit, et la tendance au cours des premiers mois de l'année ne marque pas de rupture avec celle très défavorable de 1994. L'an dernier, l'encours moyen des crédits des banques liées à l'Association française des banques (AFB) avait baissé de 4,4 %, surtout à cause de la baisse des crédits aux entreprises, alors que pour les particuliers le niveau restait stable sur l'année. Une première baisse depuis cinquante ans.

Selon les statistiques collectées à la fin du mois de mars par l'AFB, la distribution de crédit a encore diminué de 2,9 % en glissement annuel à la fin du premier trimestre. Elle s'est réduite de 2,2 % pour les particuliers et de 7,3 % pour les entreprises. La baisse des prêts de trésorerie s'explique par l'amélioration de la situation financière des entreprises et le niveau élevé des taux d'intérêt réels (hors inflation), qui conduit les entreprises à privilégier le désendettement. Mais c'est surtout le manque de confiance dans la vigueur de la demande qui limite les crédits de trésorerie. Seul point positif souligné par les banquiers, la capacité d'autofinancement des entreprises est suffisamment importante pour leur permettre de faire face à une croissance allant jusqu'à 3 % sans avoir besoin de recourir de façon nette au crédit bancaire.

Du côté du crédit au particulier, la situation est différente. Le potentiel de redémarrage existe. Mais l'an dernier la reprise des achats d'automobiles avait eu un impact immédiat sur la distribution de crédit. Le marché a aujourd'hui changé.

E. L.

La consommation plafonne malgré l'essor des maxidiscompteurs

DISTRIBUTEURS et industriels de produits grand public font grise mine. Partout dans les pays riches, la consommation fléchit ou patine. Et plus que l'instabilité monétaire, c'est cette inquiétante perte d'appétit des consommateurs que les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) mettent en avant pour justifier la révision à la baisse de leurs prévisions de croissance.

La France, que l'OCDE créditait encore, en décembre, d'une forte expansion (plus de 3 %), n'échappe pas au phénomène. La consommation par les ménages de produits manufacturés a bien augmenté de 0,7 % en avril et de 1,4 % par rapport au même mois en 1994. Mais elle avait chuté de 0,7 % en mars et plafonne depuis l'automne.

La progression de l'activité des hypermarchés qui avait commencé l'année au rythme de 4,6 % est redescendue à 2,4 % en avril. Celle des supermarchés, qui était de 3,9 % en janvier, n'est plus que de 0,5 %, trois mois plus tard. *« L'année 1994 avait été décevante, 1995 n'est pas mauvaise, mais on n'y décèle pas de reprise forte »*, selon François Malaterre, délégué général de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD). Et quand Paul-Louis Halley, PDG de Promodès (Continent, Champion...) se félicite sur la chaîne de télévision LCI de la forte croissance de son chiffre d'affaires – +7 % en mai, +4 % en cumul depuis janvier –, c'est aussitôt pour faire un constat restrictif. La croissance s'est faite uniquement par des gains de parts de marché. *« La valeur moyenne du caddie a légèrement baissé. »*

LA FÊTE DES « PETITS PRIX »

Habituée à un rythme de croissance supérieur à 4 % l'an, la vente par correspondance, elle-même, s'enfonce dans la crise. *« Les ventes ont chuté de 3,2 % sur les quatre premiers mois de 1995*, reconnaît le délégué général de leur syndicat professionnel, Bernard Siouffi. *La faute en revient à l'évolution défavorable des produits textiles. »* De tous les biens de consommation, ce sont en effet les produits de l'« équipement de la personne » qui souffrent le plus. Déplorable dans la chaussure, la conjoncture est mauvaise dans l'habillement. Les professionnels ne décèlent aucun signe d'amélioration.

« Trois millions de chômeurs et deux millions d'emplois précaires n'incitent pas à acheter le superflu », poursuit Paul-Louis Halley. Les consommateurs continuent donc de fêter les « petits prix » comme le montrent l'essor continu des maxidiscomptes. La hausse du chiffre d'affaires du Groupe André s'est faite en quasi-totalité dans les halles aux vêtements, Vetland et Spot, les chaines du groupe à prix réduits. *« La moitié des vêtements vendus le sont aujourd'hui soldés »*, aime à rappeler Georges Jolles, président de l'Union des industries textiles.

Soldes et remises restent les moteurs de la consommation. Mais n'entament pas l'épargne. Les mesures d'Edouard Balladur en faveur de l'automobile relancent-elles les ventes de véhicules ? Ce sont les ventes de biens de consommation qui s'essoufflent. L'effet de la prime s'atténue-t-il ? Le petit et le gros électroménager ainsi que le meuble (+1,5 % depuis le début de l'année) reviennent en grâce.

Une franche reprise ? Ni les distributeurs ni les industriels des biens de consommation n'y croient plus, malgré le coup de pouce promis par le gouvernement en faveur du SMIC. Un vrai recul ? Personne ne l'attend vraiment, malgré une éventuelle hausse de la CSG ou, plus probablement, du taux de TVA de 18,6 % à 20 %. Ni reprise ni chute de la consommation, donc. Toujours l'atonie.

Pierre-Angel Gay

Sanofi joue son avenir sur trois molécules médicamenteuses

Le groupe français, filiale pharmaceutique d'Elf Aquitaine, a digéré l'acquisition de l'américain Sterling et mise désormais sur le lancement de ses nouveaux produits à partir de 1997

Jean-François Dehecq devait dresser, mercredi 7 juin, devant ses actionnaires réunis en assemblée générale, le portrait de la « nouvelle Sanofi », recentrée sur la santé et la beauté après la cession « forcée » des biotechnologies. Profondément remodelée à l'occasion du rachat de l'américain Sterling, la filiale pharmaceutique d'Elf Aquitaine a réalisé un bénéfice net de 1,5 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 26,1 milliards en 1994. La reprise de Sterling est digérée, selon le président de Sanofi, avec un ratio d'endettement revenu à 20 % des fonds propres. Le pôle beauté a été réorganisé avec la cession de petites marques américaines, pour mieux se consacrer au développement d'Yves Saint Laurent, Nina Ricci et Yves Rocher. Le groupe attend le succès ou l'échec des 31 molécules médicamenteuses – trois sont essentielles – pour entrer, ou non, dans le gotha des pharmaciens mondiaux. Le patron de Sanofi, toujours soucieux de conserver les activités qu'il développe, refuse de considérer que le développement de la pharmacie pourrait impliquer une cession du pôle beauté.

« DE MON VIVANT, on ne vendra pas Sanofi à l'étranger. » Jean-François Dehecq est un industriel. Pas un financier. Le PDG de la filiale pharmaceutique d'Elf Aquitaine, qui devait tenir son assemblée générale le mercredi 7 juin, répugne à l'idée d'avoir à se séparer de l'une ou l'autre des activités qu'il a contribué à développer ces vingt dernières années.

Il y a un an, il y était contraint pourtant par sa maison-mère, soucieuse de se désendetter. Il lui a fallu céder son pôle « biotechnologies » pour racheter à Kodak l'américain Sterling, qui lui conférait, enfin, une taille critique dans la pharmacie avec 1 % du marché mondial. *« Je considère que c'est une erreur pour ce pays de l'avoir vendu »*, dit-il encore aujourd'hui, déplorant qu'il n'y ait plus d'intérêts français dans ce secteur. *« Mais puisqu'il fallait vendre, je voulais le faire à une entreprise qui ne laisserait aucun salarié sur le côté »*, dit-il pour justifier le choix de l'allemand VIAG.

Les syndicats lui en savent d'ailleurs gré, rappelant que le président de Sanofi a tenu tête à Philippe Jaffré, PDG d'Elf Aquitaine, qui lui conseillait de transmettre ce dossier aux banquiers pour une cession par appartements. Cette politique de cession en bloc a d'ailleurs été retenue pour le secteur de la santé animale, dont la vente est encore en discussion.

Aujourd'hui, *« la nouvelle Sanofi »* comme la baptisent ses responsables, ne conserve que deux grands pôles : la pharmacie (80 %) et la beauté (20 %), dans laquelle elle s'était spectaculairement développée, début 1993, en reprenant Yves Saint Laurent. Et Jean-François Dehecq espère pouvoir mener leur développement de front, n'avoir plus à choisir la vente de l'un pour assurer l'avenir de l'autre.

MAISONS DE LUXE

Sanofi, assure-t-il d'abord, a rétabli ses ratios financiers : *« Le rachat de Sterling est déjà loin derrière nous. Tout est allé très vite. Tout était déjà terminé au début de l'année. »* Les 9 milliards de francs à acquitter étaient lourds pour un groupe au chiffre d'affaires de 26,1 milliards de francs (y compris 6,8 milliards de francs dans les biotechnologies) et au bénéfice net de 1,50 milliard en 1994. Mais, comparé aux sommes en jeu lors des grandes OPA du secteur, le montant en était raisonnable, grâce aux liens unissant le français à Kodak. *Les deux firmes* n'étaient-elles pas liées depuis 1991, *via* l'Alliance Sanofi Winthrop, pour commercialiser de par le monde leurs médicaments vendus sur ordonnance ? La cession des biotechnologies et l'abandon d'activités considérées comme non stratégiques ont donc suffi à ramener l'endettement du groupe à 20 % de ses fonds propres.

Le pôle beauté n'a pas été épargné par cette remise à plat. Des marques considérées comme non stratégiques ont été cédées, Stendhal et Perry Ellis fin 1994, Geoffrey Beene en mars. Sanofi s'est lancé dans une politique de développement à long terme pour les autres. *« Si nous avions besoin d'argent*, assure Jean-François Dehecq, *nous aurions fait la chasse aux synergies en mettant en place des équipes multimarques. Mais ce n'était pas l'avenir. »*

MARCHÉ AMÉRICAIN

L'avenir ? C'est l'essor de maisons de luxe, intégrant la couture, les accessoires et les parfums pour Yves Saint Laurent, Nina Ricci ainsi qu'Oscar de la Renta aux Etats-Unis, parfums et joaillerie pour Van Cleef & Arpels. *« Ces marques ont besoin d'une identité, d'une culture*, assure le PDG de Sanofi. *Nous obtiendrons dans trois ou quatre ans le résultat que nous aurions pu espérer en un seul. Mais dans cinq ans nous en serons contents. »*

En attendant, et après une année 1994 décevante dans ce secteur dont les ventes ont décliné de 8 % à structures comparables, le PDG de Sanofi a « resserré les boulons ». Vincent Bastien, nouveau directeur général, a été placé à la tête de la division parfums et produits de beauté. *« Mon bras de fer avec Nina Ricci, société affiliée*, ajoute Jean-François Dehecq, *s'est terminé par une réconciliation et l'arrivée de responsables pour gérer. »* Autant dire qu'il estime l'avoir emporté.

Dans le médicament, l'acquisition de Sterling a permis au groupe d'avoir une présence, modeste certes, mais directe sur le marché américain, ainsi que sur les marchés émergents d'Amérique latine et d'Asie. *« Désormais, nous sommes suffisamment grands pour bien connaître le marché nord-américain, et encore suffisamment petits pour ne pas subir, comme les gros groupes, les pressions des distributeurs. »*

Un atout non négligeable au moment où Sanofi s'apprête à mettre sur le marché, pour la première fois, des médicaments sortis de ses propres laboratoires. Vingt-sixième groupe pharmaceutique mondial, mais dixième en termes de montant consacré à la recherche (3 milliards de francs en 1995), le groupe peut prétendre rester dans le *« club très fermé »* des sociétés innovantes.

Après avoir investi 15 et 20 milliards de francs dans la recherche depuis quinze ans, Sanofi touche au but dans quatre classes thérapeutiques : la thrombose cardio-vasculaire, le système nerveux central, l'ostéoporose et la cancérologie. Dans son portefeuille, le groupe dispose, en effet, de trente et une molécules à différents stades de développement. Trois s'annoncent particulièrement prometteuses : le Clopidogrel (prévention des thromboses), le Tiludronate (ostéoporose) et l'Irbesartan (hypertension), ces deux derniers étant co-développés avec l'américain Bristol-Myers Squibb, l'un des premiers mondiaux.

Les dossiers d'enregistrement de ces médicaments devraient être déposés à la fin 1996 ou au début de l'année suivante. *« Le potentiel de Sanofi à l'horizon 2000 est très important »*, souligne Jean-François Dehecq. Sanofi, comme tous les groupes pharmaceutiques, espère voir l'un de ses médicaments au moins percer au niveau mondial pour assurer son expansion et poursuivre le financement de sa recherche. *« Si un réussit, c'est très bien. Si deux s'imposent, c'est la gloire. »* Dans ces conditions, le PDG ne voit *« pas de nécessité de recourir à nouveau à la croissance externe »*. Il ne croit pas, d'ailleurs, *« à l'effet de taille »*. Peut-être...

Mais le succès comme l'échec réclameront beaucoup d'argent. En cas de réussite, pour financer le développement et la promotion commerciale des molécules médicamenteuses ; en cas d'échec, pour trouver des relais de croissance en reprenant des laboratoires concurrents. Le patron de Sanofi estime avoir une considérable capacité d'endettement. Mais des analystes financiers croient plus à l'hypothèse d'un nouveau recentrage.

« Si Sanofi décide de se donner les moyens d'être un acteur en pharmacie humaine, le groupe pourra être amené à se désengager de toutes ses activités annexes, y compris la beauté, pour investir en pharmacie si une opportunité d'acquisition se présentait », notent les spécialistes de cette valeur à la société de Bourse ABN Amro.

Jean-François Dehecq n'aime pas vendre. Le développement de la Sanofi qu'il a bâti en vingt ans lui laissera-t-il le choix ?

Dominique Gallois et Pierre-Angel Gay

L'essaimage contre le chômage

Jean François Dehecq, 55 ans, ne cache ni son engagement politique ni son attachement au libéralisme. Il fut l'un des premiers patrons à soutenir Jacques Chirac dans sa course à l'Elysée dès novembre 1994. *« Nous n'étions pas nombreux »*, se souvient-il, conscient tout de même de l'influence que son choix, fait au plus bas des sondages, peut lui procurer désormais. Ne connaît-il pas, parfaitement, Elisabeth Hubert, le nouveau ministre de la santé, qu'il a connue jeune député ?

Proche d'Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances, Jean-François Dehecq a participé à l'élaboration du programme de Jacques Chirac, notamment pour la lutte contre le chômage. Soumise à la concurrence internationale, Sanofi, pense-t-il, *« ne sera pas un gisement d'emplois »*. Mais il a mis en pratique la « technique de l'essaimage », c'est-à-dire l'accompagnement de créations d'entreprises. Depuis 1987, près de 200 projets ont ainsi bénéficié d'un soutien logistique pour les formalités administratives ou comptables.

Les principaux groupes mondiaux de pharmacie...

(nationalité et chiffre d'affaires 1994)

1. Glaxo (GB, 36 milliards de francs)
2. Merck (EU, 35 milliards)
3. Bristol-Myers Squibb (EU, 33 milliards)
4. AHP/Cyanamid (EU, 32,5 milliards)
5. Roche/Syntex (CH, 28 milliards)
6. Johnson and Johnson (EU, 26,5 milliards)
7. Pfizer (EU, 26 milliards)
8. Smithk Line Beecham (EU, 25,5 milliards)
9. Ciba (CH, 24,5 milliards)

...

26. Sanofi Winthrop (F, 10 milliards)

Le premier français, Rhône-Poulenc Rorer, arrive en quatorzième position.

... et de l'industrie des cosmétiques

(nationalité et chiffre d'affaires 1993)

1. L'Oréal (F, 39,4 milliards de francs)
2. Procter & Gamble (EU, 28,8 milliards)
3. Unilever (NL, 26,6 milliards)
4. Shiseido (J, 22 milliards)
5. Estée Lauder (EU, 13,7 milliards)
6. Avon (EU, 12,7 milliards)
7. Sanofi (F, 9,5 milliards)
8. Beiersdorf (D, 8,1 milliards)
9. Revlon (EU, 8 milliards)
10. Wella (D, 7,8 milliards)

Parmi les groupes français, Sanofi devance LVMH au quatorzième rang mondial.

médicamenteuses

è l'acquisition
roduits à partir de 1997

L'essaimage contre le chômage

IBM offre 3,3 milliards de dollars pour racheter Lotus

Le géant américain lance, pour 16,5 milliards de francs, sa première OPA hostile

IBM n'entend plus laisser le champ libre à Microsoft. Le groupe présidé par Louis Gerstner a décidé de reprendre l'offensive et de casser l'hégémonie de la firme de Bill Gates sur l'industrie micro-informatique. L'acquisition de Lotus a pour objectif de faire communiquer entre eux tous les ordinateurs quelle que soit leur plate-forme grâce à l'expertise de Lotus dans les logiciels de communications

À L'ATTAQUE. IBM, le géant mondial de l'informatique, dans la foulée d'un redressement financier aussi douloureux que spectaculaire, reprend des attitudes de conquistadore. Le groupe américain, qui dispose, pour la première fois depuis le début des années 90, d'une trésorerie abondante – ses liquidités s'élèvent à 10 milliards de dollars, soit environ 50 milliards de francs –, a indiqué lundi 5 juin qu'il procéderait à une offre publique d'achat surprise sur les titres en Bourse de son compatriote Lotus, l'une des plus talentueuses sociétés de logiciels.

Pour 3,3 milliards de dollars – 16,5 milliards de francs – IBM envisage d'acquérir la totalité du capital du troisième éditeur mondial de programmes, avec lequel il négociait depuis plusieurs mois, sans être parvenu à trouver un terrain d'entente.

STRATÉGIE

Il s'agit de fait d'une OPA hostile, une opération extrêmement rare dans le secteur informatique et une grande première pour IBM. Lotus l'a interprétée comme telle, en soulignant toutefois qu'il examinerait l'offre de *« Big Blue »* qui propose 60 dollars par titre Lotus, soit le double du cours de Bourse. Ce prix est *« bon et équitable »*, a pour sa part déclaré Louis Gerstner, patron d'IBM, dans une conférence de presse à New York, indiquant que ce prix ne serait pas relevé. M. Gerstner a présenté la fusion des deux groupes comme une *« extension logique »* de leur stratégie. IBM et Lotus travaillent déjà chacun de leur côté dans la même philosophie de systèmes ouverts et compatibles, a-t-il souligné. L'objectif de faire communiquer entre eux tous les ordinateurs quelle que soit leur plate-forme grâce à l'expertise de Lotus dans les logiciels de réseaux (*groupware*), a poursuivi le PDG d'IBM.

En fait, la cible est Microsoft. En récupérant Lotus et en mettant à sa disposition ses ressources techniques commerciales et financières, IBM essaie de casser l'hégémonie de la firme de Bill Gates sur l'industrie du PC. Lotus et Microsoft sont les deux grands rivaux des applications micro-informatiques. En 1984, Microsoft avait caressé, puis abandonné l'idée de racheter Lotus. La société de Cambridge (Massachusetts) avait réussi à infliger une défaite commerciale à Microsoft en imposant ses tableurs 1-2-3, alors que Microsoft piétinait sur des produits concurrents. Depuis, leurs dirigeants – Jim Manzi (Lotus) et Bill Gates (Microsoft) – entretiennent des relations peu cordiales.

Le monde de la micro-informatique est petit : Lotus, qui a connu des difficultés importantes à la fin des années 80 faute de pouvoir résoudre des problèmes techniques, se sortit du gué grâce à l'apport d'un ancien haut cadre... débauché d'IBM.

C. M.

La BNP, l'UAP et Suez confirment que leur fusion n'aura pas lieu

M. Juppé avait reçu le PDG de l'UAP le 1er juin

« L'IDÉE de la constitution d'un grand groupe financier français pouvant rassembler certains des principaux acteurs de la banque, de l'assurance et un grand holding financier » a bien été *« de nouveau évoquée »*, a indiqué l'UAP dans un communiqué publié lundi 5 juin, confirmant ainsi les informations du *Figaro* (samedi 3 juin) et du *Monde*. Nous avions indiqué (*Le Monde* du 6 juin) que Michel Pebereau, président de la BNP, avait projeté une *« très grande fusion »* entre la BNP, l'UAP et le groupe Suez afin de consolider ses fonds propres, mais que ce projet s'était heurté à l'opposition du PDG de Suez, Gérard Worms, de plusieurs administrateurs de la compagnie financière et du gouvernement. Nous précisions que la forme de cette immense fusion n'avait pas été définie et qu'il pouvait s'agir d'une société holding regroupant les trois, BNP, UAP et Suez.

L'UAP dans son communiqué indique qu'*« aucun plan spécifique et aucune programmation n'ont été arrêtés »* et confirme avoir mené *« une réflexion »* avec la BNP sur l'avenir de Suez. *« Dans le cadre de cette réflexion (...) l'idée de la constitution d'un grand groupe financier ne pouvait pas ne pas être à nouveau évoquée et étudiée. »* La BNP pour sa part indique, également dans un communiqué publié lundi 5 juin, que la constitution *« d'un grand groupe financier impliquant la compagnie de Suez, l'UAP et la BNP »* a été abordée entre les présidents de ces trois sociétés mais que la *« fusion à trois n'a pas été envisagée »*.

De son côté, l'Hôtel Matignon a démenti avoir *« donné un avis »* sur ce projet. On admet pourtant, dans l'entourage de M. Juppé, que le premier ministre a bien reçu Jacques Friedmann, président de l'UAP, jeudi 1er juin, et que ce dernier lui a fait part du projet. Ces déclarations gouvernementales confirment, elles aussi, nos informations selon lesquelles les pouvoirs publics n'avaient pas à se prononcer officiellement sur un montage concernant des entreprises privatisées mais que l'ampleur du projet imposait d'obtenir leur feu vert. Or, le gouvernement Juppé ne l'a pas accordé, à cause de ses conséquences sur de nombreux secteurs comme le service des eaux, le pétrole et la communication. Le gouvernement estimait aussi que le rapprochement donnerait aux marchés financiers une mauvaise image des privatisations. Le projet a donc avorté.

Wall Street bat un nouveau record et inquiète les économistes

C'EST PRESQUE devenu une routine, Wall Street a encore battu un nouveau record lundi 5 juin. L'indice Dow Jones a gagné en fin de journée 32,16 points, soit 0,72 %, à 4 476,55 points. Il s'agit ni plus ni moins de son 33e record depuis le début de l'année. Après avoir fait mine vendredi 2 juin de s'inquiéter d'une éventuelle récession à venir en perdant 0,63 %, la grande Bourse américaine parie aujourd'hui sur une baisse de ses taux par la Réserve fédérale (Fed), afin justement d'éviter toute récession.

Si Wall Street nage en pleine euphorie depuis le début de l'année, le marché américain des actions se trouve selon de nombreux experts dans une situation paradoxale. La Bourse a construit ses records et sa progression de près de 17 % depuis le début de l'année en pariant sur un *« atterrissage en douceur »* de l'économie américaine. Un scénario idéal avec une croissance annuelle comprise entre 2 % et 2,5 % qui permet de concilier la baisse des taux d'intérêt et le mantien de la rentabilité des entreprises à un niveau élevé. Le problème, souligné par les économistes, c'est qu'un ralentissement économique se termine toujours brutalement.

« Le danger d'une nouvelle récession est bien réel », souligne Roland Leuschel, économiste de la banque Bruxelles Lambert. Les statistiques communiquées vendredi 2 juin vont dans ce sens, avec une chute de 101 000 des créations d'emplois aux Etats-Unis en mai et une baisse de 0,6 % de l'indice composite des principaux indicateurs économiques en avril. Le nombre net d'emplois a baissé pour le deuxième mois consécutif, et l'indice composite, censé préfigurer l'évolution de l'économie dans les six à neuf prochains mois, a reculé pour le troisième mois de suite. Mais comme les investisseurs ont décidé de voir le bon côté des choses, ils considèrent que les signes de ralentissement devraient encore plus inciter la Fed à diminuer ses taux.

« On assiste en ce moment à une compétition pour savoir qui aura la part la plus importante d'actions dans son portefeuille », prévient pourtant Bartin Biggs, le responsable de la stratégie d'investissement de Morgan Stanley. Ur comportement excessif des gestionnaires de fonds qui est souvent le prélude à un retournement de tendance.

E. L.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ouvrent timidement leurs cieux

WASHINGTON ET LONDRES ont conclu un accord permettant une plus grande ouverture de leurs espaces aériens respectifs, a annoncé le département des transports américains, lundi 5 juin. Toutefois, les engagements des deux Etats restent limités. Les compagnies britanniques sont autorisées à répondre à des appels d'offres sur cinq destinations outre-Atlantique en collaboration avec des transporteurs américains. L'accès de la ligne Chicago-Heathrow (Londres) sera ouvert à une seconde compagnie américaine, et British Airways pourra augmenter ses fréquences vers Philadelphie. Cet accord a été accueilli avec agacement par la Commission de Bruxelles, qui avait demandé aux Britanniques de ne pas conclure.

DÉPÊCHES

■ **TRANSPORT AÉRIEN : Boeing, l'avionneur américain,** prévoit une reprise progressive du transport aérien. A partir de l'an 2000, les livraisons d'avions civils représenteront un montant annuel moyen de 57 milliards de dollars (277 milliards de francs), contre 38 milliards entre 1995 et 2000. Dans ses prévisions révélées lundi 5 juin, Boeing évalue le marché mondial à 15 400 appareils pour les vingt prochaines années.

■ **DITRIBUTION : Kmart, le deuxième groupe** de distribution américain, a porté, lundi 5 juin, Floyd Hall à sa présidence. Agé de cinquante-six ans, celui-ci a fait toute sa carrière dans la distribution. Lourdement déficitaire, Kmart était sans PDG depuis la démission forcée de Joseph Antonini en mars.

■ **AUTOMOBILE : le Japon** entend cantonner les discussions avec les Etats-Unis, prévues les 12 et 13 juin à Genève, au strict examen de la conformité des sanctions américaines au regard des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a annoncé, mardi 6 juin, à Tokyo l'un de ses négociateurs. L'ouverture de discussions sur le fond, à savoir l'ouverture du marché japonais aux automobiles américaines, *« dépend du résultat de ces discussions »*, a ajouté M. Oi.

■ **WALL STREET a battu un nouveau record lundi, grâce aux valeurs des titres de la haute technologie. L'indice Dow Jones a gagné 32,16 points, soit 0,72 % à 4 476,55 points.**

■ **LE DÉLAI de règlement des transactions boursières sera ramené de cinq à trois jours aux Etats-Unis, après une décision de la Commission des opérations boursières.**

■ **LE MARK se repliait face au franc à 3,4935 francs mardi 6 juin au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,5090 francs (3,5217 selon le cours indicatif de la BdF) vendredi soir.**

■ **L'OR a ouvert en hausse mardi sur le marché international de Hongkong à 384,10-384,40 dollars l'once, contre 383,60-383,90 dollars l'once lundi 5 juin à la clôture.**

■ **LE TAUX D'INTÉRÊT moyen sur les bons du Trésor américains à trois mois s'est établi lors des adjudications hebdomadaires à 5,48 % contre 5,64 % la semaine dernière.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↗ 3 mois

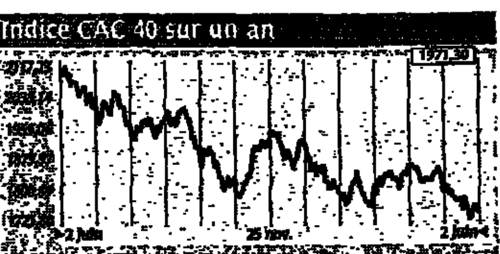
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Timide hausse à Paris

APRÈS trois jours chômés en raison des fêtes de la Pentecôte, la Bourse de Paris a ouvert sur une note pratiquement stable mardi 6 juin. En progression marginale de 0,07 % au *début des échanges, l'indice CAC 40* ne gagnait plus que 0,04 % quelques minutes plus tard.

A la veille du long week-end, la séance de vendredi a été assez chahutée en raison des mouvements contradictoires du dollar à la suite de statistiques économiques américaines et de l'annonce de la chute d'un avion de l'Otan au-dessus de la Bosnie. En hausse de 0,30 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 reculait avec la publication de statistiques américaines. Mais les nouvelles de Bosnie, en dopant le dollar, relançaient le billet vert et du même coup les valeurs françaises. En fin de séance, cet indice était en hausse de 0,54 % à 1 971,30 points. Le marché a été assez actif avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,5 milliards de francs.

De nouveaux signes de ralentissement de *l'économie américaine* – perte nette de 101 000 emplois en mai et baisse de 0,6 % de l'indice composite des principaux indicateurs économiques américains en avril, le plus fort recul depuis mars 1993 – provoquaient une nouvelle et spectaculaire détente des taux d'intérêt américains. Mais l'annonce dans la foulée de la perte d'un avion de l'Otan au-dessus de la Bosnie redonnait de la vigueur au billet vert.

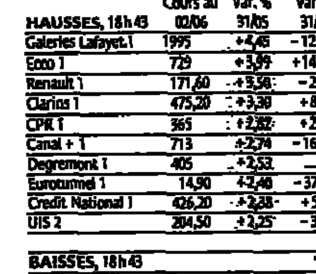


Pinault-Printemps-Redoute, valeur du jour

MÉDIOCRE SÉANCE pour le titre Pinault-Printemps-Redoute (PPR), vendredi 2 juin à la Bourse de Paris. A la veille d'un long week-end de trois jours, l'action a perdu 1,7 % à 1 060 francs dans un volume étoffé de 111 000 pièces. Pourtant, PPR – qui doit réunir son assemblée générale des actionnaires jeudi 8 juin – a réalisé pour l'année écoulée un chiffre d'affaires de 70,8 milliards de francs, en hausse de 12 % en termes réels et de 2,2 % à structure et taux de change comparables. Le résultat net s'est apprécié pour sa part de 137 % à 1,2 milliard de francs.

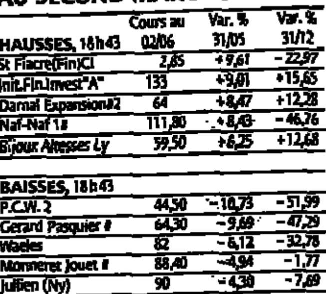
Par suite d'une coupure de courant à la Bourse de Paris, nous sommes dans l'impossibilité de publier les cours de bourse du jour, que nous publieront dans nos dernières éditions. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



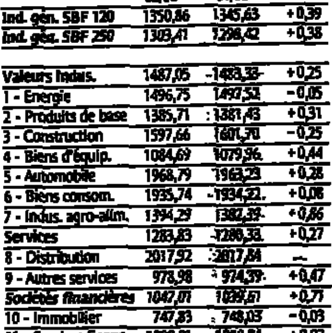
HAUSSES, 18h43	Cours au 02/06	Var. % 31/05	Var. % 31/12
Galeries Lafayet.1	1995	+4,45	−12,88
Ecco 1	729	+3,99	+14,98
Renault 1	171,60	+3,58	−2,77
Clarins 1	475,20	+3,30	+8,99
CPR 1	365	+2,82	+2,32
Canal + 1	713	+2,74	−16,60
Degremont 1	405	+2,53	—
Eurotunnel 1	14,90	+2,40	−37,78
Credit National 1	426,20	+2,38	+5,49
UIS 2	204,50	+2,25	−3,99
BAISSES, 18h43			
Euro Disney 1	15,40	−5,81	+38,11
Vallourec 1	250	−2,76	−3,10
Simco 1	455	−2,36	−1,08
Jean Lefebvre 1	360	−2,17	+12,50
Michelin 1	220,40	−2,04	+13,43
Imetal 1	555	−1,94	+7,55
Casino Guich.ADP 1	121,90	−1,93	−4,01
Bertrand Faure 1	206,10	−1,86	+13,61
Spir Communic. 1	428,20	−1,79	−26,17
Cap Gemini Sogeti1	170	−1,73	—

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

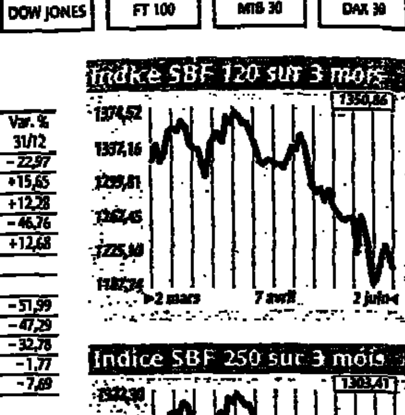


HAUSSES, 18h43	Cours au 02/06	Var. % 31/05	Var. % 31/12
St Fiacre(Fin)CI	2,85	+9,61	−22,97
Init.Fin.Invest"A"	133	+9,01	+15,65
Damal Expansion#2	64	+8,47	+12,28
Naf-Naf 1#	111,80	+8,43	−46,76
Bijoux Altesses Ly	59,50	+6,25	+12,68
BAISSES, 18h43			
P.C.W. 2	44,50	−10,73	−51,99
Gerard Pasquier #	64,30	−9,69	−47,29
Waeles	82	−6,12	−32,78
Monneret Jouet #	88,40	−4,94	−1,77
Julien (Ny)	90	−4,30	−7,69

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ



	02/06	31/05	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1350,86	1345,63	+0,39
Ind. gén. SBF 250	1303,41	1298,42	+0,38
Valeurs Indus.	1487,05	1483,33	+0,25
1 - Energie	1496,75	1497,52	−0,05
2 - Produits de base	1385,71	1381,43	+0,31
3 - Construction	1597,66	1601,70	−0,25
4 - Biens d'équip.	1084,69	1079,96	+0,44
5 - Automobile	1968,79	1963,23	+0,28
6 - Biens consom.	1935,74	1934,22	+0,08
7 - Indus. agro-alim.	1394,29	1382,39	+0,86
Services	1283,83	1280,33	+0,27
8 - Distribution	2017,92	2017,84	—
9 - Autres services	978,98	974,39	+0,47
Sociétés financières	1047,01	1039,61	+0,71
10 - Immobilier	747,83	748,03	−0,03
11 - Services financ.	1099,01	1088,84	+0,93
12 - Sociétés invest.	1144,43	1139,20	+0,46
Ind. Second Marche	248,25	247,42	+0,32



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 18h43	02/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine 1	559253	228264882,80
Societe Gale A 1	350435	210490880
LVMH Moet Vuitton1	194666	184326062
Alcatel Alsthom 1	374820	172290209
Total 1	529380	164760517,80
Eaux (Gle Des) 1	235730	132220580
Paribas 1	398401	124045832,60
Saint-Gobain 1	195420	120821630
Pinault-Prin.Red.1	110745	117694380
Danone 1	135680	112163470

Nouveau record à Wall Street

LA BOURSE DE TOKYO s'est vivement repliée mardi 6 juin, en réaction aux déclarations du ministre des finances Masayoshi Takemura, qui a semblé revenir sur sa position en affirmant que le gouvernement n'envisageait pas dans l'immédiat de fournir des fonds publics aux banques en butte à d'importantes créances irrecouvrables. *L'indice Nikkei* a cédé 236,33 points à 15 660,99 points, soit un recul de 1,49 %.

La veille, Wall Street a inscrit un nouveau record d'altitude grâce à la bonne performance de titres du secteur de la haute technologie après l'annonce par IBM d'une offre publique d'achat (OPA) sur l'éditeur de logiciels Lotus, pour un montant de 3,3 milliards de dollars. *L'indice Dow Jones* a gagné 32,16 points, soit 0,72 %, à 4 476,55 points. Progression également à Londres, où des rumeurs d'OPA et une baisse inattendue de la masse monétaire M0 en mai – éloignant la perspective d'une hausse des taux d'intérêt – ont nettement stimulé les actions. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 31,6 points, soit 0,9 %, à 3 376,6 points. La masse monétaire M0 a diminué de 0,1 % en mai par rapport à avril.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 02/06	Cours au 31/05	Var. en %
Paris CAC 40	1971,30	1960,80	+0,53
New-York/DJ indus.	4459,26	4472,75	−0,30
Tokyo/Nikkei	15849,10	15594,60	+1,61
Londres/FT100	3345	3340,60	+0,13
Francfort/Dax 30	2136,26	2126,38	+0,46
Frankfort/Commer.	782,54	782,11	+0,05
Bruxelles/Bel 20	1669	1672,21	−0,19
Bruxelles/Général	1457,46	1460,26	−0,19
Milan/MIB 30	14729	14767	−0,26
Amsterdam/Gé. Cbs	290,70	291,70	−0,34
Madrid/Ibex 35	297,72	296,92	+0,27
Stockholm/Affarsal	1266,51	1265,27	+0,10
Londres FT30	2526,60	2521,20	+0,21
Hong Kong/Hang S.	9559,74	9559,74	—
Singapour/Strait t	2208,51	2205,03	+0,16

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

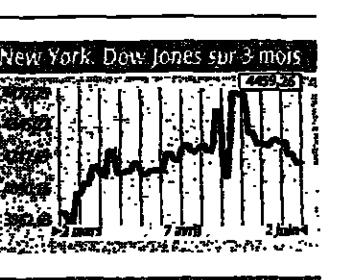
	17/01	17/01
Alcoa	78,62	77,50
American Express	31,50	30,75
Allied Signal	35,75	35,75
AT & T	49,87	49,62
Bethlehem	15,62	15,87
Boeing Co	44,50	44,75
Caterpillar Inc.	51,50	51,62
Chevron Corp.	44,62	45,37
Coca-Cola Co	52,50	52,62
Disney Corp.	50,87	51,25
Du Pont Nemours&Co	53,25	53,12
Eastman Kodak Co	49	49,37
Exxon Corp.	62,50	62,50
Gén. Motors Corp.H	38,62	39,25
Gen. Electric Co	51,50	51,12
Goodyear T & Rubbe	36,12	35,75
IBM	72,12	71,75
Intl Paper	71,12	70,87
J.P. Morgan Co	63	62,25
Mc Don Dougl	50	50,37
Merck & Co.Inc.	40,25	39,12
Minnesota Mng.&Mfg	52,37	52
Philip Moris	59,62	59,75
Procter & Gamble C	65,25	65,75
Sears Roebuck & Co	44,12	44,25
Texaco	61,62	61,75
Union Carb.	25,50	25,87
Utd Technol	64,25	63,50
Westingh. Electric	14	13,87
Woolworth	15,75	15,87

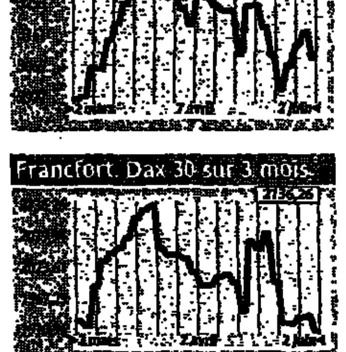
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	02/06	31/05
Allied Lyons	5,29	5,26
Barclays Bank	6,95	6,80
B.A.T. Industries	4,96	4,96
British Aerospace	5,32	5,24
British Airways	4,08	4,10
British Gas	3,06	3,05
British Petroleum	4,45	4,46
British Telecom	3,97	3,95
B.T.R.	3,41	3,42
Cadbury Schweppes	4,81	4,77
Eurotunnel	1,84	1,80
Glaxo	7,20	7,24
Grand Metropolitan	4,02	4
Guinness	4,78	4,79
Hanson Plc	2,32	2,33
Great Ic	6,20	6,20
H.S.B.C.	8,44	8,38
Imperial Chemical	7,85	7,95
Lloyds Bank	6,55	6,52
Marks and Spencer	4,16	4,17
National Westminst	5,57	5,47
Peninsular Orienta	6,30	6,26
Reuters	4,83	4,79
Saatchi and Saatch	1,04	1,06
Shell Transport	7,82	7,80
Smithkline Beecham	5,10	5,12
Tate and Lyle	4,54	4,53
Univeler Ltd	12,19	12,27
Wellcome	10,65	10,60
Zeneca	9,64	9,49

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	02/06	31/05
Allianz Holding N	2622	2611
Basf AG	307	307,60
Bayer AG	348	346,60
Bay hyp&Wechselbk	383,80	379,70
Bayer Vereinsbank	423,50	417,80
BMW	780,50	781
Commerzbank	337	336,50
Continental AG	218	219
Daimler-Benz AG	697,50	694,70
Degussa	449	448,50
Deutsche Babcock A	164,30	160,50
Deutsche Bank AG	70,10	69,80
Dresdner BK AG FR	40	39,80
Henkel VZ	549,50	559,50
Hoechst AG	311,50	309,50
Karstadt AG	588	579
Kaufhof Holding	476	468,50
Linde AG	832	840
DT. Lufthansa AG	198,30	195,30
Man AG	387	390
Mannesmann AG	426,50	425,50
Mettallges AG	24,30	23,90
Preussag AG	428,90	428
Rwe	490,50	485
Schering AG	97,10	98,60
Siemens AG	685,50	684,50
Thyssen	273,70	271,70
Veba AG	552,80	546
Viag	557	550,50
Wellag AG	1130	1135





LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Hausse sensible du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en nette hausse dans le sillage des marchés américains, mardi 6 juin. L'échéance juin progressait dès les premiers échanges de 0,32 à 116,74. A la veille du long week-end de la Pentecôte, le Matif avait terminé la séance en forte hausse, dopé par les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis indiquant que l'économie américaine est en récession. Le contrat notionnel a gagné 56 centièmes, à 116,42, après avoir touché un plus haut de l'année à 116,58. Le contrat Pibor a, pour sa part, fini en hausse de 22 centièmes, à 93,73. Sur le comptant, l'OAT 7,50 % 2005 s'est traitée à 101,07 pour un taux de rendement de 7,36 %, contre 100,67 et 7,42 jeudi soir, soit un écart de rendement de 82 points de base avec son homologue allemand.

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 02/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	7,50	7,43	7,95	1,60
Allemagne	4,31	6,59	7,28	2,40
Grande-Bretagne	6,75	8,44	8,86	2,60
Italie	7,87	12,3	12,6	3,80
Japon	2,20	2,96	4,75	0,20
Etats-Unis	6	6,66	6,73	3,10

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 02/06	Taux au 31/05	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	6,87	6,83	103,24
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	7,06	6,99	104,06
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	7,37	7,33	105,71
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	7,56	7,53	105,03
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,93	7,89	107,43
Obligations françaises	7,66	7,63	105,09
Fonds d'Etat à TME	−0,39	−0,93	100,71
Fonds d'Etat à TRE	−0,46	−0,48	99,76
Obligat. franç. à TME	−0,58	−0,55	99,93
Obligat. franç. à TRE	+0,10	+0,11	100,49

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 02/06	Vente 02/06	Achat 31/05	Vente 31/05
Jour le jour	7,56	—	7,56	—
1 mois	7,43	7,56	7,60	7,80
3 mois	7,25	7,37	7,12	7,62
6 mois	6,93	7,06	6,68	7,18
1 an	6,56	6,68	6,37	6,87
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	7,62	—	7,48	—
Pibor Francs 3 mois	7,44	—	7,07	—
Pibor Francs 6 mois	7,11	—	6,80	—
Pibor Francs 9 mois	6,89	—	6,68	—
Pibor Francs 12 mois	6,81	—	6,58	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	6,18	—	6,18	—
Pibor Ecu 6 mois	6,23	—	6,24	—
Pibor Ecu 12 mois	6,34	—	6,37	—

MATIF

Échéances 02/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 95	154065	115,92	116,58	115,88	116,42
Sept. 95	18231	115,54	116,20	115,50	116
Déc. 95	52	115,34	115,34	115,30	115,78
Mars 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Juin 95	17191	92,69	92,82	92,65	92,78
Sept. 95	19468	93,50	93,75	93,47	93,72
Déc. 95	6721	93,80	94,04	93,79	94,02
Mars 96	3385	93,92	94,05	93,87	94,03
ÉCU LONG TERME					
Juin 95	1423	86,30	86,84	86,30	86,78
Sept. 95	73	86,30	86,30	86,24	86,64

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 02/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 95	19670	1954	1963	1939,50	1959
Juillet 95	15	1954	1960,50	1950	1961
Août 95	—	—	—	—	1971
Sept. 95	330	1975,50	1982	1967,50	1982,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,9665 | US/DM ↘ 1,4160 | US/¥ ↘ 84,9000 | DM/F ↗ 3,5217 | £/F ↘ 7,9215

Hausse du franc

LE DEUTSCHEMARK se repliait à 3,4935 francs mardi 6 juin au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,5090 francs et 3,5217 francs selon le cours indicatif de la Banque de France vendredi soir. Le marché des changes de Paris était fermé le 5 juin, lundi de Pentecôte. Le dollar reculait à 4,9472 francs et à 1,4154 deutschemark, contre respectivement *4,9850 francs et 1,4190 deutschemark dans les* échanges interbancaires de vendredi soir. En revanche, il progressait légèrement face au yen à 84,96 yens contre 84,92 yens vendredi soir. A New York, lundi soir, le dollar s'échangeait à 4,9385 francs.

Quelques heures plus tôt à Tokyo, mardi en fin d'après-midi, le billet vert cotait 85,15 yens en hausse par rapport à son cours de lundi sur la place japo*naise (84,21 yens)*

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 02/06	% 31/05	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	352,1700	+0,22	340	364
Ecu	6,5085	−0,08	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,9655	−1,34	4,7000	5,3000
Belgique (100 F)	17,1655	+0,10	16,6000	17,7000
Pays-Bas (100 fl)	314,8900	+0,28	—	—
Italie (1000 lir.)	3,0310	−0,51	2,7500	3,2500
Danemark (100 krd)	90,2400	+0,24	85	95
Irlande (1 iep)	8,0980	−0,48	7,7500	8,5000
Gde-Bretagne (1 L)	7,9215	−0,63	7,5500	8,4000
Grèce (100 drach.)	2,1925	−0,14	2	2,5000
Suède (100 krs)	68,0200	−0,38	62	72
Suisse (100 F)	427,1400	+0,48	411	435
Norvège (100 k)	79,2700	+0,05	75	84
Autriche (100 sch)	50,0860	+0,22	48,5000	51,6000
Espagne (100 pes.)	4,0595	+0,10	3,8000	4,4000
Portugal (100 esc.	3,3350	—	3	3,7000
Canada 1 dollar ca	3,6218	−1,23	3,3500	3,9500
Japon (100 yens)	5,8868	+0,12	5,6500	6
Finlande (mark)	114,8900	−0,04	110	121

PARITES DU DOLLAR

PARITES DU DOLLAR	02/06	31/05	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4160	1,4415	−1,80
TOKYO : USD/Yens	84,9000	86,6700	−2,08

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9762	4,9772	5,1341	5,1546
Yen (100)	5,8682	5,8763	5,8756	5,8629
Deutschemark	3,5115	3,5125	3,5580	3,5587
Franc Suisse	4,2477	4,2522	4,2660	4,2682
Lire ital. (1000)	3,0177	3,0220	3,0119	3,0139
Livre sterling	7,8962	7,9028	8,0657	8,0716
Peseta (100)	4,0454	4,0511	3,3777	3,3808
Franc Belge	17,094	17,310	17,295	17,303

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	7,25	6,81	6,37
Eurodollar	6,56	6,06	6,06
Eurolivre	6,44	6,62	7,25
Eurodeutschemark	4,44	4,50	4,62

L'OR

	cours 02/06	cours 31/05
Or fin (k. barre)	61800	61300
Or fin (en lingot)	62300	61700
Once d'Or Londres	384,30	384,15
Pièce française(20f)	356	355
Pièce suisse (20f)	361	357
Pièce Union lat(20f)	359	356
Pièce 20 dollars us	2500	2440
Pièce 10 dollars us	1320	1220
Pièce 50 pesos mex.	2320	2295

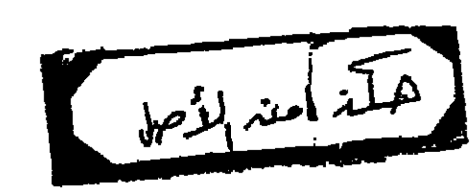
LE PÉTROLE

En dollars	cours 02/06	cours 31/05
Brent (Londres)	18,90	18,90
WTI (New York)	17,08	17,07
Crude Oil (New York)	20,30	20,30

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	02/06	31/05
Dow-Jones comptant	207,49	205,64
Dow-Jones à terme	286,91	286,73
Moody's	—	—
MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2885	2775
Cuivre à 3 mois	2867	2763
Aluminium comptant	1821,50	1737
Aluminium à 3 mois	1838,50	1757
Plomb comptant	613	591,50
Plomb à 3 mois	—	—
Etain comptant	6360	5870
Etain à 3 mois	6285	5850
Zinc comptant	1025	1091
Zinc à 3 mois	1051	1055
Nickel comptant	7771	7290
Nickel à 3 mois	7771	7290

MÉTAUX (New-York)	cents/once	
Argent à terme	4,73	4,79
Platine à terme	0,80	0,88
Palladium	168,25	167
GRAINES, DENRÉES (Chicago)	$/boisseau	
Blé (Chicago)	1,24	1,24
Maïs (Chicago)	2,41	2,41
Grain. soja (Chicago)	169,50	170,60
Tourt. soja (Chicago)	—	—
GRAINES, DENRÉES (Londres)	£/tonne	
P. de terre (Londres)	335,10	281,80
Orge (Londres)	108	107
SOFTS	$/tonne	
Cacao (New-York)	1370	1381
Café (Londres)	3079	3079
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES	cents/tonne	
Coton (New-York)	1,10	1,10
Jus d'orange (New-York)	1,02	1,02



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 2 JUIN

Liquidation : 23 juin
-Taux de report : 7,75
Cours relevés à 18 h 43

CAC 40 ↗ PARIS +0,54 % — CAC 40 : 1971,30

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Quotité négociation (1)
EDF-GDF 3%	7290	7290	—	5
B.N.P. (T.P)	1000	1002	+ 0,20	10
Cr.Lyonnais(T.P.)	900	880	- 2,22	10
Renault (T.P.)	1960	1960	—	10
Rhone Poulenc(T.P)	2050	2050	—	10
Saint Gobain(T.P.)	1180	1199	+ 1,61	10
Thomson S.A (T.P)	1089	1089	—	10
Accor 1	650	650	—	25
Air Liquide 1	780	780	—	1
Alcatel Alsthom 1	454,50	463,50	+ 1,98	10
Alcatel Cable 1	372,30	369	- 0,88	10
Alspi 1	351	352,20	+ 0,34	50
AGF-Ass.Gen.France	177,90	178,40	+ 0,28	10
Axa 1	261,50	265	+ 1,34	5
Bail Invest. 1	889	888	- 0,11	1
Bancaire (Cie) 1	624	632	+ 1,28	1
Bque Colbert C2#	78,05	78,15	+ 0,12	25
Bazar Hot. Ville 2	594	585	- 1,51	50
Bertrand Faure 1	210	206,10	- 1,86	5
BIC 1	800	800	—	25
BIS 1	396	394	- 0,50	25
B.N.P. 1	246	250,90	+ 1,99	10
Bollore Techno.1	496,90	497	+ 0,02	1
Bongrain 1	2751	2750	- 0,04	1
Bouygues 1	618	629	+ 1,78	25
Canal + 1	694	713	+ 2,74	5
Cap Gemini Sogeti1	173	170	- 1,73	10
Carnaudmetalbox 1	217	216,60	- 0,18	50
Carrefour 1	2483	2486	+ 0,12	5
Casino Guichard 1	157,90	157,90	—	50
Casino Guich.ADP 1	124,30	121,90	- 1,93	50
Castorama Dl (Li)1	795	793	- 0,25	10
C.C.F. 1	234	238,70	+ 2	10
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	53,90	53,90	—	100
Cegid (Ly) 1	450	450	—	10
CEP Communication1	520	525	+ 0,96	50
Cerus Europ.Reun 1	85,40	85,90	+ 0,58	5
Cetelem 1	1177	1202	+ 2,12	10
CGIP 1	1195	1190	- 0,42	5
Chargeurs 1	1030	1027	- 0,29	1
Christian Dior 1	465,70	466	+ 0,06	5
Ciments Fr.Priv.B1	245,90	245,90	—	25
Clarins 1	460	475,20	+ 3,30	10
Club Mediterranee1	524	518	- 1,15	50
Coflexip	285	286	+ 0,35	1
Colas 1	980	985	+ 0,51	25
Comptoir Entrep. 1	18,55	18,50	- 0,27	100
Comptoir Moder. 1	1588	1594	+ 0,38	5
CPR 1	355	365	+ 2,82	25

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Quotité négociation (1)
Cred.Fon.France 1	639	642	+ 0,46	10
Credit Local Fce 1	436,40	441,70	+ 1,21	1
Credit Lyonn.CIP 1	284	288	+ 1,40	25
Credit National 1	416,30	426,20	+ 2,38	10
CS(ex.CSEE)1	345	350	+ 1,45	25
Damart 1	4700	4760	+ 1,27	1
Danone 1	824	831	+ 0,85	10
Dassault-Aviation1	457,50	461	+ 0,77	10
Dassault Electro 1	323	320	- 0,93	10
De Dietrich 1	2590	2600	+ 0,39	1
Degremont 1	395	405	+ 2,53	10
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	74,95	74,20	- 1	50
DMC (Dollfus Mi)1	295	300	+ 1,69	50
Docks France 1	778	775	- 0,38	25
Dynaction 1	139,90	141	+ 0,79	25
Eaux (Gle Des) 1	557	565	+ 1,44	10
Ecco 1	701	729	+ 3,99	25
Eiffage 1	989	988	- 0,10	10
Elf Aquitaine 1	408,70	407,50	- 0,29	1
Eridania Beghin 1	745	750	+ 0,67	50
Essilor Intl 1	890	885	- 0,56	25
Essilor Intl ADP 1	599	600	+ 0,16	25
Esso 1	580	591	+ 1,90	50
Eurafrance 1	1715	1731	+ 0,93	5
Euro Disney 1	16,35	15,40	- 5,81	100
Euro RSCG W.W 1	525	527	+ 0,38	10
Europe 1-1	1299	1281	- 1,39	1
Eurotunnel 1	14,55	14,90	+ 2,40	50
Filipacchi Medias1	736	740	+ 0,54	10
Finextel 1	77,40	79	+ 2,06	100
Fives-Lille 1	507	509	+ 0,39	50
Fromageries Bel 1	4350	4352	+ 0,04	3
Galeries Lafayet.1	1910	1995	+ 4,45	1

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Quotité négociation (1)
Volkswagen A.G 1	■ 1407	1410	+ 0,21	10
Volvo (act.B) 1	90	88,15	- 2,05	50
Western Deep 1	157,10	158,10	+ 0,63	100
Yamanouchi 1	110,30	111	+ 0,63	100
Zambia Copper 1	3,35	3,25	- 2,98	500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 18 h 43

VENDREDI 2 JUIN

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	1332	1294
Commerzbank AG	1080	1080
Fiat Ord.	19,75	19,75
Gevaert	255	255,10
Gold Fields South	135	135

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 18 h 43

VENDREDI 2 JUIN

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 18 h 43

VENDREDI 2 JUIN

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	203	203
Locafrance	◆	28,35	28,35
Nobel	◆	145	145
Mumm		842	842
Générale Occidentale	◆	46,10	46,10

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 31 mai

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Uni-Garantie D	◇	1310,65	1286,21
Uni Régions	◇	1451,18	1415,79
Univar	◇	285,94	285,94
Univers Actions	◇	1584,53	1545,86
Univers Obligations	◇	2052,62	2014,35
Valorg	◆	2328,27	2325,94
Valreal	◇	32877,59	32861,16
Winterthur St-Honoré	◇	249,65	238,33

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

MULTIMÉDIAS Avant l'an 2000, le disque compact de 12 centimètres va connaître une profonde mutation. Enregistrable à volonté et *disposant d'une capacité dix ou* vingt fois supérieure, il remplacera le magnétoscope et donnera à l'ordinateur une capacité de stockage infinie. ● L'ENJEU ÉCONOMIQUE est tel qu'une *bataille industrielle de titans* s'est engagée entre les inventeurs du CD – Sony et Philips – qui veulent préserver leur avantage et ceux qui entendent profiter d'une part du gâteau. ● UN CONSORTIUM de dix-sept entreprises, réalisant 250 milliards de dollars de chiffre d'affaires, s'est constitué autour de Toshiba, Matsushita et Time Warner. Il tente d'imposer le format SD-DVD face au MCD de Philips et Sony. ● LES PROGRÈS des technologies, comme la compression des données, pourraient compliquer cette course à la capacité de stockage.

Les futurs disques compacts vont doper les ordinateurs

A la fin du siècle, les chaînes hi-fi, les ordinateurs et la télévision utiliseront des CD plus puissants et plus polyvalents. Deux projets industriels se disputent ce marché prometteur

AUJOURD'HUI, un disque compact (*CD*) *de 12 centimètres de* diamètre contient 72 minutes de film ou une année de publication du journal *Le Monde*... L'an prochain, la même galette de plastique pourrait stocker 4 heures et 30 minutes d'images vidéo, soit deux films de durée standard. Progrès supplémentaire, vers 1998, le CD deviendra enregistrable et effaçable à volonté. Il pourra ainsi remplacer le magnétophone et le magnétoscope au salon et donner aux ordinateurs une capacité de stockage infinie. C'est dire si la révolution, amorcée en 1982 avec l'apparition du disque compact audio, n'en est encore qu'à ses débuts.

Les géants de l'électronique grand public ne s'y trompent pas. Depuis le *début de l'année*, ils *multiplient* les annonces fracassantes. *« Tout le monde montre ses muscles en ce moment »*, observe Jean-Claude Larue, directeur général de Philips Interactive Media.

Entre MCD et SD-DVD, il est bien difficile de pronostiquer un vainqueur

D'où l'effervescence qui règne chez tous ceux qui participeront à cette seconde manche. Pas question de laisser le champ libre aux deux vainqueurs de la première partie, Sony et Philips, qui touchent des « royalties » sur chaque CD produit dans le monde...

La bataille s'organise autour de deux impressionnants pôles de regroupement industriel. Ainsi, celui de Sony et Philips, décidés à préserver leur avantage, comprend l'américain 3M, spécialiste des supports magnétiques et optiques, six *constructeurs de périphériques in*formatiques et cinq fabricants de matériel électronique grand public, comme Bang et Olufsen, Grundig ou Marantz. Par ailleurs, le japonais JVC les a rejoints pour développer ses produits spécialisés dans le karaoké. Ce premier groupe défend le Multimédia CD (MCD), un disque contenant 7,4 milliards d'octets (7,4 Go) enregistrés sur deux couches superposées, soit 270 minutes de vidéo.

En face, une véritable armada s'est constituée autour d'un projet concurrent, le SD-DVD (Super Density-Digital Video Disc) développé par les japonais Matsushita et Toshiba et l'américain Time Warner. Au total, *pas moins de dix*-sept entreprises, représentant un chiffre d'affaires global de 250 milliards de dollars, ont adhéré à ce projet. Parmi elles, on trouve Thomson Multimedia, Samsung, Hitachi, Pioneer, Zenith Electronics ou la Metro-Goldwyn-Mayer – preuve que la bataille pour la conquête de ce futur marché est vive. D'ailleurs, les négociations engagées avec Philips et Sony pour harmoniser les formats des deux projets ont échoué.

Depuis le début de l'année, les « challengers » multiplient les communiqués. Le 27 mars, Toshiba affirme qu'il a doublé la capacité de ses disques avec 18 Go sur deux faces. Le 27 avril, Matsushita révèle une gamme de *4 SD-DVD* allant de 5 Go à 18 Go. Au-delà de la capacité, la bataille se livre sur les coûts de production de chaque format ainsi que sur la compatibilité des nouveaux lecteurs de disques avec les anciens CD. Ce dernier problème n'est pas nouveau. Il existe aujourd'hui pas moins de six formats correspondant à différentes applications.

En effet, depuis la création du disque compact voilà treize ans, Sony et Philips ont constamment amélioré la gestion des 650 millions *d'octets disponibles sur* leur CD. Les 74 minutes de musique initiales correspondant à 2 ou 3 minutes d'images se sont tranformées en 72 minutes de film grâce aux techniques de compression de données qui suppriment les informations redondantes.

Se profile déjà la bataille suivante : celle du CD-E enregistrable et effaçable

Avec le CD-ROM – *Read Only Memory* (mémoire à lecture seule) –, le disque compact est passé de la chaîne hi-fi à l'ordinateur. Non enregistrable et assez lent, il ne se substitue pas au disque dur mais remplace les disquettes comme support de logiciels, de jeux ou de programmes éducatifs. De plus, sa capacité lui permet d'accepter des dizaines d'images fixes de bonne qualité lorsqu'une simple disquette n'en contient qu'une ou deux. La limite actuelle du CD-ROM est atteinte avec les images animées qu'il ne restitue pas en plein écran.

Pour cela, il faut des vidéo-CD, une extension du *CDI de Philips* qui a fait passer le disque compact de l'ordinateur à la télévision. Associées au lecteur de disque, les cartes électroniques de décompression en temps réel fournissent une image plein écran de qualité vidéo. Mais il faut deux disques de 72 minutes pour regarder un film de 90 minutes... CD-ROM et CDI ont également ouvert la porte de l'interactivité. Le spectateur maîtrise la vitesse et l'ordre de déroulement du programme enregistré.

Bien installé dans la chaîne hifi, la *télévision et l'ordinateur*, le CD actuel souffre de ses différents formats. Avec la prochaine génération de disques, cet inconvénient pourrait disparaître grâce à un CD enfin polyvalent. *Sauf si la guerre entre* les deux consortiums aboutit à la commercialisation de plusieurs produits. Jean-Claude Larue n'y croit pas. *« Personne ne pense sérieusement à un lancement commercial de deux standards »*, estime-t-il. Pour lui, les acteurs tireront les leçons des expériences passées et... présentes. Les débuts du magnétoscope ont vu l'échec des formats V 2000 ou Betamax face au VHS. Aujourd'hui, la lutte entre MiniDiscs de Sony et cassettes DCC de Philips semble néfaste pour ces deux formats d'enregistrement numérique du son. Même si Sony semble prendre l'avantage depuis l'an dernier.

Entre MCD et SD-DVD, il est bien difficile de *pronostiquer un vainqueur*. Après la phase d'intimidation actuelle, un terrain d'entente pourrait être trouvé qui partagerait technologies et profits entre les différents acteurs. D'autant que se profile déjà la bataille suivante : celle du CD-E enregistrable et effaçable qui bouleversera encore la donne. Mais, d'ici sa sortie, peu avant la fin du siècle, d'autres technologies auront progressé.

Ainsi, le *Wall Street Journal* vient de révéler que le Centre de recherche avancée de Houston (HARC) a mis au point une technique de compression cinq fois plus efficace que les procédés actuels. Capable de diviser par 100 les informations nécessaires à la reconstitution d'une image, l'Harc-C permettrait d'enregistrer deux films sur les seulement 650 Mo du CD d'aujourd'hui ! Du coup, le recours aux disques de plusieurs giga-octets ne serait plus aussi indispensable.

Michel Alberganti

Les disques compacts d'aujourd'hui ...

Types	Lancement	Utilisation	Connexions
CD audio	1982	Musique	Chaîne hifi ou ordinateur
CD ROM	1983	Texte, son, image, vidéo	Ordinateur
Photo CD	1991	Photographie	Téléviseur
CDI	1993	Texte, son, image, vidéo	Téléviseur
Vidéo CD	1993	Vidéo	Téléviseur
CD+	1995	Musique + contenu d'un CD ROM	Chaîne hifi ou ordinateur

... et de demain

	Principaux promoteurs	Lancement attendu pour	Capacité Gigaoctets	Utilisation
MCD Multimédia CD	Philips Sony	1996	7,4 (1 face)	4,5 heures de vidéo
SD-DVD Super density Digitalvideodisc	[illegible]	1996	10 (2 faces)	4,5 heures de vidéo*

*... en Dolby AC3, son en 5 langues et sous-titrage

Le disque laser à deux couches

Le système MultiMédia CD développé par Philips et Sony augmente la quantité d'informations enregistrées sur un disque compact grâce à l'empilement de deux couches, l'une semi-réfléchissante, l'autre réfléchissante. Il est ainsi possible de focaliser le rayon laser sur deux plans contenant chacun des informations distinctes. Le passage de l'un à l'autre est obtenu en 3 millisecondes. L'avantage de ce principe réside dans la lecture des deux plans à partir du même côté du disque.

Le CD qui trompe ses lecteurs

Le catalogue de La Redoute est lisible indifféremment comme CD-I, CD-ROM ou CD-audio

COMMENT inonder un très large public avec un disque compact lorsqu'on ignore de quel matériel sont équipés les destinataires ? Telle est la question que La Redoute a posée l'an dernier à IDP, une société française de 30 personnes spécialisée dans les projets multimédias sur disques compacts. L'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait de diffuser environ 1 million de *Somewhere*, le CD contenant la version interactive de son catalogue printemps-été de vente par correspondance.

*Pour contourner l'incompati*bilité des différents types de CD, l'équipe de Patrick Lafitte, PDG d'IDP, a développé une solution originale. *« Nous avons analysé*, explique-t-il, *la structure des secteurs sur les CD des différents environnements et nous avons reconstruit une organisation respectant à la fois les normes CD-I, CD-ROM Mac, CD-ROM-PC et CD-audio. »* Cette nouvelle notion de « CD Universel » s'avère un peu abusive du fait qu'elle ne couvre pas le format Photo-CD de Kodak. Néanmoins, IDP repousse les barrières de l'incompatibilité plus loin qu'on ne l'avait jamais fait. Pour cela, ses ingénieurs ont créé des programmes qui « trompent » les lecteurs en leur faisant prendre le CD de La Redoute pour l'un des leurs...

Néanmoins, si *Somewhere* fonctionne quel que soit l'équipement de celui qui le reçoit, la consultation du catalogue n'est pas la même pour tous. La vidéo au format de compression MPEG n'est accessible qu'avec les lecteurs dotés de la carte électronique correspondante. Ceux qui ne disposent que d'un lecteur de CD-audio sont les plus mal lotis et doivent se contenter de la musique de La Redoute.

Même si 800 000 exemplaires de *Somewhere* sont vraisemblablement partis directement à la poubelle. Ce taux de rejet est considérable, mais Patrick Lafitte estime qu'il aurait été bien supérieur sans cette amélioration de la compatibilité.

M. A.

Compatibilité

Disques \ Lecteurs	CD audio	CD ROM	Photo CD	CDI	Vidéo CD
CD audio	●	●	●	●	
CD ROM		●			
Photo CD		●	●	●	
CDI				●	
Vidéo CD				●	●
CD+	●	●			

■ **PALMARÈS** : pour la septième édition du prix scientifique Philip-Morris, le jury, présidé par Claudine Laurent, directeur de recherche au CNRS, a récompensé quatre équipes. En astronomie, l'expérience Gallex a valu à Michel Cribier (CEA) d'être primé pour ses recherches en matière de détection et de mesure des flux de neutrinos solaires. En histoire, Monique Bourin-Derruau (Paris-Ier) et ses collègues du GDR 955 du CNRS ont été récompensés pour leurs travaux sur l'apparition des surnoms aux XIe et XIIe siècles. En génétique, la découverte de *facteurs* Nod *issus de la symbiose* entre la bactérie *Rhizobium* et les légumineuses, qui pourrait permettre de réduire l'emploi des engrais azotés, a également valu un prix à Jean Denarié (INRA), Jean-Claude Promé et Georges Truchet (CNRS). Une mention spéciale a été décernée à Pascale Delécluse (CNRS) pour la mise au point d'un modèle numérique permettant de simuler la circulation des courants océaniques et son influence en climatologie dynamique. Chaque équipe a reçu 175 000 francs.

■ **MINÉRALOGIE** : la galerie de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle de Paris s'enorgueillit d'héberger, depuis quelques semaines, deux nouvelles cristallisations d'or natif. Rares par leur taille (21 x 29 cm, 22 x 27 cm) comme par leur structure (respectivement en « ruban » et en « buisson »), ces deux spécimens, qui proviennent de mines californiennes, ont été acquis pour 700 000 F grâce au soutien de la Fondation Elf. Parmi les autres nouveautés de la galerie de minéralogie, toutes visibles dans la salle du Trésor : un cristal de rubis de 8 kilos (Inde), et plusieurs gemmes en cristaux naturels (Brésil, Pakistan, Afghanistan).

La Russie a simulé un accident nucléaire de grande ampleur

LE 29 MAI 1995, le coeur du réacteur numéro quatre de la centrale nucléaire russe de Kola, située à une centaine de kilomètres de la frontière finlandaise, fondait à la suite d'une série d'incidents, entraînant le rejet dans l'atmosphère de produits radioactifs équivalents au dixième de ceux répandus par la centrale de Tchernobyl. Le nuage radioactif devait dans les heures suivantes se propager sur une zone habitée par plusieurs centaines de milliers de personnes...

Ce scénario catastrophe n'est heureusement qu'une fiction. Il constitue la trame de l'exercice de crise international « Aurore boréale-95 » (*Polyarnye Zori-95*), qui s'est « joué » entre le 29 mai et le 2 juin autour de la centrale russe, mobilisant *sur place plusieurs centaines de personnes*. Cette opération devait permettre de tester les modes de protection du personnel de la centrale et des populations environnantes, ainsi que la validité des modèles russes et étrangers de prévision de l'effet de rejets radioactifs massifs sur l'environnement.

Pour la centaine d'observateurs venus de treize pays, il s'agissait aussi de roder des mécanismes de coopération internationale en cas de crise nucléaire majeure. La *France a, pour sa part, envoyé* sur place deux équipes de cinq et six personnes appartenant à la direction de la Sécurité civile et à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). Dotés d'une valise de transmission par satellite Inmarsat, ces experts ont pu travailler en relation avec le Centre technique de crise (CTC) de l'IPSN, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

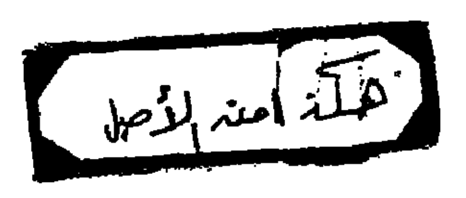
« PAS UN DÉFILÉ DU 14 JUILLET »

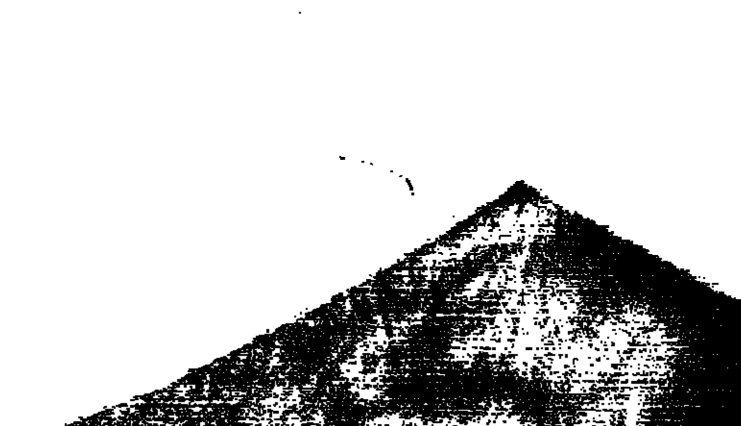
Le CTC est en *principe en mesure de fournir* dans un délai de deux heures aux pouvoirs publics des éléments d'appréciation de la nature d'un accident nucléaire, et des modes de protection les mieux adaptés à la situation. Depuis 1994, le CTC *participe à huit exercices nationaux* chaque année. Durant l'exercice « Aurore boréale », le CTC est intervenu à trois stades correspondant au troisième, quinzième et au trentième jour suivant l'accident. Bien que chaque phase ait été étudiée plusieurs semaines à l'avance, ce type d'exercice n'a rien d'un *« défilé du 14 juillet »*. *« C'est un apprentissage permanent »*, affirme le directeur de l'IPSN, Philippe Vesseron.

L'occasion a ainsi été donnée d'apprécier la qualité des liaisons satellitaires entre la France et la Russie. Les modes de transmission classiques manquent en effet cruellement de fiabilité, a reconnu un observateur russe présent au CTC. *« Nous avons des satellites de communication, mais nous manquons de moyens de liaison à terre »*, a expliqué Sergeï Salov, d'Emercom, le ministère de la défense civile russe, qui n'a d'ailleurs pas caché son intention de *« copier »* les systèmes mis en place par la Sécurité civile. Un manque de compa*tibilité limitant la vitesse de transmission entre* les données russes et françaises a également été mis en évidence. Le CTC a cependant pu fournir à la Finlande des cartes des taux de concentration en césium 137 dans des baies récoltées par ses agriculteurs.

Les conclusions d'« Aurore boréale-95 » ne seront disponibles qu'au mois de septembre, indiquait-on côté russe. A cette date, un groupe d'experts français se rendra cette fois à Tcheliabinsk, où eut lieu voici plus de vingt ans un grave accident nucléaire, pour préparer un nouvel exercice de crise, qui pourrait avoir lieu courant 1996.

Hervé Morin





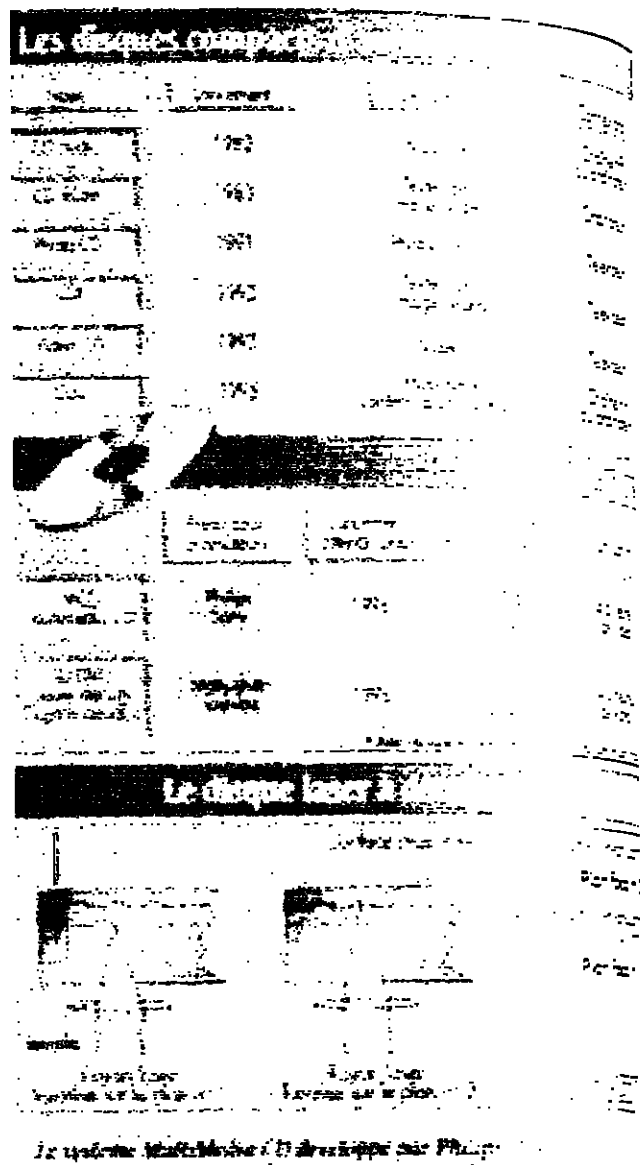
sas, réalisant 250 mil- de chiffre d'affaires, autour de Toshiba, Time Warner. Il tente ormat SD-DVD face au

MCD de Philips et Sony ... GRES des technologies, compression des données ... raient compliquer cette course ... capacité de stockage.

es ordinateurs

seront des CD

marché prometteur



nucléaire de grande ampleur

Michael Chang renoue avec l'ambition en surclassant Michael Stich

Le petit Américain a fait évoluer son jeu et utilise désormais une raquette au manche rallongé

Adrian Voinea poursuit sa route aux Internationaux de France de tennis. Lundi 5 juin, le Roumain issu des qualifications a battu Andreï Chesnokov, qui fut un des pionniers du tennis russe sur le circuit. En quarts de finale, Voinea rencontrera Michael Chang. L'Américain, tête de série n° 6, a éliminé l'Allemand Michaël Stich (n° 12). A Paris, Chang se distingue par une raquette rallongée pour compenser sa petite taille.

SUR LA TERRE BATTUE de Roland-Garros, c'est une évidence : rien ne sert d'être un puissant serveur. Les rapides, les stars du boulet de canon, Goran Ivanisevic, Richard Krajicek, Marc Rosset et autre Pete Sampras, ont tous mordu la poussière. Du haut de son mètre quatre-vingt-quatorze, Michael Stich résistait. Arborant fièrement la « médaille » de serveur le plus rapide de cette édition des Internationaux de France : un engagement chronométré à 206 km/h. Cette arme dissuasive, combinée avec son jeu complet et son aisance sur terre battue, faisait de lui un quart de finaliste potentiel. Mais cet étourdi de Stich n'avait pas pensé un instant, lundi 5 juin, à la « Michael Chang Precision Graphite » dont le petit Américain (1,75 mètre) ne se sépare plus.

ROLAND-GARROS

Depuis le début du tournoi, on ne parle que de cette raquette, au manche rallongé, fabriquée par Prince : 2,54 centimètres de plus que les manches de raquettes de 67 centimètres normalement commercialisées. Si Chang est resté discret sur l'affaire, c'est qu'il est bien loin de la limite imposée par la fédération internationale (81,2 centimètres). Il n'est même pas le plus audacieux dans ce domaine puisque l'Autrichien Gilbert Schaller, sous contrat avec Kneissel, a carrément opté pour 3,75 centimètres de plus.

L'idée de procurer une allonge supplémentaire aux petits gabarits ou aux joueurs s'exprimant « à deux mains » ne date pas d'hier. Eric Berthon, manager des cordeurs chez Tecnifibre à Roland-Garros et à l'Open de Paris-Bercy, se souvient des manches de 73 centimètres du Français Loïc Courteau. Une solution proposée par Donnay pour optimiser une frappe à deux mains en coup droit comme en revers. A la fin des années 80, Monica Seles aurait même tenté l'expérience avant de renoncer presque aussitôt. Une nouvelle longueur de manche imposait un changement de positionnement trop contraignant. L'arme « secrète » de Chang ne présente donc en réalité aucun caractère novateur. Testée à l'entraînement l'an passé, puis étrennée à Djakarta par une victoire cette saison, elle l'a surtout fait progresser à un moment où les règles d'un sport jugé par trop rapide et puissant dans ses échanges étaient remises en question. « *Je ne peux* pas [vu mon gabarit] *me permettre d'attendre qu'on change, par exemple, les règles du service, comme cela avait été discuté*, explique Chang. *Et c'est tant mieux, car ça m'a forcé à aller de l'avant et à progresser dans d'autres domaines du jeu. Désormais, je sais faire autre chose que des passings.* » Si on se fie aux statistiques, cette trouvaille a changé la vie du jeune homme sur le court. Le vainqueur des Internationaux de France 1989 affiche déjà de nets progrès au service : 256 aces en 1993, 366 en 1994 et un pourcentage de premières balles de service réussies relevé de 69 % à 72 %.

UN MARCHÉ LIMITÉ

Coïncidence ? Lundi, Stich n'a nettement dominé Chang que dans le registre du service. « *Il y a des jours comme ça* », a souri Chang, contreur des services-volées, amortis et coups de fond de court en tous genres de l'Allemand impuissant. « *Ça prouve en tout cas qu'il n'existe pas de raquette magique et qu'avec celle-ci il faut tout de même apprendre à contrôler ses coups et savoir faire autre chose que servir pour gagner.* » De quoi dissuader les as du service tentés par l'expérience du long manche.

Eric Berthon, qui supervise le cordage des raquettes de Chang à la porte d'Auteuil, se souvient de son premier contact avec le curieux outil de l'Américain au dernier Open de Paris-Bercy, en novembre. « *Je ne comprenais pas ce qui se passait*, raconte-t-il. *Le cordage d'un cadre exige de faire tourner trente-huit fois la machine. Le cordeur se positionne donc à 1 ou 2 centimètres de la base du manche pour s'en protéger à chaque rotation. Or, je recevais chaque fois ce fichu manche dans le ventre. C'est là que j'ai compris la différence. Pour Michael, qui saisit naturellement sa raquette vers le haut du grip, elle offrait une puissance de levier supplémentaire.* » On annonce pour l'automne le lancement de lignes à manche rallongé chez Dunlop, Kneissel et Prince. L'heure serait-elle à une mini-révolution dans le tennis ? Vraisemblablement pas, puisque le concept concerne un marché limité de pratiquants. Dans la seconde partie des années 80, les fabricants avaient déjà tenté un autre pari en sortant les modèles « profilés ». Des raquettes si performantes qu'elles rendaient aléatoire le contrôle de la force de frappe. Perturbé dans son jeu au point d'« arroser les bâches », Andre Agassi, plutôt que de s'adapter sans transition à la dernière lubie de son sponsor, utilisait une raquette plus classique fabriquée par une autre marque et maquillée.

En tout cas, l'« affaire » de la raquette au long manche laisse Michael Stich de marbre. « *Un objet avec un cadre, un grip et un cordage, pour moi c'est toujours une raquette*, ironisait-il après sa défaite. *Chang a un manche plus long ? Il en a besoin. Il a été meilleur aujourd'hui, mais je le battrai sûrement la prochaine fois.* » Manche long ou manche court, que Chang se le tienne pour dit.

Patricia Jolly

Une bronca pour Bruguera

Comment perdre l'affection d'un public ? A Roland-Garros, il faut râler, en mauvais joueur. Ainsi Sergi Bruguera, tenant du titre. Lundi, l'Espagnol, qui mène deux sets à un, est poussé au tie-break dans la quatrième manche face à Magnus Larsson, qui devient redoutable. Cela le rend de fort méchante humeur. Quand il conteste le premier point du jeu sur une balle longue, l'arbitre, sûr de son jugement, refuse de descendre de sa chaise. Bruguera est courroucé, roule de gros yeux, histoire de l'intimider. On appelle le superviseur, qui donne raison à l'arbitre. L'incident a duré cinq minutes. Sergi Bruguera remporte le jeu décisif et le match. Sortant sous les huées, il vient de perdre l'affection du public, qui n'est, ici, pas du genre à oublier.

COMMENTAIRE

UNE SOLUTION ?

Mine de rien, avec sa grande raquette qui fait penser à la longue cuillère dont il n'est même pas recommandé d'user pour souper avec le diable, Michael Chang vient peut-être de trouver la solution à un casse-tête du tennis moderne. A savoir l'importance prépondérante acquise dans le jeu par le service.

La taille moyenne des joueurs ne cesse de croître. Et les plus grands, qui culminent à près de 2 mètres, engagent désormais de plus en plus fort, de plus en plus haut, donc avec une réussite de plus en plus grande. Du coup, le tennis, qui était avant tout un jeu de stratégie, tend à devenir un simple exercice de tir. Avec le risque que les spectateurs se lassent de compter les aces et d'apprécier la vitesse de la balle à la sortie de la raquette des Stich, Rosset et autres Ivanisevic.

Pour enrayer le phénomène, il a été envisagé de n'accorder qu'une balle d'engagement aux hommes. Maintes fois mise sur le tapis, l'idée n'a jamais été adoptée. Elle va trop à l'encontre de l'esprit et de la tradition de ce sport. Résultat : il y avait une sorte de fatalité dans l'évolution du tennis, analogue à celle qui avait transformé le basket-ball en affrontement de géants. En cherchant à compenser son handicap naturel, le « petit » Chang a peut-être trouvé un moyen pour sortir de cette impasse.

Il suffirait pour cela d'adapter l'ancienne règle du handicap qui présidait naguère à la méthode de classement. Par exemple : au-dessous de 1,75 mètre, les joueurs pourraient allonger de 1 ou 2 centimètres le manche de leur raquette ; entre 1,75 et 1,85 mètre, ils devraient s'en tenir à la longueur habituelle ; au-dessus de 1,85 mètre, le manche serait réduit de 1 à 2 centimètres selon la taille. La modulation du « bras de levier » nivellerait mécaniquement la valeur du service, qui ne serait plus un coup de fusil mais bien une mise en jeu.

A. G.

L'Ethiopien Gébrésélassié bat le record du monde du 10 000 mètres

Il sera le 17 juin à Villeneuve-d'Ascq

LES 18 000 spectateurs du meeting d'athlétisme d'Hengelo, aux Pays-Bas, ont assisté à un des plus beaux exploits du demi-fond : Haïlé Gébrésélassié a amélioré, lundi 5 juin, le record du monde du 10 000 mètres. En réalisant un temps de 26 min 43 s 53, le coureur éthiopien, âgé de vingt-deux ans, a gagné près de 9 secondes sur le précédent record (26 min 52 s 23), établi le 22 juillet 1994, à Oslo, par le Kenyan William Sigei.

Malgré un vent défavorable sur une des lignes droites, et une vive douleur au côté ressentie après le huitième kilomètre, Haïlé Gébrésélassié a parcouru les derniers mille mètres en 2 min 34 s. Il avait eu jusqu'à 12 secondes d'avance à la mi-course sur les temps de passage du précédent record. Le coureur des hauts plateaux, qui ne mesure que 1,60 mètre, a réalisé un temps moyen exceptionnel d'environ 64 secondes à chaque tour de piste. A titre de comparaison, le record de France du 5 000 mètres est de 13 min 14 s 47.

Après les Kenyans Yobes Ondieki et William Sigei, c'est la troisième fois qu'un coureur passe sous la barre mythique des 27 minutes sur 10 000 mètres. Sur cette même piste d'Hengelo, Haïlé Gébrésélassié, qui s'entraîne aux Pays-Bas, avait déjà battu, l'an dernier, en 12 min 56 s 96, le record du monde du 5 000 mètres détenu par le Marocain Said Aouita. Avec ses deux records du monde, Haïlé Gébrésélassié devient le roi des longues distances, comme le Kenyan Henry Rono il y a dix-sept ans.

« *Le titre olympique sur 10 000 mètres est dès à présent mon plus grand objectif* », a déclaré Haïlé Gébrésélassié après la course, alors qu'il était porté en triomphe par les coureurs qui avaient assuré le rôle de « lièvres » pour lui permettre de faire tomber le record. « *Je dois courir le 5 000 mètres à la réunion de Villeneuve-d'Ascq le 17 juin, avant de retourner à Addis-Abeba, en Ethiopie, pour préparer les Championnats du monde d'athlétisme de Goeteborg, en Suède, en août.* »

En 1993, Haïlé Gébrésélassié avait remporté l'épreuve du 10 000 mètres aux Championnats du monde de Stuttgart, après avoir involontairement arraché une chaussure au Kenyan Moses Tanui, qui le précédait dans le dernier tour. Le coureur éthiopien, qui venait naïvement donner l'accolade à son malheureux adversaire, n'avait échappé aux coups de pointes que Moses Tanui voulait lui asséner sur la tête que grâce à l'intervention d'un autre coureur.

D'autre part, la Russe Olga Kuzenkova a battu, lundi 5 juin, à Moscou, le record du monde du marteau féminin avec un jet de 68,14 mètres. Le précédent record, de 66,86 mètres, était détenu par la Roumaine Michaela Melinte.

■ **DOPAGE : le boxeur italien Gianfranco Rosi** (37 ans), champion du monde (WBO) des superwelters, a été convaincu de dopage aux amphétamines. Une contre-expertise effectuée, lundi 5 juin, au laboratoire du Comité olympique italien (CONI), à Rome, a confirmé les résultats du contrôle fait à la suite de la victoire de Rosi sur l'Américain Vernon Phillips, le 17 mai à Pérouse. Le boxeur italien, suspendu à titre provisoire depuis le 31 mai, risque une suspension de deux ans et la perte du titre.– (*AFP.*)

■ **TENNIS : le tournoi des Masters**, qui réunit en fin de saison les huit meilleurs joueurs mondiaux de tennis, sera organisé de 1996 à 1999 à Hanovre (Allemagne), a indiqué l'Association des tennismen professionnels, lundi 5 juin. Cette compétition sera jouée dans un stade de 14 000 places. Cette année, il seront encore organisés à Francfort.

■ **OLYMPISME : Juan-Antonio Samaranch**, président du Comité international olympique (CIO), a été fait docteur *honoris causa* de l'université de La Sorbonne, mardi 6 juin, lors d'une cérémonie solennelle. Avec M. Samaranch, c'est l'ensemble du mouvement olympique et son fondateur, le baron Pierre de Coubertin, que l'université parisienne a choisi d'honorer à l'occasion de son centenaire en 1994.

■ **FOOTBALL : la Fédération algérienne de football** (FAF) a précisé, lundi 5 juin, qu'elle était « *seule* » à pouvoir « *négocier* » le transfert des internationaux algériens vers les clubs étrangers. Cette précision est intervenue alors que plusieurs joueurs de l'équipe nationale seraient sur le point de s'exiler. La FAF affirme qu'elle fera « *opposition* » à toute demande d'une fédération qui ne respecterait pas la nouvelle loi sur le sport, adoptée en février, qui fixe pour la première fois les conditions de transfert des joueurs vers l'étranger. Le candidat au départ doit bénéficier de l'accord de son club et de celui de la FAF. Le contrat doit mentionner le montant du transfert avec la quote-part revenant au club d'origine et à la fédération.– (*AFP.*)

Conchita Martinez la modeste

EN DÉPIT des apparences, Conchita Martinez est célèbre. Elle est la dernière joueuse à avoir rencontré Martina Navratilova en tournoi. Ce fut le 3 juillet 1994, à Wimbledon. A celle qui partait à la retraite, devant une foule aux yeux mouillés, elle souffla son dixième trophée. Dans une indescriptible émotion, l'Espagnole fêta quant à elle sa première victoire en tournoi du Grand Chelem.

Elle avait vingt-deux ans et, pour une fois, il n'y avait pas Arantxa Sanchez pour lui faire de l'ombre. Celle-ci avait disparu dès le quatrième tour de la compétition. On s'étonna du succès sur herbe d'une « crocodile » de la terre battue. Elle y affirma tranquillement un goût pour la victoire qu'on ne lui connaissait pas. Si elle s'effaça au troisième tour de l'US Open, en septembre, elle fut demi-finaliste en Australie, au début de l'année, et confirma un talent nouveau sur les surfaces rapides en allant s'étonner à la volée.

Son monde reste toutefois la terre battue, où les échanges savent s'éterniser et se construire. Conchita y est réputée pour une patience têtue qui écœure ses adversaires. A force d'apprivoiser la longueur ou la trajectoire d'une balle, elle est devenue la femme à battre sur la brique pilée. A l'exemple de Thomas Muster chez les hommes, elle n'a pas perdu un seul des cinq tournois où elle est apparue sur terre battue depuis le début de la saison. Trente-neuf matches et trente-neuf victoires, contre les meilleures : Mary Pierce, Gabriela Sabatini et, surtout, Arantxa Sanchez, numéro un mondiale, à Rome. Arantxa, rivale malgré elle puisque espagnole ; Arantxa dans la lumière et Conchita dans l'ombre.

Le caractère de Conchita Martinez n'est pas forgé pour en faire une star. Timide, secrète, elle s'efface derrière d'autres championnes, dont certaines n'ont pas son palmarès, mais qui sont plus volubiles ou plus « vamps ». En sept ans de carrière, elle s'est pourtant adjugé vingt-sept tournois du circuit, cinq de plus que Sanchez.

A Roland-Garros, bien que redoutée, elle est celle que l'on n'attend pas vraiment au bout de la quinzaine. Elle, seulement admise aux seconds rôles, par cinq fois quart de finaliste et demi-finaliste en 1994. Depuis Wimbledon, Conchita Martinez a changé de vie, puis d'entraîneur. Au printemps, elle s'est entourée de Carlos Kirmayr, qui venait de se séparer de Cédric Pioline.

Elle ne travaille pas plus, mais est un peu plus joyeuse et confiante. Son tennis s'en ressent, plus lumineux et plus séduisant. Si ses nerfs ne la trahissent pas, un succès à Paris ferait de cette éternelle suivante une championne reconnue. Conchita Martinez poursuit sa route. A ses quatre adversaires, elle n'a laissé que neuf jeux. « *La seule explication que je puisse donner, c'est que je joue un très grand tennis* », constate-t-elle avec une simplicité qui la rend modeste. Trop modeste.

Bénédicte Mathieu

Andreï Chesnokov et ses « frères »

C'EST UN MATCH entre deux générations, un choc de cultures : l'endurance contre la puissance. Andreï Chesnokov joue comme avant, comme toujours. Ses balles liftées caressent les lignes et ses amorties sont feutrées. Seulement ses coups sortent du terrain ou échouent dans le filet. Adrian Voinea lui oppose une fraîcheur de jeunot, cette furieuse « gagne » des jeunes années. Andreï Chesnokov, lui, a vieilli.

En 1986, il était entré dans l'histoire des Internationaux de France. Vêtu d'un short rapé, avec sa raquette en bois il avait éliminé Mats Wilander, tenant du titre, au troisième tour de la compétition. Champion d'URSS en 1985 et numéro un soviétique, Chesnokov était un joueur tombé des nues : un amateur au pays des professionnels. Difficile à croire, tant l'histoire a défilé. Près de dix ans après cet épisode, Yevgueni Kafelnikov et Andreï Medvedev sont parmi les meilleurs et les plus riches du circuit.

Andreï Chesnokov est pour beaucoup dans leurs fortunes. Parachuté dans un monde cossu, le jeune homme réclame sa part. Avec sa compatriote Natalia Zvereva, il part en guerre contre sa fédération, qui ponctionne plus de 90 % des gains de ses poulains. Il obtient enfin gain de cause. L'effondrement du régime bureaucratique fait le reste. Les joueurs, qui autrefois sillonnaient les tournois sans leur passeport, confisqué par le KGB pour étouffer toute velléité de fuite, se dispersent sur le circuit.

Depuis le début de la libéralisation, le système de détection des jeunes par l'Etat s'est effondré. Les recruteurs officiels ne se risquent plus dans les écoles, et le prix des raquettes, des balles ou des heures de cours se calcule en mois de salaire. Les courts de tennis ressemblent plus à des champs de patates. Quand il n'est pas à Moscou, Andreï Chesnokov passe le plus clair de son entraînement à Paris. Kafelnikov ne revient à Sochi, près de la mer Noire, qu'à la belle saison, préférant la chaleur de la Floride.

DE NOUVEAUX PRODUITS

Pour le tennis russe, c'est de l'Occident qu'est venue l'ouverture. Alléchées par le marché, les grandes firmes se sont précipitées vers les espoirs. Ainsi Kafelnikov doit-il sa carrière à son entraîneur et à IMG, la tentaculaire agence d'organisation du sport de Mark McCormack, qui a vu dans le jeune homme, alors âgé de dix-huit ans, le principal rival d'Andreï Medvedev, éclos deux ans avant lui, une nouvelle poule aux œufs d'or.

A treize ans, Hana Kournikova, un grand espoir qui évolue encore dans les compétitions juniors, est d'ores et déjà sous contrat avec IMG et la firme Ellesse. Il y a bien longtemps que la petite Russe a quitté son pays. Chez le gourou américain Nick Bollettieri, elle peaufine son avenir de championne. Elle qui était à peine née quand Andreï Chesnokov fit connaître son pays au tennis, à Roland-Garros.

B. M.

RÉSULTATS

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX DE PAU

Formule 3000

1. V. Sospiri (Ita., Reynard-Cosworth) les 198,720 km en 1 h 26 min 47 s 823 (moyenne 137,369 km/h) ; 2. A. McNish (G.-B., Reynard-Cosworth) à 2 s 791 ; 3. M Goossens (Bel., Lola-Cosworth) à 3 s 630 ; 4. K. Brack (Suè., Reynard-Judd) à 11 s 524 ; 5. J.-P. Belloc (Fra., Reynard-Cosworth) à 26 s 884.

CYCLISME

CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ

1re étape : Evian-les-Bains - Montalieu-Vallée-Bleue (225 km)

1. A. Tchmil (Rus., Lotto) ; 2. M. Indurain (Esp.) ; 3. W. Weestra (P.-B.) ; 4. M. Radaelli (Ita.) ; 5. M Vermote (Bel.), tous même temps.

Classement général : 1. C. Boardman (G.-B., GAN), 2. T. Marie (Fra.) à 2 s ; 3. M. Indurain (Esp.) à 4 s ; 4. A. de Las Cuevas (Fra.) à 17 s ; 5. L. Brochard (Fra.) à 26 s.

TENNIS

SIMPLE MESSIEURS

Huitièmes de finale

Troisième quart du tableau

M. Chang (E.-U., n° 6) b. M. Stich (All., n° 12) 1-6, 6-0, 6-2, 6-3 ; A. Voinea (Rou.) b. A. Chesnokov (Rus.) 7-6, 6-3, 6-4.

Quatrième quart du tableau

S. Bruguera (Esp., N° 7) b. M Larsson (Suè., n° 10) 6-1, 2-6, 7-5, 7-6 ; R. Furlan (Esp.) b. S. Draper (Aus.) 7-5, 6-1, 7-6

(Entre parenthèses figurent la nationalité des joueurs et, éventuellement, leur numéro de tête de série).

FOOTBALL

COUPE DU MONDE FÉMININE EN SUÈDE

1re journée

Groupe A

Brésil-Suède	1-0
Allemagne-Japon	1-0

Le succès du Mondial reste lié aux performances des Springboks

La première partie de la Coupe du monde a montré la capacité du pays à organiser un événement de niveau international. Seules les violences observées – sur la pelouse – lors de la rencontre entre l'Afrique du Sud et le Canada ont entaché la compétition

Le scandale provoqué par l'exclusion de cinq joueurs, dont deux Springboks, à la suite d'une bagarre à la fin de la rencontre Afrique du Sud-Canada, samedi 3 juin, n'a pas entamé la satisfaction des organisateurs de cette troisième Coupe du monde de rugby devant la bonne tournure financière de l'opération avant même le début de la phase finale de la compétition. D'autant que la sanction infligée à l'ailier Pieter Hendricks a permis au manager sud-africain Morné du Plessis de rappeler Chester Williams, le joueur noir dont le forfait sur blessure trois semaines avant le coup d'envoi du tournoi avait été regretté par le président Nelson Mandela. Sur le plan sportif ce troisième rendez-vous mondial propose un rugby plus tonique et plus musclé que jamais, propice aux percussions naguère réservées aux « treizistes ». Le spectacle peut s'en trouver bonifié si l'engagement physique reste maîtrisé au service du jeu. C'est en tout cas la direction prise par les All Blacks néo-zélandais, qui semblent bien placés pour reconquérir le titre gagné en 1987.

DURBAN
de notre envoyé spécial

Une paire de chaussures à crampons, un maillot vert frappé du springbok, un ballon, ovale si possible, signé par Chester Williams ou François Pienaar. L'art minimaliste de l'agencement de vitrine, dans le centre de Durban, commence par ces trois objets. Ils sont à l'étalagiste local ce que sont les couleurs primaires à l'artiste peintre. Ces trois signes extérieurs de la Coupe du monde, on les retrouve aux devantures des magasins, mais aussi dans les banques et dans les halls d'aéroport, voire aux terrasses des restaurants. Omniprésents mais sans ostentation. A l'image de l'épreuve elle-même, qui ne paraît pas de taille à distraire le pays de ses préoccupations politiques et économiques.

COUPE DU MONDE

Encore faut-il remercier les joueurs sud-africains d'avoir offert à leur public une belle victoire contre les Australiens en match inaugural. Sans ce coup de pouce spectaculaire, qui permet tous les espoirs sportifs, l'événement aurait pu rester confiné à ses frontières naturelles, c'est-à-dire celles de la communauté blanche. Certes, les exploits des rugbymen ne déchaînent pas l'intérêt de la presse noire. *Sowetan*, par exemple, n'y consacre guère plus que quelques entrefilets. Mais le niveau de mobilisation du public varie d'une province à l'autre. Ainsi, alors que les foules des stades de Pretoria et de Johannesburg sont restées dans une tradition sans mélange, un jeune public noir, enthousiaste et connaisseur, garnissait copieusement les tribunes populaires du Basil Kenyon Stadium pour les trois rencontres disputées à East London.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

La Fédération sud-africaine (Sarfu), soucieuse de profiter de la Coupe du monde pour élargir la base du rugby, n'est pourtant pas avare d'efforts. A Port Elizabeth comme au Cap, les Springboks ont *animé des séances d'entraînement* dans les *townships*. Le lendemain, la presse locale et la télévision pouvaient déborder d'images de gosses heureux et de déclarations ronflantes. Ainsi, le président de l'Eastern Province Rugby Football Union affirmait un peu vite au *Week-End Post* de Port Elizabeth que la Coupe *« a unifié les communautés et les cultures d'Afrique du Sud »*.

Moins catégorique, le ministre des sports, Steve Tshwete, se réjouissait de l'accroissement de l'intérêt pour le rugby, *« en particulier parmi la jeunesse des townships, où il avait connu un reflux depuis de nombreuses années »*. D'ailleurs, sur les 10 millions de rands de bénéfice (environ 13 millions de francs) escomptés par la Sarfu, la moitié devrait être consacrée à des actions de développement du rugby dans les zones défavorisées.

La compétition n'est pas encore entrée dans sa phase capitale que, déjà, les responsables sud-africains *se réjouissent bruyamment de la* tournure économique des choses. Louis Luyt, le président de la Sarfu, multiplie les déclarations d'autosatisfaction deux semaines seulement après avoir demandé la démission des directeurs de la Coupe *du monde. Il avait été agacé par les* retours de billets non vendus à l'étranger. C'est vrai, les supporteurs ne sont pas venus en grand nombre. Il fallait s'en douter pour les pays lointains, à la fois culturellement et géographiquement, *comme l'Italie ou le Canada, mais* le fait que les Néo-Zélandais soient moitié moins nombreux qu'en 1991 en Europe reste pour l'instant une énigme.

Hormis ceux où la sélection sud-africaine se produisait, les stades n'étaient pas pleins. Faut-il s'en étonner ? Même en Italie, où le football est le sport-roi, le premier tour du Mondiale de 1990 s'est souvent joué devant un public clairsemé. La vraie température est donnée par les bookmakers locaux. On joue en effet de l'argent sur les matches de rugby. Au Kings Park de Durban, par exemple, un guichet recueille les paris jusqu'au coup d'envoi. L'Angleterre gagnera-t-elle par plus de cinq points d'écart, plus de dix points ? Les performances de l'Argentine et de l'Italie face au champion d'Europe ont sans doute valu de grosses cotes. Les « books » de Johannesburg, impressionnés par les montants des mises, estiment en tout cas que la Coupe du monde est une bonne affaire. *« Meilleure que les courses de chevaux »*, confiait même l'un d'eux.

Les marchands de gadgets sont eux-mêmes surpris. Le stock de cinquante mille maillots d'équipes commandés à la société Cotton Traders en décembre a été rapidement épuisé. Selon la direction de la firme, les détaillants n'ont pris conscience de l'ampleur de la demande qu'après le match d'ouverture et le succès sud-africain. Avant et après les rencontres, les boutiques des stades ne désemplissent pas. De nouvelles commandes, essentiellement de maillots des Springboks, ont été adressées en urgence aux fabricants sud-africains et d'Asie du Sud-Est.

Cette ruée sur les lignes de vêtements frappés de la célèbre antilope marquera-t-elle la fin de la polémique sur l'emblème springbok ? Dénoncé par de nombreux opposants à l'apartheid comme une réminiscence raciste insupportable, il résiste, fort du soutien peu suspect de personnalités comme Mgr Desmond Tutu. Selon un sondage réalisé la semaine dernière par un journal du Kwazulu-Natal, *The Mercury*, plus de quatre lecteurs sur cinq partagent l'avis du prélat et refusent de diaboliser l'animal.

Comme toute organisation de cette envergure, la Coupe du monde de rugby a connu son lot d'anicroches. Ce sont les figurants de la cérémonie d'ouverture, recrutés dans les *townships* du Cap, qui traînent les pieds pour des questions salariales. Ce sont les chauffeurs de taxi indépendants qui menacent de bloquer l'accès à l'Ellis Park de Johannesburg *« si les organisateurs ne tiennent pas leurs engagements »*. C'est le système d'éclairage du Boet Erasmus de Port Elizabeth qui rend l'âme après les hymnes. C'est encore la colère des automobilistes bloqués dans un gigantesque embouteillage, à Durban, au moment du coup d'envoi du match Angleterre-Italie. La chronique des faits divers retiendra enfin qu'une poignée de touristes et de journalistes ont été détroussés dans la région de Johannesburg.

TRAHISON D'UNE PROMESSE

Sous réserve de la suite, les observateurs retiendront quand même que la nouvelle Afrique du Sud a montré une capacité d'organisation à la hauteur de l'événement sportif. Mais celui-ci est-il *lui-même à la hauteur ?* Ces deux premières semaines de rugby ont-elles montré un progrès depuis le rendez-vous de 1991 ? Les quarts de finalistes sont les mêmes, à l'exception du Canada, logiquement remplacé par l'Afrique du Sud. Cette stabilité des valeurs sûres ne signifie pas pour autant une stagnation des petites nations du rugby. Le fossé semble moins marqué entre les huit éliminés et les huit qualifiés.

Les Argentins et les Italiens auraient mérité un meilleur sort, après avoir animé de manière inattendue la poule B, incontestablement la plus attrayante. Décevants face au Canada, lui-même à son niveau d'il y a quatre ans, les Roumains ont opposé une résistance valeureuse aux deux grosses cylindrées de la poule A : Afrique du Sud et Australie. Même le Japon avait laissé entrevoir quelque qualité avant d'être rayé de la carte du rugby par le séisme All Black. Seule la Côte-d'Ivoire, pour sa première apparition, n'a pas semblé à sa place dans ce concert, où Gallois et Irlandais ont confirmé leur déclin.

A ce troisième rendez-vous mondial, s'est invité un rugby plus tonique et plus musclé que jamais, adepte des percussions naguère réservées au jeu à treize. Le spectacle peut s'en trouver bonifié si l'engagement physique reste maîtrisé au service du jeu, comme lors du match d'ouverture. Sinon, il peut aboutir à ce fourvoiement que les chaînes de télévision sud-africaines *diffusent et rediffusent jusqu'à la nausée* : les sales images de la bagarre entre les Canadiens et les Springboks, vécues ici comme la trahison d'une promesse.

Jean-Jacques Bozonnet

Albert Cigagna, renfort inattendu du XV de France

A trente-cinq ans, le troisième ligne toulousain n'avait encore jamais été sélectionné

PRETORIA
de notre envoyé spécial

Changement de décor. En quittant le premier tour de la Coupe du monde pour entrer dans la préparation des quarts de finale, le XV de France a déserté le calme de sa retraite de carte postale pour le confort standardisé d'un hôtel du centre de Pretoria. Mais de la campagne à la ville, des matches *de poules aux rencontres par élimination directe*, l'équipe charrie toujours des malles pleines de problèmes, à résoudre d'urgence si elle veut séjourner encore quelque temps en Afrique du Sud.

Parmi eux, le plus crucial concerne le jeu des avants. Au cours de leurs trois premiers matches de Coupe du monde, ceux-ci ne sont pas débarrassés des mauvaises habitudes prises pendant l'hiver. Ils continuent à perdre des ballons lorsqu'ils s'assemblent en regroupements. Laurent Cabannes mis à part, ils ne parviennent pas à le faire circuler dans un jeu de passes courtes. Et ils ne compensent guère leurs lacunes techniques par une supériorité physique qui ferait reculer les adversaires dans les affrontements *au corps à corps*.

Dimanche 4 juin, l'annonce de l'identité du remplaçant du troisième ligne Philippe Benetton, victime d'une fracture du bras, a éclairé ces défauts d'une lumière nouvelle. Ce nom pourrait réparer une anomalie : il avive surtout un trouble. A première vue, il *semble logique d'avoir pensé* à Albert Cigagna, le rugbyman en activité le plus titré de l'Hexagone grâce aux cinq championnats gagnés par le Stade toulousain. Mais, à trente-cinq ans, le numéro huit portera pour la première fois le blazer estampillé du coq en Afrique du Sud. L'homme n'a jamais été sé*lectionné en équipe de France. Il n'a jamais* été mêlé ni de près ni de loin à aucun des nombreux stages de préparation à la Coupe du monde. Longtemps écarté en raison du peu d'intérêt que lui portait Jacques Fouroux, l'ancien sélectionneur du XV de France qui préférait les kilos au talent, Albert Cigagna n'avait pas réussi non plus depuis quatre ans à séduire Pierre Berbizier. Et cet appel de dernière minute ressemble fort, pour *l'homme de terrain*, à un constat d'échec. Car le troisième ligne concentre, dans ses matches avec Toulouse, les qualités exactes dont les avants du XV de France ne sont pas parvenus à se doter ensemble, soit par la pratique du jeu soit par les vertus de l'entraînement.

PIROUETTE DU DESTIN

Lui ne succombe à cette manie bien française du « pas de trop » qui isole le porteur du ballon d'un soutien qui pourrait bonifier sa progression. Lui sait pratiquer ce jeu en petites passes qui permet de gagner du ter*rain aussi sûrement qu'en formant* les tas des regroupements. Lui possède l'intuition de la seconde précise à laquelle le ballon sortira proprement d'un *maul* ou d'une mêlée. Lui possède surtout le sens de l'organisation, le charisme du meneur et l'autorité du chef qui fait actuellement défaut au paquet français.

Pourquoi maintenant, pourquoi si tard ? A ces questions, Pierre Berbizier n'oppose que quelques rares explications, visiblement embarrassées. *« Il est le joueur dont le style ressemble le plus à celui de Philippe Benetton »*, dit-il. Sans indiquer si Albert Cigagna gagnera en Afrique du Sud une première sélection en forme de pirouette du destin, dans un des matches les plus prestigieux que puisse rêver de disputer un rugbyman.

Rien ne prouve que son entrée dans le XV, plus plausible dans une éventuelle demi-finale que contre l'Irlande dès samedi 10 juin, donnerait au vétéran toulousain le temps d'adapter son talent aux besoins du collectif. *« Nous ne le connaissons qu'en championnat*, reconnaît l'entraîneur. *Nous ne pouvons pas le situer à ce niveau de compétition. »* Il est simplement regrettable pour le joueur qui patiente depuis tant d'années comme pour l'équipe, qui attend toujours la mise en place d'un jeu d'avants efficace, que ces essais n'aient pas été effectués depuis longtemps.

J. Fe.

Suspensions

LA COMMISSION de discipline de la Coupe du monde de rugby a pris une bonne mesure du mal qui menaçait la compétition. Après avoir examiné des enregistrements vidéo du match Afrique du Sud - Canada, au cours duquel une bagarre générale avait éclaté, il a été décidé, le 5 juin, d'aller plus loin que les sanctions prises sur le terrain par l'arbitre à l'encontre du capitaine du XV canadien Gareth Rees et de son pilier Rod Snow, ainsi que du talonneur sud-africain James Dalton (*Le Monde* du 6 juin).

Ainsi l'ailier sud-africain Pieter Hendriks a été exclu de la Coupe du monde de rugby pour avoir *piétiné un adversaire à terre et distribué* plusieurs coups de poing. L'arrière canadien Scott Stewart a été suspendu soixante jours pour les mêmes motifs.

LE PROBLÈME DU REMPLACEMENT

Le message a donc été clairement délivré avant la phase finale de la compétition : la violence est interdite de séjour sur les terrains sud-africains. Il aurait été encore plus fort si, par une bizarrerie du règlement, les équipes n'avaient *pas la possibilité de remplacer* les joueurs exclus. En maintenant l'effectif de la sélection, la portée de la sanction est ainsi beaucoup moins dure, puisque le « collectif » en est, lui, épargné sinon exonéré.

Dans le cas particulier de l'Afrique du Sud, le remplacement des joueurs exclus va permettre de régler une des difficultés majeures à laquelle étaient confrontés les Springboks. Le seul joueur de couleur qui aurait pu faire partie de l'équipe, Chester Williams, avait dû déclaré forfait trois semaines avant le début du tournoi en raison d'une élongation. Cette absence avait été vivement regrettée par Nelson Mandela lui-même, *qui* aurait apprécié que la « nation arc-en-ciel » alignât au moins un Noir dans l'équipe qui avait été le symbole du pouvoir blanc.

Rétabli de sa blessure, l'ailier a ainsi l'opportunité de renfiler le *maillot* vert frappé de l'antilope. Rappelé par le manager de l'équipe, Morné du Plessis, il a aussitôt quitté, lundi 5 juin, Le Cap pour rejoindre ses coéquipiers à Johannesbourg. Et il y a peut-être une morale à cette histoire : Chester Williams avait lui-même été remplacé par Pieter Hendriks.

A. G.

Les All Blacks dans leurs habits neufs de favoris

PRETORIA
de nos envoyés spéciaux

Il existe deux façons de gagner un match déséquilibré. La première consiste à se laisser porter *par la certitude de sa supériorité*, à se reposer sur la logique des rapports de force. Elle peut déboucher sur des matches exécrables, comme celui qui a opposé les Français aux Ivoiriens. Dimanche 4 juin, à Bloemfontein, contre les Japonais, les Néo-Zélandais avaient choisi l'autre méthode. Malgré l'ampleur d'un score historique (145-17), elle semblait paradoxalement plus respectueuse de l'adversaire. Les All Blacks ne misaient pas sur la médiocrité supposée de leurs vis-à-vis. Au lieu de montrer leur mépris, ils ne se souciaient que de faire la démonstration de leur propre force, de prouver que, quatre années après avoir laissé échapper leur titre, ils re*viennent* en grands favoris de cette Coupe du monde.

Le seul tort des Japonais, bons manieurs de ballon quand ils en obtiennent un, était d'avoir rencontré la pire équipe qu'ils pourront jamais croiser sur une pelouse. *Une formation en noir qui a* enfin retrouvé les vertus éternelles des All Blacks, qui ne laisse justement aucun ballon traîner à la portée de l'adversaire. La rigueur est son mot d'ordre, l'efficacité son obsession. Grâce à ce seul patrimoine génétique, inscrit dans leurs esprits et leurs corps depuis des générations, les All Blacks qui jouent en Afrique du Sud pourraient se poser parmi les principaux prétendants au titre mondial.

Des machines à relancer et à créer le danger

Mais ils ajoutent depuis peu un autre étage à leur construction d'un jeu sans fioritures. La défaite en demi-finale de la Coupe du monde en 1991, face aux Australiens, puis l'humiliante année 1994 qu'ils viennent de vivre – avec un bilan de trois victoires en huit matches, indigne de leur réputation – a achevé de les convaincre que la condition physique ne serait plus jamais le principal moyen de leur domination. *Leurs adversaires* ont emprunté depuis longtemps les chemins des salles de musculation et des préparations intensives qu'ils avaient défrichés.

Alors les Néo-Zélandais ont choisi d'autres manières de jouer, parfois à rebours de certaines modes actuelles, qu'ils étrennent pendant cette Coupe du monde. Ils privilégient désormais la vitesse dans leurs enchaînements. Ils travaillent la précision de leurs passes pour offrir un dynamisme maximal à leurs offensives. Et il suffit de regarder courir leur arrière Glen Osborne pour comprendre combien le jeu des All Blacks a évolué. Celui-ci ne se contente plus de demeurer solide sous des chandelles qu'il renverrait aussitôt au pied dans le camp d'en face, comme le faisaient nombre de ses prédécesseurs. *Il promène son élégance* sur toute la largeur du terrain comme une tête chercheuse des contre-attaques qu'il provoque à la main. Avec la nouvelle génération d'ailiers, Jeff Wilson ou Marc Ellis, auteur de six essais contre le Japon, sans compter la « bête » Jonah Lomu, qui ne jouait même pas à Bloemfontein, les All Blacks se sont dotés de machines à relancer et à créer le danger de toutes parts qui pourraient faire envie aux lignes de trois-quarts français. Ils *ne sont plus forcément des* monstres physiques, mais ont su redevenir des phénomènes du jeu.

Dimanche, cette vivacité des gestes, cette quête incessante de la fluidité des mouvements, ont permis à une équipe « réserve », presque *exclusivement* constituée de non-titulaires, d'établir un score inouï et d'offrir à son ouvreur Simon Culhane un record de points marqués en Coupe du monde pour sa première sélection. Car tous les porteurs du maillot noir sont à nouveau les dépositaires de la philosophie commune. Les temps où l'on décrivait une sélection désunie sont révolus.

Les divisions entre nord et sud du pays, qui sévissaient en 1991 à travers la personnalité des deux entraîneurs Alex Wyllie et John Hart, ont été effacées. Les nombreuses critiques contre Laurie Mains, qui a pris la place en 1992, ont été bâillonnées par la proximité de l'enjeu. La présence comme manager général du charismatique Brian Lochore, ancien joueur de la grande équipe des années 60 et entraîneur *lors de la victoire* de 1987, a achevé de souder les nouveaux All Blacks entre eux ainsi qu'à leurs valeurs et à leur passé.

Seuls joueurs d'une formation favorite à n'avoir pas déçu lors de la première phase de la compéti*tion, ils peuvent aujourd'hui envi*sager sans forfanterie de reprendre le fil d'une domination interrompue. Et d'ajouter une nouvelle période faste à toutes celles qu'ils ont déjà connues, toutes celles où les All Blacks gagnaient parce qu'il en avait toujours été ainsi.

Ian Borthwick et Jérôme Fenoglio

TABLE

Cochon qui s'en dédit !

Base alimentaire des économies rurales, la viande de porc a perdu sa puissance mythique. Mais il y a jambon et jambon...

NOTRE MÉMOIRE collective alimentaire est remplie de jambons, de pâtés, de saucissons et autres museaux craquants, hures et pieds de cochon nécessaires à toutes franches lippées. Hier... Car la bonne charcuterie aujourd'hui se fait rare : la viande de porc, d'origine indéterminée est souvent présentée sous emballage plastique, avec un seul label de marque. Le goret qui, un froid matin d'hiver, s'ébroue au milieu des gars du village qui en veulent à sa peau, aidés du charcutier, cette image de nos campagnes est connue comme enluminure du *Calendrier médiéval*. De nos jours, le rituel de l'abattage familial est dans le collimateur des écologistes, des défenseurs des droits de l'animal. Tant pis pour la mythologie de *Ce cochon de Morin* de Maupassant, de *La Traversée de Paris* – vengeresse – de Marcel Aymé. Adieu saloir, adieu saint Nicolas et les petits enfants, adieu boudin chaud qui ornait, au kilomètre, à l'heure méridienne, l'étal du charcutier...

La grand-messe porcine n'est plus que le souvenir de quelques nostalgiques des travaux et des champs de la France carolingienne. Le cochon médiéval, très semblable au sanglier avec qui il fraie, voit l'automne et ses glands arriver, ainsi que sa fin prochaine. Le cochon est alors brun ou noir, comme celui de Corse. Le cochon en liberté court aux lisières de la forêt. Il ne connaît pas la stabulation contemporaine. Les abattages familiaux mobilisent la famille et le voisinage. Assommé, cou tranché, l'animal verse son sang ; un cochon mal saigné ne se conserve pas en économie rurale.

SANS CRUAUTÉ

Donc, aucune cruauté vaine dans cette technique d'abattage. Le bon cochon est alors nettoyé, flambé, échaudé, pour retrouver cette peau rose de bébé qui enchantait le grand méchant loup. Les tripes réservées, le découpage en quartiers commence. C'est la survie du groupe paysan qui est en jeu, dans ces kilos de viande qui feront la saison.

Foie, estomac, cœur, cervelle sont consommés dans une fête alimentaire immédiate, qui doit sans doute beaucoup à notre passé néolithique. La hure est le plat d'excellence pour les joyeux lurons du village, plat totémique en quelque sorte. La viande, au village, est conservée en saloir, ou bien fumée dans l'âtre où sont accrochés jambons, saucisses ou morceaux entiers. La viande boucanée aura une excellente conservation. Tuer le cochon, c'est encore dans nos campagnes l'éternel face-à-face de l'homme et de la bête, comme on le voit dans les grottes de l'Ardèche. La France contemporaine connaît encore cette antique tradition, notamment en Bretagne ou au Pays basque. Dans l'ancien duché de Penthièvre, les saloirs ont été remplacés par des congélateurs municipaux.

A *L'Auberge bretonne* (2, place Du Guesclin, 56130 La Roche-Bernard ; tél. : 99-90-60-28), les côtes épaisses sont issues de bêtes de 120 kilos, abattues à sept mois, nourries de pommes de terre, de lait et de blé noir, mais jamais de farine. La viande est cuite à la broche et, en cette saison, accompagnée de pommes de terre nouvelles rissolées avec un morceau de lard. Un plat délicieux. A *L'Arpège*, à Paris, le chef est breton, mais le cochon de lait vient d'Auvergne. Le gigot, la selle, le carré ou l'épaule sont « poêlés » sur une plaque et servis avec la peau croustillante. La tête est accompagnée de raviolis de foie gras et d'une garniture printanière.



BON ET RARE

Dans le cochon, tout est bon ! En Bretagne, la bouffie (vessie), une fois séchée, devient une blague à tabac ; la pillette sert à graisser les souliers. Même la poche de fiel est utilisée par les rebouteux, et les soies sont vendues aux chiffonniers pour fabriquer des brosses. A Tréguier, l'andouille est suspendue à une perche fixée dans la cheminée, que l'on nomme *« andouilloué »*.

Certains cuisiniers tuent encore le cochon à la campagne pour sacrifier à la tradition, comme Jean Bardet, chaque année à Vouvray, ou Yann Jacquot, du *Toit de Passy*, dans le Vexin. Ce dernier nous a confié deux recettes de préparation du jambon. L'une, qui consiste, après trois jours de salaison, à le placer pendant deux mois et demi dans une caisse remplie de cendres ; l'autre, dite « à la portugaise », où le jambon, après vingt et un jours de sel, est enduit d'une pommade de poivrons, d'ail et de vinaigre, puis mis à sécher pendant huit semaines. Le bon cochon est rare, comme sont devenus rares les « vrais » charcutiers. Chez Vigneau-Desmarest (107, rue de Sèvres, 75006 Paris ; tél. : 42-22-23-23), on célèbre le porc fermier d'Auvergne, label rouge, élevé en plein air et nourri également de céréales et d'herbe. Il n'atteindra pas plus d'une centaine de kilos et sera abattu entre six et huit mois. C'est le secret d'un délicieux jambonneau, moelleux, ni trop gras ni trop rouge, et de jambons délicats, sans eau et sans conservateur.

Malgré sa rareté, la bête n'en continue pas moins d'habiter les arcanes du langage populaire. Le « cochon » ne fait que « cochonner » son travail, à vrai dire le bâcler, et faire tout de travers. S'il est cuisinier, son restaurant est une « table à fuir » ; une « cochonnerie », partant... Est-ce que l'on sert dans ce type de gargote ? C'est un mauvais coup, une traîtrise dans l'ordre de l'entreprise humaine. Ce peut être aussi une fête raffinée, et particulière entre gens du même bord, ceux qui aiment les histoires osées.

« BEN, MON COCHON... »

Car « en tout homme il y a un cochon qui sommeille » ! Donc prenez garde au « tour de cochon » que l'on peut vous jouer ; de surcroît, s'il fait « un temps de cochon », ne mettez pas le nez dehors. Assemblez-vous alors, « amis comme cochons », pour faire ripaille. Il n'y aura point d'enfants aux chastes oreilles, puisqu'il est connu qu'« un cochon ne retrouve pas ses petits ».

N'invitez pas les créatures « ni lard ni cochon », au genre indéterminé, afin que la fête soit correcte. Ce repas sera fin, mais « ne jetez pas de perles au cochon ». Evitez de trop boire, et ces rixes de fin de repas où les meilleurs amis proclament qu'ils n'ont « pas gardé les cochons ensemble » ! En Bretagne, pays du cochon-roi, on dit « être gras comme un recteur ». Allez savoir pourquoi ?

Jean-Claude Ribaut

TOQUES EN POINTE

■ **LE BISTROT D'À CÔTÉ-« FLAUBERT ».** Dans la série des *Bistrots d'à côté*, celui-ci justifie vraiment son nom, puisqu'il est contigu au bel établissement de Michel Rostang. Le chef, de temps à autre, vient faire un tour dans la petite salle bien décorée où se pressent les habitués. On les comprend, car l'émincé de champignons au jambon d'Auvergne (65 F), le gaspacho au basilic, la volaille de Bresse rôtie, avec la purée, puis la salade de cuisses en deux services (135 F) font merveille. Simplicité, franchise du produit, mise en valeur aromatique – toutes les qualités de la cuisine de Michel Rostang –, sont proposées pour moins de 200 F. On peut aussi faire quelques bonnes affaires sur les vins, Château Gazin par exemple, un pessac-léognan de 1988 à 165 F. Service très attentif et des plus agréables.
★ Paris. 10, rue Gustave-Flaubert, 75017 Paris ; tél. : 42-67-05-81. Tous les jours.

■ **L'ÉPI DUPIN.** Le sympathique jeune patron, chef de cuisine de cette maison qui abrita autrefois *Tante Madée*, où l'on servait des demi-pigeons (!), ne compte ni ses efforts ni ses produits pour satisfaire une clientèle gourmande. Quelques riches entrées – marbré de légumes provençaux et tapenade, charlotte de fenouil aux pommes anisées, cervelle d'agneau tiède en salade – et quelques plats savoureux composent une carte-menu des plus intéressantes. Nous avons goûté une roulade de tête de veau et pommes de terre boulangères safranées et des queues de lotte au lard fumé. Cuisine d'instinct et de saveur, qui ne doit rien à l'imitation de quelque grande table. Les desserts, si souvent affligeants, sont ici préparés avec un soin gourmand. Le pain perdu aux fruits, l'ananas en gelée de pina colada, ou le moelleux de café et cacao au marsala, relèvent d'un vrai tempérament de cuisinier. Petite cave à prix raisonnables. Menu-carte : le midi, pour une entrée et un plat, 95 F ; le soir, avec le fromage et le dessert, 150 F.
★ Paris. 11, rue Dupin (75006) ; tél. : 42-22-64-56. Fermé le samedi midi et le dimanche.

■ **LA GALERIE.** L'ancien chef du *Saint-Moritz*, Alain Raichon, avec un nouveau chef de rang qui fut autrefois au *Manoir de Paris*, vient de reprendre cette *Galerie*, modeste et confortable établissement, un peu à l'écart de l'agitation des Champs-Elysées. L'unique carte-menu – formule déjà en vigueur au *Saint-Moritz* – permet le choix entre une dizaine d'entrées, salade aux foies blonds et foie gras, poivrons aux anchois, trois poissons (lotte, bar ou dorade), et les viandes, rouges et blanches, à la rôtissoire. Originaire d'Arbois, le chef fait mijoter aussi, chaque jour, une poularde de Bresse au vin jaune et aux morilles, ainsi qu'une blanquette de veau à l'ancienne et un bœuf bourguignon. Menu-carte : au déjeuner, 145 F ; le soir, 185F.
★ Paris. 37, rue du Colisée (75008) ; tél. : 40-75-01-02. Fermé le samedi midi et le dimanche.

■ **LE CAP-VERNET.** Longtemps, il n'y eut que les deux *Savoy*. On ne compte plus aujourd'hui les bistrots, autour de l'Etoile surtout, où Guy Savoy impose son impressionnant savoir-faire. Aujourd'hui, il tente l'aventure au *Cap-Vernet* (angle Marceau-Vernet), qui n'avait jamais vraiment convaincu. Dès le matin (ouverture à 9 heures), on pourra combler le « petit creux de 11 heures » avec un panier de (bonnes) charcuteries (50 F). L'après-midi, thé et pâtisseries, en provenance de la maison mère, rue Troyon. Nous nous sommes régalés d'une tête de porc rouille en ravigote avec une salade de pousses d'épinards, d'un saint-pierre poêlé sur la peau et parmentier aux herbes et à l'huile d'olive (120 F), puis d'un clafoutis aux griottes. Avec un pot de merlot, côteaux de Carcassonne, l'addition ne dépasse guère 200 F. Raisonnable pour une cuisine qui porte la griffe d'un tel chef. A la carte, les incontournables de toute brasserie : fruits de mer, raie, brandade, rognons et tartare. Un peu bruyant et agité le soir. Au déjeuner : un plat, un verre de vin et un café pour 100 F.
★ Paris. 82, avenue Marceau (75008) ; tél. : 47-20-20-40. Tous les jours de 9 heures à minuit.

■ **MARTY.** C'est le modèle de la brasserie années 30 à l'aimable décor entretenu. La terrasse prolonge nécessairement la salle, où les habitués du dimanche soir ont leurs places réservées. C'est sérieux, rassurant et agréable. Belles huîtres de Normandie (en saison), langoustines et homards, des escargots, bien sûr, et même une tête de veau à l'auvergnate, sauce ravigote, figurent à l'année sur la carte ! On sera très attentif au choix de viandes de l'Aubrac, une provenance rarement suivie à Paris, et à une carte des vins où s'imposent les saint-julien à des prix mesurés. Epatant service dans la bonne humeur.
★ Paris. 20, avenue des Gobelins (75005) ; tél. : 43-31-39-51. Tous les jours.

J.-C. Rt.

JARDINAGE

Histoires de bêtes

IL N'A GUÈRE FALLU plus de deux jours pour que les pucerons se constituent en colonies, pour que les feuilles des rosiers se recouvrent d'un léger voile poudreux, que des cloques, des gales les déforment affreusement.

Si l'on n'y prend garde, les boutons seront, à leur tour, gagnés par cette maladie. Ils se momifieront alors, empêchant les pétales de s'épanouir. Puis les feuilles tomberont. Bien sûr, les nouvelles branches continueront de croître ; moins vite et elles seront déformées. Avec un peu de malchance, le rosier attaqué par l'oïdium – tous ne le sont pas – le sera ensuite par la rouille.

Ah ! la rouille. Elle est d'abord bien jolie, cette maladie : de petits picots orange se dressent sous les feuilles – minces, brillants – ; puis ils éclatent, libérant des spores qui ont la couleur du safran. Hélas ! ils virent bientôt au noir. Les feuilles tombent. Le rosier peut en crever.

Les variétés modernes sont souvent la proie de la maladie des taches noires. La plus désespérante ; quand elle est installée, il est difficile de l'éradiquer. Le *black-spot* (c'est son nom courant) fait tomber toutes les feuilles dès le début du mois d'août, tuant rarement le rosier qui fleurit quand même, mais sort affaibli de cette épreuve.

Au jardin, il n'y a pas que les rosiers qui peuvent être attaqués par les pucerons, affaiblis par les maladies. Les asters, les phlox, les chèvrefeuilles, les tilleuls, les cerisiers, les pêchers, les fèves, les tomates, les haricots, etc. peuvent aussi devenir leur proie.

La faute en revient souvent à de mauvaises conditions de culture. Il n'en reste pas moins vrai qu'il faut traiter. Facile dans le cas des plantes de petite taille ; mais que faire pour soigner un tilleul tellement atteint par les pucerons qu'il est recouvert par un miellat brillant qui colle aux doigts et dégouline sous sa ramure ? Evitez de grimper sur une échelle pour atteindre ses hautes branches, c'est trop dangereux. Investissez plutôt dans un pulvérisateur puissant muni d'une longue lance qui permettra de travailler à partir du sol et de suffisamment loin pour ne pas prendre en plein visage les produits de traitement, si le vent tourne brusquement. D'autant que les plantes recouvertes de miellat devront être traitées au moins deux fois.

La première pour tuer les pucerons qui, perçant les pousses, les font pleurer. Avec n'importe quel produit spécifique, en choisissant le moins cher, car ils sont tous aussi efficaces et tous aussi dangereux à utiliser ! La seconde pour empêcher un champignon noir dont les spores ressemblent tant à la suie qu'on l'a appelé « fumagine » : cette fois avec de la bouillie bordelaise (du sulfate de cuivre) ou de l'Aliette.

DE LA GLU SUR LE TRONC

Lorsque vous aurez rangé votre outillage de guerre, regardez bien au pied des plantes attaquées par les pucerons. Il y a toujours une fourmilière tout près. Suivez les escadrons qui s'en échappent. Il y a de fortes chances qu'ils convergent vers les troncs. Approchez-vous plus encore, et observez. Les petites bestioles grimpent le long des troncs pour rejoindre les pucerons qu'elles cajolent comme les paysans de la région de Kobé soignent leurs bœufs : elles les massent, les protègent, au besoin les défendent de leurs prédateurs et les aident à faire leurs petits (la reproduction du puceron est particulièrement frustrante pour leur libido, puisqu'ils sont capables de se diviser en deux). Pourquoi ? Pour mieux les traire et se nourrir du miellat qu'ils produisent en abondance.

Alors, un bon conseil : enduisez de glu le tour du tronc sur une hauteur d'une dizaine de centimètres. Arrêtées dans leur ascension par cette frontière infranchissable, les fourmis ne pourront aider les pucerons à se multiplier. Ils seront alors bien vite anéantis par leurs bourreaux naturels.

Alain Lompech

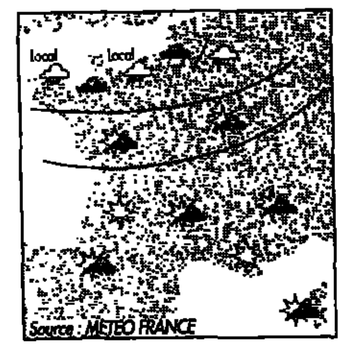
Maussade sauf au Sud

LES HAUTES PRESSIONS restent centrées trop à l'Ouest, sur le centre de l'Atlantique pour empêcher les perturbations de toucher notre pays ; celle qui intéressera la France en ce milieu de semaine viendra de l'Ecosse ; grâce au baromètre, qui restera malgré tout assez haut, elle ne donnera que de faibles pluies et se circonscrira au nord de la Loire. Mercredi, sur la Normandie, le Nord et la Picardie, le temps sera gris avec un peu de bruine jusqu'en début d'après-midi ; ensuite, des éclaircies se développeront par le nord-ouest. Sur les Côtes-d'Armor, le Maine, l'Ile-de-France, la Champagne et les Ardennes, le ciel se couvrira dès le début de la matinée, pour donner de la pluie durant la journée ; celle-ci sera temporairement modérée sur les Ardennes, faible et intermittente partout ailleurs. Sur l'Orléanais, le Nivernais et la Lorraine, après des éclaircies le matin, les nuages envahiront le ciel par le nord-ouest ; ils donneront un peu de pluie en fin d'après-midi.

En Vendée, Poitou, Touraine, Berry, Bourgogne, sur le nord de la Franche-Comté et l'Alsace, après dissipation de quelques brumes présentes au lever du jour, la matinée sera ensoleillée ; ensuite, le ciel se voilera progressivement par le nord-ouest, pour finir par se couvrir totalement en fin de journée. Sur toute la moitié sud, ce sera une journée bien ensoleillée, avec des températures agréables ; tout au plus le relief des Alpes, du Massif central et des Pyrénées verront-ils quelques cumulus inoffensifs se développer en cours de journée. De même, de fins nuages très élevés envahiront le ciel de la Gironde, du Limousin, du nord de l'Auvergne et du Jura en fin de journée.

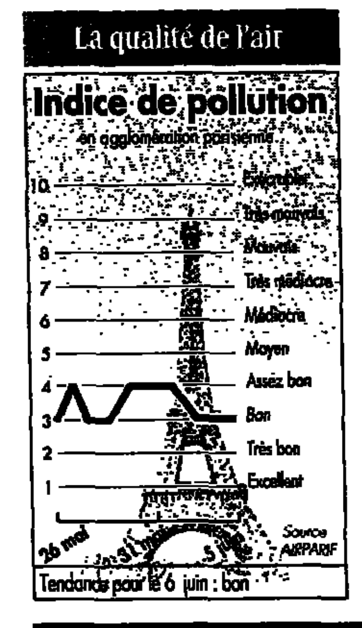
Les vents seront partout faibles ou modérés, d'ouest au nord de la Loire, du nord au sud. Les températures minimales seront dans les normes de saison : elles seront le plus généralement comprises entre 9 et 12 degrés, jusqu'à 15 degrés sur les bords de la Méditerranée ; quant aux maximales, elles se maintiendront légèrement inférieures aux normales au nord de la Loire, avec 17 à 21 degrés du nord au sud, tandis qu'au sud de la Loire, elles seront dans les normes de saison, comprises entre 22 et 25 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

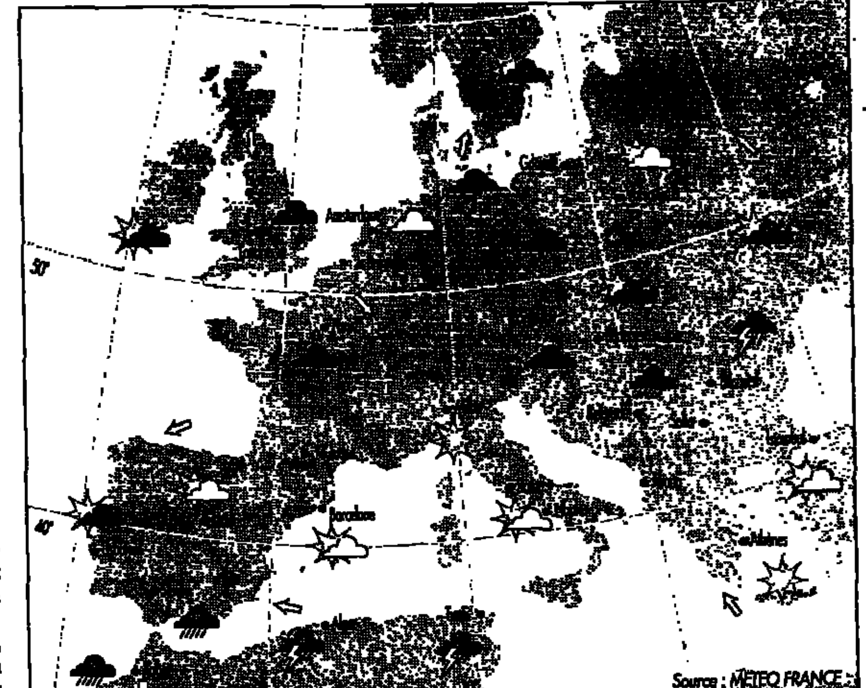


Prévisions pour le 6 juin vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 6 juin : bon

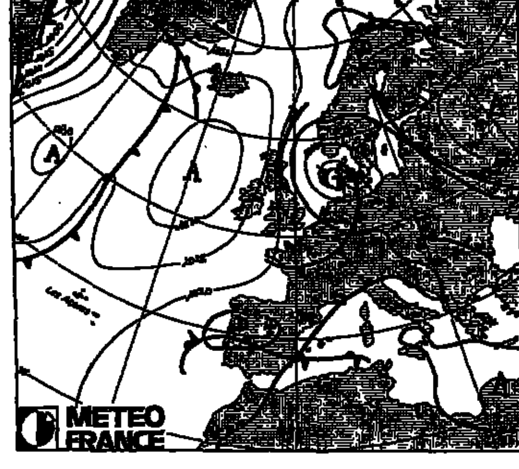


TEMPÉRATURES du 5 juin 1995 maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	22/10
BIARRITZ	18/9
BORDEAUX	21/10
BOURGES	18/9
BREST	17/8
CAEN	15/8
CHERBOURG	16/4
CLERMONT-F.	19/10
DIJON	17/7
FORT-DE-FR.	31/23
GRENOBLE	18/8
LILLE	16/9
LIMOGES	17/9
LYON, BRON	19/11
MARSEILLE	24/13
NANCY	17/11
NANTES	19/9
NICE	22/16
PARIS	17/11
PAU	21/9
PERPIGNAN	24/14
POINTE-A-PIT.	31/23
RENNES	17/7
ST-DE-RÉUNION	26/16
ST-ÉTIENNE	18/8
STRASBOURG	18/10
TOULOUSE	22/9
TOURS	18/7
ÉTRANGER	
ALGER	26/19
AMSTERDAM	17/10
ATHÈNES	29/19
BANGKOK	34/26
BARCELONE	22/15
BELGRADE	25/14
BERLIN	22/11
BOMBAY	34/26
BRASILIA	27/15
BRUXELLES	16/10
BUCAREST	26/15
BUDAPEST	21/15
BUENOS-AIRES	22/17
CARACAS	29/17
CHICAGO	26/13
COPENHAGUE	20/9
DAKAR	27/22
DJAKARTA	32/26
DUBAI	36/25
DUBLIN	16/11
FRANCFORT	19/10
GENÈVE	19/8
HANOÏ	32/27
HELSINKI	20/13
HONGKONG	30/26
ISTANBUL	28/18
JÉRUSALEM	27/12
KIEV	21/15
KINSHASA	30/22
LE CAIRE	33/21
LIMA	22/16
LISBONNE	35/19
LONDRES	18/11
LOS ANGELES	19/14
LUXEMBOURG	16/10
MADRID	33/16
MARRAKECH	28/15
MEXICO	26/14
MILAN	18/7
MONTRÉAL	22/9
MOSCOU	25/7
MUNICH	17/11
NAIROBI	26/13
NEW DELHI	45/30
NEW YORK	28/16
PALMA DE MAJ.	27/13
PÉKIN	34/20
PRAGUE	19/12
PRETORIA	17/5
RABAT	26/19
RIO DE JAN.	25/19
ROME	23/16
SAN-FRANC.	16/11
SANTIAGO	15/5
SÉVILLE	35/20
SINGAPOUR	-/-
ST-PÉTERS.	21/11
STOCKHOLM	22/9
SYDNEY	16/8
TENERIFE	28/20
TOKYO	25/18
TUNIS	31/20
VARSOVIE	23/10
VENISE	22/14
VIENNE	20/13




Situation le 6 juin, à 0 heure, temps universel

Prévisions pour le 8 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Manifestations de « barbelards »

DE LA PLACE MAUBERT à l'Arc de triomphe, vingt mille prisonniers ont donc défilé, samedi, à l'issue d'un meeting tenu au palais de la Mutualité, après avoir nettement signifié à leur ministre, M. Frenay, qu'ils ne désiraient pas le recevoir. Et certains observateurs regrettent qu'à peine rentrés d'Allemagne, les « barbelards » aient pour premier souci de revendiquer. D'autres comparent leur attitude à celle des déportés politiques qui, eux, s'efforcent de reprendre dans le calme et le silence leur place dans la vie familiale ou sociale.

Exilés dans leurs oflags, stalags ou kommandos, les prisonniers n'étaient pas sans écouter la radio française. Pendant de longs mois, ils ont entendu complaisamment détailler les dispositions prises en prévision de leur retour massif. Or que constatent-ils ? Si les centres d'accueil – ceux des frontières aussi bien que celui de la gare d'Orsay – méritent bien leur nom, les déconvenues commencent en même temps que les premières démarches préliminaires à la démobilisation.

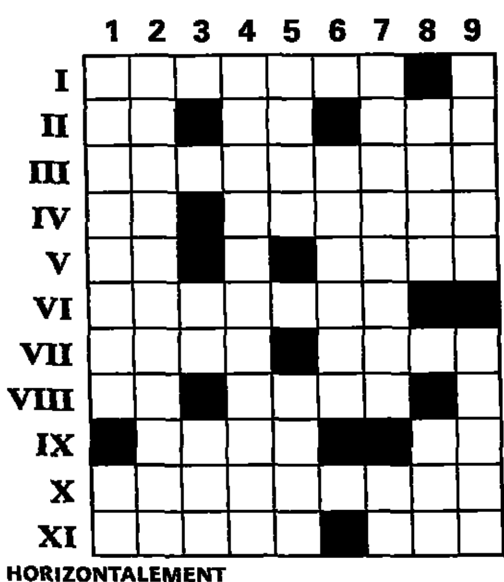
Les prisonniers arrivent en France, prêts à subir toutes les formalités médicales et administratives que suppose le retour à la vie civile. Ils s'étonnent qu'on leur impose, sur le trottoir, dans des couloirs minables ou des escaliers sordides, de si longues attentes. Des attentes au cours desquelles ils ont tout loisir de ressasser leurs griefs et de préparer la manifestation du lendemain.

Ils s'étonnent d'être, dans certains hôpitaux, reçus par une « secrétaire » à allure de fille de salle, qui, en l'absence du médecin, dispose de ses cachets et a tout pouvoir soit d'attester que la visite a été réellement passée, soit de distribuer des congés de convalescence. Et ils s'étonnent aussi d'être finalement contraints de se faire soigner à leurs frais.

Robert Gauthier
(7 juin 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6577



HORIZONTALEMENT

I. Régna longtemps à Babylone. – II. Symbole. Expression d'une volonté précoce. Terme familier aux golfeurs. – III. Témoignage de reconnaissance. – IV. Finalement supprimée. Un monument. – V. Sigle. Le dernier fut victime d'un brusque virage à gauche. – VI. Libérée. – VII. Centre intellectuel où siègent les facultés. Vieilles, elles sont généralement voûtées. – VIII. Préfixe. Elles peuvent boire le café sans sucre. – IX. Rafraîchissent les Anglais. Prénom épelé. – X. Bagatelles inconsistantes des péronnelles. – XI. Une personne entre mille peut la briser. Bien ouverte.

VERTICALEMENT

1. Avantage plus le corps que l'esprit. Participe. – 2. Est le fait de ceux qui sont trop rapides pour être mesurés. – 3. Centre d'aviation. Murmure à l'oreille d'un sourd. – 4. Une suite après la fin. – 5. Personne constamment dépassée. Savait se faire entendre. – 6. Sucette au lait. – 7. Dégonflées par un coup de pompe. Abréviation. – 8. Coule en Italie. Militaire. – 9. Nantir, par exemple, une vedette de son nécessaire de voyage. Bien équilibré.

SOLUTION DU N° 6576

HORIZONTALEMENT

I. Baladeuse. – II. Alouettes. – III. Libertin. – IV. Er. Elis. – V. Eres. Relu. – VI. Ré. Tub. Is. – VII. Insèrent. – VIII. Nord. Eues. – IX. Eu. Téké. – X. Sée. Epi. – XI. Entasser.

VERTICALEMENT

1. Ballerines. – 2. Ali. Renouée. – 3. Lobée. Sr. En. – 4. Auerstedt. – 5. Der. Ur. Eta. – 6. Etterbeek. – 7. Utile. Nuées. – 8. Sénilité. Pé. – 9. Es. Sus. Soir.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 8 juin

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (50 F), 10 h 30, place Saint-Sulpice (Odyssée).

■ **LES HALLES**, de l'église Saint-Eustache au Forum (50 F), 10 h 30, parvis de Saint-Eustache (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les petits bronzes de la Renaissance, 11 h 30 ; *Portrait de Gabrielle d'Estrées avec une de ses sœurs*, 12 h 30 ; exposition Memling, 14 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Chagall (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** (25 F + prix d'entrée) : parcours littéraire dans l'exposition Carthage, 12 h 30 ; un autre regard sur la peinture, une peinture dans tous ses états, 12 h 30 ; un autre regard sur la sculpture, *la genèse de l'œuvre*, 12 h 30 ; exposition Carthage, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LES ANCIENNES FERMES DE CHARONNE** et l'église Saint-Germain (50 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Bagnolet côté boulevard Mortier (Christine Merle).

■ **LE CIMETIÈRE DU MONTPARNASSE** (40 F), 14 h 30, 3, boulevard Edgar-Quinet (Sauvegarde du Paris historique).

■ **DE SAINT-MÉDARD** au quartier Mouffetard (50 F), 14 h 30, devant le portail de Saint-Médard (Paris pittoresque et insolite).

■ **DU PALAIS-ROYAL** aux Tuileries (40 F), 14 h 30, sortie du métro Palais-Royal côté Louvre des antiquaires (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland côté boulevard Henri-IV (Elisabeth Romann).

■ **JARDINS PRIVÉS** et souvenirs littéraires *du quartier d'Enfer* (40 F), 14 h 30, sortie principale du métro Denfert-Rochereau (Approche de l'art).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER** et le réservoir (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 42, avenue de l'Observatoire (Tourisme culturel).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 158, boulevard Haussmann (Odyssée).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : visite par thème, les impressionnistes, 14 h 30 ; visite par artiste, Manet, 19 heures (Musées nationaux).

■ **PALAIS GALLIERA** : exposition « Dessins de mode » (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PANTHÉON** (37 F + droit d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée côté rue Soufflot (Monuments historiques).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (Bertrand Beyern).

■ **DU TROCADÉRO** au village de Passy (45 F + prix d'entrée), 15 heures, devant le Musée des monuments français (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **HÔTELS ET ÉGLISE DE L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois caractéristiques (50 F), 15 heures, place de l'Hôtel-de-Ville devant la poste (Paris autrefois).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 15 heures (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE MAILLOL** (45 F), 15 heures, 59, rue de Grenelle (Didier Bouchard).

■ **LE PARC DE BELLEVILLE** (55 F), 15 heures, sortie du métro Jourdain (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER ALMA-CHAILLOT** (60 F), 15 heures, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Vincent de Langlade).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE SOUBISE** et le cloître des Billettes (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Europ explo).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Air Inter, qui espère reconquérir la clientèle perdue lors des grèves des derniers mois, réduit de 100 francs ses tarifs sur tous les vols effectués entre le 6 et le 21 juin. Pour ne pas être en reste, Air Liberté propose, pour la même période, des tarifs promotionnels sur les liaisons Orly-Bordeaux et Orly-Toulouse. – *(AFP.)*

■ **AMÉRIQUE DU NORD.** United Airlines et Air Canada renforcent leur alliance. Dès le 1er juillet, la compagnie américaine desservira par le réseau d'Air Canada les villes de Québec, Ottawa, Halifax et Winnipeg et la compagnie canadienne desservira cinq villes américaines de plus : Minneapolis, Kansas City, Denver, Cincinnati et Phoenix.

■ **PARIS.** Les Bateaux parisiens, numéro deux du tourisme fluvial à Paris après la Compagnie des bateaux-mouches, a mis en service le 1er juin le *Jeanne-Moreau*, un trimaran de 46 mètres de long, qui peut transporter 600 passagers sur un seul pont. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

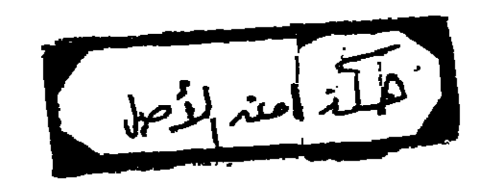
Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

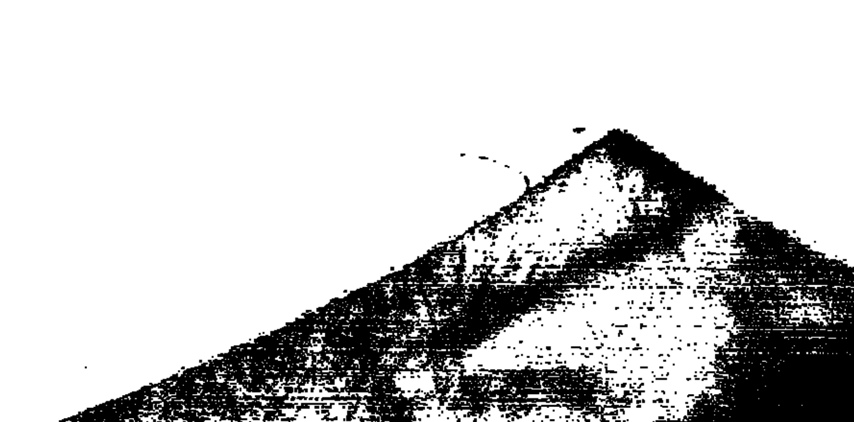
Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE.

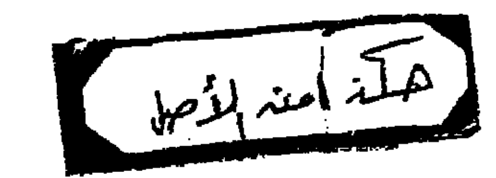
Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30







MONTRÉAL La sixième édition du Festival de théâtre des Amériques, qui a eu lieu du 24 mai au 6 juin à Montréal, a réuni treize spectacles de tous les continents dont plusieurs créations marquantes et des reprises des spectacles importants de la saison, comme *Choral*, par François Tanguy et le Théâtre du Radeau, ou *Dossier 0*, du Chinois Mou Sen. ● L'AMÉRICAIN PETER SELLARS, une nouvelle fois, a provoqué un tollé, sans précédent dans la métropole québécoise, avec sa mise en scène de *I Was Looking At The Ceiling And Then I Saw The Sky*, sorte de *work in progress* aux qualités évidentes et aux défauts non moins marquants. ● LA BONNE SANTÉ du théâtre québécois a été mise en évidence au cours de cet excellent festival. Malgré les restrictions budgétaires, il compte des artistes de premier rang comme le directeur du Théâtre Ubu, Denis Marleau.

Peter Sellars met le feu au Festival de théâtre des Amériques

Le tollé qui a salué la comédie musicale mise en scène par l'Américain a été l'événement de cette sixième biennale qui a réuni treize spectacles de tous les continents en un passionnant tour du monde

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

La salle est debout, divisée, furibarde. Le rideau vient de tomber sur *I Was Looking at the Ceiling and then I Saw the Sky* (« Je contemplais le plafond quand le ciel m'est apparu »), comédie musicale mise en scène par Peter Sellars sur une partition de John Adams et un livret de l'écrivain afro-américain June Jordan. Ce spectacle devait être, le mardi 30 mai, l'événement du sixième Festival de théâtre des Amériques (FTA), manifestation biennale qui a présenté, depuis sa création en 1985, quelques-uns des meilleurs artistes des deux Amériques et de nombreuses compagnies de tous les continents. L'événement a bien eu lieu, mais pas vraiment comme on pouvait s'y attendre.

Le public québécois n'avait jamais vu le travail de Peter Sellars, metteur en scène américain de trente-sept-ans à qui l'on doit déjà plus de cent mises en scène. Il savait la manière de ce diable blond à la crinière montée en gerbe, ce goût de dire aujourd'hui avec les œuvres d'hier (par la transposition de la trilogie de Mozart-Da Ponte dans l'Amérique contemporaine ; par la création, avec John Adams déjà, de deux opéras importants, *Nixon in China* et *La Mort de Klinghoffer* ; par la réalisation provocante de nombreuses pièces du répertoire, comme celle du *Marchand de Venise*, de Shakespeare, l'année dernière). Montréal recevait enfin son sulfureux voisin et s'en faisait une fête. Après plus de vingt ans de bons et fervents services, le public de la très belle salle Ludger-Duvernay du Monument national, en plein centre de la ville, a retrouvé le goût de *chouer*, comme l'on dit ici, bruyante manière de manifester en huant sa mauvaise humeur.

Pourquoi tant de haine ? *I Was Looking*..., créé quelques jours plus tôt à l'Université de Berkeley, en Californie, porte à la scène vingt-deux chansons interprétées par sept jeunes chanteurs (ils ont tous moins de vingt-cinq ans) qui sont autant d'archétypes de la société de Los Angeles aujourd'hui : un flic et une journaliste de télévision blancs, une immigrante latino sans papiers et son compagnon black, ancien chef de gang, une étudiante métisse travaillant dans un centre de planning familial et son ami prêtre baptiste, et un jeune avocat d'origine chinoise. Tandis que la métropole californienne est brutalement dévastée par un tremblement de terre (la lettre du titre de cette comédie musicale), tous cherchent désespérément leur voie et le chemin de l'amour (l'esprit du titre...).

Peter Sellars a choisi un dispositif scénique très simple (autant de toiles peintes par des graffeurs de Los Angeles que de chansons, et des découpes de lumières bornant un espace de jeu dégagé) et a essentiellement placé ses chanteurs au centre du plateau, sans presque de mouvement.

Dans la fosse, les huit musiciens du Paul Dresher Ensemble, dirigés par Mary Chun, jouent la partition très peu *« adamsienne »* de celui qui est souvent tenu pour le pape de la musique tonale contemporaine : on retrouve bien ses accents brillants à la faveur de l'ouverture d'*I Was Looking*..., ses structures rythmiques complexes, mais chaque chanson est surtout le prétexte à revisiter les genres-rois de la musique populaire américaine, du gospel au blues, du jazz le plus orthodoxe au jazz le plus libre, sans s'effrayer d'écrire, pour le grand air éponyme de l'œuvre, quelques phrases qui flirtent avec la variété, un zeste de répétition à la Glass en prime.

« DÉVASTATRICE »

Le livret, d'une poésie néoréaliste qui ne manque pas de lyrisme, ne craint pas pourtant quelques niaiseries « bien-voulantes » : les Blancs sont coincés, voire racistes ; les minorités sont injustement méprisées ; tous peuvent être sauvés par l'amour. La partition s'en est mal satisfaite, créant des effets désastreux de répétition de certains passages qui ne résistent pas à un tel traitement. Entre ces deux pôles, Peter Sellars n'a pas eu encore le temps de trouver ses marques et d'inventer un théâtre qui donnerait au genre hyper-codé de la comédie musicale ses lettres de modernité. C'est la raison pour laquelle Montréal a manifesté sa méchante humeur, assistant à un spectacle hybride dont personne ne lui avait dit qu'il n'en était qu'à ses balbutiements. Car *I Was Looking*... sera présenté bientôt à New York, Helsinki, Hambourg et, surtout, pour ce qui nous concerne, à Bobigny, dans le cadre du prochain Festival d'automne.

D'ici là, dans la tradition du genre, Peter Sellars s'est promis de réaliser *live* le spectacle devant ses différents publics, se réservant d'ajouter, de retrancher, de modifier tout ou partie de chaque scène, sorte de vaste *work in progress* dont il ne sait pas lui-même s'il aboutira. Deux certitudes pourtant : il se jure de trouver bientôt une mise en scène plus rigoureuse et, espère-t-il, *« dévastatrice »*, et ses interprètes sont un trésor. Justesse et fermeté des voix, beauté des visages et des corps, tous ont l'envie intacte d'en découdre avec *I Was Looking*..., effrayés qu'ils sont du peu de possibilités d'invention que leur proposent d'ordinaire les scènes américaines. Certains sont encore en formation, d'autres sortent à peine des écoles, un autre enfin, Harold Perrineau, est déjà presque une star. Ils forment ici un septuor de belle santé et d'irréprochable harmonie, condensé d'art vivant comme seule l'Amérique sait en sécréter.

Olivier Schmitt

Les planches québécoises en pleine forme

Un dérapage, toutefois : une troupe algérienne a été interdite de séjour

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

En dépit de la crise et de son cortège de coupes budgétaires, le Festival de théâtre des Amériques 1995 avait belle allure. Certes, l'enfant chéri du pays, Robert Lepage, n'était pas là, tournant dans le monde entier avec *Les Sept Branches de la rivière Ota*, son spectacle fleuve et évolutif dont les premiers épisodes ont été présentés l'automne dernier à Créteil, mais le programme, pour resserré qu'il fût, était alléchant.

Tout a commencé par un scandale, une décision stupide du gouvernement fédéral canadien qui a refusé leurs visas d'entrée aux acteurs du Théâtre de la Citadelle d'Alger. Ils devaient présenter, pour la première fois en Amérique, *La Répétition ou le rond-point*, une œuvre forte de M'Hamed Benguettaf, créée à Limoges en 1994 (*Le Monde* du 29 septembre 1994), racontant avec beaucoup d'émotion, de drôlerie aussi, la condition des artistes dans l'Algérie en guerre civile. Les services officiels craignaient que la troupe ne demande l'asile politique au Canada, ce qu'elle n'a jamais envisagé. Malgré les pressions exercées par Marie-Hélène Falcon, directrice du FTA, et beaucoup d'intellectuels québécois, Ottawa n'a pas voulu rapporter sa décision. De quoi raffermir la flamme vacillante des souverainistes...

UN EUSTACHE D'AUJOURD'HUI

Outre les splendeurs kafkaïennes du Théâtre du Radeau dirigé au Mans par François Tanguy qui présentait en clôture *Choral* (*Le Monde* du 24 mars 1994), outre la violence et le charme neuf du *Dossier 0*, du Chinois Mou Sen (*Le Monde* du 13 mai 1994), le FTA a présenté plusieurs spectacles québécois dont quatre étaient de première, sinon d'égale, importance. Denis Marleau, et son Théâtre Ubu, n'en finit pas de surprendre. Sa nouvelle création, *Les Maîtres anciens*, adaptation du roman au vitriol de Thomas Bernhard, est, sans jeu de mots, un coup de maître. Dans un très beau décor de bois en forme d'arène (de Claude Goyette) superbement éclairé (par Guy Simard), le verbe haut et noir du poète autrichien était porté par six acteurs à l'art aussi nuancé que l'écriture de Bernhard est péremptoire.

Denis Marleau a eu l'excellente idée de dédoubler les deux rôles principaux, celui de l'irascible Reger, reclus dans un musée de Vienne pour dire sa haine du monde, et celui d'Atsbacher, son biographe amusé, philosophe. Ce dédoublement crée la juste distance, le mouvement, les effets propres à donner à cette œuvre romanesque un caractère immédiatement théâtral. Où l'on retrouve le goût de Marleau pour la belle ouvrage qui ne s'effraie ni de la provocation ni de la complexité des ouvrages qu'il défend. Au plus près des mots, au plus près des spectateurs à qui il offre non seulement une imagerie soignée mais un spectacle fort, drôle, à l'acidité revigorante.

Curiosité que *La Nuit*, première pièce écrite par l'une des actrices fétiches de Robert Lepage, Anne-Marie Cadieux, jeune femme brune, longiligne, au visage anguleux et au jeu impressionnant. Au commencement, dans une chambre d'hôtel scrupuleusement reconstituée, était une bataille entre une femme nue et un homme armé de ses poings et de sa ceinture de cuir. Ils roulent au sol, s'empoignent et font l'amour entre deux règlements de comptes. L'hyperréalisme du spectacle saisit le spectateur. Il y a dans cette histoire de rencontre entre une femme meurtrie par la vie (sa fille de sept ans a été enlevée, violée et assassinée) et un chauffeur de taxi (Gérald Gagnon) râblé, violent et tendre, quelque chose qui ressemble à Jean Eustache, mais un Eustache d'aujourd'hui, moment de violence pure et de dérèglement des sens. Ça n'est pas vraiment du théâtre, presque un moyen métrage, une eau-forte aussi, eau de vie et de mort effrayante qui économise les mots mais les choisit très bien, comme cette phrase qui éclaire le spectacle et qu'Anne-Marie Cadieux nous donne avec la présence bouleversante d'une Mélina Mercouri : *« Je ressens comme un manque, le manque de toi alors qu't'es là, j'comprends pas. »*

ORFÈVRE

Découverte, avec la création de *The Dragon Fly Of Chicoutimi*, monologue écrit dans un anglais à la syntaxe quasi française par le Québécois Larry Tremblay, d'un acteur exceptionnel : Jean-Louis Millette. Homme rond, presque chauve, sexagénaire au sourire ambigu, sorte de Peter Lorre surgi de la forêt canadienne, Jean-Louis Millette raconte avec très peu d'effets, sinon ceux qu'il doit à un art d'orfèvre, l'histoire d'un homme privé de parole pendant quarante ans qui recouvre en une nuit et en un rêve le langage mais aussi la terreur d'un souvenir enfantin et tragique. Il y a là quelques-unes des légendes de cet immense pays, le trouble d'une œuvre plutôt belle et la performance d'un acteur qui tient son public en grand de la scène, remarquable.

Il faut dire enfin tout le bien de *Savage/Love*, comédie-ballet signée par une jeune femme au talent sûr, Paula de Vasconcelos. Elle a habilement agencé des textes de Sam Shepard et Joseph Chaikin, autant de fragments qui esquissent les douleurs de l'amour, de la solitude, l'ennui et les joies des petites villes américaines pour écrire une sorte de comédie musicale aux rythmes vifs, aux chorégraphies habiles, servie par huit acteurs-danseurs très affûtés. Deux petites heures pour dire un Far West débarrassé de tout exotisme où les corps se cherchent, les cœurs s'épanchent à mesure que coule la bière d'un saloon de bord de nationale.

O. S.

Deux personnages en quête de scène

● **JEAN-LOUIS MILLETTE**, acteur. Il est venu à Paris en 1990, au Théâtre du Ranelagh, au service d'un texte de Michel-Marc Bouchard, *Les Feluettes*. C'est la seule apparition sur une scène française de cet acteur pourtant exceptionnel, comme l'a montré, lors du Festival des Amériques, sa performance dans la pièce de Larry Tremblay, *The Dragonfly of Chicoutimi (lire ci-contre)*. Comme il le dit lui-même, confortablement installé dans son appartement du vieux Montréal, *« je suis là depuis fort longtemps »*, là, c'est-à-dire sur les scènes et les écrans, grands et petits, du Canada, mercenaire au service de toutes les aventures artistiques. Comme tous les acteurs canadiens, Jean-Louis Millette doit en effet se multiplier pour vivre de son art. *« Ici*, dit-il, *on répète des centaines d'heures pour un nombre restreint de représentations, car le Québec est un petit pays. Alors, on gagne sa vie en faisant autre chose. »*

De la télévision, par exemple, qui a transformé ce jeune sexagénaire en une star dans son pays, interprète légendaire d'un personnage aimé des enfants canadiens, Paillasson. Depuis, cet homme entré en spectacle à la fin des années 50 sous la houlette de Paul Buissonneau, ex-Compagnon de la chanson passé à la mise en scène, a servi tous les répertoires, des plus populaires aux plus sophistiqués, comme récemment *En attendant Godot*, sous la direction d'André Brassard, le complice de l'auteur canadien le plus joué, Michel Tremblay, ou *Peau, chair et os*, adapté de *Paysage sous surveillance*, de Heiner Müller.

Il a rejoint les compagnies les plus différentes, comme le Théâtre du Nouveau Monde, Carbone 14 ou le Théâtre d'aujourd'hui. Robert Lepage l'a invité pour son premier long-métrage, *Le Confessional*, et Denis Marleau rêve de travailler avec lui. En attendant, on rêve, nous, qu'il soit invité à Paris et que le public français connaisse enfin l'art singulier de cet artiste qui n'a pas d'équivalent sur nos scènes.

● **DENIS MARLEAU**, metteur en scène. L'Oulipo, les futuristes russes, Dada, Schwitters, Büchner, Jarry, Beckett, Mishima, Koltès sont les aliments préférés du Théâtre Ubu, créé en 1982 à Montréal et dirigé depuis par Denis Marleau. Ce quadragénaire rond au regard vif et à l'humour constant, qui *« préfère rester en bordure, sans aucune attraction pour le centre »*, sait ce qu'il doit au Festival des Amériques, qui lui a servi de tremplin, et sans lequel, dit-il, *« le Québec tomberait au niveau zéro de l'accueil et de l'hospitalité »*.

Arrivé depuis peu à une réelle maturité et à une grande maîtrise des textes et du plateau *(lire ci-contre)*, Denis Marleau a appris à aimer le théâtre au Festival de Nancy, où il a découvert Tadeusz Kantor, et à Paris, où *La Dispute*, dans la mise en scène de Patrice Chéreau, reste un de ses plus beaux souvenirs. Il s'impatiente aujourd'hui du peu de soutien manifesté par les pouvoirs publics pour les compagnies théâtrales. Il regrette par-dessus tout *« l'étroitesse du marché du Québec. Les pièces qui connaissent un grand succès ne survivent pas à leur création. C'est le syndrome d'un petit pays, terrible pour les artistes, qui pèse sur la création : on risque la normalisation du « produit théâtral » pour des spectateurs qui se ressemblent de plus en plus »*.

Pour conjurer ces périls, le Théâtre Ubu cherche à l'étranger les conditions d'une existence plus sereine. *« Les tournées internationales nous permettent d'augmenter considérablement nos financements, de conquérir des publics nouveaux et offrent aux acteurs la possibilité de servir mieux les textes que nous présentons. »*

Aimant par-dessus tout *« le bouleversement »*, Denis Marleau multiplie les collaborations avec des artistes d'autres disciplines, comme le plasticien Michel Goulet, qui a réalisé la scénographie de *Zucco*, et différents compositeurs. *« Les approches plurielles du théâtre créent des chocs, des collisions qui sont la sève du spectacle vivant. »* Le Théâtre Ubu – c'est-à-dire trois permanents (!), le metteur en scène, un administrateur et un attaché de presse – s'est fait une marque de cette confrontation. Une grande marque.

O. S.

A Lyon, Bill T. Jones fait danser cent ans de cinéma

Le chorégraphe rend hommage à l'invention des frères Lumière

Chorégraphe résident du Lyon Opéra Ballet, Bill T. Jones abandonne les thèmes désenchantés qui marquaient son travail. Il a imaginé un spectacle qui fait défiler les images, les sons, les révoltes et les espoirs que l'invention d'Auguste et Louis Lumière a fait naître depuis la projection du *Grand Café*, le 28 décembre 1895.

24 IMAGES/SECONDE, création mondiale de Bill T. Jones pour le Lyon Opéra Ballet. Eric Geiger, Edmond Russo (les Frères Lumière), Julie Bacon (l'Oiseau). Et les quatorze danseurs du Lyon Opéra Ballet. Marina Draghici (décors et costumes). John Oswald et Edward Boagni (bande-son). Robert Wierzel (lumières). Monique Luyton (masques). Du 7 au 10 juin, à 20 h 30. Le 11, à 17 heures. Opéra de Lyon, place Louis-Pradel. Tél. : 72-00-45-45. De 70 F à 160 F.

Elle se mêle aux danseurs, seulement vêtue d'une culotte couleur chair, porte un masque d'oiseau. Elle l'ôte : Julie Bacon, qui a quitté le Boston Ballet pour rejoindre le Lyon Opéra Ballet, ne rate pas sa première apparition dans cette compagnie dont Bill T. Jones est le chorégraphe résident. Dans *24 images/seconde*, elle incarne l'invention des frères Lumière, vierge encore de tout avenir, mystérieuse et offerte. L'idée, simple et belle, structure la pièce. La danseuse est confondante de naturel, pas seulement parce qu'elle est nue, fragile, mais pour ce qu'elle promet d'inconnu, de bonheur. Sa danse hésitante contient le tressautement même des premières images projetées. A lui seul, ce rôle de soliste suffirait à rendre un hommage, magnifique et abstrait, au centenaire du cinéma.

24 images/seconde ne commence pourtant pas par ce bel oiseau. Il commence par le commencement : les frères Lumière au travail. Chronologie d'une logique irréfutable, trop attendue, cependant sauvée par la magie obscure d'une danse de la gémellité emplie de gestes de connivence, codes muets qui unissent les deux frères dans l'intimité du laboratoire. La danse, qu'ils se renvoient l'un l'autre, accentue l'indifférenciation d'identité de ceux qui seront pour l'éternité les frères Lumière. Ensuite, Bill T. Jones, sans hésitation, choisit d'appuyer son propos sur les deux films légendaires des inventeurs du cinéma : *La Sortie des usines Lumière* et *L'Arrivée du train en gare de La Ciotat*. Dans une lumière stroboscopique, on voit alors les ouvriers sortir, le corps secoué par des hoquets. *Les gâpettes s'opposent au cigare du patron*. Joli sans doute, mais trop proche de l'illustration, malgré quelques personnages aux masques d'oiseaux, glissés dans la foule, venant troubler l'ordre de la vérité historique.

DEUX MOUVEMENTS

Clin d'oeil à Man Ray, au surréalisme : masques de rapaces plutôt que de colombes, masques de ces bourgeois avantageux qui dansent le *quick-step* et qui, bientôt, transformeront l'invention des Lumière en une industrie où l'argent dominera le talent. Bill T. Jones, en un long travelling assez réussi, passe en revue les différents styles de danse que l'écran a imposés, principalement les merveilleux ordonnancements des naïades de Busby Berkeley et les pas *jazzy* de la comédie musicale.

24 images/seconde est construit en deux mouvements : l'un statique, arrêt sur image de l'année 1895, l'autre qui bondit sans cesse, par petites touches, vers le film d'horreur ou érotique. Ces intrusions dans le futur sont accompagnées par une bande-son qui superpose les halètements rauques du monstre dévorateur d'humains du film *Blob* aux cris de plaisir d'un film hard.

La nostalgie de l'espoir que fit naître le cinéma donne la tonalité à ce *24 images/seconde*. Ainsi que le regret du chorégraphe pour les interrogations énervées des cinéastes des années 60, comme Stan Brakhage ou Michael Snow. Cette avant-garde qui fit prendre conscience à un Bill T. Jones adolescent que le cinéma pouvait être aussi autre chose que *Les Dix Commandements*, un des premiers films qu'il vit *« comme s'il s'agissait d'un documentaire sur la Bible »*.

Parfois des danseurs bougent à reculons, imitant le rembobinage de la pellicule. Parfois, dans les coulisses transparentes, construites en avancée sur la scène, les lumières, tantôt noires ou rougeoyantes, découpent les silhouettes des interprètes comme sur un négatif. Plus qu'une chorégraphie, c'est une histoire bourrée d'idées. Elle n'avait pas besoin de prendre un tel appui sur les films des frères Lumière. Mais Bill T. Jones n'y a pas résisté : on sent à quel point toute cette histoire est pour lui exotique, européenne, raffinée.

Il est respectueux de ses héros, intimidé peut-être de leur rendre justice dans la ville même où ils inventèrent le cinématographe. Il ne cache pas son admiration devant ces jeunes gens natifs de Besançon, inventeurs d'images qui allaient rapidement devenir une des plus grandes sources de profit des Etats-Unis.

Bill T. Jones, c'est clair, est tombé amoureux des *« Lumière Brothers »*. Si loin de New York, de Hollywood, si loin du sida qui hante toutes ses oeuvres depuis plus de huit ans. Avec cette création, Bill T. Jones s'offre un voyage, une échappée belle, un peu à la manière d'*Alice au pays des merveilles*. C'est un rêve d'enfant. Il est l'Oiseau. Il est le désir. L'albatros qui survole le temps.

Dominique Frétard

Paris s'apprête à accueillir « Ezio » de Haendel

Réunis depuis un mois à Londres, les chanteurs et les musiciens du King's Consort répètent un opéra inconnu de Haendel

EZIO, opéra de Georg Friedrich Haendel. Avec James Bowman (Ezio), Dominique Visse (Valentiniano), Susan Gritton (Fulvia), Catherine Denley (Onoria), Nigel Robson (Massimo), Alan Opie (Varo), The King's Consort, Robert King (direction). Stephen Medcalf (mise en scène), Isabella Bywater (décors). Théâtre des Champs-Elysées, les 6, 7, 9 et 10 juin, à 19 h 30, 15, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

LONDRES
de notre envoyé spécial

Il ne faudrait pas demander au jeune homme qui ouvre la porte de prévenir son père que son rendez-vous est arrivé : malgré ses trente-cinq ans, Robert King a gardé l'allure d'un adolescent. En chaussettes, les mains pleines de terre, le directeur du King's Consort, tout sourire, se rend disponible entre deux répétitions. Thé rituel, pris entre un tas de partitions de musique tchèque ancienne et un orgue positif qui attend dans sa housse le départ pour la répétition, dans de larges fauteuils très *british*. King se cale – toujours en chaussettes : *« Je suis un musicien dans la plus pure tradition britannique. C'est-à-dire que j'ai été amené à la musique tout enfant, au sein du chœur du Saint John's College de Cambridge. C'est la meilleure des formations : on apprend à lire la musique sans même s'en rendre compte, poussé par les plus anciens. J'ai eu la chance, en 1972, d'enregistrer un disque de Purcell. J'en étais le jeune soprano solo et je me souviens de la visite d'un homme qui m'impressionnait beaucoup par sa haute taille et par sa voix : c'était James Bowman ! »*

Après *Le Songe d'une nuit d'été* de Britten monté par Robert Carsen, James Bowman, au Festival d'Aix, avait décidé ne plus monter sur scène. Par amitié pour Robert King, il a néanmoins accepté de chanter le rôle titre d'*Ezio* de Haendel, au Théâtre des Champs-Elysées. A cinquante-trois ans, entre deux facéties et deux blagues, le contre-ténor anglais le plus fameux confie : *« Travailler avec Robert King est un plaisir. Pour lui, je suis prêt à apprendre par cœur des kilomètres de récitatifs ! »*

A Londres, depuis un mois, Susan Gritton, Catherine Denley, Dominique Visse, James Bowman, Nigel Robson, Alan Opie répètent à deux pas d'Heathrow, au rez-de-chaussée d'un grand immeuble de bureaux. Le plafond est bas, les voitures passent à quelques mètres des musiciens. On s'étonne de telles conditions de travail : *« Les groupes anglais ne reçoivent aucune subvention publique : nous vivons de mécénat et surtout de la vente de nos concerts. Ce qui explique que nous répétions de manière très concentrée, sans perte de temps et sans luxe matériel. Mon équipe est composée de deux personnes ; nos bureaux sont sous les toits de ma maison. Avec de l'imagination et l'aide de l'informatique on peut travailler vite et bien. J'ai cependant besoin de collaborer avec une équipe régulière de musiciens comme James et Susan Gritton. »*

Robert King est au clavecin, et réduit, avec l'aide d'un second claveciniste, la partie d'orchestre d'*Ezio*. Travail serré, calme, sous l'oeil critique de Stephen Medcalf, qui mettait en scène *Les Noces de Figaro* de Mozart en ouverture de la nouvelle salle de Glyndebourne (*Le Monde* du 4 juin 1994). L'un des chanteurs peine sur un récitatif, ne retrouve pas son texte, saute deux mesures : King fait reprendre patiemment et, sentant que le moment n'est pas idoine, remet à plus tard le travail sur le passage concerné. A la tête, depuis 1980, de l'ensemble qui porte son nom, Robert King n'en accepte pas moins, comme la plupart de ses collègues « baroqueux », les invitations des orchestres traditionnels. *« Certes, on entend de moins en moins dire que les musiciens baroques jouent faux. Il n'en demeure pas moins que nous sommes souvent considérés comme des intrus. J'ai récemment travaillé avec l'Orchestre d'Auvergne. Je ne suis pas parvenu à leur faire respecter l'articulation idéale, mais le travail était très satisfaisant, grâce en particulier à leur magnifique premier violon. »*

Au rez-de-chaussée d'un grand immeuble, les musiciens sont à l'œuvre. Le plafond est bas, les voitures passent à quelques mètres

Fondé officiellement en 1980, le King's Consort est surtout connu depuis le milieu des années 80. Depuis 1986, les enregistrements (Meridian et désormais Hyperion) se sont succédé à une cadence assez affolante. Après Purcell, King commence une intégrale de la musique sacrée de Vivaldi dont il jure qu'elle recèle la meilleure part de la musique du « Prêtre roux ».

Les expériences scéniques du King's Consort sont encore limitées. *« Ezio est le premier ouvrage de Haendel que nous présentons en version scénique,* dit King. *Nous avons donné l'*Indian Queen *de Purcell en Allemagne de manière assez peu historique, puisque les danses étaient réglées par le chorégraphe du Rocky Horror Picture Show. Cela apporte une vie indéniable et permet au public d'aujourd'hui de retrouver les sensations du public de l'époque pour qui la danse de cour était une pratique connue. »*

Rendez-vous est pris cette semaine : on pourra vérifier au théâtre des Champs-Elysées les talents de chef lyrique de Robert King et s'assurer que Stephen Medcalf est capable de valoriser la belle qualité musicale de l'opéra de Haendel, qui n'eut pas l'heur de séduire le public londonien à sa création, en 1732. Une belle revanche est à prendre.

Renaud Machart

Dee Dee Bridgewater dans son meilleur rôle : le jazz

Au New Morning, la chanteuse présente son disque dédié à Horace Silver

Dee Dee Bridgewater Quintet au New Morning. 7-9, rue des Petites-Ecuries. Paris 10e. Les 6 et 7 juin. De 110 F à 130 F. Tél. : 45-23-51-41.

Elle a quarante-cinq ans. Cet âge qu'ont les femmes. Sa beauté est accrue. Elle revient au jazz par la voix, et c'est une pleine réussite de fête. Dee Dee Bridgewater est la dernière actrice du jazz populaire. Régulièrement, elle s'emploie au théâtre. Son meilleur rôle est le jazz. Elle troque Paco Rabane pour Issey Miyaké et *Cabaret* pour un quintette employé à chanter Horace Silver. Le New Morning est bondé d'une enfance née après la gloire d'Horace. En 1954, Horace Silver est le premier directeur musical des Jazz Messengers. Il a dirigé ses propres quintettes avec les meilleurs interprètes de l'époque. Avec le temps, la complexité s'évapore. Normal. Dans l'original, la présence de Monk, comme référence, et de la main gauche au piano pour le phrasé suffisait à décaler l'idée. A partir de là, de jeunes saxophonistes, des trompettistes désinvoltes faisaient leurs premières armes. On les retrouvera dans toute l'aventure du jazz, jusqu'à aujourd'hui.

Dee Dee Bridgewater reprend la balle au vol. Tout est dans le groupe. Hein Van De Geyn (bassiste d'exception) signe les arrangements. Sa responsabilité assure le fond de la réussite. Thierry Eliez joue avec une vraie présence le rôle du pianiste. La base de l'ensemble, c'est un « musicien-musicien », un homme dont on pourrait regarder les mains pendant tout le spectacle, le batteur le plus exact du genre, André Ceccarelli. C'est le trio de fond de Dee Dee Bridgewater. *Ils sont au plus juste* d'eux-mêmes. Une chanteuse ne peut l'être qu'à cette condition. Du côté des souffleurs, Dee Dee Bridgewater s'est adjoint les Belmondo Brothers – Lionel, saxophoniste ténor, et Stéphane, trompettiste – qui ont à son contact appris à passer du blues en fa (l'alphabet) au jeu pur. Ils ne le font pas mal. Elle vient de réussir à imposer son quintette dans l'ex-Nouveau Monde, qui est de moins en moins commode.

Dee Dee Bridgewater le sait. Elle est femme, elle est chef d'orchestre. On ne se laisse pas engager à vingt ans comme chanteuse chez Thad Jones-Mel Lewis en vain. Son père était trompettiste. Elle a juste l'âge de sa musique. Horace Silver a réécrit des paroles pour elle. Elle en a inventé d'autres, en bruits, en gestes ou en rires. Elle connaît ce qui la distingue des chanteuses historiques du jazz. Elle change ses faiblesses de voix en excès, son excès en beauté. Il y a quelque chose d'irrésistible à ce défaut d'histoire qui n'est que celui de notre âge.

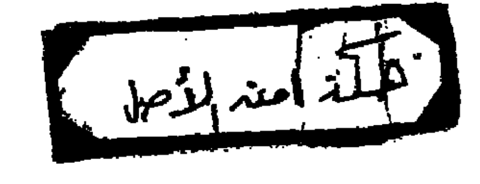
Le disque et le concert qui lui sert de support sont dans la joie de chanter et d'honorer le jazz. C'est à la fois postmoderne, amoureusement adressé à ceux qui ne savaient rien d'Horace Silver, immédiat et très émouvant – quand elle imite le son de la trompette, par exemple, sur *Doodlin'*, elle qui a tant aimé les trompettistes. On en tire un instant de bonheur.

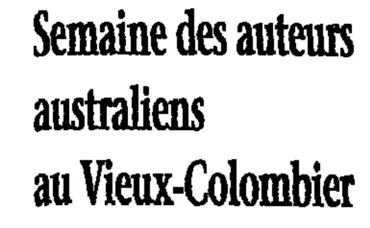
Francis Marmande

★ *Love and Peace, a Tribute to Horace Silver*, un CD Verve 527 470-2

■ **THÉÂTRE : les Tony Awards de la saison de Broadway ont été décernés, dimanche 4 juin, à New York.** Adaptée du film de Billy Wilder, *Sunset Boulevard* a remporté sept trophées, dont celui de la meilleure comédie musicale. *Love ! Valour ! Compassion !*, histoire d'un été vécu par huit homosexuels, a obtenu le trophée de la meilleure pièce. Ralph Fiennes a reçu le Tony du meilleur acteur pour *Hamlet*, et Cherry Jones celui de la meilleure comédienne pour *The Heiress*, adaptation du roman de Henry James *Washington Square*.

■ **CINÉMA : l'exposition « Afrique du Sud - Musiques en liberté »** propose jusqu'au 11 juin, à la Grande Halle de La Villette à Paris, vingt-deux films sud-africains, réalisés entre 1949 et 1994, consacrés à la vie des différentes communautés de ce pays. Le 11 juin sera projeté *Jim Comes to Jo'burg* (1949), de Donald Swanson, qui avait connu un grand succès grâce, notamment, à la jeune vedette du film, Dolly Rathebe, qui sera présente lors de la projection. (Pour tous renseignements, tél. : 40-03-75-00.)





Paris s'apprête à accueillir « Ezio » de Haendel

Réunis depuis un mois à Londres, les chanteurs et les musiciens du King's Consort répètent un opéra inconnu de Haendel







Semaine des auteurs australiens au Vieux-Colombier

La Comédie-Française part à la découverte d'un continent



ILS S'APPELLENT Ron Elisha, Hannie Rayson, Karin Mainwaring, Elaine Acworth, Hilary Belle et Daniel Kenne. Ils sont australiens, écrivains, contemporains et inconnus en France. Associée à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, la Comédie-Française offre l'occasion d'écouter leurs pièces. Pendant six jours – du 6 au 11 juin – les comédiens-français vont se livrer au bel art de la lecture, dans lequel ils excellent. Les douloureuses retrouvailles d'une famille, la confession déchirée d'Albert Einstein, une histoire de bout du monde... Voilà pour certains des thèmes abordés, si lointains et si proches de nous. Ne résistons pas au plaisir d'annoncer les titres des pièces, par où commence le rêve du théâtre : *Hôtel Sorrento, Les Danseurs de la pluie, Einstein, Fortune, Une heure avant la mort de mon frère, Le Son du ciel astral.*

★ Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. 17 heures, du 6 au 10 juin ; 20 heures, le 11 juin. Tél. : 44-39-87-00. 25 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

Jimmy Page, Robert Plant
La mode des enregistrements *unplugged* a provoqué, il y a quelques mois, la réunion de Jimmy Page et Robert Plant, soit la moitié de Led Zeppelin (l'autre moitié étant constituée de John Bonham, décédé, et John Paul Jones, pas convié aux retrouvailles), groupe fondateur du *heavy metal*. Le résultat, plutôt orientalisant, a donné suffisamment de satisfactions artistiques et économiques pour prolonger l'expérience d'une tournée.
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12e. Mo Porte-de-Bercy. 20 heures, le 6 juin. Tél. : 44-68-44-68. Location Fnac. De 231 F à 285 F.

Karine Saporta
Une des plus belles pièces de la chorégraphe : *Morte Forêt* (1994), inspirée du *Canard sauvage* d'Ibsen, découpe le texte avec une maestria rare afin d'en faire la danse du diable et des anges, du mensonge et de la vérité, du feu et de la glace. La scénographie – magnifiques décors de Jean Bauer – provoque le paradoxe, quand la musique, lyrique, presque sentimentale, d'Asmund Feitje balaie la salle des échos de la nature du Grand Nord.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, du 6 au 10 juin. Tél. : 42-74-22-77. De 95 F à 160 F.

New York Philharmonic Orchestra
Après vingt ans de règne de Zubin Mehta, le New York Philharmonic (autrefois dirigé par Mitropoulos, Bernstein, puis Boulez) avait besoin de se refaire une santé. L'orchestre a donc choisi le très sérieux Kurt Masur pour renouer avec le succès.
Richard Strauss : *Métamorphoses*. Ludwig van Beethoven : *symphonie Héroïque*, Kurt Masur (direction).
Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 7 juin. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 230 F. Et le 9 juin, à 20 heures, Symphonie no 7 *de Beethoven et* Symphonie no 5 *de Chostakovitch.*

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Familia
de Fadhel Jaïbi, mise en scène de l'auteur, avec Jalila Baccar, Fatma ben Saidane, Sabeh Bouzouita et Kamel Touati.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Le jeudi 8, à 20 h 30. Tél. : 34-20-14-14. 60 F et 80 F.*

Fortune
de Hilary Bell, mise en scène de Simon Eine, avec Bérangère Dautun, Martine Chevallier, Philippe Torreton, Alain Lenglet et Michel Robin.
Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Le samedi 10, à 17 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 1 h 30. 20 F et 25 F.*

La Répétition
de M'hmed Benguettaf, mise en scène de Ziani Chérif Ayad, avec M'hmed Benguettaf, Mohamed Haïmour et Sid Ahmed Agoumi.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Le mardi 13, à 20 h 30. Tél. : 34-20-14-14. 60 F et 80 F.*

Le Son du ciel austral
d'Elain Acworth, mise en scène de Véronique Vella, avec Françoise Seigner, Bérangère Dautun, Catherine Ferran, Philippe Torreton, Isabelle Gardien, Nathalie Nerval, Eric Frey, Cécile Brune et Valérie Bonneton.
Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Le vendredi 9, à 17 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 1 h 30. 20 F et 25 F.*

Tant qu'il y aura des anges
de Jean-Pierre Thiercelin, mise en scène de Michel Demiautte, avec Gérard Berregard, François Cognard, Dominique Foucher, Marie-Christine Letort, Stéphane Metzger, Jean-Pierre Thiercelin et Monique Tostée.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe, 37, boulevard Jourdan, Paris 14e. Mo Cité-Universitaire. A partir du 13 juin. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 42-50-76-25. 70 F et 130 F. Jusqu'au 12 juillet.*

Une heure avant la mort de mon frère
de Daniel Keene, mise en scène de Michel Favory, avec Muriel Mayette et Jean-Yves Dubois.
Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Le dimanche 11, à 20 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 1 h 30. 20 F et 25 F.*

SÉLECTION

Art
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Michel Blanc et Pierre Vaneck.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 15 juin.

Cahiers de Malte Laurids Brigge
de Rainer Maria Rilke, mise en scène de Camila Saraceni, avec Fatima Manet et Gilles Nicolas.
Lavoir moderne parisien-Procréart, 35, rue Léon, Paris 18e. Mo Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers. Du lundi au vendredi, 20 h 30. Tél. : 42-52-09-14. Durée : 1 h 15. 60 F et 90 F. Jusqu'au 7 juillet.*

Les Chutes du Zambèze
de Daniel Soulier, mise en scène de Jean-Christian Grinevald et Daniel Soulier, avec Annie Girardot, Jean-Christian Grinevald, Laure Guillem, Olivier Jeannelle et la voix de Jacques Debary.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 heures. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 2 juillet.*

Ciment
de Heiner Müller, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Massimo Bellini, Valérie Blanchon, Marc Bodnar, Emmanuel Costes, Michel Demierre, Olivier Dupuy, Hélène Fabre, Frédéric Fisbach, Magali Fouchault, Pierre Marello, Stanislas Nordey, Sylvie Pineteau, Myrto Procopiou, Christophe Reymond, Richard Sammut et Laurent Sauvage.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mercredi 7 au samedi 10, les lundi 12, mardi 13, à 20 heures ; le dimanche 11, à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 4 heures. 90 F et 130 F. Dernières.*

Les Crabes
de Roland Dubillard, mise en scène de l'auteur, avec Simon Bakhouche, Ariane Dubillard, Maria Machado et Alain Payen.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du mardi au samedi, à 21 h 15 ; le dimanche, à 17 h 15. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 15. 70 F et 100 F. Jusqu'au 2 juillet.*

Dedans notre maison
de Roland Dubillard, mise en scène de l'auteur, avec Simon Bakhouche, Annabel de Courson, Ariane Dubillard et Alain Payen.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 15. 70 F et 100 F. Jusqu'au 2 juillet.*

Le Défilé
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, mise en scène des auteurs, avec Yolande Moreau, Bruno Lochet, Olivier Saladin, Lorella Cravotta, Atmen Kélif, Jean-Marc Bihour, Philippe Duquesne, Olivier Broche, Robert Horn et François Tourmakine.
Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Raspail. Le dimanche 11, à 20 h 30 et 22 heures. Tél. : 42-18-56-72. Durée : 0 h 40. 20 F et 30 F. Dernières.*

Des jours entiers, des nuits entières
de Xavier Durringer, mise en scène de Stéphanie Chévara, avec Emmanuelle Bougerol, Thierry Belnet, Pierre-Yves Chapalain, Nathalie Ghiano et Frédéric Pellegeay.
Théâtre de la Main-d'Or-Belle-de-Mai, 15, passage de la Main-d'Or, Paris 11e. Mo Ledru-Rollin. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 48-05-67-89. Durée : 1 h 30. 80 F et 140 F. Jusqu'au 30 juin.*

Histoires minimales
de Javier Tomeo, mise en scène de Jean-Claude Montheil, avec Christophe Chêne, Aimée Clark, Christophe Givois et Guillaume Junot.
Théâtre de l'Ile Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4e. Mo Pont-Marie, Saint-Paul. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 46-33-48-65. Durée : 1 h 05. 60 F et 90 F. Jusqu'au 8 juillet.*

Il Campiello
de Carlo Goldoni, mise en scène de Laurent Serrano, avec Cendre Chassane, Nicole Fallet, Marc Michel Georges, Julot Gillet, Cécile Leterme, Bobette Levesque, Marion Maret, Julien Muller, Sylvain Savard et Claire Zuber.
Lycée Fénelon, 13, rue Suger, Paris 6e. Mo Saint-Michel. Du mardi au samedi, le lundi, à 21 h 15. Tél. : 42-45-67-05. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F. Jusqu'au 1er juillet.*

Le Journal d'Anne Frank
de Frances Goodrich et Albert Hackett, d'après Anne Frank, mise en scène de Pierre Franck, avec Marie Gillain, Catherine Arditi, Danièle Arditi, Maurice Bénichou, Jean-Marie Bernicat, Bernard Combrey, Frédéric Gorny, Gérard Lartigau, Geneviève Mnich et Nathalie Niel.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 16 h 30 et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juillet.

Mille francs de récompense
de Victor Hugo, mise en scène de Jean-Paul Roussillon, avec Simon Eine, Nicolas Silberg, Dominique Rozan, Catherine Ferran, Jean-Yves Dubois, Jean-Pierre Michaël, Pierre Vial, Thibault de Montalembert, Coraly Zahonero, Michel Robin, Fabrice Beucher, Christian Bouchain, Henry Hamelin, Alain Lahaye, Emmanuel Lemire, Dominique Plaideau, Emmanuel Subes et Bruno Valour.
Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les vendredi 9, lundi 12, jeudi 15, à 20 h 30 ; le dimanche 18, à 14 h 30 et 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 10. De 25 F à 170 F. Jusqu'au 28 juillet.

La Mort d'Auguste
de Romain Weingarten, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Dominique Pinon, Jacques Le Carpentier et Luce Mouchel.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 30. De 100 F à 150 F. Jusqu'au 18 juin.*

Peines d'amour perdues
de William Shakespeare, mise en scène de Laurent Pelly, avec Gilles Arbona, Nathalie Bensard, Pierre Berriau, Charlotte Clamens, Eric Elmosnino, Pascal Elso, Hervé Falloux, Rémi Gibier, Réginald Huguenin, Claude Levêque, Magali Magne, Catherine Morlot, Guy Perrot, Halim Rahmouni, Nathalie Richard et Jean-François Sivadier.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 3 heures. De 30 F à 170 F. Jusqu'au *24 juin.*

Le Retable des damnées
de Francisco Nieva, mise en scène d'Agathe Alexis, avec Gauthier Baillot, Guy-Pierre Couleau, Sylvie Debrun, Benjamin Knobil, Nathalie Ortega et Patricia Pottier.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 h 40. De 100 F à 150 F. Jusqu'au 25 juin.*

Trois Labiche
d'après Eugène Labiche, mise en scène d'Hervé Petit, avec Patricia Dinev, René Hernandez, Hervé Petit, Antoine Roux, Valérie Stroh, Radha Vali et en alternance Antoine Rosset ou Christian Roux (pianistes).
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mo Porte-de-Vanves. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 45-31-10-96. Durée : 2 h 15. 90 F et 120 F. Jusqu'au 25 juin.*

Un air de famille
d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, mise en scène de Stephan Meldegg, avec Claire Maurier, Agnès Jaoui, Catherine Frot, Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin et Wladimir Yordanoff.
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 h 30 et 20 h 30. Tél. : 42-08-18-50. Durée : 1 h 45. De 60 F à 220 F. Jusqu'au 1er juillet.

Violences à Vichy 2
de Bernard Chartreux, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Gaël Baron, Olivier Besson, Bernard Chartreux, Cécile Cholet, Jean-Jacques Simonian et Jean-Pierre Vincent.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mercredi 7 au samedi 10, les lundi 12, mardi 13, à 20 h 30. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 3 heures. De 90 F* à 130 F. Dernières.

Visages
de Hubert Colas, mise en scène de l'auteur, avec Yann-Joël Colin, Juliette Bineau, Valérie Habermann, Lyece Boukitine, Frédéric Poinceau, Thierry Raynaud et Christian Esnay.
Cité internationale (théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Du jeudi 8 au samedi 10, à 21 heures. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 1 h 45. 55 F* et 110 F. Dernières.

Voyageur immobile
de Philippe Genty, mise en scène de l'auteur, avec Bérangère Altieri-Leca, Damien Bouvet, Martin Chaput, Jorge Pico Puchades, Catherine Salvini, Ayse Tashkiran et Trond Erik Vassdal.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 21 heures. *Tél. : 42-08-00-32. Durée : 1 h 30. 90 F* et 180 F. Jusqu'au 24 juin.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

AVEC OU SANS HOMMES
Film américain de Herbert Ross, avec Whoopi Goldberg, Mary-Louise Parker, Drew Barrymore, Matthew McConaughey, James Remar, Billy Wirth (1 h 56).
VO : Forum Orient Express, Dolby, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Champs-Elysées, Dolby, 8e (36-68-66-54) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, Dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservations : 40-30-20-10).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservations : 40-30-20-10) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Convention, Dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).

GRANITZA
Film bulgare de Hristian Notchev, Ilian Simeonov, avec Petar Popyordanov, Marian Volev, Naoum Schopov ; Nicolaï Dugonov (1 h 25).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA HAINE
Film français de Mathieu Kassovitz, avec Vincent Cassel, Hubert Kounde, Saïd Taghmaoui, Karim Belkhadra, Edouard Montoute, François Levantal (1 h 35).
Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, Dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Le Balzac, Dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, Dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Mistral, Dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservations : 40-30-20-10).

KRIM
Film français d'Ahmed Bouchaala, avec Hammou Graïa, Elisabeth Rose, Philippe Clay, Zakia Tahiri, Mireille Perrier, Jean-Claude Dreyfus (1 h 25).
Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SÉLECTION

A LA CAMPAGNE
de Manuel Poirier,
avec Benoît Régent, Judith Henry, Sergi Lopez, Jean-Jacques Vanier, Serge Riaboukine, Elisabeth Commelin.
Français (1 h 48).
Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CARRINGTON
de Christopher Hampton,
avec Emma Thompson, Jonathan Pryce, Steven Waddington, Rufus Sewell, Penelope Wilton.
Franco-britannique (2 h).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, Dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, Dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).

LA CITÉ DES ENFANTS PERDUS
de Jean-Pierre Jeunet,
Marc Caro,
avec Ron Perlman, Daniel Emilfork, Judith Vittet, Dominique Pinon, Jean-Claude Dreyfus, Geneviève Brunet.
Français (1 h 52).
Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, THX, Dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservations : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservations : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, Dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, Dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, Dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Convention, Dolby, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservations : 40-30-20-10).

LE CYGNE ET LA PRINCESSE
de Richard Rich,
dessin animé américain (1 h 28).
VF : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; George-V, Dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, Dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservations : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservations : 40-30-20-10).

FREDDY SORT DE LA NUIT
de Wes Craven,
avec Robert Englund, Heather Langenkamp, Miko Hughes, David Newsom, Tracy Middendorf, John Saxon.
Américain (1 h 52).
Interdit -12 ans.
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).

GEORGIA
d'Ulu Grosbard,
avec Jennifer Jason Leigh, Mare Winningham, Ted Levine, Max Perlich, John Doe, John C. Reilly.
Américain (1 h 30).
VO : Gaumont Opéra Impérial, Dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, Dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).

HAUT BAS FRAGILE
de Jacques Rivette,
avec Marianne Denicourt, Nathalie Richard, Laurence Côte, André Marcon, Bruno Todeschini, Anna Karina.
Français (2 h 49).
Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

LA JARRE
d'Ebrahim Fozouzesh,
avec Behzad Khodaveisi, Fatemeh Azrah, Alireza Haji-Ghasemi, Ramazan Molla-Abbasi, Hossein Balai, Abbas Khavaninzadeh.
Iranien (1 h 26).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

JEFFERSON A PARIS
de James Ivory,
avec Nick Nolte, Greta Scacchi, Gwyneth Paltrow, Thandie Newton, Seth Gilliam.
Américain (2 h 19).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Grand Action, Dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; UGC Odéon, Dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Champs-Elysées, Dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; La Bastille, Dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, Dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, Dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Miramar, Dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10).

JLG/JLG,
de Jean-Luc Godard,
avec Geneviève Pasquier, Denis Jadot, Brigitte Bastien, Elisabeth Kaza, André Labarthe, Louis Séguin.
Français (1 h 20).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; réservations : 40-30-20-10).

KISS OF DEATH
de Barbet Schroeder,
avec David Caruso, Nicolas Cage, Samuel L. Jackson, Kathryn Erbe, Helen Hunt, Michael Rapaport.
Américain (1 h 40).
Interdit -12 ans.
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservations : 40-30-20-10) ; Biarritz-Majestic, Dolby, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservations : 40-30-20-10).

LAST SEDUCTION
de John Dahl,
avec Linda Fiorentino, Peter Berg, Bill Pullman, J.T. Walsh, Bill Nunn, Bill Pullman.
Américain (1 h 50).
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, Dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, Dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, Dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservations : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservations : 40-30-20-10).

MÉCANIQUES CÉLESTES
de Fina Torres,
avec Ariadna Gil, Arielle Dombasle, Evelyne Didi, Frédéric Longbois, Lluis Homar, Alma Rosa Castellanos.
Franco-vénézuelien-belge-espagnol (1 h 25).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, Dolby, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, Dolby, 11e (36-68-48-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservations : 40-30-20-10) ; Bienvenue Montparnasse, Dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservations : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).

MERCEDES, MON AMOUR
de Bay Okan,
avec Ilyas Salman, Valérie Lemoine, Micky Sebastien, Alexander Gittinger.
Franco-allemand (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MOI, LA PIRE DE TOUTES
de Maria Luisa Bemberg,
avec Assumpta Serna, Dominique Sanda, Hector Alterio, Lautaro Murua, Graciela Araujo, Alberto Segado.
Franco-argentin (1 h 45).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

SALAM CINÉMA
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Azadeh Zangeneh, Maryam Keyhan, Feyzolah Ghashghai, Shaghayegh Djodat.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

REPRISES

QUARTET
de James Ivory,
avec Isabelle Adjani, Alan Bates, Maggie Smith, Anthony Higgins, Daniel Chatto, Pierre Clémenti.
Britannique, 1981 (1 h 40).
VO : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

VOYAGE AU PAYS DE LA PEUR
de Norman Foster,
avec Orson Welles, Joseph Cotten, Dolores Del Rio, Ruth Warrick, Agnes Moorehead.
Américain, 1942, noir et blanc (1 h 09).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

■ **PRESSE : Alain Ayache, directeur du *Meilleur* et de *Réponse à tout*, a demandé au gouvernement** d'accorder une déduction fiscale aux abonnés de la presse écrite. Dans une lettre au premier ministre, Alain Juppé, il précise que *« les diffuseurs de presse doivent être associés à cette « révolution » commerciale de vente »* au moyen d' *« une prime de courtage de la part des éditeurs, valable naturellement en cas de réabonnement »*, à charge pour eux d'agir auprès de leurs clients *« comme des courtiers d'assurances, en leur proposant des abonnements pour les titres qui les intéressent »*.

■ **PRESSE ÉTRANGÈRE : Irish Press Newspaper, l'un des trois grands groupes de presse irlandais, a annoncé,** jeudi 1er juin, sa prochaine mise en liquidation, qui devrait entraîner la perte de 600 emplois. Les trois titres – *The Irish Press, The Evening Press* et *The Sunday Press* – perdent près de 4 millions de livres par an (soit 32 millions de francs). La publication des journaux du groupe a été stoppée, jeudi 25 mai, par un arrêt de travail des 160 journalistes, qui voulaient ainsi protester contre le licenciement du rédacteur en chef du service économique du groupe, Colm Rapple. Celui-ci avait été sanctionné après avoir signé, dans un autre quotidien, un article critiquant la gestion de la direction d'Irish Press. Cette dernière avait suspendu, le lendemain, la totalité des employés de leur fonction.

■ **PRESSE RÉGIONALE : la rédaction de *La Voix du Nord*, réunie en assemblée générale, jeudi 1er juin, a voté une motion de défiance à** l'égard de sa rédaction en chef. Elle a décidé une grève des signatures, jusqu'au dimanche 11 juin, date d'une nouvelle assemblée générale. Le principe d'une grève surprise a été adopté. Les revendications des salariés (augmentation des effectifs, négociations salariales, etc.) traduisent un malaise de la rédaction depuis l'installation du nouveau système rédactionnel. *« On est devenus des remplisseurs de cartons »*, fait remarquer l'un d'eux. Le directeur de la rédaction, André Soleau, assure que, *« après le passage indispensable par cette phase informatique, une réflexion sur le contenu va être mise en place »*.

■ **PUBLICITÉ : le groupe britannique CIA, deuxième réseau européen de conseil en médias et achat d'espace, a racheté** 100 % de la centrale d'achat d'espace publicitaire française AB Media, qui prend le nom de CIA Medianetwork France. Le montant de la cession n'a pas été révélé. CIA avait déjà acquis 34 % du capital d'AB Media en 1994. Dirigée par Hervé Blandin, AB Media, créée en 1986, est l'une des plus importantes centrales d'achat indépendantes du marché français. Elle a une soixantaine de clients, comme la Seita ou la banque Indosuez, et gère en France les budgets internationaux de Microsoft ou Deutsche Telekom, pour un chiffre d'affaires de 700 millions de francs. CIA Medianetwork Europe, qui couvre douze pays, a un chiffre d'affaires de 11 milliards de francs.

■ **TÉLÉVISION : Valérie Payet, animatrice à Canal Plus, remplacera Antoine de Caunes** dans l'émission quotidienne « Nulle part ailleurs » *(Le Monde* du 3 juin) à partir de la saison prochaine, a annoncé Alain de Greef, directeur général adjoint chargé des programmes de la chaîne, dans un entretien avec *Le Journal du dimanche*. Valérie Payet, passée par RMC et TMC, a fait ses premières armes à Canal Plus dans l'émission enfantine « Canaille Peluche », dans « Ça cartoon », puis dans « La grande famille ». Elle est passée ensuite à « Nulle part ailleurs » en qualité de chroniqueuse.

Caméras continentales cherche repreneur

Les difficultés de la société fondée par Alain Moreau illustrent le malaise du secteur de la production audiovisuelle en France

L'UN DES PRINCIPAUX groupes de production audiovisuelle français risque le dépôt de bilan. Caméras continentales, qui compte parmi ses principaux actionnaires des filiales de la Société générale, de l'UAP et de la Caisse des dépôts, négocie actuellement son rachat avec différents industriels français et internationaux.

La société Caméras continentales a été fondée, il y a dix ans, par l'éditeur Alain Moreau. Celui-ci avait créé auparavant la maison d'édition qui porte son nom et qui a publié des livres en forme de dossiers (*P... comme Police ; H... comme Hersant ;* etc.), ainsi qu'un ouvrage contesté, *Suicide, mode d'emploi*, qui lui a valu, depuis sa première parution en 1982, une célébrité sulfureuse et de multiples procès.

Il avait aussi fondé, il y a un quart de siècle, La Pensée universelle, maison d'édition qui publiait des auteurs à leur compte, mais qu'il a revendue en 1990.

Caméras continentales, sa société de production, a perdu 25 millions de francs en 1994, en a provisionné 25 autres et doit faire face à un endettement structurel de 78 millions de francs – pour 63 millions de fonds propres. Alain Moreau a proposé à ses créanciers de sortir du bilan les dettes de la société, en échange des recettes du catalogue, dont la valeur était estimée à environ 90 millions de francs début 1994.

Cette proposition aurait pu être retenue si une solution de recapitalisation avait été trouvée au sein de l'actionnariat. Mais cela n'a pas été le cas.

Selon son PDG, les difficultés de la société s'inscrivent dans le malaise général que connaît depuis quelques années le secteur de la production audiovisuelle en France.

M. Moreau évoque également des dépassements imprévus de budgets de production, des commandes qui portent davantage sur des films uniques que sur des feuilletons ou séries, et surtout *« la pression des chaînes, de plus en plus exigeantes s'agissant des « castings » et des scénarios, sans contrepartie financière »*.

> « Un effet tardif du sous-financement des œuvres audiovisuelles qui a eu lieu dans le passé »

Jacques Peskine, président de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), principal syndicat professionnel du secteur, voit dans la situation de Caméras continentales *« un effet tardif du sous-financement des œuvres audiovisuelles qui a eu lieu dans le passé »*.

En France, contrairement au système en vigueur dans d'autres pays – Allemagne ou Etats-Unis, par exemple –, le premier diffuseur d'un film ou d'un documentaire ne finance pas la totalité de l'œuvre mais seulement 60 % à 65 % de son coût, le reste étant versé ultérieurement grâce aux commandes de télévisions étrangères ou aux rediffusions, qui sont aléatoires.

Les producteurs sont donc souvent confrontés à la difficulté de trouver le financement nécessaire pour couvrir leurs investissements. *« Caméras continentales s'est développée dans des genres qui ont de la valeur d'exploitation sur le long terme*, analyse Jacques Peskine. *Cela explique en partie leurs difficultés. »*

La société employait vingt personnes en 1994 et, par le jeu de l'intermittence, l'équivalent de soixante-dix permanents. Elle produit principalement pour les chaînes publiques françaises, mais aussi pour la chaîne britannique BBC, la japonaise NHK ou l'américaine CBS.

Le groupe de production a notamment confectionné des documentaires pour Arte, ainsi que le magazine « Connaissance de la science », diffusé sur TV5. Revendiquant *« un savoir-faire »* et *« un label haut de gamme »*, Caméras continentales a imposé son nom dans le domaine de la retransmission télévisée de ballets ou de concerts.

Sylvie Kerviel

Une version électronique du « Monde » est diffusée aux Etats-Unis

DEPUIS quelques semaines, une version électronique des articles du *Monde* est disponible aux Etats-Unis le lendemain de la parution du quotidien en France. Cette version, complète mais limitée aux textes, devance donc d'un jour, grâce à France Online la version papier vendue dans les kiosques américains.

Cette société de Los Angeles vient d'ajouter le quotidien français à son menu, moyennant un supplément d'abonnement de 15 dollars par mois – soit environ 80 francs, alors que le prix moyen du quotidien en kiosque est de 2,75 dollars par numéro.

France Online est un service télématique (accessible avec un micro-orditateur et un modem) basé en Californie et destiné aux francophones et aux francophiles. L'abonnement de base coûte 5 dollars et permet notamment de découvrir les bulletins de Radio-France internationale. On peut également y accéder par l'intermédiaire d'internet.

Une centaine de journaux sont déjà disponibles en version électronique, dont de grands quotidiens américains comme le *Los Angeles Times* sur Prodigy, le *New York Times* sur America Online ...). – *(Corresp.)*

MARDI 6 JUIN

TF 1

13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Dallas.
15.20 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.50 Club Dorothée.
17.25 Série : Les Garçons de la plage.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : K 2000.
19.15 Magazine : Coucou !
19.50 Le Bébête Show (et 1.20).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : L'inspecteur Harry est la dernière cible. ☐
Film américain de Buddy Van Horn (1988). Avec Clint Eastwood.
22.20 Tiercé.
22.25 Les Films dans les salles.
22.35 Téléfilm : Le Corps du délit.
De Boaz Davidson.
0.15 Magazine : Je suis venu vous dire.
Présenté par Florence Belkacem. Invités : Helmut Newton, Colette Codaccioni, le Père Guy Gilbert.
1.25 Journal, Météo.
1.35 Programmes de nuit.

FRANCE 2

13.40 Sport : Tennis.
En direct de Roland-Garros.
18.10 Série : Sauvés par le gong.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne (et 4.15).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 3.40).
19.55 Bonne Nuit les petits.
Une belle surprise.
19.59 Journal, Tennis, Météo.

20.55 Cinéma : Mon cousin Vinny. ■
Film américain de Jonathan Lynn (1991).
23.00 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Luc Delarue. Les Premières Amours [2/2]. Le point de vue des enfants.
0.30 Les Films Lumière.
0.35 Journal, Météo, Journal des courses.
1.05 Côté court.
1.10 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Invités : Nilda Fernandez, Fadhel Jaziri.
2.10 Programmes de nuit.

FRANCE 3

13.55 Magazine : Vincent à l'heure.
Invités : Michèle Torr, Franck Fernandel.
15.00 Série : Brigade criminelle.
15.30 Série : Simon et Simon.
16.25 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Le Fakir, de René-Victor Pilhes.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.42 Magazine : Côté court.

20.55 Spectacle : Les Grands Moments du Golden Circus Festival à Rome.
22.30 Météo, Journal.
22.55 Mardi chez vous.
Programme des treize télévisions régionales.
0.25 Un Jour en France (rediff.).
1.15 Musique Graffiti.
Le Sacre du Printemps, 1re partie, de Stravinsky, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Pierre Boulez (40 min).

M 6

13.25 Téléfilm : L'Amour à la barre.
De Steven Hilliard Stern.
15.10 Musique : Boulevard des clips (et 1.20, 5.45).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Wolff, police criminelle.
19.00 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : E = M 6.
20.45 Magazine : Grandeur nature.

20.50 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
Le Retour du farceur. Léon la chance.
22.45 Téléfilm : Condamnation sans appel.
De David Lowell Rich.
0.25 Série : Les Professionnels.
L'Ange vengeur.

CANAL +

13.35 Cinéma : L'Histoire du garçon qui voulait qu'on l'embrasse. ■
Film français de Philippe Harel (1993).
15.10 Surprises (et 16.00, 2.50).
15.20 Magazine : Courants d'air.
Estelle Hallyday à Miami.
16.10 Cinéma : Cliffhanger. ☐
Film américain de Renny Harlin (1992).
18.00 Canaille peluche. Mot.
EN CLAIR JUSQU'À 20.35
18.30 Jeu : Pizzarollo.
18.40 Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Beaucoup de bruit pour rien. ■
Film britannique de Kenneth Branagh (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : *La Maison aux esprits.* ■
Film germano-portugo-danois de Bille August (1993) (v.o.).
0.39 Pin-up (rediff.).
0.40 Le Journal du hard.
Présenté par Philippe Vandel.
0.45 Cinéma : La Vénus bleue.
Film français, classé X, de Michel Ricaud (1993).
2.25 Les Grands Crimes du 20e siècle.
Haigh, tueur à l'acide.

LA CINQUIÈME

13.30 Le Sens de l'Histoire.
De Castro à Cuba, de Marc de Beaufort et Yezid Campos (rediff.).
15.00 Guerriers des temps anciens.
Les Janissaires.
15.30 Qui vive.
La médecine des vacances (rediff.).
15.45 Allô ! La Terre. L'Odorat [2/5].
16.00 La Preuve par cinq.
16.35 Inventer demain [2/5].
16.45 Cours de langues vivantes.
Anglais.
17.00 Jeunesse.
La Vie devant moi : pilote de formule 1 ; 17.15, La Panthère rose ; 17.20, Téléchat.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Les Grandes Inventions.
La Vaccination.
18.15 Les Alphabets de l'image.
18.30 Le Monde des animaux.
Le maître du serpent.
18.55 Le Journal du Temps.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. La médecine alternative en Grande-Bretagne.
19.30 Documentaire : Palettes [1/6].
Francisco de Goya. *Les Jeunes* (vers 1812) et *Les Vieilles* (vers 1810), d'Alain Jaubert.
19.55 Documentaire : *Contacts* [1/4].
Don Mc Cullin, de Sylvain Roumette ; Sarah Moon, de Sarah Moon.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Transit. Blessures de guerre.
21.45 Soirée thématique : ▶ Cannabis.
Proposée par Christoph Jörg.
21.50 Documentaire : Une plante entre le bien et le mal.
De Martin Baker.
22.40 La Loi du chanvre.
De Jean-Philippe Desbordes.
22.55 Court métrage : Supergrass.
De Tom Vaughan.
23.05 Documentaire : Song for Mary Jane.
De Martin Baker.
23.25 Documentaire : L'Herbe qui guérit.
De Guillaume d'Alessandro.
23.45 Cinéma : Reefer Madness. ■
Film américain de Louis Gasnier (1936, N., v.o.).
0.50 Magazine : Velvet Jungle *(rediff.)*.
1.50 Série : Johnny Staccato.
15. Collector's Item (v.o., rediff.).
2.15 Cinéma d'animation : 7e Art bis.
[6]. Des animaux et des hommes. L'Epouvantail, de Hu Jinqing ; La Mouche, de Vladimir Jutrisa et Alexander Marks ; La Ménagerie, de Cécile Babiole (30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents. (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Envoyé spécial. 21.30 Perfecto. 22.00 Journal de France 2. *Edition de 20 heures. 22.40 Bouillon de* culture. 23.50 Viva. 0.25 Témoignages pour le Rwanda. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Côté court (10 min).

PLANÈTE 19.35 Nous l'avons tant aimée, la révolution. De Steven Winter et Daniel Cohn-Bendit [1/4]. Un voyage dans l'Histoire avec Daniel Cohn-Bendit. La révolte. 20.30 Dix ans de destruction. D'Adrian Cowell [2/5]. Les Cendres de la forêt. 21.30 La Mort monumentale. D'Olivier Descamps. 22.00 Contact. Elie Wiesel. De Claude Lortie. 22.55 De sang froid. De Jean-Paul Cornu. *23.45 Le Moine et l'Abeille.* D'Allen Jewhurst et David Taylor [2/2]. La Reine noire du Kilimandjaro. 0.30 Thunderbolt. De William Wyler (45 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 *Paris Première* infos (et 0.25 min). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.55). 19.45 Meilleurs souvenirs. 20.00 Premières loges (et 21.55). 21.00 Jean-Edern's Club. 22.20 Poussière d'ange. ■■ Film français d'Edouard Niermans (1987). 0.35 Paris modes (55 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 La Panthère rose. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Il était une fois les Amériques ; 18.20, Tip top clip ; 18.25, Skippy ; 18.55, Cinéma ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, Cinéma ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Océane. 20.00 Cajou.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. 21.25 Série : Michel Vaillant. 21.55 The Muppet Show. Invitée : Madeline Kahn. 22.20 Chronique bakélite. 22.25 Série : *Les Aventures du jeune* Indiana Jones. 23.15 Les 24 heures de tracteurs anciens. De Pierre Lacombe et Jean-Marc Roger. 23.55 Série : Monty Python's Flying Circus. 0.25 Country Box. 0.55 Série : Private Eye (50 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Le Grand Chaparral (et 23.15). 19.50 Série : Ne mangez pas les marguerites. 20.15 Série : Les deux font la loi. 20.45 Série : Supercopter (et 0.00). 21.35 Le Club. 21.40 Série : Mission impossible. 22.30 Série : Code Quantum. Le Grand Voyage. 0.50 Série : Hong-Kong *Connection (50 min).*

MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.30). 20.10 MCM Mag (et 22.30, 1.00). 20.40 MCM découvertes. 21.00 X Kulture. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home vidéo. 23.00 MCM Backstage. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.30 Blah-Blah Metal (30 min).

MTV 19.30 MTV Sports. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : The Real World 1. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.45 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Motors. 22.00 Rendez-vous à Roland-Garros. Les quatre meilleures rencontres du jour. 23.00 Snooker. Ligue européenne 1995 : 14e match. John Parrott-Ronnie O'Sullivan (120 min).

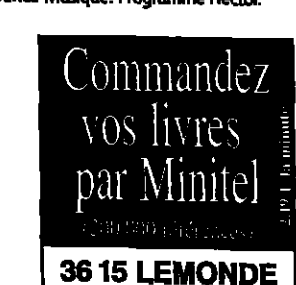
CINÉ CINÉFIL 18.55 Police spéciale. ■■ Film américain de Samuel Fuller (1964, N., v.o.). 20.30 Tornavara. ■ Film français de Jean Dreville (1943, N.). 21.55 Ulysse. ☐ Film britannique de Joseph Strick (1967, N., v.o.). 0.05 Laurel et Hardy au Far West. ■■ Film américain de James Horne (1937, *N., 65 min).*

CINÉ CINÉMAS 18.50 Anna et les loups. ■■■ Film espagnol de Carlos Saura (1972, v.o.). 20.30 L'Apprenti salaud. ■ *Film français de Michel Deville (1977).* 22.15 Calme blanc. ■ Film australien de Philip Noyce (1989, v.o., 95 min). 23.50 Le Solitaire. ■ Film américain de Michael Mann (1980, 125 min).

RADIO

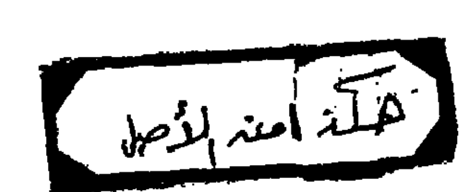
FRANCE-CULTURE 20.00 Le Rythme et la Raison. Les voix noires au Festival Banlieues bleues. 2. Chorale afro-américaine. 20.30 Archipel médecine. De la maîtrise du trac et autres timidités. 21.28 *Poésie sur parole.* Les poètes arabes (2) (rediff.). 21.32 Magazine de la rédaction de France-Culture. Les municipales. Les élus de la crise. 22.40 Les Nuits magnétiques. Pèlerinages singuliers (1). *0.05 Du jour au lendemain.* Jacques Derrida (Mal d'archive). 0.50 Coda. George Shearing, du jazz au piano bar (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE *20.00 Concert.* Donné le 16 février, au Barbican, à Londres, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Colin Davis : Concerto pour piano et orchestre no 4, de Beethoven, Stephen Kovacevich, piano ; Symphonie no 3, de Tippett, Faye Robinson, soprano. 22.00 Soliste. Alfred Brendel, piano. Fantaisie chromatique et fugue BWV 903, de Bach ; *Harmonies poétiques et religieuses : funérailles*, de Liszt. 22.25 Dépêche-notes (rediff.). 22.30 Musique pluriel. Œuvres d'Ioachimescu, Steenhuisen. 23.07 Ainsi la *nuit. Œuvres de Haydn, Rachmaninov, Poulenc,* Debussy. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Weiss (Grèce), Riqueni (Andalousie), Rodrigo (Brésil). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.



Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « La bataille pour la mairie de Clermont-Ferrand » (« Le Téléphone sonne »).



Aqabat Jaber, l'envers d'une histoire héroïque

Un cinéaste israélien engagé pour la paix a filmé les « réfugiés » du plus grand camp palestinien, aujourd'hui en territoire autonome

C'EST à quelques kilomètres de Jéricho, tout près de la mer Morte. Un immense camp, presque une ville, une sorte de chantier indéterminé où le passé lutte contre l'avenir. On ne saurait dire ce qui va l'emporter, des maisons abandonnées et de celles qui poussent, des ruines ou des nouvelles constructions. Son d'une musique sur une radio arabe, gosses jouant dans des carcasses de voitures, arbre chétif sur une place, ruelles en forme de cloaques...

Aqabat Jaber est le plus grand camp de réfugiés palestiniens construit par les Nations unies au début des années 50. Soixante-cinq mille personnes s'y entassèrent, chassées de leurs villages par la création de l'État d'Israël, en 1948. Comme tous les camps construits à cette époque, celui-là était – en principe – transitoire. Les familles furent logées dans des tentes, dans un dénuement total. Puis le temporaire devint un mode de vie, le statut de « réfugié », une identité, les tentes se transformèrent en cabanes de terre et de pisé.

La guerre de six jours le vida, en 1967 ; Aqabat Jaber se retrouva parmi les nouveaux territoires occupés, il se repeupla des anciennes familles et d'autres. Puis il y eut l'Intifada – la « guerre des pierres » – et l'accord de paix instituant une autonomie dans le territoire de Jéricho et dans la bande de Gaza. Les enfants qui y sont nés ont aujourd'hui vingt, trente, quarante ans. Les vieux commencent à mourir.



Eyal Sivan est allé à Aqabat Jaber pour la première fois en 1982. Il était photographe de mode, il avait dix-huit ans. Pensant le camp abandonné, il s'y était intéressé comme décor. Il a découvert le « problème » palestinien. Eyal Sivan est israélien et, comme les jeunes de sa génération, il a été élevé dans la version héroïque de l'histoire de la naissance de l'État hébreu. La Palestine, terre vierge, quelques nomades... Très impressionné par le sort de ces réfugiés, il s'était juré de retourner y faire un film. Il en a fait deux. *Aqabat Jaber, vie de passage*, tourné en 1987, puis *Aqabat Jaber, paix sans retour ?*, tourné sept ans plus tard, en 1994. C'est celui-ci qu'on verra.

UN TRAVAIL QUI DÉRANGE

Eyal Sivan, qui a quitté Israël pour vivre en France, fait partie de la gauche israélienne, celle qui s'est engagée pour la « paix » bien avant les accords d'Oslo. Ce cinéaste-chercheur a réalisé plusieurs films très critiques envers le nationalisme israélien. Notamment *Le Syndrome borderline*, diffusé le 25 mai, sur Arte, dans le cadre d'une soirée thématique sur Jérusalem qu'il a lui-même organisée (supplément « Le Monde Radio-Télévision » daté 21-22 mai).

Aqabat Jaber, vie de passage, bien que couvert de prix, n'a jamais été diffusé. C'était une sorte d'état des lieux du camp sous occupation israélienne (quelques mois avant que ne démarre l'Intifada). Il en racontait l'histoire et celle de ses habitants. Douleur de la terre perdue et mythifiée, humiliation d'être réfugié, obsession du retour. *Aqabat Jaber, paix sans retour ?* dérange tout autant. On y retrouve quelques-uns des 3 000 réfugiés encore installés dans le camp, cette fois sous administration palestinienne.

Comment vivent-ils ce bouleversement ? Comment envisagent-ils l'avenir ? Commerçants, enfants, jeunes filles, jeunes femmes, maire, commandant défilent devant la caméra d'Eyal Sivan, se confient avec la même franchise crue. Douleur, toujours, d'être des « réfugiés », mais le discours est plus offensif, surtout chez les jeunes.

Qu'ils y croient ou non, tous (ou presque) revendiquent le droit de retourner sur les terres prises en 1948 : *« On ne demande pas la lune, mais seulement nos droits. »* *Aqabat Jaber, paix sans retour ?*, deuxième volet d'un sérieux travail sur la mémoire palestinienne (image de Nurith Aviv), est un film plein de tourments et de paradoxes, un document dérangeant, oui, mais pour tout le monde, et pas toujours où l'on s'y attend.

Catherine Humblot

★ **« Les Mercredis de l'Histoire », le 7 juin, Arte, 20 h 40.**

Les jumeaux de la mer

par Agathe Logeart

POUR LEUR DÉBARQUEMENT, personne ne les attendait le long d'une plage de sable blanc bordée de cocotiers. Contrairement à d'autres exploits marins – à rames ou à palmes – il n'y avait pas de caméras rendues folles par des exclusivités négociées contre leur poids d'or, pas de journalistes en meute meublant le vide d'un suspense programmé pour échoir pile au beau milieu du vingt heures. Ces deux-là avaient tout fait tous seuls, même ces images que nous offrait TF 1 comme un cadeau sans prix. Des images toutes simples, cousues main, qui sentaient bon l'amateurisme des clichés de vacances, les embruns et la liberté.

On les avait vus partir, il y a un bon bout de temps déjà, à bord d'une coque de noix qu'ils avaient fabriquée de leurs blanches mains. Une voile bistre, une voile rose, et 4 mètres de bois vernis couleur de miel, c'était leur royaume. On avait cru à une blague de vieux collégiens. Des jumeaux de quarante-cinq ans qui décidaient de traverser l'Atlantique à bord d'un pareil rafiot, sans balise de détresse, sans étude de marché, sans accrocher à leurs cirés sponsors et hommes de science, cela ne faisait pas sérieux. On leur avait souhaité « *Bon vent !* », et puis on s'était empressé de les oublier. Aucune radio, depuis, ne nous avait, au fur et à mesure de leur course, parlé de leurs bonnes ou mauvaises rencontres. Nous n'avions pas su s'ils avaient faim ou soif ou même s'ils avaient chaviré. Personne n'avait disserté sur leur mal de mer ou leurs ampoules aux pieds. Nous n'avions pas été informés de leurs coups de cafard ni de leurs émerveillements. Aucun bateaulogue n'avait été appelé en consultation cathodique pour éclairer notre lanterne sur leur aventure.

Et voilà qu'ils nous revenaient, après trente-sept jours de traversée de l'Atlantique faite sur la pointe des voiles, avec la mine réjouie qu'ils devaient avoir à douze ans quand ils faisaient (et ils le faisaient sûrement) tourner en bourrique parents et professeurs. Pendant ces trente-sept jours d'absence, ils avaient eu une amie hirondelle, des espadons et des dauphins pour escorte, et du gros temps et du calme plat. Ils avaient croisé un voilier qui les avait snobés et avait fait mine de ne pas les voir « *comme s'il était dans le métro* ». Leurs barbes avaient poussé. En pleine mer, ils avaient dit « *Ah bon...* » d'un air un peu déçu en apprenant à la radio l'élection de Jacques Chirac. Ils avaient vécu sans que nous le sachions, et semblaient s'en être plutôt bien portés.

Etait-ce possible ? Avaient-ils vraiment pu traverser la mer sans nous, au creux de leur bateau de poche ? D'ordinaire, nous ne sommes pas habitués à croire quelque chose que nous ne voyons pas : il faut, pense-t-on, une image pour faire exister la réalité. Mais ces jumeaux de la mer n'avaient pas joué le jeu. Là aussi, résidait leur exploit. Leur irruption sans sommation au milieu des informations, n'en était que plus rafraîchissante. Et en plus, les inconscients, ils avaient l'air heureux...

MERCREDI 7 JUIN

TF 1

13.40 Série : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Dallas.
15.20 Série : La loi est la loi.
16.15 Série : La Croisière foll'amour.
16.50 Club Dorothée.
17.25 Série : Les Garçons de la plage.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : K 2000.
19.15 Magazine : Coucou !
19.50 Le Bébête Show (et 1.25).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.45 Divertissement : Pour la vie. Présenté par Valérie Pascal et Fabrice.
22.40 Magazine : ▶ 37 ° 5 le soir. Comment rester belle après 40 ans.
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise. Pierre Bellon (Sodexho).
0.30 Série : Paire d'as.
1.30 Journal, Météo.
1.45 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 4.15) ; 2.35, TF 1 nuit (et 3.35) ; 2.45, La Pirogue ; 3.45, L'Aventure des plantes ; 4.45, Musique ; 5.05, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.40 Sport : Tennis. En direct de Roland-Garros.
18.10 Série : Sauvés par le gong.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne (et 4.55).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 3.00).
19.50 Bonne Nuit les petits. Pauvre Balthazar.
19.55 Tirage du Loto (et 20.50).
19.59 Journal, Tennis, Météo.

20.55 Téléfilm : Tout va bien dans le service. De Charlotte Silvera, avec Agnès Soral, Marina Golovine.
22.45 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Ces sectes qui ne disent pas leur nom. Reportages : Céline ; Le Combat de Stève ; Dominique.
23.55 Les Films Lumière (rediff.).
0.00 Journal, Météo, Journal des courses.
0.30 Côté court.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Avec Jane Birkin, Alain Neddam, Emmanuel Hirsch, Christophe Bourdin.
1.30 Programmes de nuit. Internationaux de France de Roland-Garros, le match du jour (rediff.) ; 3.35, Emissions religieuses (rediff.) ; 4.35, 24 heures d'infos ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

13.55 Série : La croisière s'amuse.
14.50 Série : Simon et Simon.
16.55 Les Minikeums. Popeye ; Tintin : Coke en stoke (1).
17.40 Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Sept Souris dans le noir,* d'Ed Young.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.42 Sport : Côté court.
20.50 Consomag.

20.55 La Marche du siècle. Bienvenue à l'Académie française à l'occasion du bicentenaire de l'Institut de France. Invités : Marcel Landowski ; Pierre Messmer ; Maurice Béjart, Jean-Denis Bredin, Jean Delumeau, Marianne Grunberg-Manago, Jean-Christophe Yoccoz.
22.35 Météo, Journal.
23.05 Documentaire : Un siècle d'écrivains. Jack London, de Michel Viotte et Michel Le Bris. *Portrait de l'écrivain-aventurier américain.*
23.55 Magazine : Ah ! Quels titres ! Des Nobels s'adressent aux jeunes. Invités : Rita Levi-Montalcini *(Ton avenir)* ; François Jacob *(La Statue intérieure)* ; Marina Picasso *(Les Enfants du bout du monde)* ; Françoise Chandernagor *(L'Enfant Lumière)* ; Michel Fize *(Le Peuple adolescent)*.
0.55 Musique Graffiti. Sonate pour piano n° 18, de Beethoven, par Elda Nebolsin, piano (25 min).

M 6

13.30 M 6 Kid. Présenté par Caroline Avon et Paul Grandpascal. Kid découverte : Malte ; Kidimot : silhouette. Mighty Max ; 14.05, Conan l'aventurier ; 15.05 Moi, Renart ; 15.35, 20.000 lieues dans l'espace ; 16.00, Highlander.
16.20 Variétés : Hit Machine.
16.55 Magazine : Fanzine (et 0.35).
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Wolff, police criminelle.
19.00 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Présenté par Michel Cellier. Des vautours en direct. *Dans un village de la vallée d'Ossau, dans les Pyrénées, les vautours ont mis fin à l'exode rural.*

20.45 Téléfilm : Le Gourou occidental. De Danièle J. Suissa, avec Jean Lefebvre, Philippe Clay.
22.25 Téléfilm : Meurtres dans l'espace. De Steven Hilliard Stern, avec Wilford Brimley, Martin Balsam.
0.05 Série : Sexy Zap.
1.00 Boulevard des clip (et 5.30).
2.30 Rediffusions. E = M 6 ; 2.55, Culture rock (La saga) ; 3.50, Le Ballet royal ; 4.35, Vahiné, Tahiti ; 5.05, Culture pub

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Les Plus Beaux Jardins du monde. 9. Gloire et grandeur, de William Howard Adams. *Les jardins à la française...*
14.55 Le Journal du art (rediff.).
15.00 Téléfilm : L'Enfant de la forêt. De John Kent Harrison, avec Christian Campbell, James Brolin.
16.30 Téléfilm : Meurtres dans la maison de poupée. De Bernard Wilets, avec Amanda Rowse, Lindsay Jackson.
18.00 Canaille peluche. Mot.
En clair jusqu'à 21.00
18.30 Jeu : Pizzarollo.
18.40 Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.

21.00 Cinéma : Un faire-part à part. ■ Film américain de Charlie Peters (1993).
22.30 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Elles n'oublient jamais. ■ Film français de Christopher Frank (1993).
0.23 Pin-Up (rediff.).
0.25 Série : Babylon 5 [8/22] Souvenirs mystérieux.
1.07 Surprises.
1.15 Sport : Football. Roumanie-Israël. Match de Championnat d'Europe des nations.
3.00 Sport : Basket-ball américain. Finale NBA du match n° 1 (180 min).

LA CINQUIÈME

13.00 Jeu : Ça déméninge.
13.30 Va savoir. Présenté par Gérard Klein. Port-en-Bessin (rediff.).
14.00 L'Esprit du sport. Insep.
15.00 Mag 5.
15.30 Qui vive. La médecine des vacances (rediff.).
15.45 Allô ! La Terre. L'odorat [3/5].
16.00 La Preuve par cinq.
16.35 Inventer demain. Albert Jacquard, généticien [3/5].
16.45 Les Grandes Inventions. La Cellule, élément de la vie (rediff.).
17.00 Jeunesse. Les Explorateurs de la connaissance ; 17.25, Téléchat.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Eco et compagnie. Dollar, franc, mark et les autres.
18.15 L'Amour en questions. La Procréation médicale assistée.
18.30 Le Monde des animaux. Les yeux de la mer.
18.55 Le Journal du Temps.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Les origines du tennis.
19.30 Documentaire : Virunga. Fleuves de feu et de glace, d'Alan Root.
20.20 Le Dessous des cartes. De part et d'autre du Jourdain : la Jordanie [2/3]. de Natasha Nisic.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Les Mercredis de l'Histoire. Aqabat Jaber, une paix sans retour ?, d'Eyal Sivan. *La paix est-elle possible sans le retour des Palestiniens sur leur terre natale ? Un réalisateur israélien pose la question à des réfugiés du camp Aqabat Jaber, construit au début des années 50 près de Jéricho. Un document douloureux, important.*
21.45 Dancing for Mr. B. D'Anne Belle. *Six danseuses et Balanchine.*
23.10 Magazine : Musica Journal. Au Festival de Vienne : Die Wände, d'Adriana Hölszky, d'après Les Paravents, de Jean Genet ; A Vienne : Gesualdo, d'Alfred Schittke ; Au Festival de Berlin : Black Rider, de Michael Simon.
23.45 Entretien. Dominique Schnapper et Claus Leggewie (sociologues).
0.35 Cinéma : Reefer Madness. ■ Film américain de Louis Gasnier (1936, N., v.o., rediff.).
1.40 Song for Mary Jane (rediff.).
2.00 L'Herbe qui guérit (rediff.).
2.20 Cinéma d'animation : 7e Art bis. [7]. Histoires tristes. Le Pauvre, de Rein Raamat ; Gare terminus, de Petar Kvesie ; La Pause, de Sergueï Anibekov (30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Feuilleton : Desjardins. 23.15 Bas les masques. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Côté court (10 min).

PLANÈTE 19.40 Des racines et des cendres. D'Elisabeth Dubreuil. 20.30 La Mort en face. De William Karel [3/3]. La Libération des camps. 21.25 Ballerina. De Derek Bailey [3/4]. Les Grands Rôles. 22.25 Nous l'avons tant aimée, la révolution. De Steven Winter et Daniel Cohn-Bendit [1/4]. La Révolte. 23.25 Dix ans de destruction. D'Adrian Cowell [2/5]. Les Cendres de la forêt. 0.20 Contact : Elie Wiesel. De Claude Lortie (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.45). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.15). 19.45 Meilleurs souvenirs. 20.00 Aux arts et caetera (et 21.55). 21.00 Paris modes. 22.20 Le court en dit long. 0.00 Concert : Galliano. Enregistré en 1994 à Londres. 0.25 Paris déco. 0.55 Buzz (25 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 La Panthère rose. 18.00 Coup de bleu dans les étoiles. 18.15 Cajou. 19.15 Domino. 19.30 Série : Océane.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Au nom de la loi. 20.30 Série : Private Eye. Ombres et lumières. 21.20 Série : Au cœur du temps. La Fin du monde. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. 22.35 Série : Les Incorruptibles de Chicago. Héros et héroïne. 23.25 Nonante. 0.25 Série : Dream On. Super freak. 0.55 Série : New York Police Blues (50 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Le Grand Chaparral (et 23.15). 19.50 Série : Ne mangez pas les marguerites. 20.15 Série : Les deux font la loi. Sous le ciel de l'Ouest. 20.45 Série : L'Age de cristal (et 0.00). 21.40 Série : Mission impossible. La Cachette. 22.30 Série : Flash. Episode pilote. 0.50 Série : Hong-Kong Connection (50 min).

MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.30). 20.10 MCM Mag (et 22.30, 1.00). 20.40 MCM découvertes. 21.00 Radio Mag. 21.30 MCM Rock Legends. Spécial Police. 22.25 MCM Home vidéo. 23.00 X Kulture. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The Worst of Most Wanted. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.45 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Moto Magazine. 20.30 Formule 1 Magazine. 21.00 Prime Time Magazine. 22.00 Rendez-vous à Roland-Garros. Les quatre meilleures rencontres du jour. 23.00 Football. Euro 96 : qualifications (120 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 La Rose de Broadway. ■ Film américain de Gregory Ratoff (1939, N., v.o.). 20.30 Follow the Sun. ■ Film américain de Sidney Lanfield (1951, N., v.o.). 22.00 Le Scandale Costello. ■ Film britannique de David Miller (1956, N.). 23.40 Naples au baiser de feu. ■ Film français d'Augusto Genina (1937, N., 95 min).

CINÉ CINÉMAS 18.50 J'ai tué Raspoutine. ■■ Film français de Robert Hossein (1967). 20.30 Qiu Ju, une femme chinoise. ■■■ Film chinois de Zhang Yimou (1992). 22.05 Les Gaspards. ■ Film français de Pierre Tchernia (1974). 23.40 Documentaire. 0.35 Téléfilm : L'Enfer italien. Classé X (80 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Spécial Grand Large : Alain Cabantous (Les Citoyens du large). 19.30 Perspectives scientifiques. La raison des émotions (3). 20.00 Le Rythme et la Raison. Les voix noires au Festival Banlieues bleues. 3. Voix guadeloupéennes. 20.30 Antipodes. L'amour en Islam. 21.28 Poésie sur Parole. Les poètes arabes (3) (rediff.). 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Jean Rets, peintre (2). Une émission de la Radio Belge. 22.40 Les Nuits magnétiques. Pèlerinages singuliers (2). 0.05 Du jour au lendemain. Anne Vincent-Buffault (L'Exercice de l'amitié). 0.50 Coda. George Shearing, du jazz au piano bar (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Emile Jaques-Dalcroze (2) ; 2.01, Passion pour Rembrandt ; 3.28, Roland Maisonneuve (Le Livre des révélations).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Marina Vlady, comédienne. 20.00 Concert. Enregistré à Prague, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Prague, dir. Vladimir Valek, Jan Simon, piano : Œuvres de Schulhoff. 22.00 Soliste. Alfred Brendel, pianiste. Fantaisie Wanderer D 760, de Schubert. 22.25 Dépêche-notes (rediff.). 22.30 Musique pluriel. Concert donné le 11 février : Musique à voir et à entendre, de Reibel, Alex Guillo, percussion ; Polarization, de Tanaka, Willy Coquillat et Gaston Sylvestre, percussions. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Haydn, Mozart, Albero. 0.00 Jazz vivant. Concert donné le 2 avril, à la Cité de la musique, à Paris, par le Grand Orchestre de George Russel, l'Ensemble d'élèves du Conservatoire national de musique de Paris : Living Time Events (création mondiale). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector. Œuvres de Brahms, Mendelssohn, Soler, traditionnelle d'Espagne, Tartini, Scarlatti, Corelli, Monteverdi, Du Faut, Rameau, Leclair, Mozart, Kuhlau, Schumann, Doppler, Lekeu, D'Indy, Chausson.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : Michel Péricard, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale (« Objections »).

Le Monde

MERCREDI 7 JUIN 1995

Crue du siècle au sud-est de la Norvège

Près de 4 000 personnes ont été évacuées

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Les inondations qui frappent depuis plus d'une semaine le sud-est de la Norvège sont les plus graves que le pays ait connues depuis plus d'un siècle. Dès le lundi 5 juin, plus de quatre mille personnes ont été évacuées des vallées d'Oesterdal et de Guldbrandsdal, où la rivière Glomma, longue de 600 kilomètres, se trouvait à 5 mètres au-dessus de son niveau normal. La route et la voie ferrée qui assurent les liaisons entre Oslo et Trondheim à travers l'Oesterdal, transformée en lac, sont désormais coupées. Près de Lillehammer, site des derniers Jeux olympiques d'hiver, un homme de soixante-dix ans, resté enfermé dans sa voiture, a péri noyé. Les deux autres localités olympiques, Hamar et Gjövik, situées elles aussi au bord du lac Mjosa, sont menacées par la montée des eaux, qui devrait se poursuivre, selon l'Institut d'hydrologie norvégien, jusqu'au 10 ou 11 juin.

Si ces prévisions se confirment, la petite ville de Lillestrõm (10 000 habitants), à une vingtaine de kilomètres seulement au nord-est d'Oslo, pourrait être à son tour évacuée dans les jours qui viennent. La défense nationale a suspendu toutes les permissions, et des centaines de militaires et de volontaires civils ont érigé, dimanche et lundi, une digue de sacs de sable qui court sur 5 kilomètres, afin de retenir un éventuel débordement du lac voisin.En raison de la gravité de la situation, le gouvernement de Gro Harlem Brundtland avait, la veille, ordonné la reprise du travail aux policiers norvégiens, qui s'étaient mis en grève pour obtenir des augmentations salariales ; et, fait exceptionnel, la presse écrite a été autorisée à publier des éditions spéciales durant les fêtes de la Pentecôte.

TARDIVE FONTE DES NEIGES

Le premier ministre ainsi que le roi Harald se sont rendus ces derniers jours dans les régions sinistrées, où l'état d'urgence a été décrété. De nombreux villages sont complètement isolés, quelque 8 000 hectares de terres agricoles inondés, et les dégâts se chiffrent déjà par centaines de millions de couronnes.

Selon les spécialistes de l'Institut météorologique national à Oslo, la conjonction d'une fonte des neiges des montagnes tardive qui s'accumule à celle des glaciers explique ces crues *« historiques »*. On parle en Norvège du *Tusenaarsflom* – des inondations qui se produisent *« une fois tous les mille ans »*. Toutefois, la catastrophe la plus grave, qui avait fait soixante-trois morts, remonte à juillet 1870. Les crues actuelles frappent également plusieurs provinces suédoises, notamment le Varmland, proche de la Norvège.

Alain Debove

Les experts militaires préconisent une série d'essais nucléaires souterrains à Mururoa

Ils ont remis à M. Chirac une version actualisée de leur précédent rapport

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a communiqué au chef de l'Etat une version actualisée du rapport sur les essais nucléaires qu'un comité de sept experts, qu'il présidait, avait rédigé à destination du prédécesseur de Jacques Chirac à l'Elysée et du premier ministre de l'époque, Edouard Balladur. Ce rapport, dont *fait état Libération* du 6 juin, n'est pas radicalement différent du premier (*Le Monde* du 17 juillet 1993). Il constate que l'arsenal actuel de dissuasion reste crédible jusqu'en 2010, préconise de pratiquer une série inférieure à une dizaine d'expérimentations souterraines à Mururoa, avant de passer aux simulations en 2002.

L'objectif visé est quadruple : mettre au point les instruments de cette simulation ; tester la fiabilité des armes ; faire des progrès supplémentaires dans la miniaturisation, et concevoir une nouvelle géométrie des charges explosives compte tenu des caractéristiques et des performances des prochains systèmes lanceurs.

Le comité d'experts souhaite que la France explicite clairement sa décision d'une reprise, dès que possible, de ses essais en l'assortissant du fait qu'il s'agit d'un nombre réduit de tirs nécessaires à sa défense et que, cette série une fois achevée, elle n'en fera plus d'autres.

INVITATION

M. Chirac avait critiqué la décision, en 1992, de François Mitterrand de suspendre les expériences nucléaires de la France, une initiative qui a été suivie par les Etats-Unis et la Russie à l'exception de la Chine. Dans son message aux armées après son élection, rédigé en termes très prudents, le président de la République s'était fixé pour but de *« maintenir* [la dissuasion] *au niveau nécessaire de suffisance et de crédibilité, dans le respect des engagements internationaux de la France »*.

Avant d'arrêter une quelconque décision, le président de la République devra tenir compte d'une série de considérations. D'abord, la France vient de signer la prorogation indéfinie du traité de non-prolifération (TNP). Ensuite, elle participe aux discussions, à Genève, sur une interdiction totale des essais nucléaires, qui interviendrait en 1996. Enfin, l'année 1995 est celle du cinquantenaire des bombardements nucléaires américains sur Hiroshima et Nagasaki, et du dixième anniversaire du minage, par les services secrets français, du navire de Greenpeace en Nouvelle-Zélande. Ce qui peut contribuer à rendre inopportuns de nouveaux tirs à Mururoa, surtout si, entre-temps, M. Chirac acceptait l'invitation qui lui a été faite de présider, cet été, en Polynésie, les Jeux du Pacifique.

La peine de mort est abolie en Afrique du Sud

LA PEINE DE MORT a été déclarée contraire à la nouvelle Constitution sud-africaine mardi 6 juin, par la Cour suprême mis en place au début de l'année. *« Il est interdit à l'Etat et tous ses organes d'exécuter quiquonque »*, a-t-elle jugé. Rendant public le jugement, le président du tribunal constitutionnel, Arthur Chaskalson, a déclaré que la peine de mort était incompatible avec le droit à la vie garanti par la Constitution.

L'abolition de la peine de mort est ainsi la première grande décision de la nouvelle Cour. Cette décision met fin à l'incertitude qui régnait depuis cinq ans sur le sort de quatre cent cinquante-trois condamnés à mort. Leurs peines devraient être commuées en peines de prisons à vie. *Toute personne condamnée à mort demeurera détenue jusqu'à ce que les sentences aient été modifiées »*, indique le jugement de la Cour.

Les juges avaient été saisis du cas de deux condamnés à mort, Themba Makwayane, trente-six ans, et Movusu Mchunu, vingt-quatre ans, qui avaient tué quatre personnes lors d'un hold up. Leur condamnation avait été prononcée en août 1990. Un moratoire de fait sur les exécutions avait été décrété après que l'ancien régime blanc eut libéré de prison, en février de la même année, Nelson Mandela, pour entamer avec lui les négociations sur la fin de l'apartheid. La décision d'abolir la peine de mort avait été laissée à l'appréciation de la Cour en raison de l'incapacité du Congrès national africain de Nelson Mandela et du Parti national de s'entendre sur la question. – *(AP.)*

M. Juppé s'interroge sur le niveau des déficits publics

LE RITE sera-t-il respecté ? D'ordinaire, quand il s'installe, un nouveau gouvernement ne trouve rien de plus pressé que d'instruire le procès de celui qui l'a précédé en dénonçant l'« héritage » qu'il lui a laissé. Les circonstances, toutefois, rendent l'opération parfois difficile. Edouard Balladur en a fait, en d'autres temps, l'expérience : souhaitant dresser le réquisitoire des socialistes, il avait chargé, au printemps 1993, la commission Raynaud de réaliser un « audit » des comptes publics, mais la mort de Pierre Bérégovoy lui avait finalement interdit d'en tirer véritablement parti.

Son successeur, Alain Juppé, se trouve apparemment dans une situation similaire. Pour ne pas attiser les querelles intestines de la majorité, il s'est jusqu'à présent gardé de mettre en cause la gestion balladurienne. Mais résistera-t-il à la tentation ? C'est loin d'être certain. La préparation du projet de loi de finances rectificative est dès à présent l'objet, en coulisses, de petites et grandes manœuvres.

322 MILLIARDS DE FRANCS

D'abord, le ministère des finances s'interroge sur le niveau réel du déficit budgétaire retenu dans la loi de finances initiale. Est-il de 275 milliards de francs ou bien de 322 milliards ? Le gouvernement précédent avait retenu l'hypothèse de 55 milliards de francs de recettes de privatisations, dont 8 milliards affectés aux dotations en capital des entreprises publiques, le solde devant se retrouver dans le budget général. Or, selon les critères de Maastricht, ces recettes de privatisations sont assimilées à un besoin de financement supplémentaire, quand elles servent à financer des dépenses courantes.

Bercy recommande donc qu'à l'occasion du « collectif » budgétaire on tienne compte de cette règle et que le déficit budgétaire initial soit affiché à 322 milliards de francs, soit les 275 milliards de déficit prévus, majorés des 47 milliards de recettes de privatisations versés au budget. Saisi de la question, Matignon n'a pas encore rendu son arbitrage.

De surcroît, des rumeurs de plus en plus nombreuses circulent dans les milieux gouvernementaux, laissant entendre que les comptes publics seraient plus dégradés que prévu. On dit ainsi que, sur les quatre premiers mois de l'année, le déficit budgétaire serait supérieur de près de 25 milliards de francs aux estimations, dont près de 10 milliards seraient imputables à de moindres rentrées de recettes fiscales *(Le Monde* du 2 juin). En présentant les travaux du comité interministériel sur l'emploi, le 2 juin, M. Juppé n'a pas démenti ces bruits, admettant qu'il avait lu, *« ici ou là »*, des estimations plus alarmistes que prévu et qu'il faudrait sans doute recaler les hypothèses économiques du budget, lors du prochain collectif, notamment pour tenir compte de l'évolution des recettes fiscales.

Entre balladuriens et chiraquiens, la guerre budgétaire n'est pas encore franchement déclarée, mais les deux camps s'observent, l'arme au pied.

Laurent Mauduit

DANS LA PRESSE

La fusion avortée de la BNP, d'UAP et de Suez

LA TRIBUNE - DESFOSSÉS

Ce que l'on ne voit pas bien, en revanche, c'est à quel titre le gouvernement se serait mêlé de l'opération.

Il s'agit de trois entreprises privées, majeures et vaccinées. Leur stratégie leur appartient. Ou alors, il faut se résoudre à l'évidence : les privatisations du secteur financier ont servi à l'Etat à se procurer des recettes, mais certainement pas à se priver de son influence sur les établissements concernés ; les liens personnels entre les dirigeants de ces entreprises et le gouvernement sont tels qu'ils transcendent les relations entre dirigeants et actionnaires ; une entreprise publique privatisée reste en France, quoi qu'on fasse, sous surveillance des pouvoirs publics.

François Roche

RTL

Même si officiellement l'Etat n'a rien à voir dans le rapprochement de trois sociétés privées, il est impensable qu'il n'ait pas eu son mot à dire, surtout quand on connaît les liens qui unissent Jacques Friedmann, le patron de l'UAP, et Jacques Chirac.

Le gouvernement n'a absolument pas envie de voir se constituer un groupe gigantesque qui – avec les sociétés qu'il contrôlerait, dans le bâtiment, les travaux publics, l'audiovisuel – serait un véritable Etat dans l'Etat.

Jean-Yves Hollinger

LCI (La Chaîne Info)

Certes, l'Etat n'a pas à intervenir dans les affaires des entreprises privées. C'est entendu ! Mais il ne peut non plus ignorer les conséquences politiques et surtout économiques qu'entraînerait une fusion de ce type. (...)

L'opération aurait paradoxalement pour effet de placer à la tête de ce conglomérat puissant un proche du pouvoir, Jacques Friedmann, à l'heure où ledit pouvoir entend précisément réhabiliter l'idée d'un État impartial. (...) L'opération risquerait fort d'apparaître comme une manipulation des groupes privés, à l'heure où l'Etat va à nouveau solliciter la participation des épargnants à de nouvelles privatisations.

Pierre-Luc Séguillon

SOMMAIRE

INTERNATIONAL
Proche-Orient : Warren Christopher s'expose au ressentiment arabe 2
Afrique du Sud : Nelson Mandela *voudrait reprendre le contrôle du Natal* 3
Bosnie : le rocambolesque retour à Sarajevo des « casques bleus » libérés 4
Allemagne : les déchets, bannis par la loi, sont exportés jusqu'en Chine 5

FRANCE
Municipales : les petites communes *rurales veulent préserver leur influence* 6
Entretien avec Jean Tiberi, maire de Paris 7
Justice :M. Toubon souhaite introduire un appel pour les décisions des cours d'assises 8

SOCIÉTÉ
Immigration : Paris, capitale des diasporas asiatiques européennes 11
Education : la FCPE se mobilise contre les projets d'ı gouvernement 10

HORIZONS
Enquête : Les galères de l'emploi précaire 12
Débats : Maire, une fonction mise en examen, par Christophe Bouchet ; Que veut-on faire de l'audiovisuel ?, par Jean Cluzel ; Ebola oublié, Zaïre abandonné, par Didier Cannet 13
Editoriaux : Un défi transatlantique ; Pour une justice sereine 14

ENTREPRISES
Conjoncture : la morosité du marché automobile pèse sur la croissance industrielle 15
Pharmacie : Sanofi joue son avenir sur trois molécules médicamenteuses 16
Finances : Wall Street bat un nouveau record et inquiète les économistes 17

AUJOURD'HUI
Sciences : les futurs disques compacts vont doper les ordinateurs 20
Roland-Garros : Michael Chang renoue avec l'ambition 21
Rugby : le succès de la Coupe du monde reste lié aux performances des Springboks 22
Table : *Cochon qui s'en dédit !* 23

CULTURE
Théâtre : Peter Sellars met le fèu au *Festival des Amériques, à Montréal* 25
Danse : à Lyon, Bill T. Jones fait danser cent ans de cinéma 26

COMMUNICATION
Audiovisuel : Caméras continentales cherchent repreneur 28
Télévision : Aqabat Jabert, l'envers d'une histoire héroïque 29

SERVICES

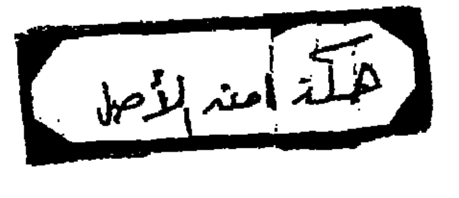
Carnet	*11*
Finances et marchés	*18-19*
Agenda	*24*
Météorologie	*24*
Abonnements	*24*
Guide culturel	*27*
Mots croisés	*27*
Radio-Télévision	*29*

DEMAIN *dans « Le Monde » :*

SOULEYMANE CISSÉ, L'AFRICAIN PLURIEL : sept ans pour mener à bien l'écriture, le financement, le tournage de *Waati* (« Le Temps »), présenté à Cannes. Pour le cinéaste malien, chaque film ressemble au parcours d'un combattant inspiré.

Tirage du *Monde* daté mardi 6 juin 1995 : 401 286 exemplaires 3

Par suite d'une coupure de courant à la Bourse de Paris, nous sommes dans l'impossibilité de publier les cours de bourse du jour, que nous publieront dans nos dernières éditions. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.



Le Monde

INITIATIVES

Menottes dorées

PARLER des stock-options, ou d'options d'achat d'actions réservées, c'est partir à la découverte d'une autre planète. Au vu des sommes évoquées, un salarié lambda, et *a fortiori* un syndicaliste, tombe des nues et doit comprendre que, décidément, il n'appartient pas au même monde que certains de ses dirigeants ou cadres supérieurs. Comme en astronomie, les contours de cette galaxie éloignée échappent à l'examen indiscutable. Une quinzaine d'années après que ce généreux moyen de rémunération eut été introduit en France, sur l'exemple américain, on ne sait toujours pas avec précision combien d'entreprises pratiquent la formule ou quel est le nombre de bénéficiaires. Pas plus qu'on ne connaît la valeur boursière globale du capital ainsi distribué à des collaborateurs ou le montant de la plus-value réalisée. Faute de quoi l'enrichissement personnel et soudain reste largement inexplicable de la part de managers qui ne pouvaient espérer, par leur seul travail de toute une vie, rejoindre la catégorie des fortunés de naissance.

Quand un bon observateur qualifie Michel Bon d'*« amateur »*, parce que son passage à la tête de Carrefour ne lui aurait rapporté *« que »* 20 millions de francs, il faut entendre que l'ampleur du phénomène dépasse la compréhension du *vulgum pecus*. Les chiffres qu'il cite en s'esclaffant ne font qu'ajouter à la confusion du naïf dont les rêves les plus fous ne dépassent pas les gains du Loto. Noms dissimulés, sociétés encore plus anonymes que d'habitude, les records atteignent 290 millions ici, 600 millions là, qui ne sont livrés que comme des estimations. Car rien ni personne ne permet de confirmer, tant l'habitude du secret empêche la transparence, le petit monde des connaisseurs étant réduit à colporter des anecdotes. Et de désigner toujours les mêmes, Pierre Lescure pour Canal Plus, Claude Bébéar pour AXA, Antoine Riboud pour Danone, figures emblématiques d'un système qui compte peu d'élus et encore moins de perdants ; puisque le principe consiste à acheter des actions réservées à un prix fixé cinq ans plus tôt, pour revendre éventuellement aussitôt, le risque financier n'existe pas. Soit le cours a monté, et on réalise l'opération. Soit la cote a chuté, et on renonce, quitte à regretter un profit qui, entre-temps, n'avait été que potentiel.

Au-delà du mécanisme, dont on comprend qu'il ait séduit les entreprises parce qu'il leur permettait de s'attacher des salariés émérites avec des « menottes dorées », dans la version américaine, l'application française met au jour quelques travers bien nationaux dont certains ont fait l'objet, récemment, d'une attention renouvelée. Dans le rapport du Sénat, Jean Arthuis (*Le Monde* du 17 mai) s'inquiétait de dérives que le flou de la loi permet et se préoccupait surtout de défendre les intérêts des vrais actionnaires, privés d'une information précise. Soucieux de mieux encadrer le dispositif, pour le délivrer de certaines critiques, le CNPF se prépare à rendre publiques les recommandations d'André Lévy-Lang, qui pourraient aboutir à la définition d'un code de bonne conduite.

TRIBUNE
■ TEMPS ET TRAVAIL :
ET SI L'ON EN PARLAIT VRAIMENT ?

MUTATIONS
■ CRI D'ALARME DANS L'ATELIER
par Marie-Béatrice Baudet



Illustrations : NICOLAS VIAL

■ UN RÉGIME EN VIGUEUR DEPUIS 1970
Un dispositif qui ne concerne que les cadres dirigeants
par Catherine Leroy

■ HISTOIRES DORÉES
Des sommes en jeu qui défient le sens commun
par Marie-Béatrice Baudet

■ DE LA DÉRIVE A LA FRAUDE
Plus-values juteuses et pratiques douteuses
par Olivier Piot

■ « PARACHUTES » EN OR
Presque toujours justifiés ils peuvent présenter des risques de dérapage
par Marie-Claude Betbeder

page II

LE PRIVILÈGE DES CADRES...
Elus d'une sélection discrète
par Olivier Piot

■ ... ET LE FAIT DU PRINCE
Un système qui repose sur la volonté discrétionnaire des directions
par Francine Aizicovici

page III

Stock-options : la planète des dirigeants

DÈS lors que, le conseil d'administration ayant approuvé un plan de stock-options, le directoire ou le président s'arroge le pouvoir discrétionnaire de définir la répartition et d'arrêter la liste des bénéficiaires, l'arbitraire n'est pas loin, favorisé par la discrétion qui entoure la décision. Non seulement les actionnaires ne sont pas tenus au courant, mais, comme l'indique avec méfiance l'un de ces heureux cadres : *« Je ne sais pas combien mes autres collègues ont obtenu, si j'ai été favorisé ou maltraité. »* Par définition, surtout, les salariés de base se doutent à peine de l'existence de ces avantages ou, quand ils l'apprennent, comme chez Technip, manifestent vivement leur colère pour crier à l'injustice. Socialement, il est en effet difficile de demander des efforts à tous, y compris par la rigueur salariale, pour qu'on s'aperçoive que, discrètement, un petit groupe de privilégiés peut gagner beaucoup d'argent. Même si Michel Bon a raison de souligner que la capitalisation boursière est passée de 5 à 35 milliards de francs pendant son règne, et qu'il pouvait en être justement récompensé, son sort paraîtra toujours exorbitant aux yeux de l'opinion.

D'où le silence. L'administrateur salarié ne verra rien passer au conseil d'administration. Tandis que l'employeur est annuellement tenu de communiquer le montant global des dix plus hauts salaires, lors de l'examen du bilan social par le comité d'entreprise, rien ne l'oblige à signaler la présence de stock-options qui faussent la perception des revenus réellement accordés. Que les représentants du personnel n'aient pas communication de telles données les prive également d'un moyen de saisir les motivations qui justifient tel ou tel choix stratégique. Pour améliorer les résultats boursiers de son groupe, et donc ses propres bénéfices, un dirigeant peut prendre des décisions « compétitives » qui auront des répercussions sociales, accentuant ainsi la tendance française à la restructuration ou à la rationalisation, par exemple.

Mais cela s'explique aussi. Quand les profits des stock-options peuvent aller jusqu'à représenter jusqu'à deux ou trois fois le salaire annuel, si, comme cela est fréquent, le plan est renouvelé chaque année, il s'agit bien d'une façon de réduire le poids de la fiscalité, profitable tant à l'entreprise qu'au cadre. L'attribution d'actions, qui dilue l'actionnariat, ne coûte rien à l'entreprise et se traduira par une ponction de 19,4 % pour le bénéficiaire. Avec les charges sociales et l'impôt, note à l'inverse un spécialiste, *« il ne restera que 6 millions de francs nets sur un salaire brut de 15 millions de francs pour lequel l'entreprise aura déboursé 20 millions de francs »*.

Il faut dès lors comprendre que la tentation soit forte de pratiquer cette forme de « gagnant-gagnant » à grande échelle... L'impôt et les charges sociales, encore elles, justifient d'ailleurs que les entreprises recherchent d'autres méthodes, peut être moins « juteuses », mais tout aussi efficaces. La contractualisation de « parachutes en or » pour prévenir le préjudice causé par les séparations brutales de cadres en fait partie. Tout comme le versement de salaires ou de jetons de présence dans des filiales étrangères implantées dans des pays moins gourmands, qui se développerait beaucoup ces temps-ci.

Reste que tout cela est sous-tendu par un aveu et un non-dit. L'aveu : avec la conversion à la modernité libérale, il faut rémunérer (très bien) la compétence. Le non-dit : après s'être reproduites, les élites gestionnaires veulent transmettre du patrimoine. Un curieux mélange bien de chez nous qui caractérise les stock-options à la française.

Alain Lebaube

DOSSIER ● Les stock-options

Un régime en vigueur depuis 1970

Applicable dans les textes à l'ensemble des salariés, le dispositif concerne de fait les cadres dirigeants

INTRODUIT en France par la loi du 31 décembre 1970, le système de stock-options permet à des salariés de souscrire ou d'acheter, à des conditions avantageuses, des actions de la société qui les emploie. C'est le conseil d'administration, ou le directoire, qui décide, après avoir demandé le consentement de l'assemblée générale extraordinaire d'offrir à tout ou partie du personnel salarié de l'entreprise le droit de souscrire ou d'acheter des actions à un prix déterminé qui, en règle générale, ne peut être modifié pendant toute la durée de l'option. Les bénéficiaires ont un certain délai pour lever leur option, c'est-à-dire acheter la ou les actions. En cas de hausse de la valeur de l'action, ils peuvent ainsi souscrire ou acquérir des titres à un prix inférieur à leurs valeurs du moment. *« La société peut très bien subordonner le droit d'exercer l'option au maintien du salarié dans les effectifs ou le subordonner à la réalisation préalable d'objectifs économiques »*, souligne Jean-Yves Mercier, avocat au bureau Francis Lefebvre.

On le voit, ce mode de rémunération a pour objectif de motiver, mais aussi de fidéliser les salariés auxquels l'entreprise tient plus particulièrement. Même si, dans les textes, les options peuvent être offertes à l'ensemble du personnel, *dans les faits*, elles sont réservées aux dirigeants sociaux et aux cadres supérieurs de l'entreprise. Les quantités offertes sont, bien sûr, différentes selon les catégories du personnel. Par ailleurs, ce droit donné au salarié est un droit personnel. (Il ne peut être cédé à *une tierce personne.) Le salarié* reste libre d'exercer ou non son option. Lorsque les titres ne sont pas cotés, l'assemblée est libre de fixer comme elle l'entend les modalités de détermination du prix. Dans les sociétés cotées, le prix d'exercice ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de la Bourse, au cours des vingt séances qui précèdent le jour de l'attribution des options.

CADEAU

Pendant toute une période, la réglementation fiscale a obligé les salariés à détenir l'action pendant au moins un an pour bénéficier des conditions fiscales les plus favorables. Le salarié pouvait être amené à revendre moins cher les titres. En 1993, le gouvernement Balladur a supprimé le « délai de portage ». Aujourd'hui, on peut lever son option (acheter) et la vendre *le même jour. Le salarié* ne prend aucun risque puisqu'il sait avant de décider si le titre a une valeur supérieure à ce qu'il lui coûte.

A la fin de l'année dernière, le Sénat avait souhaité le rétablissement du « délai de portage » d'un an, *qui aurait justifié*, à ses yeux, le régime d'imposition sur les plus-values. Mais il n'a pas réussi à convaincre le gouvernement. Cette proposition ne figure plus dans le dernier rapport de la *commission des finances du Sénat* visant à *« clarifier »* le régime des stock-options, rendu public au mois de mai. Pour bénéficier de l'imposition sur les plus-values au taux de 19,4 %, le salarié doit lever son option d'achat ou de souscription après un délai minimum de cinq ans. S'il vend avant l'échéance de ce délai, toute la plus-value est imposable suivant le régime des salaires. De plus, la société peut consentir au salarié un rabais sur le prix d'exercice. Dans les sociétés cotées, celui-ci peut légalement dépasser 20 % du cours de Bourse de l'action. Depuis 1993, dès que ce rabais dépasse 5 % (contre 10 % auparavant), il est considéré comme un véritable salaire et soumis aux charges sociales, à la CSG et à l'impôt sur le revenu. *« Une mesure dissuasive. Aucun employeur ne fait de rabais qui excède les 5 % »*, commente Jean-Yves Mercier, estimant toutefois que *« le véritable cadeau, c'est la Bourse qui va le faire avec la progression du prix de l'action »*.

Catherine Leroy

Histoires dorées

Les sommes en jeu défient le sens commun attaché à l'idée de rémunération. Et des abus pourraient être dénoncés

BIEN sûr, il sourit. Entendre raconter *que l'ancien* directeur financier d'un grand groupe américain a refait le toit de sa résidence secondaire, 600 mètres carrés, grâce à ses « stock-op », a l'air de l'amuser. Pas l'idée en elle-*même, plutôt l'importance que lui* accordent ses interlocuteurs. Habitué des états-majors, cet avocat d'affaires vit depuis longtemps sur une autre planète où se payer un toit, même en ardoise, est une pacotille. Les stock-options qu'il a vu attribuer, lever, puis céder, représentent des dizaines, voire quelques centaines de millions de francs.

La mise en avant médiatique de « l'histoire » Michel Bon, directeur général de l'ANPE, et ancien PDG de Carrefour, qui a annoncé clairement *« être désormais un rentier »* après avoir gagné environ 20 millions de francs grâce à ses stock-options (*Le Monde* du 10 mai 1995), l'énerve. *« C'est un amateur par rapport à d'autres*, ajoute-t-il simplement, *seulement, lui a eu le mérite de la franchise. »* Et de raconter le cas de ce groupe industriel qui, en trois ans, a distribué 300 millions de stock-options à dix-huit personnes. Rien *de très extraordinaire* jusque-là, *« si ce n'est*, précise-t-il, sûr de son effet, *que dix-sept des bénéficiaires se sont partagé 10 millions de francs, un seul, en l'occurrence le président, recevait 290 millions... »*.

L'argent, en France, sent mauvais. L'Hexagone n'a pas, sur ce sujet, *la maturité des pays* anglo-saxons où, d'ailleurs, le mécanisme des stock-options fonctionne d'une manière beaucoup plus transparente. Les histoires se racontent donc sous le manteau. Et elles ne manquent pas.

COLLIMATEUR

Les chiffres, officiellement disponibles, laissent quand même entrevoir l'ampleur du phénomène. En 1994, par exemple, Danone annonce l'attribution de 180 000 stock-options, représentant au minimum 121 millions de francs, à cinquante-huit personnes, ce qui porte à cinq cents le nombre des heureux bénéficiaires dans un groupe qui ne compte pas moins de 68 200 salariés.

Le cas de Canal Plus est, lui, entré dans la légende, qui a permis à quelques hommes-clés de la chaîne cryptée de songer à l'avenir avec tranquillité. En *1986, 875 000* stock-options ont été attribuées à soixante-dix bénéficiaires. Prix d'exercice : 55 francs. L'action cotait, à la fin du mois de mai, 682 francs. Plus-value pour ceux *qui sont encore actionnaires :* 1 140 %. En 1985, Saint Louis a accordé 80 000 stock-options à deux cents bénéficiaires au prix de 255 francs. L'action, fin mai était au-dessus de 1 500 francs. Plus-value éventuelle : 488 %.

Face au vertige provoqué par ces ordres de grandeur, l'implacable logique de Michel Bon, qui explique *« que s'il a gagné 20 millions de francs, c'est parce qu'il a fait passer la valeur en Bourse du groupe Carrefour de 5 à 35 milliards de francs »*. *« Cet argumentaire a le mérite d'ouvrir le débat*, estime l'un des experts du groupe de travail sénatorial réuni autour de Jean Arthuis pour l'élaboration de son rapport d'information sur les stock-options (*Le Monde* du 17 mai). *Certaines pratiques, en revanche, conduisent à s'interroger sur la justesse du dispositif actuel.* » Le Sénat ainsi que les services fiscaux du ministère des finances ont, par exemple, dans leur collimateur, sans pouvoir évidemment citer officiellement leurs noms, plusieurs responsables de groupes français qui ont pris leurs aises avec le cadre légal, réussissant à le contourner grâce à l'aide d'experts juridiques. *« Nous avons appris grâce aux services fiscaux américains comment un patron français s'était ainsi attribué un matelas de plusieurs centaines de millions de francs de stock-options via la création de filiales, coquilles vides non cotées, vers qui, comme par miracle, des flux financiers abondaient. Ces abus-là doivent être mis au jour et sont près de l'être. »* Le voile serait donc appelé à se lever. Petit à petit.

Marie-Béatrice Baudet

De la dérive à la fraude

Des plus-values juteuses associées à une mécanique complexe peuvent favoriser des pratiques pour le moins douteuses

« *LA loi favorise, sans les commander, les bonnes mœurs.* » C'est en citant Montesquieu que le sénateur Paul Loridant commentait, le 16 mai, le rapport de la commission des finances du Sénat sur les stock-options. *« Pratiques regrettables »*, *« opacité propice aux accommodements »*, *« comportements frauduleux »* : les termes utilisés dans ce rapport donnent la mesure du problème.

L'attribution d'options sur actions offre un large spectre d'applications. Certaines, en toute légalité, mais rendues possibles par les insuffisances réglementaires, démontrent l'existence des « dérives ». *D'autres, élaborées dans* l'intimité des entreprises, se placent tout simplement hors la loi. Des contraintes légales limitées, un mécanisme compliqué, une absence de transparence propice à l'opacité, un dispositif largement discrétionnaire : tels sont les ingrédients qui favorisent les « dérives » dans la mise en œuvre des stock-options.

La première de ces pratiques tendancieuses consiste à allouer des options d'actions avant l'introduction en Bourse d'une société sous-valorisée. Au moment de l'adoption du plan, les actions dynamisées par l'entrée en Bourse peuvent alors s'accompagner de plus-values juteuses (*Le Monde* du 10 mai 1995). Au point que certains bénéficiaires choisissent même de lever tout de suite leurs options en dépit de la taxation de 56,8 % prévue pendant cinq ans. Seconde pratique : les options peuvent servir de véritable cadeau de remerciement. La taxation au taux de 19,4 % est en effet élargie, avant la période de cinq ans, pour les bénéficiaires d'options qui soit partent à la retraite, soit font l'*objet d'un licenciement*. On imagine alors assez bien une attribution précéder la retraite d'un cadre, voire peser dans les négociations préalables au licenciement.

JACKPOT

Le cas des sociétés non cotées se révèle également édifiant. Comment valoriser le prix d'une action lors de l'attritubion d'options ? Qu'il s'agisse de la méthode qui consiste à évaluer l'actif net économique de l'entreprise ou sa capacité bénéficiaire, les artifices sont multiples. On peut, par exemple, provisionner des créances, évaluer les stocks à zéro ou délibérément sous-estimer les actifs immobiliers, voire minimiser les résultats à venir : ces pratiques ont toutes pour conséquence de valoriser le prix des options d'actions en dessous de leur valeur réelle. Lors de la revente de ces actions, le bénéficiaire touche le « jackpot ». Il suffit alors à l'entreprise de créer une société qui se chargera du rachat, voire de s'entendre avec un éventuel acheteur ou un financier officieusement lié à l'entreprise.

Voilà pour certains exemples de « dérives » volontaires possibles. Mais il y a plus lucratif encore. Des cas pour lesquels le terme de *« menottes dorées »*, utilisé aux Etats-Unis pour les stock-options, pourrait bien avoir une double signification. Choisie pour évoquer le fait que le cadre reste « attaché » par ses options aux résultats futurs de l'entreprise, l'expression pourrait bien évoquer aussi la sanction que justifient des pratiques clairement frauduleuses.

Les cas de délits d'initié associés aux stock-options en font partie. Les opérations financières d'un groupe offrent en effet la possibilité d'assurer à certains cadres des gains rapides importants. Premier scénario : informé des bons résultats du groupe, le conseil d'administration se garde de l'ébruiter et décide un plan d'options. Une fois les options attribuées, les dirigeants annoncent publiquement les résultats. Surprise ! Le cours boursier flambe. Et les plus-values tombent.

Second scénario : un plan est décidé en préalable d'opération de fusion-acquisition à venir mais connue d'un petit nombre. Là encore, la valorisation du cours boursier est quasi automatique. Enfin, une autre technique consiste à attribuer des options d'actions d'une *filiale que l'on sait promise* à un bel avenir, grâce notamment à des transferts de résultats. Autant dire que ces pratiques bénéficient largement de la complexité des montages financiers effectués par les groupes internationaux. Et n'oublions pas, bien sûr, ces *« options d'actions anti-datées »*, citées çà et là par des personnes bien informées...

Olivier Piot

Parachutes en or

Justifiés dans la plupart des cas, les « golden parachutes » peuvent présenter des risques de dérapage

« *SUR deux ans,* constate Jean-Claude Lasanté, directeur d'un cabinet spécialisé dans la recherche de dirigeants, *je n'ai pas souvenir d'un seul cas de recrutement de haut niveau*



qui se soit fait sans demande – acceptée – de « golden parachute ». C'est devenu une pratique courante. » Comme l'indique l'expres*sion*, le parachute en or est une pratique d'origine anglo-saxonne. C'est la compensation financière qu'une société en quête d'un cadre dirigeant s'engage à lui verser en cas de révocation, s'il accepte une mission qui comporte certains risques.

La formule est apparue vers le début des années 80. Jean-Claude Lasanté y voit une conséquence de l'implantation en France à cette époque d'entreprises anglaises et américaines : ces dernières cherchent à embaucher des dirigeants français mais leurs actionnaires ont la réputation d'avoir une rupture facile.

Tout naturellement les intéressés vont demander à bénéficier des protections contractuelles imaginées dans ces pays à titre de compensation. Ensuite la pratique fera tache d'huile d'autant plus aisément que la vie naguère stable des dirigeants de sociétés françaises devient elle aussi très agitée. C'est le temps du « grand Monopoly » : les entreprises se vendent et s'achètent comme des petits pains. Tel qui est recruté comme directeur général par le groupe X se retrouve le lendemain au sein du groupe Y, lequel va aussitôt imposer sa stratégie et ses hommes... Avec les années de crise qui suivent, les aléas se multiplient : le dirigeant qu'on recrute à l'extérieur est le plus souvent appelé pour redresser une situation détériorée qui comporte des risques, même pour le plus habile.

HAPPY FEW

D'autre part, comme le souligne Eric Salmon, autre « chasseur de têtes », président du cabinet Eric Salmon & Partners, *« fusions et acquisitions ont fait disparaître en quinze ans d'innombrables postes de président et directeur général »*. Or ceux ci, en tant que mandataires sociaux – c'est-à-dire représentants officiels de leur société –, n'ont droit à aucune protection ni indemnité en cas de révocation. Cette rigueur de la loi française qui n'a d'égal dans aucun pays européen a largement favorisé les parachutes. Pour protéger leurs dirigeants, les entreprises ont trouvé un moyen de tourner la loi : elles s'arrangent pour leur conférer par ailleurs le statut de salarié, directeur de filiale par exemple, et c'est ce dernier qui bénéficie de l'indemnité.

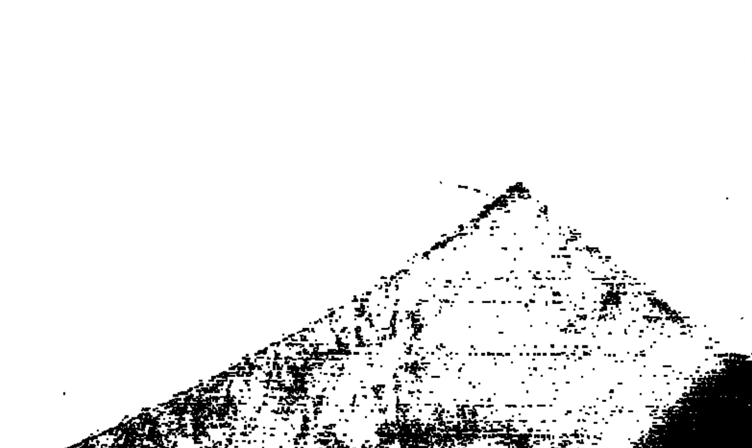
La relative pénurie de grands patrons en France a aussi joué un rôle. Attirer tel ou tel des meilleurs justifie qu'une société fasse quelques sacrifices, d'autant qu'il faut le convaincre de quitter le poste qu'il occupe ailleurs. L'accord se fait le plus souvent sur une somme représentant un à deux ans de salaire : elle donne à l'intéressé le temps de retrouver un poste équivalent qui lui convienne (ce qui ne réclame guère moins qu'un an à ce niveau), et lui offre une certaine compensation pour un incident de parcours qui, a priori, ne lui est pas imputable.

Après une période d'excès, voilà sept ou huit ans – indemnité trop élevée ou distribuée en dehors de tout accord préalable –, un certain équilibre semble s'être instauré. Le parachute est inscrit dans le contrat de travail et semble comporter peu de dispositions occultes. On veille seulement à le mettre à l'abri du fisc en soulignant qu'il s'agit de la réparation d'un préjudice.

De telles pratiques ne sont néanmoins pas sans risque. De bons observateurs du monde des affaires italien et anglais notent tout le profit qu'en tirent de petites castes de managers qui s'autoprotègent à travers elles, y compris en cas d'échec patent. Parachutes *« en diamant »* pour les Britanniques ; parachutes à foison pour les Italiens...

La France quant à elle est protégée jusqu'ici de ces dérapages par sa richesse en dirigeants de bon niveau : la concurrence entre eux leur donne peu de chances d'obtenir ce qui est accordé aux happy few du premier rang. Mais ce n'est pas une garantie pour l'avenir. L'Italie elle aussi dispose d'abondantes ressources manageuriales...

Marie-Claude Betbeder

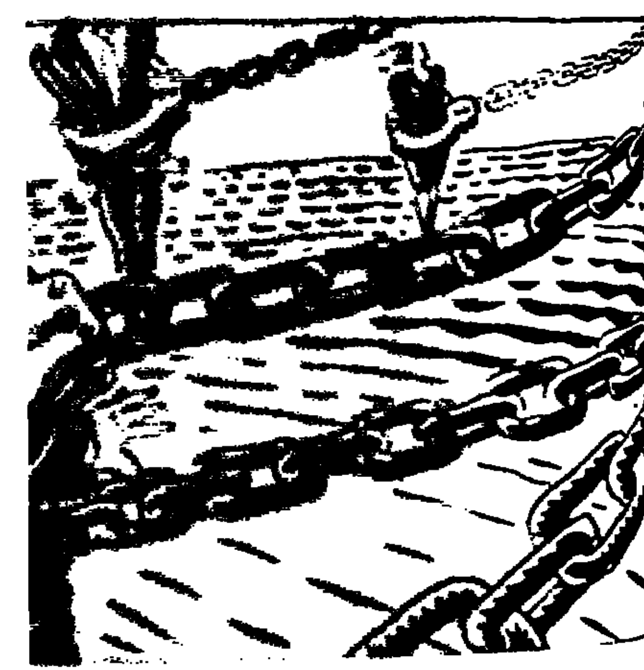


stoires dorées

défient le sens commun attaché à l'idée
. Et des abus pourraient être dénoncés

rachutes en or

lupart des cas, les « golden parachutes
résenter des risques de dérapage



DOSSIER ● Les stock-options

Le privilège des cadres...

Elus d'une sélection discrète, ils sont des dizaines de milliers à se partager la manne des plans d'options sur actions

ENCORE marginale au début des années 80, la pratique des stock-options a connu un véritable essor en France au cours de la dernière décennie. La bonne tenue de la Bourse, la croissance des bénéfices des entreprises et les différents aménagements destinés à assouplir le dispositif ont largement contribué à sa réussite. En dépit de son succès – ou peut-être à cause de lui – la formule reste largement pratiquée dans l'ombre, comme perdue dans l'opacité des gains distribués par l'entreprise à quelques rares élus.

Quelle est donc l'ampleur du phénomène ? *« En 1984, quatorze sociétés pratiquaient les stock-options »*, se rappelle Bernard Denoix, ancien directeur financier d'IBM France et fondateur d'un Groupe des utilisateurs de stock-options. *« Aujourd'hui, neuf sociétés cotées sur dix y ont recours »*, estime Philippe Pointcloux, associé du cabinet de conseil Towers Perrin. Convaincues des vertus de cet outil de motivation des cadres, la plupart des entreprises privées – cotées ou non – se sont peu à peu initiées à la formule. Dans le secteur public, les certificats d'investissement ont souvent joué le même rôle, mais la pratique ne s'est vraiment imposée qu'à l'occasion des privatisations.

En dix ans, donc, l'exception est devenue la règle. Mais avec quelle discrétion ! *« Plus de 100 000 cadres sont aujourd'hui concernés »*, souligne Philippe Pointcloux, mais personne n'est capable de fournir une évaluation précise du phénomène. Contrairement à ce qui se pratique aux Etats-Unis, aucun organisme de contrôle n'est saisi dans le détail. Les entreprises elles-mêmes ne sont pas tenues à la transparence. Au point que la commission de finances du Sénat a dû recourir aux services du cabinet Arthur Andersen pour nourrir son rapport de quelques données statistiques.

SÉLECTIVITÉ

C'est donc du côté des principaux cabinets de consultants spécialisés dans la rémunération des cadres qu'il faut se tourner. Bien que toujours partiel, le constat y est unanime : les stock-options sont très prisées dans l'Hexagone. Selon Charles-Henri Le Chevalier, responsable du département Rémunération des cadres au cabinet Hay Management, *« environ 95 % des groupes français dont le chiffre d'affaires dépasse les 10 milliards de francs pratiquent aujourd'hui l'attribution des stock-options »*. Son cabinet suit chaque année un échantillon de cent cinquante entreprises françaises et multinationales implantées en France dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de francs : 14 % d'entre elles pratiquaient des stock-options en 1987, contre 30 % en 1989 et 40 % en 1994.

Mais qui sont au juste les heureux élus ? En droit, les options peuvent être allouées à l'ensemble du personnel salarié d'une société. Mais la pratique est tout autre : *« La grande majorité des plans d'options sur actions effectivement mis en place ne concernent que les cadres dirigeants de la société, salariés ou mandataires sociaux et, éventuellement, les cadres supérieurs »*, précise le rapport présenté le 16 mai par l'ancien sénateur Jean Arthuis. Un caractère très sélectif, confirmé par une étude d'Arthur Andersen de janvier 1994, étude conduite par le consultant Eduardo de Martino. Sur vingt-six groupes français interrogés, cinq seulement conviennent que plus de 5 % de leur effectif ont bénéficié d'options depuis la mise en place de leur premier plan. Une enquête réalisée en mars 1995 par l'association Entreprise et Progrès fait état de résultats analogues : sur douze entreprises, huit déclarent moins de cent bénéficiaires et six moins de cinquante.

« Il n'est pas rare de constater que les stock-options concernent avant tout les présidents des groupes et les quelques dizaines de collaborateurs de sa garde rapprochée », précise Charles-Henri Le Chevalier. C'est dire si les élus sont rares. Les plans d'attribution d'options sont donc à diffusion limitée, décidés dans les arcanes du pouvoir des entreprises, au sein des conseils d'administration, voire dans le cénacle d'équipes plus restreintes encore, où l'on applique un dispositif à forte dominante discrétionnaire. Et les décideurs s'oublient rarement...

Quels montants représentent ces plans d'actions ? Là encore, seuls les cabinets de consultants fournissent des éléments d'estimation. Selon les chiffres recueillis par Hay Management, les plans d'options portent chaque année – ou tous les deux ou trois ans, selon –, sur une fourchette moyenne comprise entre 0,3 % et 0,5 % du capital social des entreprises, certaines dépassant 1 %. Au total, il n'est donc pas rare de voir des sociétés avoir alloué, en options cumulées depuis l'origine des plans, l'équivalent de 2 % à 3 % de leur capital social. Mais il est aussi fréquent de voir de grands groupes dépasser les 5 %. Dans sa dernière enquête (*Enquête sur les plans d'options d'actions en France*, janvier 1994), le cabinet Arthur Andersen évoque le cas de *« trois groupes* [qui] *ont un pourcentage de capital social engagé* [en options sur actions] *supérieur à 10 % ; quatre se situent entre 5 % et 10 %, et six entre 3 % et 5 % »*.

A l'échelle individuelle des bénéficiaires, ces sommes sont variables. En moyenne, cependant, les cabinets de conseil évaluent à 50 % ou 75 % du salaire annuel le montant des attributions destinées aux cadres supérieurs. Une proportion qui peut atteindre jusqu'à deux ou trois ans de salaires pour leurs dirigeants. En somme *« c'est Delors en carotte »*, ironise ce banquier spécialiste, qui fait référence aux mesures favorables aux stock-options décidées par Jacques Delors en 1984. Il est vrai qu'au bout du mécanisme les plus-values sont juteuses. Sur cinquante attributions d'options étudiées par Arthur Andersen, plus de la moitié (28) ont permis des plus-values de plus de 60 % – dont vingt supérieures à 100 % – et seulement deux, inférieures à 20 %...

O. P.

★ Sénat, « Rapport d'information sur les plans d'option de souscription ou d'achat d'actions », dirigé par MM. Jean Arthuis, Paul Loridant et Philippe Marini, 16 mai 1995.



... et le fait du prince

Le système repose sur la volonté discrétionnaire des directions. Mais les représentants des salariés le connaissent mal

LE CONSEIL d'administration d'un grand groupe privatisé n'aura mis que dix minutes pour décider, début 1995, de la mise en place d'un plan de plus d'un million de stock-options, destiné à environ trois cents cadres. Un seul administrateur a voté contre, Paul, le représentant de la CGT : *« Chacun a donné son avis. J'ai dit que je trouvais ce système amoral parce que faire de l'argent avec de l'argent n'amène rien au développement industriel de l'entreprise. Les autres syndicats n'ont rien dit. C'était fini. De toute manière tout était acquis d'avance. »* Qui a bénéficié d'options ? Combien ont été attribuées à chacun ? Selon quels critères ? Paul n'en sait rien. Et d'ailleurs ce sujet ne le *« motive pas »*, au regard des problèmes plus importants à ses yeux tels que *« l'avenir du groupe et des gens qui y travaillent »*. Rares sont les syndicalistes à connaître les stock-options. Encore plus rares sont ceux qui s'y intéressent spécifiquement. *« C'est sur l'ensemble des revenus des dirigeants, les affaires, l'enrichissement et les dividendes que les salariés s'interrogent »*, estime un responsable CGT. De toute manière, comment s'informeraient les représentants du personnel ? Dans le bilan social de l'entreprise, l'employeur est tenu de préciser le montant global des dix plus hauts salaires. Or, les stock-options ne sont pas considérées comme du salaire. *« C'est une logique hypocrite*, estime le syndicaliste, *car il s'agit tout de même d'une rémunération. »* A en croire une étude du cabinet Arthur Andersen, elles sont devenues *« un élément essentiel du dispositif de rémunération des cadres dirigeants »* et *« représentent souvent deux ou trois fois »* leurs salaires annuels, *« et même davantage »*. Un complément de revenu régulier. Dans son enquête auprès de vingt-six groupes français, le cabinet note que douze d'entre eux accordent un train d'options annuel et que douze aussi récompensent de la sorte les mêmes bénéficiaires chaque année. En outre, dans vingt et une entreprises sur vingt-six, les critères de sélection des cadres reposent sur *« la volonté discrétionnaire de la direction »*. Toutefois *« des entreprises commencent à prévoir des critères »*, estime un spécialiste des modes de rémunération en France. Ainsi, dans le groupe Pinault-Printemps-Redoute, qui compte quatre mille cadres en France, trente personnes, soit la moitié du comité de direction, ont bénéficié en 1994 de 200 000 options au total. Il s'agit des cadres qui, *« de par la définition de leurs fonctions, sont les plus exposés dans la constitution et la restructuration du groupe*, précise Michel Lemaire, le DRH. *Il n'y a donc aucun risque d'attribution à la tête du client »*. Toutefois, dans l'ensemble, le système des stock-options, *« c'est le joujou du président, le fait du prince*, constate l'expert. *Les augmentations de salaires étant plus limitées, les stock-options permettent de faire quand même des cadeaux »*.

VEDETTES

Des cadeaux très intéressants puisqu'ils échappent aux cotisations sociales et sont imposés au faible taux de 19,4 %. Cependant, *« ce sont des éléments de la rémunération totalement incontrôlables, qui certes peuvent donner des résultats financiers importants mais sont complètement disproportionnés par rapport au reste de la politique salariale des entreprises »*, relève Marie-Olide Paulet, secrétaire générale de l'Union confédérale des cadres CFDT, qui va mener une recherche sur ce sujet. Autre *« aberration »*, dénonce un syndicaliste : *« D'un côté, les dirigeants expliquent aux salariés qu'il va falloir faire des sacrifices : de l'autre, ces mêmes dirigeants s'en mettent plein les poches en décidant, eux-mêmes, de s'attribuer en douce des stock- options. »* Dès lors, la négociation salariale annuelle s'avère *« tronquée puisqu'elle ne porte plus que sur la partie émergée de l'iceberg tandis que la partie immergée s'accroît »*, souligne Marie-Odile Paulet.

C'est pour motiver certains cadres et les fidéliser que des plans d'options ont été mis en place. C'est aussi pour *« attirer des vedettes »* dans l'entreprise, explique un DRH. *« A partir du moment où les sociétés américaines ont implanté ce système en Europe, des cadres n'ont accepté de venir dans une société européenne que si elle pouvait leur offrir des stock-options. »* Le manque de transparence autour de ce phénomène peut provoquer des effets ravageurs, comme le montre l'exemple de la société d'ingénierie Technip. Le 10 mai, *Le Monde* révèle que, le 27 octobre 1994, date à laquelle Technip a été introduite en Bourse, une dizaine de dirigeants et quelque cent cadres détenteurs de stock-options constatent qu'ils vont toucher le jackpot. Depuis, l'entreprise est en ébullition, des rassemblements importants de salariés ayant lieu régulièrement. *« Nous avons calculé que pour chaque membre du comité de direction le gain équivalait à cent douze années du plus petit salaire et à cinquante années du salaire moyen de l'entreprise*, précise la CGT. *Même si la direction dit que les stock-options ne coûtent rien à l'entreprise, le fait qu'il y ait de telles différences de traitement écœure une grande partie du personnel. »* Selon le syndicat, les salariés réclament des augmentations de salaires mais aussi *« une réparation du préjudice moral et financier qu'ils ont subi ainsi que la transparence sur le patrimoine en stock-options de la direction et des engagements sur la moralisation de la vie à Technip »*. *« Maintenant*, poursuit la CGT, *il y a un climat de suspicion dans les équipes. Quand vous êtes cadre, qu'on vous demande des efforts importants, que vous les faites, et qu'ensuite on vous dit que ce n'est pas vous qu'on veut fidéliser mais celui qui est juste au-dessus de vous, cela provoque une profonde fracture dans l'entreprise. »* La direction de Technip n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Francine Aizicovici

RECTIFICATIF

Dans le dossier *Initiatives* du 24 mai consacré au *Renouveau syndical*, sous le titre « La CFDT à la recherche de son âme », deux lignes manquantes nous font attribuer à Michel Perret, secrétaire de la FGTE-CFDT, des propos tenus par son homologue Bruno Léchevin, secrétaire de la FGE-CFDT. Ce dernier a déploré que *« le mouvement social* [se fasse] *en dehors de la CFDT, porté par des associations ou des particuliers »* (Abbé Pierre ou Léon Schwartzenberg). Le reste des propos tenus dans le dernier paragraphe sont de Bruno Léchevin.

TRIBUNE

Temps et travail : et si l'on en parlait vraiment ?

par L'ASSOCIATION VILLERMÉ

L'ÉLECTION présidentielle a permis de rouvrir le débat sur le temps de travail. Mais la plupart des propositions émises pour le réduire ou l'aménager font l'impasse sur tant de réalités qu'on peut douter de leur impact, notamment sur l'emploi. Aujourd'hui, la durée du travail constitue, pour la grande majorité des salariés, le déterminant principal de leur rémunération, y compris quand celle-ci comprend une bonne part d'heures supplémentaires. Pourtant cette référence est en train de se déliter, et ce tous azimuts. Au point que, pour l'inspection du travail, le contrôle de la durée du travail relève souvent de la mission impossible. La flexibilité introduite depuis une dizaine d'années y est pour beaucoup, le comportement des entreprises et de leurs salariés fait le reste. Modulations collectives des horaires, horaires variables, temps partiel généralisé voire annualisé, heures supplémentaires « récupérées », voire heures « librement consenties » : le travail différencié cher au patronat de la métallurgie est d'ores et déjà rentré dans les faits.

Mais cela se fait au mépris des droits des salariés et de la négociation. Cela ne crée aucun emploi et contribue même à en empêcher la création. Quelques exemples : d'un côté, le développement du temps partiel, encouragé financièrement par les pouvoirs publics, est peu créateur d'emplois et engendre de grosses frustrations chez tous ceux et celles qui voudraient travailler plus. De l'autre, et pour des catégories entières de techniciens, commerciaux, ingénieurs, mais aussi employés administratifs, la norme est de « ne pas avoir d'horaires ».

Chacun a son horaire, et les entreprises renoncent à comptabiliser les temps effectués par leurs salariés. *C'est la nature du métier qui* génère ces situations, affirment certains ; c'est la guerre économique qui l'impose, disent les autres. Et puis le salarié s'y retrouve, ajoutent les derniers, invoquant le cas de celui qui réussit à s'absenter pour régler une formalité personnelle.

Ne nous y trompons pas : le surtravail des uns alimente directement la sous-activité des autres, les conditions de travail de bien des actifs – cadres y compris – se détériorent, l'usure et le stress guettent un nombre croissant de salariés. Les règles relatives à la majoration des heures au-delà de trente-neuf heures et au repos compensateur sont rarement observées, et le secteur des transports routiers est, sur ce plan, malheureusement exemplaire. Il y a même des professions où le quotient du salaire par le nombre d'heures effectives de travail pourrait réserver bien des surprises, à commencer par le non-respect du SMIC.

*Si l'on ajoute à ces comporte*ments des phénomènes anciens tels que le maquillage de nombreuses heures sous forme de primes diverses, le temps partiel complété par des heures non déclarées, la course aux « heures sup » dans certaines entreprises où les salaires sont bas et où leur évolution est bloquée, on comprend la difficulté qui attend toute politique de réduction du temps de travail.

LE TRAVAIL ET SES FRONTIÈRES

Mais avant tout, un point doit *être éclairci : que recouvre le temps* de travail ? De quel temps et de quel travail parlons-nous ?

La presse spécialisée fait ses gorges chaudes du télétravail, et chacun de s'agiter sur les potentialités du travail à domicile. Pourtant *le télétravail* – au sens étymologique, du travail loin du lieu habituel du travail – est déjà là : dans les wagons du TGV, dans les multiples réunions convoquées le soir « après le travail » ou le week-end dans les grands hôtels, en astreinte à domicile et dans l'éventualité d'un dépannage urgent chez le client – de préférence la nuit ou le dimanche –, sans parler du dossier qu'on emporte à la maison, car « il-doit-être-impérativement-prêt-pour-demain »...

Cette évolution va de pair avec celle du contenu du travail. Le travail en col blanc a remplacé le travail en col bleu, le maniement de l'information et de l'intelligence a pris la place de la force musculaire. *Mesurer le travail revient à mesurer* l'intelligence, qui, elle, ignore les frontières physiques et temporelles de l'entreprise. Dans bien des métiers, le travail à la tâche est réapparu sous la forme du travail par objectifs. Au point de transformer des contrats de travail en contrats d'entreprise, comme en témoigne l'engouement de certains, responsables politiques, employeurs, voire salariés chômeurs qui n'ont plus confiance en l'entreprise et à qui on explique qu'ils n'ont pas d'autre choix. Le succès du travail dit indépendant est, dans bien des cas, celui d'une activité extrêmement subordonnée ! *Dans ces conditions,* l'emprise du travail sur l'homme s'est paradoxalement étendue – et ce en pleine crise de l'emploi.

Aussi la notion de temps de travail telle qu'elle est pratiquée par les entreprises est-elle loin de renvoyer à *l'ensemble des activités dé*ployées à leur service. En intégrant, voire en substituant à la notion du temps de travail, la notion de temps de mise à disposition – de temps subordonné ou de temps contraint –, on y verrait peut-être plus clair dans ce qui se passe actuellement et dans ce qui serait susceptible d'être négocié.

NÉGOCIER OU LÉGIFÉRER ?

S'agissant de politiques visant à réduire le temps de travail, la question est délicate. Et pourtant nous avons la conviction qu'elles sont absolument indispensables. A la condition *sine qua non* de jouer cartes sur table – à savoir, secteur *par secteur et profession par pro*fession, de rendre transparentes les durées effectives. Il ne sert à rien d'engager des négociations sur le passage de trente-neuf à trente-sept, trente-cinq ou trente-deux heures si le point de départ pour de nombreux salariés se situe du côté de soixante heures ! Alors négocier, oui, mais comment ?

Doit-on agir par la « négociation individuelle », comme le préconise le patronat de la métallurgie ? Dans ce cas, le salarié individuel face à l'employeur ne négocie plus, il prend acte et, compte tenu du chantage quasi généralisé à l'emploi, il est contraint de signer... Doit-on renvoyer à la négociation d'entreprise ? Mais *quid* des très nombreuses entreprises où il n'y a pas de représentants du personnel et où les droits sont souvent bafoués ?

*Doit-on renvoyer à la négocia*tion de branche, voire à la négociation nationale et interprofessionnelle ? Mais comment, dès lors que les faiblesses insignes du syndicalisme, salarial comme patronal, notamment dans le secteur tertiaire, qui regroupe la très grande majorité des salariés, sont connues ? Sans parler des très petites entreprises, dont la situation mérite une examen sérieux : pourrait-on, par exemple, y mutualiser, au niveau local ou professionnel, les réductions d'horaires comme les créations d'emplois.

Quant au rôle de l'Etat, il ne peut se limiter à celui de légiférer, même si une loi-cadre en la matière nous semble indispensable. Y a-t-il une *réelle volonté politique de lier créa*tions d'emplois et réduction du temps de travail ? Comment en tenir compte dans l'octroi des aides publiques ? Quels moyens, y compris humains, l'Etat est-il prêt à déployer sur le terrain pour accompagner et suivre un tel changement ? Est-il prêt pour une fois à donner l'exemple ?

Travailler, travailler tous, travailler mieux, travailler moins : voilà qui soulève une multitude de questions. Celle du temps qui déborde ses frontières usuelles, ce qui renvoie non seulement à sa définition mais à son corollaire : que devient le temps libre ? Celle du travail qui a changé et dont l'intensité redouble au fur et à mesure que certains en sont dépourvus.

Celle de la négociation, de ses modalités et de ses partenaires, comme celle de l'Etat, de son rôle, *des règles qu'il pose et des moyens* qu'il est prêt à déployer, notamment auprès de l'inspection du travail, pour mener un tel chantier.

Il y a donc un choix à faire. Continuer dans la voie tracée depuis quelques années – celle de la flexibilité non maîtrisée – et répondre par le bout de la lorgnette et à la petite semaine. On en voit l'effet en termes de destructions d'emplois, de dégradations des conditions de travail et de ruptures du contrat social.

Ou bien prendre notre courage à deux mains et donner enfin consistance au dialogue social, à la lutte contre l'exclusion et à des normes réellement régulatrices : voilà une ambition et un projet pour lesquels *nous disons : « Banco ! »*

L'association Villermé *regroupe des inspecteurs du travail.*

ÉCHOS

DÉLOCALISATIONS, EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT

Le 14 février, le groupe tiers-monde de la Banque de France organisait une table ronde avec la collaboration du *Monde*, à laquelle participait Jean-Claude Trichet, gouverneur. Sur le thème retenu, celui des délocalisations, de l'emploi et du développement, sont intervenus Jean Arthuis, sénateur, Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire général au Plan, Jean-Pierre Landau, directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'économie, et Claude Vimont, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Ont également pris la parole Antoine Brunet, du Crédit lyonnais, Olivier Cortes, du Cepii, Pierre-Noël Giraud, du Cerna, Jean-Christophe Le Duigou, membre du comité confédéral national de la CGT, Jean-Pierre Petit, de la BNP, et un économiste argentin, Carlos Quenan. Passionnant, le débat est disponible sous forme d'une brochure qui comprend le compte rendu intégral de l'échange.
Rens. : (1) 42-60-38-53.

TRAVAIL, EMPLOI ET ACTIVITÉ

Le Laboratoire de sociologie du changement des institutions (LSCI), qui dépend du CNRS, s'est associé à l'Institut d'études politiques (IEP de Paris) pour organiser un colloque avec la collaboration de la Fondation Macif et du « Monde Initiatives ». Intitulé « Travail, emploi et activité : pour un nouveau contrat social », il se tiendra le jeudi 22 juin, à l'Institut d'études politiques de Paris, et devrait être marqué par la participation de Jacques Delors et celle de Bernadette Malgorn, directrice de cabinet de Philippe Séguin.
Placé sous la responsabilité de Xavier Gaullier, Jean-Louis Laville et Guy Roustang, chercheurs au CNRS, ce colloque a été conçu pour aller plus loin sur un certain nombre de questions, dès lors que la croissance ne suffira pas à elle seule à résorber la *« fracture sociale »* produite par le chômage. La crise du travail et du lien social impose de repenser l'emploi et conduit à s'interroger sur l'idée d'une *« société de pluriactivité »*. L'ambition est de préciser le contenu de solutions, souvent débattues mais assez peu explorées qui vont de la réduction du temps de travail au développement de l'économie solidaire qui pourraient conduire à la définition d'un nouveau contrat social démocratique dégageant de nouvelles perspectives dans le rapport au travail, à l'emploi et à l'activité. De nombreux intervenants sont prévus, dont Jacques Rigaudiat, Pierre Larrouturou, Christian Tytgat, Bernard Brunhes et Renaud Sainsaulieu.
Renseignements et inscriptions : Crida-LSCI, 76, rue Pouchet, 75017 Paris. Tél. : (1) 42-29-93-89. Télécopie : (1) 42-29-93-25.

MUTATIONS

Cri d'alarme dans l'atelier

Dilution des responsabilités et absence de plans de carrière : un profond malaise règne parmi les personnels de maîtrise

« ATTENTION, *danger !* » C'est, en deux mots, le sens du message lancé, la semaine dernière, à Montpellier, à l'assemblée générale des agents de maîtrise et cadres (secteur gaz et électricité), de la CFE-CGC. Les préoccupations vis-à-vis de l'emploi restent, bien sûr, permanentes depuis que les restructurations touchent maintenant l'encadrement. Mais l'accent a, cette fois-ci, été mis sur la manière dont les cadres vivent la position névralgique qui est la leur désormais au cœur des mutations culturelles et organisationnelles des entreprises. Les groupes industriels réduisent leurs lignes hiérarchiques, les opérateurs de base sont formés de façon à travailler en unité autonome... L'ensemble de ces mouvements perturbe ceux qui, pendant des années, cette génération des agents de maîtrise de quarante-cinq,cinquante-cinq ans, ont travaillé en usine selon des normes tayloriennes classiques. Les militants réunis ont pu, à ce sujet, prendre connaissance des résultats d'une étude réalisée par l'Irseh (Institut de recherches sociales encadrement et humanisme), dont le fondateur n'est autre que Claude Cambus, un ancien de l'état-major de la CGC, dont les responsabiltiés au sein de la confédération ont été largement réduites depuis l'arrivée de l'équipe qui a succédé à Paul Marchelli. Claude Cambus veut faire de l'Irseh, qui compte parmi ses parrains Jean Mattéoli, président du Conseil économique et social, *« un creuset de réflexions sur les cadres », « sans qu'il faille y voir,* se défend-il, *un concurrent de la CGC »*.

L'étude présentée, intitulée « L'encadrement de proximité : quel rôle dans l'entreprise ? », est la synthèse de nombreux témoignages recueillis auprès de cadres, agents de maîtrise, responsables de ressources humaines dans une *quarantaine d'entreprises* publiques et privées. Le malaise est clair. Côté jardin, les intervieweurs reconnaissent que la suppression d'intermédiaires, *« qui pouvaient rendre opaques les prises de décision »*, a permis une plus grande réactivité de l'organisation. *« Beaucoup d'opérateurs de base,* reconnaît Claude Cambus, *y ont gagné un espace de liberté dans lequel ils s'épanouissent. »* Mais il y a aussi le côté cour. Les auteurs de l'étude ont pu identifier trois dérives majeures.

FRUSTRATION

La première témoigne d'une diffusion des responsabilités et des risques, qui va à l'encontre des principes de base du management. *« Cette dilution des prises de décision peut amener,* comme l'expliquait Jean Sur, conseil en entreprises et l'un des auteurs de l'étude, *à des situations absurdes. »* Et de citer l'exemple de cet atelier où travaillaient vingt salariés et que la direction a décidé de transformer en deux UET (unités économiques de travail). *« Deux groupes de dix se sont formés. Après quelques jours, ils refusaient de communiquer entre eux. Un peu plus tard. ils ont d'un commun accord décidé de couper l'atelier en deux par une cloison. Personne, parmi les vingt, n'a pu contrer ce mouvement, pourtant totalement néfaste à l'entreprise. Il n'y avait pas de supérieur hiérarchique clairement défini qui ait pu imposer de décision .»*

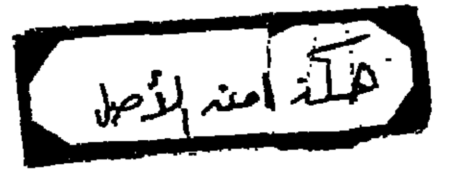
Le deuxième malaise touche particulièrement ceux, anciens « surveillants » ou « contrôleurs » qui sont devenus « animateurs » ou « coordonnateurs , convertis donc aux vertus de la collégialité. *« Ils aimeraient bien que cette collégialité ne s'arrête pas à leur échelon et que les cadres au-dessus d'eux la mettent à leur tour en place,* explique Claude Cambus. *Or ce n'est pas le cas. D'où, frustration. »*

Le troisième plan pose la question de la gestion des carrières. Les lignes hiérarchiques continues offraient auparavant des possibilités de promotion qui, aujourd'hui, disparaissent. Comment, dans ces conditions, demande en substance l'étude, réguler les ambitions en interne ? *« Si les directeurs des ressources humaines croient s'en sortir en faisant des sondages, des journaux internes,* ironise Claude Cambus, *ils se trompent fortement. » « Le pire, finalement,* résume l'un des auteurs de l'étude, *c'est de faire croire aux gens qu'ils sont libres d'utiliser une organisation du travail en ce sens, comme un véritable outil managérial, sans imaginer gérer ensuite les désirs provoqués. »*

Cette problématique, évoquée par de nombreux interviewés, trouve un écho certain dans plusieurs des derniers mouvements de grève récents. Les opérateurs de base, rendus plus autonomes, qui ont réalisé des efforts de manière à se montrer davantage polyvalents, ont voulu manifester leur mécontentement devant des directions qui faisaient la sourde oreille à leurs revendications salariales ainsi qu'à celles touchant à des promotions possibles. *« Nous savons très bien,* argumente Claude Cambus, *que, face à l'ensemble des malaises créés par une organisation du travail qui se veut plus compétitive, beaucoup de directeurs de ressources humaines font actuellement la cour aux jeunes, tout en montrant du doigt les « vieux » agents de maîtrise qui ne seraient plus capables de s'adapter. Mais, à quarante-cinq ans, à conditions de suivre une formation précise, il est possible de modifier son comportement. Et à vingt-cinq, on a envie de progresser dans l'entreprise. Les directions d'entreprise doivent donc faire attention, sous couvert d'autonomiser les gens, à ne pas les berner. Le retour de bâton serait redoutable. »* En tout cas, le cri d'alarme est lancé.

Marie-Béatrice Baudet

★ IREH : 48, rue Laffitte, 75009 Paris.



rlait vraiment ?

dans l'atelier

l'absence de plans de carrière ... les personnes de maîtrise

LE MONDE DES CADRES

LE MONDE DES CADRES



■ *Caisse Française de Développement, dans la poursuite de sa mission d'aide économique et financière à plus de soixante pays et DOM-TOM, recherche :*

Responsables de Projet

Pour les secteurs Transport et Energie-Eau

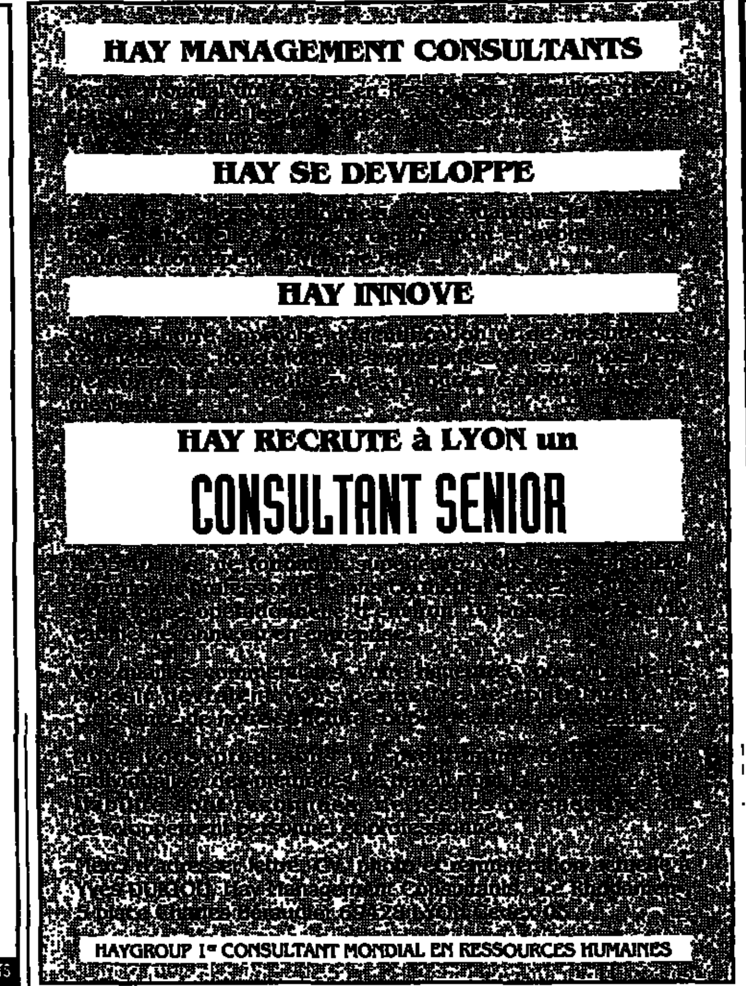
■ *LES POSTES : Au sein d'une équipe d'ingénieurs et d'économistes, vous devrez contribuer à la réflexion générale sur les méthodes et les objectifs d'intervention dans votre secteur, et assurer les contacts professionnels et institutionnels nécessaires. Vos principales responsabilités seront : la préparation de rapports de faisabilité technique et financière de chaque projet, l'étude et l'analyse des conséquences des projets pour l'économie nationale (avantages directs et indirects).*

■ *LES CANDIDATS : De formation supérieure (Ponts et Chaussées, Mines, Centrale, Grande Ecole d'Ingénieurs ou de formation généraliste équivalente) et fort d'une expérience d'au moins 3/5 ans acquise dans une fonction similaire dans une banque, en entreprise ou en bureau d'études. Ce poste évolutif nécessite un fort potentiel de développement technique et humain. Le poste est basé à Paris avec de nombreux déplacements à l'étranger. Maîtrise de l'anglais souhaitée.*

■ *Merci d'adresser votre dossier de candidature complet sous la référence 2713/TCL à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris ou par fax au (1) 42.89.09.85.*



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPECIALISE AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS



Régie Publicitaire des annuaires de FRANCE TELECOM (Les Pages Jaunes, le 11,...), l'ODA (filiale d'HAVAS) réalise 4,2 milliards de CA. Dans le cadre du développement de son activité multimédia, nous recherchons un

Chef produit h/f



Votre mission :
Vous serez chargé principalement de conduire l'ensemble des missions relatives à l'introduction de l'annuaire électronique (le 11) sur les réseaux de micros connectés, et vous devrez :

- participer à la conception, la réalisation et la commercialisation de ce nouveau produit,
- développer la performance et le chiffre d'affaires en coordonnant l'activité des différents services de l'ODA et de France Télécom,
- d'assurer une veille technologique dans le secteur du multimédia.

Votre profil :
De formation grandes écoles ou université 3ème cycle avec spécialisation Marketing, vous avez une expérience de 3 ans dans les nouvelles technologies (Télécom, multimédia, ...) ainsi qu'un intérêt très marqué pour la micro-informatique.

Innovateur et créatif, vous avez les qualités relationnelles nécessaires pour conduire et coordonner ce projet.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions) sous réf. MON/0606 à ODA Direction des Ressources Humaines - 7, avenue de la Cristallerie - 92317 Sèvres Cedex.



LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE

recherche
pour sa Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage

un *Directeur Adjoint*

Dans le cadre de la politique de formation menée par le Conseil Régional et aux cotés du Directeur de service, il participera à la conception et à la définition de cette politique.

Chargé de l'animation de l'équipe et du suivi des projets, il secondera le Directeur de service dans sa mission d'impulsion des actions, à l'interne comme à l'externe.

Responsable de l'organisation interne de la Direction, il en garantira le fonctionnement optimal, d'un point de vue administratif et financier notamment.

De formation supérieure, il aura impérativement acquis une expérience de quelques années dans le milieu de la formation professionnelle. Ses qualités relationnelles et sa rigueur ainsi qu'une bonne connaissance des collectivités locales lui permettront de réussir dans ce poste.

Recrutement sous contrat Galland de 3 ans (ou titulaire par détachement ou mutation). Rémunération +/- 280 KF/an selon profil.

Candidatures à envoyer **avant le 20 juin** au :

Conseil Régional de Picardie - Service du personnel
11, Mail Albert 1er - 80026 AMIENS Cedex 1.

"Message à un spécialiste du secteur logement - souhaitant élargir son horizon professionnel"

Notre organisation professionnelle recherche son

Chargé de mission Logement

- Agir en tant que conseil et formateur dans le domaine du logement
- représenter l'organisation professionnelle dans différentes institutions en veillant au respect de la gestion et à l'application des objectifs fixés
- participer activement à la réflexion globale en matière de logement social en étant un initiateur et une force de proposition

sont les principales missions que nous confierons à un candidat de 30/35 ans ayant une formation supérieure (Maîtrise en Droit, IAE, Sciences Po) complétée par une formation en gestion.

Vous maîtrisez une fonction de **juriste et de gestionnaire** dans une société de promotion immobilière, de HLM, chez un constructeur ou dans une banque. Vous êtes familiarisé avec les montages juridiques et financiers propres au secteur du logement. Vous connaissez les acteurs institutionnels liés à cette activité.

Homme de contact, discret et efficace, vous possédez de réelles qualités de synthèse et de rédaction. Votre expertise professionnelle vous permet aujourd'hui d'accéder à un poste responsable où vous développerez votre esprit d'entreprise.

Le poste est basé à LYON.

Dominique-Pierre MILLOT, notre Conseil, vous remercie de lui transmettre vos CV, photo, rémunération actuelle et lettre de motivation sous référence 2067



91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75370 PARIS cedex 08

OPQCM

CABOT

Leader mondial dans la fabrication des noirs de carbone, recherche pour son siège européen situé à Suresnes

" Transportation Coordinator Europe "*

Vous aurez une triple mission au sein du département Logistique :

- la coordination des activités de transport, principalement vrac, au départ de nos sept sites de production en Europe (politique contractuelle, procédures opérationnelles...) ;
- le développement d'outils d'optimisation et de gestion de *nos transports : projets informatiques de réduction* des kilomètres à vide et d'analyse des coûts, développement des tableaux de bord existants, participation à des projets de modélisation logistique ;
- l'aide à la mise en place de notre stratégie à long terme d'évolution de nos prestations en transport (organisation, marché, technologie).

De fréquents déplacements en Europe sont prévus.

30 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur (gestion et/ou technique), vous avez déjà une bonne expérience du transport.

Votre esprit d'analyse mais aussi de synthèse, votre diplomatie et vos réelles capacités de « manager » vous permettent de justifier d'une première expérience industrielle réussie dans les secteurs de la chimie, pharmacie ou agroalimentaire. De plus, vous avez une **très bonne pratique de l'anglais** et de la micro-*informatique*.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à Cabot Europa GIE, 2, rue Marcel-Monge, 92158 Suresnes, département des Ressources humaines, sous la référence CI.

* Coordinateur Transport Europe.

CABINET CONSEIL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

recherche

CONSULTANT H/F

De formation psychologue, vous avez acquis une **première expérience** du recrutement et de la gestion des carrières, de préférence dans les domaines techniques et production. Vous connaissez déjà bien le monde de l'entreprise.
Ou après un « break» de quelques années, vous avez envie de partager votre temps entre le travail et votre milieu familial, et votre expérience antérieure vous permet d'être **rapidement opérationnel.**
Si vous êtes intéressé par cette proposition qui comme vous l'avez perçu est un temps partiel, merci d'adresser rapidement votre dossier de candidature à Solange MONTEIL - SYMA CONSEIL, 5 avenue du Maréchal Juin 92100 BOULOGNE
Les candidats retenus seront reçus au plus tard le 23 Juin 1995

SYMA CONSEIL

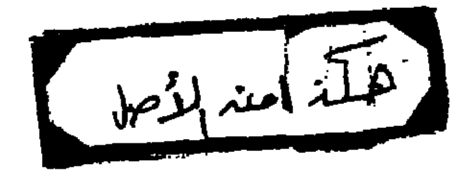
INSTITUT SUPÉRIEUR de PLASTURGIE d'ALENÇON

Notre groupe a acquis une forte notoriété dans l'industrie de la Plasturgie et a connu une étape décisive lors de l'ouverture, en 1993, de l'Ecole d'Ingénieurs en Plasturgie Industrielle, complétant ainsi un dispositif qui couvre les niveaux 1 à 5 inclus.

Nous vous confions la conception et la coordination des programmes spécifiques aux formations dispensées par le Groupe (Initiale - Continue - Alternance).
Véritable interlocuteur pédagogique de la structure, vous intervenez en coordination des équipes et développez des démarches d'ingénierie novatrices, stimulantes et en conformité avec les référentiels agréés et les cahiers des charges.
Nous souhaitons rencontrer un(e) candidat(e), 35 ans minimum possédant idéalement un diplôme d'ingénieur généraliste doublé d'une spécialisation ingénierie de la formation (DESS - DEA) et une expérience significative, en milieu industriel, en tant que responsable formation ou au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Ce profil évolutif en relation avec le développement du groupe nécessite une réelle implication y compris en recherche pédagogique.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, photo et rémunération actuelle sous référence DEMI/0595 à Synthèse Action - Marie-Béatrice LEVAUX - BP 277 - 61008 Alençon cedex - Infos : (16)33.82.06.06.





SECTEURS DE POINTE

PEUGEOT CITROËN
MOTEURS

Filiale de PEUGEOT SA, notre vocation est d'adapter et vendre des moteurs et ensembles mécaniques produits par le groupe. A 100 personnes, nous développons un CA de 1 milliard de F. dont 95% à l'export. Dans le cadre de l'évolution de la Direction Technique et Qualité, nous recherchons un :

Ingénieur Expérimentation

Votre mission : • définir et valider les méthodes et les mesures pour qualifier les adaptations des moteurs aux produits des clients • animer et gérer l'atelier et les bancs d'essais pour bâtir et mettre au point les produits commandés par les clients.

Votre profil : • Ingénieur ayant 1 à 2 années d'expérience attiré par la mécanique des moteurs et les mesures physiques • anglais nécessaire • écoles "Centrale", A & M, INSA, ESTACA.

Nous vous offrons : • des projets très variés (automobile, manutention, machines agricoles, marine, ...) • des études concrètes et un cycle conception-industrialisation très court • une grande autonomie d'action au sein d'une structure qui concilie les avantages d'une PME et ceux d'un grand groupe • une très bonne ambiance de travail.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et photo à : Peugeot Citroën Moteurs - Service du Personnel - 49, rue Noël Pons - BP 420 92004 Nanterre cedex.

Publipanel

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT



LA REFERENCE PROGICIEL

Premier éditeur mondial de progiciels de gestion intégrée avec un effectif de 6 000 personnes et un chiffre d'affaires de 6,4 milliards de FF, SAP a connu en 1994 une croissance spectaculaire de son CA : 66 % et de son bénéfice net : 92 %. Ses progiciels R/2 et R/3 couvrent l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

SAP FRANCE est un pôle majeur de développement du Groupe en Europe.

Pour accompagner notre très fort développement, nous souhaitons intégrer des

CONSULTANTS FONCTIONNELS

Interlocuteur privilégié de nos clients et partenaires, vous êtes le garant de notre solution. A ce titre, vous prenez en charge, dans le cadre de nos projets :
- l'étude d'adéquation entre les besoins fonctionnels de nos clients et les possibilités de SAP.
- la mise en œuvre de nos solutions : conseil, organisation, formation et support qualité...

CONSULTANTS FORMATEURS

Intégré à une équipe de FORMATEURS de haut niveau, vos compétences pédagogiques, techniques et fonctionnelles seront les meilleurs atouts pour réussir en :
- conception et animation de nos cours : standard et spécifiques.
- préparation et optimisation de nos formations destinées aux équipes de projet de nos clients.

Diplômés d'une grande École d'Ingénieur ou de Commerce, vous possédez une première expérience de 3 à 5 ans acquise en Cabinet d'organisation, SSII ou en entreprise. Vous avez impérativement participé à l'implantation de progiciels et avez une très bonne connaissance fonctionnelle alliée à une bonne culture informatique dans les domaines tels que :
- **Gestion financière, contrôle de gestion, comptabilité industrielle, analytique...**
- **Gestion commerciale, logistique et distribution.**
- **Gestion industrielle GPAO, GMAO, assurance qualité.**
- **Gestion des Ressources Humaines.**

Vous avez une parfaite maîtrise de l'anglais. Nous vous offrons à terme d'excellentes opportunités d'évolution en France ou à l'international.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (C.V. + prétentions) sous référence DGA 506 à notre Conseil qui vous garantit une entière confidentialité.



2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

EURO RSCG

MOUILLEZ-VOUS, POUR NE PAS VOUS TROMPER.

Premier réassureur français, cinquième mondial, le Groupe SCOR (1 100 personnes, 12 milliards F de CA) propose aux compagnies d'assurances des couvertures financières sur leurs risques les plus importants (satellites, barrages, usines, plates-formes offshore, BTP). Société française, cotée au règlement mensuel, le Groupe SCOR réalise 75% de son CA à l'international et ses filiales (500 personnes) sont implantées sur les cinq continents. Nous recherchons pour SCOR Réassurance (Paris-La Défense) :

Ingénieurs Pétrochimie

Ingénieur grande école ou génie chimique, vous justifiez de 4 à 5 années d'expérience de la production sur sites pétrochimiques (assistance technique, services production, maintenance, sécurité, gestion des sinistres) et vous souhaitez élargir le champ de vos activités. Vous possédez une parfaite maîtrise de l'anglais et si possible d'une autre langue étrangère. Vous rejoindrez une équipe de 5 personnes dont le portefeuille clients est à 85% hors Europe. (réf. **SDUB/AN**)

Ingénieurs Production

Vous interviendrez pour la branche Risques Industriels et jouerez un rôle de conseil auprès de nos clients Grands Comptes.
Ingénieur grande école complétée par un 3ème cycle de gestion, vous avez une expérience de 5 ans de production en industrie lourde ou en ingénierie. Vous parlez couramment anglais et maîtrisez une 3ème langue. (réf. **SHUR/AN**)

Ingénieurs BTP

La Branche décennale (5 personnes) est leader mondial sur son marché et étudie 300 affaires nouvelles par an qui peuvent concerner de grands projets tels : la Grande Arche de la Défense, la Très Grande Bibliothèque, les ouvrages d'arts du TGV Italien...
Ingénieur P et C, AM, ESTP, ENSAIS, INSA..., vous avez une expérience d'au moins 5 ans dans une entreprise de BTP, en bureau d'études ou au sein d'un organisme de contrôle. Votre anglais est courant et vous parlez espagnol et/ou italien. (réf. **SLEB/AN**)

La Direction des grands risques d'entreprises représente un CA de 1,7 milliard et comprend 33 ingénieurs qui, après une expérience probante du monde industriel, ont été formés à nos techniques.

Au sein de l'une de nos branches de souscription, vous interviendrez dans la négociation des contrats de réassurance et prendrez des engagements financiers importants : sélection des offres, réalisation des diagnostics techniques sur sites, évaluation des risques, négociation et suivi des contrats, réalisation d'études de marchés.

Disposant d'une réelle autonomie dans la gestion de vos contrats, vous êtes rigoureux et possédez un bon sens des contacts. Vous vous déplacerez dans le monde entier environ 3 mois par an. Ouverture d'esprit, goût des initiatives et sens du travail en équipe vous ouvriront de larges perspectives d'évolution au sein de notre groupe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous la référence choisie à SCOR, Service Recrutement, Hubert ESTIBAL, 1 avenue du Président Wilson, 92074 PARIS LA DEFENSE 8 cedex.

L'ASSUREUR DES ASSUREURS



LBW

Entreprise du secteur de la santé, de dimension internationale, cherche pour l'un de ses établissements situé dans le quart sud-est de la France, un

INGÉNIEUR TRAVAUX NEUFS ET PROCÉDÉS SPÉCIAUX

Responsable des services techniques

Rattaché au directeur de l'établissement, vous étudiez, planifiez et organisez la mise en oeuvre de projets techniques (bâtiments, installations, équipements ...) avec le souci de répondre, bien sûr aux exigences technologiques actuelles mais aussi en étant sensible à celles de demain.

Vous gérez un budget d'investissements annuels de 150 MF par an et animez une équipe d'une douzaine de personnes.

De formation ingénieur généraliste (INSA, AM ...), votre expérience professionnelle acquise en milieu industriel, de préférence dans le secteur pharmaceutique ou électronique, vous a conduit à mener la réalisation de salles blanches.

Ecrire à notre Conseil Véronique JAILLET, sous référence 1686.

Certifié ISO 9001

ALEXANDRE TIC SA
7, RUE SERVIENT - 69003 LYON

CADENCE DESIGN SYSTEMS

Société Américaine, N° 1 mondial de la C.A.O. Electronique,

CADENCE vient d'annoncer un C.A. record en 1994 de $ 429 M en croissance de 16% sur l'année précédente.
Le magazine Fortune a classé Cadence en 15éme position des meilleures performances de l'année sur le marché du New York Stock Exchange.
Notre engagement :
Aider nos clients à réaliser leurs objectifs industriels grâce à notre avance technologique et aux compétences spécifiques de plus de 1 500 ingénieurs dans la définition et la mise en œuvre d'environnements de conception électronique.
Nous recherchons :

I - INGENIEURS D'AFFAIRES

Ils assureront le développement des ventes de solutions s'appuyant sur les produits et services proposés par notre société ou disponibles auprès de tierces parties.
Ils auront en charge plusieurs grands comptes nationaux et multinationaux.
Ils négocieront à haut niveau des accords de partenariat et des contrats importants.
Les candidats devront avoir:
- Un diplôme d'études supérieures et une expérience de plusieurs années dans la vente de solutions et de projets dans un contexte de type Services;
- Une connaissance au minimum d'un secteur industriel particulier (Telecom, Automobile, Semiconducteur...);
- L'aptitude à rechercher et à trouver des solutions globales aux problèmes de nos clients.

II - INGENIEURS CONSULTANTS

Ils participeront au développement et à la mise en oeuvre des solutions proposées à nos clients.
Ils devront avoir plusieurs années d'expérience dans la conception de systèmes électroniques ou de circuits intégrés logiques ou analogiques.
Ils pourront se voir proposer des missions entre 1 à 6 mois en Europe ou aux Etats-Unis.

III - RESPONSABLES DE PROJETS :

Ils seront responsables de la réussite des projets dont ils auront la charge, de la satisfaction des clients et de la maîtrise des coûts.
Ils devront avoir plusieurs années d'expérience dans la conduite de projets en milieu industriel.
Ils pourront également se voir proposer des missions à l'étranger.

Ces postes sont basés en région parisienne (Vélizy).
La pratique courante de l'anglais est indispensable.

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature à:

DPSC Executive Search - 15, Avenue Victor Hugo - 75116 PARIS

DRES

Régie Publicitaire des annuaires de FRANCE TELECOM

Chef produit h/f



Votre mission :

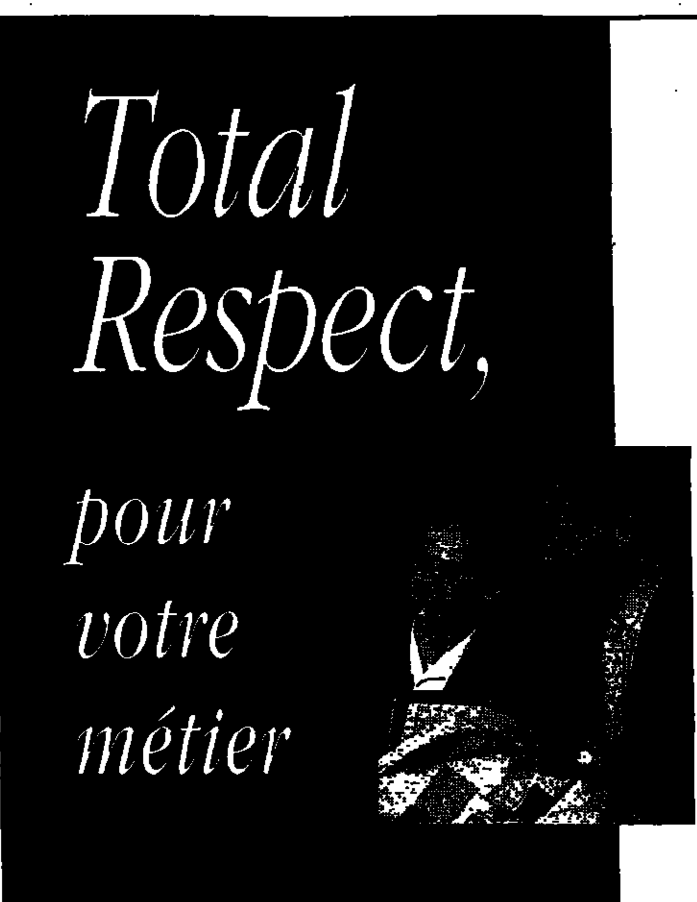
Votre profil :

CABOT

" Transportation Coordinator Europe "

Pédagogique

SECTEURS DE POINTE



20 experts confirmés
7 à 15 ans d'expérience en systèmes d'information

Pour conforter son orientation en prestations à forte valeur ajoutée et sa maîtrise de grands projets, le Groupe CAP GEMINI SOGETI souhaite renforcer les centres de compétences de sa Division TERTIAIRE et recherche plusieurs experts de haut niveau :

Responsables techniques d'affaires

avant-vente : après qualification, vous choisissez les solutions les mieux adaptées aux besoins des clients. Vous élaborez et chiffrez les propositions techniques dans le cadre d'appels d'offres ou de propositions spontanées (5 à 300 MF) et les argumentez en clientèle avec les responsables commerciaux. réf. 59.2111/M

support projets : responsable de la bonne marche d'un ou plusieurs projets, vous apportez support et conseil aux chefs de projets et supervisez les équipes. Vous contrôlez la qualité des travaux. Vous possédez une solide expérience préalable de la conduite de projets importants. réf. 59.2120/M

Chefs de grands projets

vous êtes responsable du management de votre équipe et des relations avec le client, dans le respect de nos engagements coûts/délais/qualité. En fonction de votre expérience, vous managez une équipe de 10 à 50 personnes. Vous êtes capable de gérer des sous-traitants et des projets d'intégration de systèmes. réf. 59.2115/M

Architectes de systèmes d'information

Vous assistez nos clients dans la définition de l'évolution de leur système d'information, tant au plan des applications que de l'infrastructure technique. Vous êtes chargé de la spécification, de la conception et de l'intégration de solutions dans le cadre de projets très complexes dans un environnement réparti. réf. 59.2118/M

Ingénieurs Grandes Écoles, vous possédez une très solide expérience orientée services, acquise idéalement en SSII (voire chez un grand constructeur ou un utilisateur). Vous saurez vous adapter à des environnements multiples faisant appel à des techniques avancées : client/serveur, SGBDR, réseaux, technologie objet... Votre sens du contact client et votre potentiel vous permettront d'évoluer vers des fonctions de Direction. Les postes sont à pourvoir en Région Parisienne. Merci d'adresser votre candidature (en précisant votre rémunération actuelle et le poste souhaité) à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 PARIS cedex 08, sous la référence choisie, portée sur lettre et enveloppe.

CAP SESA
Groupe CAP GEMINI SOGETI

CURRICULUM



2 ACHETEURS

Centrale d'Achats de biens d'équipements pour les établissements publics (32 sites en métropole - 920 personnes - 5,5 milliards de CA) recherche

1°) «Electronique Médicale et Laboratoire d'Analyse»
Volume annuel d'achat : 180 MF Réf. A/M1

2°) Secteur Médical «Imagérie Médicale et Thérapie Physique»
Volume annuel d'achat : 250 MF Réf. A/M2

Rattaché au Directeur du Département «Médical et Technique», vous aurez pour missions principales :
- participer à l'élaboration de la politique d'achat pour votre secteur,
- mener les négociations avec les fournisseurs,
- sélectionner les fournisseurs dans le respect du code des marchés publics et des procédures internes,
- analyser les données sur l'évolution des produits,
- analyser les capacités techniques, financières et commerciales des entreprises
- suivre les évolutions de la réglementation relative aux produits.

Vous serez en étroite collaboration avec la fonction commerciale de l'entreprise, qui formulera les besoins auxquels votre prestation achat devra répondre.

Titulaires d'une maîtrise de sciences et techniques «Génie Médical», ou d'un diplôme d'Ingénieur orienté vers les technologies médicales, vous possédez une bonne connaissance du secteur hospitalier et des fournisseurs de ce secteur d'activité.

Ces postes sont à pourvoir à Champs-sur-Marne (77) - (proche R.E.R.)

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, **sous référence correspondante à Union des Groupements d'Achats Publics** - Direction des Ressources Humaines - Département Emplois et Carrières - 1 Bd Archimède - Champs-sur-Marne - 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2.

OLC

Ingénieur Télécommunications Spécialiste Réseaux et Protocoles

Ingénieur Télécommunications de formation, ou Généraliste avec une option télécommunications, vous avez entre 5 et 10 ans d'expérience. Votre expertise est diversifiée : gestion de réseaux, protocoles de communication (OSI, internet), messagerie, radio.

Au sein de notre groupe industriel, figurant au tout premier rang des entreprises françaises, nous vous confierons la responsabilité d'une ou plusieurs études système au sein d'un domaine de radiocommunications. Vous interviendrez sur la gestion de réseaux appliquée à des réseaux radio tactiques, la mise en oeuvre de protocoles OSI sur voie radio, la définition d'architectures de transmission de systèmes pour l'export.

La dimension internationale de ce poste implique une bonne maîtrise de l'anglais.

Le poste est basé en région parisienne.

Merci d'envoyer lettre, CV, photo et prétentions, sous référence 82012 à EURO RSCG FUTURS, 2 rue de Marengo, 75001 Paris, qui transmettra.

★ EURO RSCG

Ingénieur Développement Electronique

Leader dans son secteur d'activité, notre société a acquis sa réputation auprès d'un public exigeant grâce à la qualité et à l'innovation de ses produits.

Sous l'autorité du Directeur Marketing, vous serez chargé de manager et coordonner le développement de produits électroniques dans leur aspect hardware et logiciel, depuis le concept jusqu'à la fabrication en série, en intégrant les notions de coûts et délais. Vos responsabilités couvriront : • l'étude de faisabilité • l'identification des composants nécessaires à la réalisation du produit • la recherche de fournisseurs potentiels en relation avec le service Achats • l'évaluation des coûts de montage et de packaging • l'établissement du prix de revient. Ce poste, basé à Paris, implique des déplacements en France et à l'étranger.

A *27/30 ans, Ingénieur en Electronique*, vous êtes opérationnel en anglais. Vous avez acquis une expérience de 2 à 3 ans comme Ingénieur Développement en Electronique grand public (micro-informatique, téléphonie, jeux, électro-ménager). La connaissance de la synthèse vocale serait appréciée. Homme de dialogue, vous communiquez facilement avec votre entourage. Vous êtes réactif et force de proposition.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV et rémunération souhaitée, sous la référence 141-11/M, à notre Conseil ARPE - 43, rue Laffitte - 75009 Paris.





Le groupe SNR ROULEMENTS
(filiale Groupe Renault)
4500 personnes dans le monde,
3000 personnes à ANNECY
deuxième fournisseur européen dans l'Automobile, recherche pour ses Etablissements Industriels (Annecy ou Alès)



- Ingénieur GRANDES ECOLES Mécanique/Automatismes
- Débutant à fort potentiel, libéré des Obligations Militaires, accepté ou candidat ayant une première expérience, de préférence dans une Entreprise industrielle.

Après une première fonction dans un secteur proche de la Production (Méthodes, Qualité, Technique,...), le candidat devra avoir la personnalité et l'ambition pour tenir un rôle hiérarchique et devenir **Responsable d'Unité de Production** (100 à 200 personnes).

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR, SOUS RÉFÉRENCE 9502 VOTRE CANDIDATURE AVEC CV ET PHOTO (+ RÉMUNÉRATION ACTUELLE LE CAS ÉCHÉANT) À SNR ROULEMENTS - SERVICE EMPLOI - BP 2017 74010 ANNECY CEDEX.

ANNECY

OLC

INGENIEURS TELECOMS

JS TELECOM est la filiale française de BOSCH TELECOM (30 000 personnes), acteur majeur des télécommunications en Europe. Nous concevons, fabriquons et commercialisons des systèmes de communication privés et publics.

Au coeur de nos produits, le logiciel.

Pour y parvenir, nous vous proposons de rejoindre nos équipes qui, en réseau avec celles basées en Allemagne, **développent des logiciels applicatifs** destinés à nos systèmes de téléphonie privée et publique.

Au sein d'une équipe organisée autour d'un projet, votre mission vous permettra de maîtriser le cycle du développement, de l'analyse à l'intégration.

Ingénieur de formation, vous avez une première *approche des Télécoms (1ère expérience, stage...)* et connaissez certains protocoles (RNIS...).

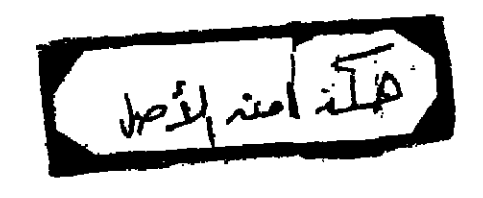
Au-delà de vos connaissances techniques et informatiques (environnement VAX/VMS), nous attendons de vous, rigueur, créativité, sens de la communication et du travail en équipe.

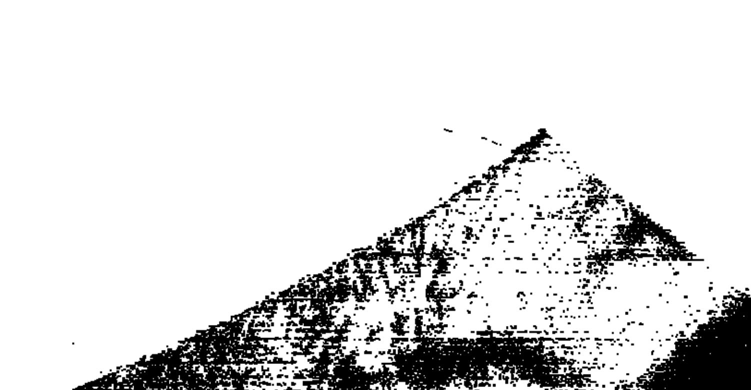
Anglais indispensable. Bon niveau en Allemand apprécié.

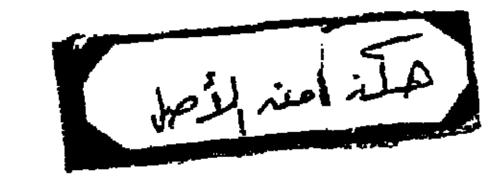
Merci de transmettre lettre manuscrite, CV s/réf. LM501 à JS TELECOM SA/BOSCH TELECOM. Catherine HUSSON, Service Recrutement, 36/38 rue de la Princesse, 78430 LOUVECIENNES

BOSCH
TELECOM

OLC







SECTEURS DE POINTE

onfirmés systèmes d'information

l'affaires

information

SA

Ingénieur Télécommunications Spécialiste Réseaux et Protocoles

INGENIEURS TELECOMS

BOSCH

SECTEURS DE POINTE

IT Management Consultants

Leader international dans la fourniture de systèmes de télécommunications, de solutions et services informatiques, notre métier, c'est de relier les individus entre eux. *Nous nous sommes engagés à rester les meilleurs mondiaux dans notre domaine, en permettant aux gens l'accès facile les uns aux autres, à l'information et aux services qu'ils recherchent et dont ils ont besoin – partout, à tout instant.*

Pour nous, être leader signifie que nous garantissons à nos clients la qualité la plus élevée dans tout ce que nous leur apportons. Au-delà de la technologie innovante de pointe, cela signifie que nous leur fournissons les conseils et le support nécessaires à une utilisation complète de ces mêmes technologies, leur permettant de mieux atteindre leurs propres objetifs.

La garantie de cette qualité aux clients, exige que nous renforçions nos équipes *par la venue de plusieurs Consultants* **expérimentés dans le conseil stratégique international en management et en technologies de l'*information*.** *Leur mission : développer* des partenariats durables auprès des managers dirigeants de nos clients.

De formation supérieure adaptée, vous avez acquis environ dix années de pratique probante de consulting et/ou de la gestion complète de projets, obligatoirement dans au moins l'un des secteurs suivants:

- ***Vente par réseau de distribution***
- **Transports**
- **Services financiers**
- **Télécommunications**

Vous maîtrisez totalement les aspects opérationnels et financiers de votre secteur d'activité, et en connaissez les tendances et facteurs d'expansion du marché. De plus, vous comprenez les apports de la haute technologie au monde de l'enterprise, sans pour autant avoir à assumer un rôle technique.

L'envergure européenne de ces postes, basés en France, rend souhaitable votre expérience à l'international, et indispensable votre bilinguisme.

Nous vous remercions de faire parvenir votre dossier complet de candidature, de préférence en anglais, s/ref. LM-0197, à nos Conseils, SEQUOIA et TSI, 9, Cité de Trévise - 75009 PARIS - qui vous garantissent la confidentialité.

AT&T

INGENIEUR CONSULTANT

AGRO-ALIMENTAIRE/BIOLOGIE

Avec 5000 personnes et près de 2 milliards de C.A., le Groupe des Apave est leader du contrôle technique réglementaire en France. Il est largement présent dans les domaines de l'assistance technique, du conseil et de la formation professionnelle.

L'APAVE PARISIENNE, principale entité du Groupe, poursuit le développement de ses activités dans les *filières agro-alimentaire* et biologique. Elle vous propose un poste d'études et de conseil auprès d'entreprises ou organismes publics et privés. Vos missions *vous mèneront souvent* dans les pays Européens.

Diplômé de l'enseignement supérieur (type ENSIA, AGRO, VETERINAIRE,..), autour de la trentaine, vous avez évolué au moins trois ans dans l'environnement agro-alimentaire. Vos atouts : une expérience proche du métier, une véritable capacité rédactionnelle, un tempérament de développeur d'affaires, une bonne maitrise de l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature avec photo et rémunération actuelle sous référence 9557/M à APAVE PARISIENNE, Direction des Ressources Humaines, 17 rue Salneuve 75854 *Paris Cedex 17.* Fax (1) 40.54.57.99.

AXIAL



Société privée du secteur tertiaire, nous sommes leader européen dans notre domaine d'activité avec un CA de plus de 2 milliards de francs en constante progression. Notre environnement informatique : environ 70 personnes, Grands Systèmes/DB2 + Architecture Client/Serveur, SYBASE, 36 sites reliés, 1000 micro à terme en réseau. *Pour accompagner notre développement dans le cadre de schémas directeurs ambitieux, nous souhaitons recruter :*

Responsable Architecture Technique

De formation Grande Ecole d'Ingénieurs, vous avez nécessairement une expérience de 4 à 5 ans dans la conduite de projets à fortes *composantes technique, organisationnelle et méthodologique.* La connaissance des environnements Mainframe et Client/Serveur est vivement souhaitée ainsi que la pratique de l'anglais. Une expérience dans les domaines de la banque ou de l'assurance serait un plus. Nous retiendrons pour cette fonction, un candidat autonome, créatif et convaincant, doté de réelles qualités d'animation d'équipes.

Pour ce poste basé à Paris 8°, de réelles possibilités d'évolution sont offertes à un candidat motivé et ambitieux. Merci d'adresser lettre de motivation, CV et photo sous référence MATU à EL CONSEIL 67, rue d'Amsterdam - 75008 Paris, qui traitera confidentiellement *votre candidature.*

Publipanel



EL Conseil - 67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Fort d'une expérience de plus de cinquante ans dans le développement des matériels et systèmes de communication. Andrew Corporation est l'un des leaders mondiaux des systèmes de stations terriennes. Pour accompagner notre importante croissance en Europe et en Afrique, nous recherchons aujourd'hui un:

RESPONSABLE PRODUITS EUROPE

Rattaché au directeur marketing systèmes basé aux Etats-Unis, vous animez une équipe de support technique d'ingénieurs et de techniciens dans le cadre de l'acquisition de nouveaux clients. Vous avez l'entière responsabilité technique des projets et programmes afin de réaliser les objectifs de croissance et de profitabilité : vous travaillez en étroit contact avec les clients existants et potentiels, en coopération avec la direction des ventes, pour planifier les programmes futurs, vous gérez la présentation des offres, coordonnez la conception des systèmes et présentez à vos clients les solutions les plus adaptées. Vous avez la responsabilité de leur mise en œuvre et de leur suivi. Ce challenge s'adresse à un candidat de formation ingénieur (avec spécialisation correspondant au poste) justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'engineering de systèmes et dans le marketing technique de produits high-tech de communication. (Réf. A/R 2642A).

RESPONSABLE INSTALLATIONS EUROPE

Responsable de l'installation, de la mise en marche et des essais, vous déterminez les procédures de tests, vous effectuez les recettes sur sites et vous dépannez des équipements et des systèmes complexes. Ce poste s'adresse à un technicien de formation *supérieure en électrotechnique et/ou électronique* justifiant d'au moins cinq ans dans l'installation, les tests et le dépannage de systèmes complexes. Familiarisé avec les technologies digitales, analogiques, HF et PC, vous avez l'expérience de l'installation mécanique de structures importantes telles que les antennes de stations terriennes. (Réf. A/R 2642B).

Pour les deux postes, une connaissance des stations terriennes satellites sera particulièrement appréciée et une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable. De nombreux déplacements seront à prévoir. De réelles opportunités de carrières existent pour des candidats de valeur. Ecrire à J. MOLLER en précisant le poste choisi - **PA Consulting Group - 114, Avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.70.**



PA Consulting Group
Creating Business Advantage

PRESTATAIRE DE SERVICES A VOCATION D'EXPERTISE ET DE CONSEIL

recherche

CHEF DE MISSION D'EXPERTISE

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs (Centrale Paris, Supélec,...) et âgé(e) de 30 ans à 35 ans, vous rejoindrez une entité d'une dizaine de personnes dont l'activité en fort développement se situe à une charnière stratégique des relations entre les collectivités locales et les grandes entreprises de service public *exerçant des activités à caractère industriel et commercial.*

Vous aurez à évaluer par voie d'audit les résultats obtenus par de grands opérateurs de service public, notamment en terme de qualité du produit. La responsabilité d'une équipe d'expertise et les interventions sur sites nécessitent autonomie et sens du contact.

Des capacités rédactionnelles sont indispensables pour réussir dans cette fonction où la responsabilité de la rédaction de rapports d'expertise requiert un esprit de synthèse développé.

Poste basé à Paris, déplacements en France à prévoir.

Merci d'adresser CV et lettre manuscrite avec le niveau de rémunération souhaité à :
AEC - 20, rue d'Athènes, 75009 PARIS

Pascale BAILLY

vous informe de sa nouvelle adresse

91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

Tél. : 44 71 36 13

HB Conseil

RECHERCHE ET ÉVALUATION DES CADRES

MILLÉSIMES

Importante industrie verrière internationale, leader mondial dans son domaine MATERIAUX HAUTE TECHNOLOGIE recrute pour la Direction Technique Européenne située près de FONTAINEBLEAU

Ingénieur matériaux

Diplômé d'une Grande Ecole ou équivalent, vous avez une première expérience industrielle ou une formation par la recherche.
Très motivé par la Recherche Appliquée.
vous savez mettre en valeur vos compétences techniques et votre esprit créatif dans la formulation et la caractérisation de produits nouveaux de Haute Technologie.

Ingénieur spécialiste des surfaces

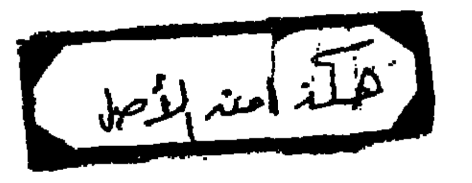
Vos connaissances et votre expérience professionnelle indispensable de 5 ans minimum dans la Physico-Chimie des surfaces (minérales et organiques) ainsi qu'une solide compréhension des phénomènes d'adhésion sont vos atouts pour développer des matériaux de pointe.

De formation Ingénieur en Physico-Chimie ou équivalent, votre forte motivation pour la Technologie et votre créativité technique feront la différence.

Ces postes vous apporteront une compétence diversifiée de haut niveau, que vous valoriserez par une carrière évolutive au sein de notre Groupe International.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV s/réf. 23287 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE Cedex

OAC



LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

INGENIEUR CONSULTANT
AGRO-ALIMENTAIRE/BIOLOGIE



RODUITS EUROPE

TALLATIONS EUROPE

PA

atériaux

pécialiste des surfaces

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

DEPARTMENT OF LANGUAGES AND EUROPEAN STUDIES

CHAIR/READERSHIP IN FRENCH

Aston University is seeking to appoint an outstanding individual to further strengthen its research and teaching activities in French, and the senior leadership of both the Department of Languages and European Studies and the University.

Applications are invited from active and productive scholars who are interested in building on the research reputation of French Studies at Aston. No area of French Studies is a-priori excluded from consideration, although it is hoped that applicants will be interested in collaborative research, both within the Department and with colleagues elsewhere.

Preference will be given to candidates who share our interest in the study of French society, focusing on the contemporary political, cultural or business contexts, or on language as applied in these contexts.

Anyone wishing to discuss the post informally may approach Professor N B R Reeves, Head of the Department of Languages and European Studies; Professor D E Ager; or Dr J Gaffney, Director of French Studies.

The Vice-Chancellor, Professor Sir Frederick Crawford, may also be approached directly. Tel: 0121 359 3611.

Salary

Professor: salary negotiable

Reader: within the range £27,018 p.a. to £30,533 p.a. and exceptionally to £33,007 p.a.

A continuing appointment, secondment or fixed-term contract will be considered, with appropriate remuneration.

Further information available from: The Personnel Officer, Aston University, Aston Triangle, Birmingham, B4 7ET, United Kingdom, quoting ref. no 9515/234.



Tel: 19-44-121-359-0870 (24-hour answerphone). Fax: 19-44-121-359-6470. Electronic address: "secreg@aston.ac.uk".

ASTON UNIVERSITY

LES DIRIGEANTS

Direction Générale
Direction Générale Adjointe - Secrétaire Général

Nous sommes leader mondial dans la fabrication et la commercialisation de produits de grande consommation. Nous créons, auprès de la **Direction Générale**, le poste de

Directeur Industriel Groupe

- Prendre en charge l'activité industrielle de l'ensemble des sites de production, France et étranger.
- définir et faire réaliser les plans de charge de chaque site en réponse aux besoins des marchés.
- développer les méthodes permettant de produire au meilleur coût.
- optimiser les moyens de production en renforçant les synergies industrielles inter-sites.
- animer la démarche qualité au sein du Groupe.
- participer, par l'analyse de la valeur, au développement des nouveaux produits,

sont les missions principales que nous confierons à un **Ingénieur généraliste** (AM, ECP/ECL, INSA...) âgé de 40 ans environ.

Homme de méthode et de rigueur possédant une excellente maîtrise des missions à remplir, vous nous apportez une solide expérience dans des unités de fabrication et d'assemblage multi-métiers proches des nôtres (plastique, outillages, traitements de surface...).

L'environnement international de notre Groupe implique une parfaite maîtrise de l'anglais.

Le poste est basé en Rhône Alpes.

Denis BOUSSON, notre Conseil, vous remercie de lui transmettre vos CV, photo, rémunération actuelle et lettre de motivation sous référence 1134

OPQCM

RHOC – Ressources Humaines Organisation et Conseil – 19 place Tolozan - 69001 LYON

SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères

La Région Haute-Normandie recrute ***selon conditions statutaires uniquement*** **(par voie de mutation, détachement ou inscription sur liste d'aptitude)**

UN CONTROLEUR DE GESTION

à la Direction Administrative et Financière

Placé sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, vous serez chargé du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques.

Cadre A ou assimilé, vous avez de solides connaissances en comptabilité publique et maîtrisez impérativement l'outil informatique.
Fort d'une expérience similaire, discret et disponible, vous avez de bonnes capacités d'analyse.

Ce poste s'adresse exclusivement à des agents titulaires de la fonction publique.

Merci d'adresser votre candidature avec CV et photo avant le 15 mai 1995 à M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Service des Ressources Humaines, 26 Bd Gambetta, B.P. 1129, 76174 Rouen Cédex.



RÉGION HAUTE NORMANDIE

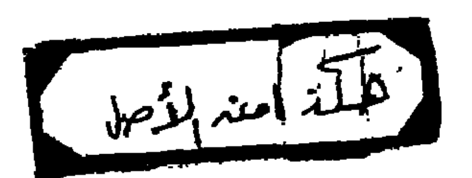
safari

RESPONSABLE NORMES COMPTABLES

Nous comptons sur vous pour dynamiser une fonction en plein essor au sein d'un grand groupe bancaire et financier :
moderniser les outils, développer le tissu d'interlocuteurs, recenser et satisfaire les besoins, etc.
A la tête d'une petite équipe de cadres expérimentés, vous superviserez :
- la gestion du recueil organisation et normes comptables,
- la mise en oeuvre des normes,
- l'animation du réseau des correspondants (responsables comptables et auditeurs internes),
- le traitement des dossiers d'études,
- la gestion du plan de comptes.

Vos atouts : une formation comptable supérieure (DESCF, école de commerce, maîtrise de gestion...), une solide connaissance des activités de marché (indispensable), 3 à 5 ans d'expérience en cabinet d'audit ou dans le service comptable d'une banque.
Persuasif, rigoureux, vous montrez de réelles capacités d'encadrement, le sens des contacts et du goût pour la rédaction.

Merci d'adresser lettre manuscrite et C.V. à SAFARI sous référence RNC - 17, bd Poissonnière - 75082 paris cedex 02, qui transmettra



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

JURISTES

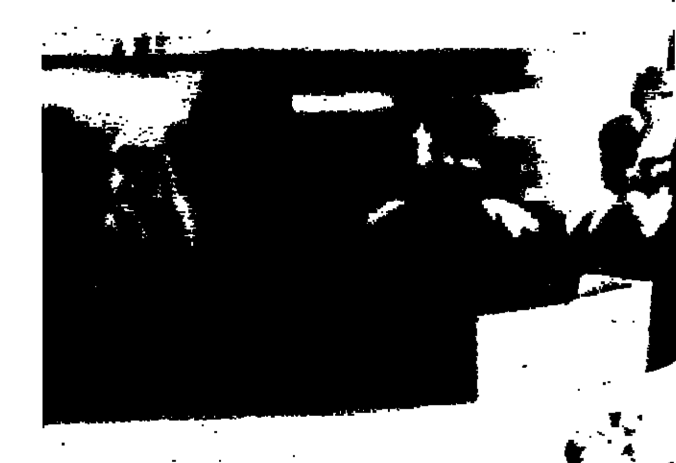
EUR PUBLIC

...és Territoriales - Ministère...

...IR DE GESTION

...ONSABLE
...NORMES
...COMPTABLES

...r trouver, c'est aussi pour
...mploi, c'est tous les mardis
...le Monde Initiatives



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines

JURISTES

